

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

## Agiculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale

### III. Norvège

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée  
à la mention explicite de la source*

# AGRICULTURE ET POLITIQUE AGRICOLE DE QUELQUES PAYS DE L'EUROPE OCCIDENTALE

- I. AUTRICHE  
Série : Informations internes sur l'Agriculture N° 56
- II. DANEMARK  
Série : Informations internes sur l'Agriculture N° 57
- III. NORVEGE  
Série : Informations internes sur l'Agriculture N° 58

Ces études viennent de paraître en langue allemande. Les versions  
françaises sont en préparation

Dans le cadre de son programme d'études la Direction Générale de l'Agriculture a confié à l'"Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel" une série d'études relatives à l'agriculture et la politique agricole dans certains pays de l'Europe occidentale.

Les rapports sur l'Autriche, le Danemark et la Norvège sont les premiers qui sont diffusés dans cette série qui vise à analyser l'évolution au cours des dix dernières années de la situation de l'agriculture dans les pays de l'Europe occidentale dont le développement possible des relations avec la Communauté peut donner aux problèmes du secteur agricole une importance de premier ordre.

Dans un premier chapitre sont dressés les grandes lignes de l'évolution de l'agriculture des trois pays au cours des dix dernières années : la production et l'approvisionnement, les prix, la population active agricole, le revenu, les structures, la situation financière, le commerce extérieur.

Le deuxième chapitre retrace les lignes maîtresses de la politique agricole : objectifs, politique de marché et de prix, politique d'amélioration des structures et attitude en matière d'échanges commerciales.

Les rapports traitent ensuite de façon analytique de la situation pour les principaux groupes de produits (céréales, sucre, pommes de terre, viande, produits laitiers, oeufs et volailles, produits horticoles) en examinant la production, les prix et les mesures de soutien et le commerce extérieur.

Pour le Danemark un chapitre est réservé à la pêche tandis que l'on traite plus particulièrement les secteurs viti-vinicole et forestier pour l'Autriche - la pêche et les forêts pour la Norvège.

Un dernier chapitre reprend les principales caractéristiques de l'agriculture des trois pays en question et les problèmes avec lesquels ils sont confrontés eu égard notamment aux efforts d'intégration économique européenne (Communauté, Nordek).

Les ouvrages comprennent à la fin une liste bibliographique, ainsi qu'une documentation statistique importante.

Juin 1970

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

## Agiculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale

### III. Norvège

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

## SOMMAIRE <sup>1)</sup>

Avant-propos	<u>Page</u>
1. Evolution de l'agriculture et de la sylviculture norvégiennes	3
2. Principaux traits de la politique agricole norvégienne	32
3. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien des principaux produits de l'agriculture norvégienne	56
4. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien dans le secteur de la pêche en Norvège	149
5. Récapitulation des principales caractéristiques de l'agriculture norvégienne	160
Bibliographie	179
Annexe statistique	

1)Un sommaire détaillé se trouve à la fin du volume.

## AVANT-PROPOS

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés Européennes et a été réalisée par l'

Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel

chargé de faire une analyse de l'agriculture dans certains pays européens (Coordinateur de l'ensemble des travaux : Dr. Martin HOFFMEYER).

La présente enquête a été réalisée par le Dr. Jürgen SCHULER (1).

Ont participées aux travaux les divisions "Bilans, Etudes, Information", "Affaires agricoles concernant les accords d'adhésion et d'association", et "Affaires agricoles concernant les relations avec les pays tiers" de la Direction Générale de l'Agriculture.

---

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européenne dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

1) Les études sur l'Autriche et le Danemark ont été publiées dans la même série sous les n° 56 et 57.

En Norvège, les conditions topographiques et climatiques sont très défavorables à la production végétale. D'après le dernier recensement agricole <sup>1)</sup>, 308.405 km<sup>2</sup>, soit 3,3 % seulement (1.017.720 ha) de la superficie totale du pays ont une vocation agricole. Ce chiffre comprend la part représentée par les prairies et pâturages permanents, qui représentent 0,6 % (185.000 ha). En revanche, les conditions sont beaucoup plus favorables pour la sylviculture. 22,8 % de la superficie, soit 7.031.600 ha, y sont consacrés. Le reste de la superficie (73,9 %) est inutilisable pour l'agriculture ou la sylviculture. Par rapport au nombre d'habitants, la superficie agricole utile de la Norvège représente quand même, étant donné la faible population de ce pays (1966 : 3,8 mio d'habitants), 0,23 ha par habitant (Autriche : 0,24 ha; Suisse : 0,07 ha).

En Norvège, les conditions naturelles sont extraordinairement bonnes pour la pêche. Il existe depuis longtemps en particulier au large de la côte septentrionale de la Norvège des fonds de pêche riches, notamment en harengs et en cabillauds. Pour ce qui est du poisson débarqué (1966 : 2,9 mio de t.), la pêche norvégienne n'est dépassée dans le monde que par celle du Pérou, du Japon, de l'Union soviétique et, sans doute, de la république populaire de Chine. <sup>5)</sup>

La contribution de l'agriculture au produit national brut aux prix du marché est tombée de 5,5 % pour la moyenne des années 1958/60 à 3,6 % pour la moyenne des années 1966/68. La sylviculture a même accusé un recul de 3,3 % en moyenne (1958/60) à 1,4 % (1966/68). Ainsi, la part représentée

---

1) Recensement agricole de l'année 1959. Voir Jordbruksstatistikk 1967

2) (Norges Offisielle statistikk NOS /XII 236), Oslo 1968, p. 24

3) Les territoires situés au-delà de la limite de végétation arborescente ne représentent pas moins de 49,4 % de la superficie de la Norvège, et n'ont pas, par conséquent, de vocation agricole.

4) Voir Statistisk arbok 1968 NOS XII 235, Oslo, Arg. 87 (1968), p.7

5) Voir Arbok for landbrukets økonomiske organisasjoner (L.S. Arbok), Oslo, Arg. 13 (1967), p. 34

5) Voir Statistisk arbok 1968, op.cit. p.338.

Tableau 1 - Part respective de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche <sup>a</sup> dans le produit national brut aux prix du marché en Norvège 1958-1968

Branche de l'économie	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967 <sup>p</sup>	1968 <sup>p</sup>
	en Mio nc en prix courants										
Agriculture	1.768	1.929	1.906	1.932	1.830	1.926	2.048	2.120	2.221	2.335	2.568
Sylviculture	970	851	879	967	958	907	995	1.109	1.000	1.020	873
Pêche <sup>a</sup>	571	659	653	606	590	640	739	1.029	1.249	1.051	827
	% du produit national brut aux prix du marché										
Agriculture	5,6	5,7	5,3	4,9	3,7	4,3	4,1	3,8	3,7	3,5	3,6
Sylviculture	3,0	2,5	2,4	2,5	1,9	2,0	2,0	2,0	1,6	1,5	1,2
Pêche <sup>a</sup>	1,8	1,9	1,8	1,5	1,2	1,4	1,5	1,8	2,1	1,6	1,2
<sup>p</sup> provisoire - <sup>a</sup> sans la pêche à la baleine											

Source : Statistisk Sentralbyrå, Økonomisk utsyn over året 1962 (Norges offisielle statistikk [NOS] XII 96), Oslo 1963, p. #1. - Ibidem 1965 p. #2 - Ibidem 1968 p. #2.

par la sylviculture dans le produit national brut est tombée dans la moyenne des années 1966/68 au-dessous du niveau de la pêche, dont la part n'a baissé entre les deux périodes de référence 1958/60 - 1966/68 que de 11 % environ, en passant de 1,8 à 1,6 %. C'est pourquoi l'agriculture norvégienne s'est vue accorder la priorité dans l'enquête qui va suivre, mais une partie essentielle de notre étude sera aussi consacrée à la sylviculture ainsi qu'à la pêche.

## 1. Evolution de l'agriculture et de la sylviculture norvégiennes

### a. Agriculture

#### aa. Production et facteurs de production.

La valeur de la production de l'agriculture norvégienne a connu depuis la fin des années 50 une phase de croissance vigoureuse. La valeur de production brute du secteur agricole est passée de 2,7 milliards cn (couronnes norvégiennes) en moyenne annuelle sur la période 1957/58 - 1959/60 <sup>1)</sup> à 3,9 milliards cn environ en moyenne pour les années 1965/67, ce qui représente un accroissement de plus de 45 % <sup>2)</sup>. Cette évolution repose essentiellement sur une hausse caractérisée des prix. L'indice des prix correspondant a progressé de 27 % dans la période 1957/59 - 1965/67, cependant que l'indice du volume de la production n'a augmenté que d'un peu moins de 20 % <sup>4)</sup>.

La croissance de la valeur de production brute est due essentiellement au rendement de la production végétale dont la valeur a progressé de 57,3 %, comme il ressort de la comparaison des moyennes relatives aux périodes 1957/58-1959/60 et 1965/67. La valeur correspondante pour la production animale s'élève à 47 %. L'évolution des recettes obtenues par la prestation de services à d'autres secteurs d'activité (+ 14 %) a exercé cependant un certain freinage. <sup>5)</sup>

---

1) En 1960, les années civiles ont remplacé les campagnes dans les périodes sur lesquelles est basée la comptabilité agricole en Norvège, sans que l'on opère rétroactivement une conversion des données chiffrées. Comme la campagne commence dès le 1er avril, la moyenne des campagnes 1957/58 - 1959/60 devrait correspondre à peu près à une moyenne des années civiles 1957/59.

2) Voir tableau 1\*

3) Voir tableau 7\*

4) Voir tableau 5\*

5) Voir tableau 1\*

En raison de cette évolution, des modifications de structure minimales ont été enregistrées dans la composition de la production agricole. La première constatation est que la production animale domine. La part qu'elle représente dans la valeur de la production totale ne s'est que peu modifiée dans la période de référence (1965/67 : 72,1 %). Plus de la moitié de la production animale est représentée par des produits laitiers dont l'importance est restée stationnaire durant la période de référence. La part de la production de viande (viande bovine et viande porcine) a diminué, alors que la production augmentait en valeur absolue. En moyenne pendant les années 1957/58 - 1959/60, la viande de boeuf et de veau représentait encore 22,1 % de la valeur de la production agricole norvégienne, contre 21,2 % en moyenne pour les années 1965/67 <sup>1)</sup>. L'importance de l'élevage des animaux à fourrure s'est accrue (1957/58 - 1959/60 : 2,7 %; 1965/67 : 5,0 %). Les conditions climatiques favorables à la qualité des peaux ainsi que les abondantes possibilités d'alimentation grâce au poisson pêché en Norvège laissent présager que les progrès de ce secteur de production se poursuivront dans les prochaines années <sup>2)</sup>.

La fourniture de services à des secteurs non agricoles revêt une certaine importance pour les revenus de l'agriculture norvégienne. Dans la moyenne des années 1965/67, en effet, 5,3 % de la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne sont imputables à ce poste <sup>3)</sup>. Il s'agit essentiellement de recettes provenant de la location ou de l'affermage de véhicules et de machines à des secteurs économiques non agricoles <sup>4)</sup>.

---

1) Voir tableau 2\* et graphique 1.

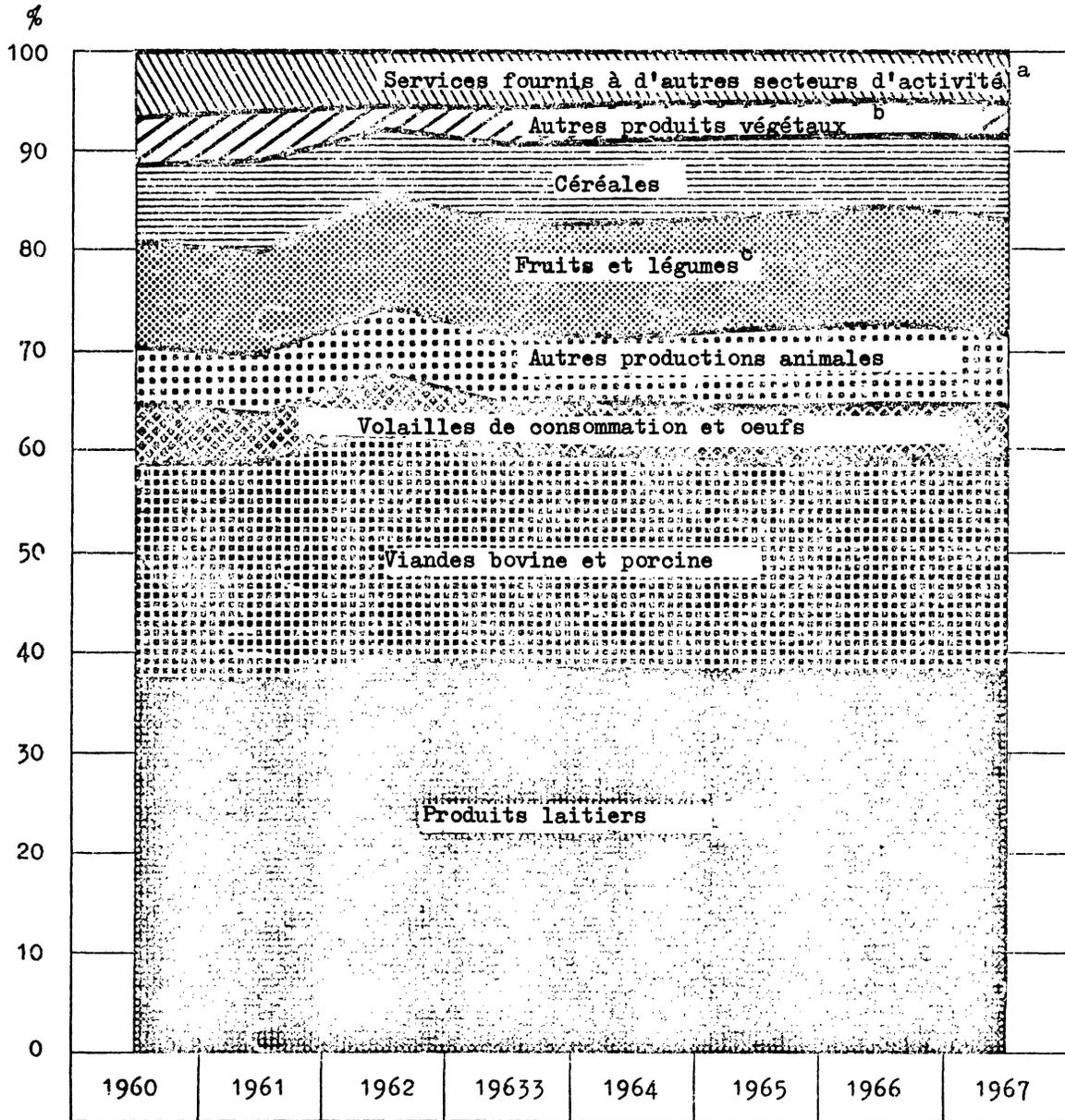
2) Voir J.R. Lindstrøm, Pelsdyravlen i Norge som en gren av Landbruksnaeringen (L'élevage des animaux à fourrure en Norvège en tant que secteur de l'agriculture). In : L.S. Arbok 1967, op.cit. p.243 et suivantes.

3) Voir tableau 2\*.

4) Voir Budsjettmemnda for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1954 (commission budgétaire pour l'agriculture. Tableau de la comptabilité agricole 1938-1939 et 1951-1954). Etabli en juin 1966, Oslo 1966 p.50 et suivantes (dénommé ci-après : Budsjettmemnda, Totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1964).

Graphique 1 - Production agricole de la Norvège 1960-1967

(% de la valeur de production brute de tous les produits agricoles)



<sup>a</sup> Recettes provenant des prestations de travail et de transport dans d'autres secteurs.

<sup>b</sup> Y compris les variations de stocks - <sup>c</sup> Y compris les plantes ornementales.

Depuis, l'importance relative de ce poste a diminué, alors que les recettes augmentaient en valeur absolue, car il ne représentait plus que 6,7 % dans la moyenne des années 1957/1958 - 1959/1960 <sup>1)</sup>. Cela vient essentiellement de la baisse très nette des revenus réels dont l'indice est tombé de 49 % entre la moyenne des années 1957/1958 - 1959/1960 (104) et la moyenne des années 1965/1967 (70) <sup>2)</sup>.

La production végétale a été le secteur dont l'expansion a été la plus forte dans la production agricole norvégienne. Elle a en moyenne progressé quantitativement de 25 % entre 1957/1958 - 1959/1960 et 1965/1967 <sup>3)</sup>. Pour la même période, les prix ont même augmenté de plus de 30 % <sup>4)</sup>. La somme de ces deux composantes a provoqué le bond de 57,3 % que nous avons mentionné de la valeur brute de production de la production végétale. La part de la production végétale dans la valeur totale (brute) des produits agricoles a progressé en conséquence de 21,7 % dans la moyenne des années 1957/1958 - 1959/1960 à 23,3 % dans la moyenne des années 1965 - 1967 <sup>5)</sup>.

Cette évolution est essentiellement le résultat d'une extension de la culture des céréales ainsi que des fruits et des légumes et des plantes ornementales. La part des céréales dans la valeur brute de l'ensemble de la production est passée d'une moyenne de 6,1 % pour la période 1957/1958 - 1959/1960 à 7,0 % dans la moyenne des années 1965/1967. Pour les fruits et les légumes, ce chiffre est passé de 10,9 % à 11,4 % <sup>6)</sup>. Depuis 1955 environ, la culture des céréales a été encouragée par une politique sélective des prix, qui devait entraîner en même temps un recul de la production de produits laitiers <sup>7)</sup>.

---

1) Voir tableau 2\*

2) Voir tableau 5\*

3) Voir ibidem

4) Voir tableau 7\*

5) Voir graphique 1 et tableau 1\*

6) Voir graphique 1 et tableau 2\*

7) En fait, la production de produits laitiers a continué de progresser en valeur absolue. Voir The Norwegian FAO-Committee, Agriculture, Forestry, Fisheries and Nutrition in Norway. Article XI Report 1967 from Norway to the Food and Agriculture Organization of the United Nations (for 1964, 1965 and 1966), Oslo 1967, page 5 (dénommé ci-après : The Norwegian FAO-Committee).

Tableau 2 - Ventilation de la superficie agricole utile en Norvège 1958 - 1967  
(pourcentage de la superficie agricole utile totale)

	1958 <sup>a</sup>	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Céréales <sup>b)</sup>	21,7	22,3	22,5	23,0	23,5	23,5	24,9	25,0	24,7	25,0
dont :										
Blé	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7	0,4	0,0	0,3
Orge	14,1	13,7	14,0	14,9	16,0	17,4	17,9	18,8	16,8	17,9
Avoine	5,5	6,3	6,3	6,0	5,2	4,3	5,1	4,5	4,7	4,5
Fourrages ensilés	1,1	1,1	0,9	0,9	1,1	1,0	1,1	1,2	1,4	2,2
Plantes à racines et à tubercules	6,7	6,8	7,1	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	5,7	5,2
dont :										
Pommes de terre	5,2	5,4	5,5	5,2	4,9	5,0	4,8	4,8	4,5	4,0
Betteraves fourragères <sup>c)</sup>	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Choux - Navets <sup>d)</sup>	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Légumes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Fruits	2,1	3,2	3,1	2,9	2,9	3,0	2,9	2,8	2,8	2,7
Superficies en herbe et surfaces vertes	67,9	66,2	66,0	66,1	65,5	65,3	64,1	64,1	64,2	64,2
dont :										
Prairies <sup>e)</sup> , cultivées	42,9	41,8	41,8	42,4	41,4	41,4	41,1	41,3	41,7	42,0
Prairies <sup>e)</sup> , permanentes	8,9	7,4	7,2	6,3	6,0	5,9	4,8	4,6	4,4	4,1
Pâturages <sup>f)</sup> , cultivés	3,8	5,4	5,5	5,7	6,0	5,8	5,7	5,8	5,8	5,7
Pâturages <sup>f)</sup> , permanents	9,6	9,7	9,7	9,1	9,1	9,1	9,7	9,3	9,6	9,5
Surfaces vertes, non utilisées	2,6	1,9	1,9	2,6	2,1	3,2	2,7	3,0	2,8	2,9
Plantes oléagineuses herbacées	.	.	.	.	.	.	0,3	0,5	0,6	0,9
Jachères <sup>g)</sup>	0,9	0,9	0,7	0,8	1,1	1,2	0,9	1,0	1,4	1,4

Ecarts dans le total lorsque les chiffres ont été arrondis. - <sup>a)</sup> N'est pas absolument comparable avec les années suivantes, en raison de différences dans les méthodes d'enquête. - <sup>b)</sup> Y compris les pois fourragers.  
<sup>c)</sup> Fodderturnips. - <sup>d)</sup> Swedes. - <sup>e)</sup> Surfaces vertes fauchées - <sup>f)</sup> Surfaces vertes non fauchées -  
<sup>g)</sup> Sans les surfaces vertes non utilisées.

Source : Jordbruksstatistikk 1958, op.cit., page 8 et années suivantes.

L'extension de la culture des fruits et légumes doit sans doute être interprétée comme une adaptation à l'accroissement de la demande nationale. A elle seule, la consommation de fruits est passée, alors que la population augmentait de 41 kg par habitant dans la moyenne des années 1953/1956 à 64 kg dans la moyenne des années 1967/1968, soit un bond de 56 %<sup>1)</sup>.

La répartition de la superficie agricole utile en Norvège traduit aussi nettement l'importance de la culture des céréales. Comme il ressort du tableau 2, un quart de la superficie agricole utile est en Norvège planté en céréales, l'orge couvrant plus de la moitié de cette superficie. Ce fait indique que la récolte norvégienne de céréales est essentiellement utilisée dans la production nationale d'aliments pour bétail. Par rapport à la place qu'elles occupent dans la valeur totale de production, les cultures des fruits et légumes occupent une part relativement peu élevée de la superficie agricole utile (1958/1960 : 4,3 %; 1965/1967 : 3,4 %). C'est moins que la superficie agricole utile occupée par les plantes à racines et à tubercules (1958/1960 : 6,9 %; 1965/1967 : 5,7 %). Dans ce domaine, c'est la culture des pommes de terre qui domine (1958/1960 : 5,4 %; 1965/1967 : 4,4 %). La diminution des superficies plantées en pommes de terre est sans doute essentiellement imputable au net recul de la consommation nationale<sup>2)</sup>. En outre, la répartition de la superficie agricole utile révèle la place extraordinairement élevée qu'occupent les herbages, ce qui est typique d'un pays de montagnes. Toutefois, la superficie qu'ils occupent est tombée de 66,7 % en 1958/1960 à 41,7 % dans la moyenne des années 1965/1967. Ce recul est, d'une part, l'expression des efforts constants accomplis en Norvège pour étendre les terres arables, grâce à des travaux d'amélioration et, d'autre part, le résultat de la non-exploitation de superficies particulièrement reculées. Une autre partie, notamment dans le sud de la Norvège, a du être utilisée pour des projets d'urbanisme<sup>3)</sup>.

---

1) Voir tableau 8\*

2) Voir ibidem

3) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. pages 20 et suivantes.

La consommation intermédiaire incluse dans la valeur brute de production de l'agriculture norvégienne a augmenté de 72 % entre la moyenne des années 1957/58 - 1959/60 et celle des années 1965/67. Elle s'est essentiellement composée d'aliments pour bétail (1960/1967 : 40,6 %) et d'amortissements (1960/1967 : 31,9 %) <sup>1)</sup>. Le pourcentage élevé des aliments pour bétail vient de l'importance de la production animale dans l'agriculture <sup>2)</sup>. La place qu'occupent les amortissements souligne le degré élevé de mécanisation de l'agriculture norvégienne. C'est ainsi que le parc de tracteurs a progressé entre 1959 et 1967 de 55.786 à 98.380 unités, soit une augmentation de 76 %, le nombre de tracteurs par 1.000 hectares passant ainsi de 65 à 114 unités. Le nombre des moissonneuses-batteuses est passé pour la même période de 4.678 à 9.803, soit de 21 à 39 par 1.000 ha de céréales <sup>3)</sup>. Au total, dans la moyenne des années 1965/1967, les investissements ci-dessus et les autres investissements en machines et en équipements mécaniques ont représenté 67 % environ du total des investissements. Les 33 % restants étaient constitués par des investissements dans la construction et l'amélioration du sol <sup>4)</sup>.

Par rapport aux aliments du bétail et aux amortissements, les autres éléments intervenant dans la consommation intermédiaire n'ont joué qu'un rôle secondaire dans l'agriculture norvégienne. Le pourcentage des semences est resté stationnaire. La part des engrais dans la consommation intermédiaire accuse même un recul (1957/1958 - 1959/1960 : 8,9 %; 1965/1967 : 7,1 %) <sup>5)</sup>, alors que la consommation a légèrement augmenté en valeur.

#### bb. Revenu

Avec un taux d'accroissement de 72 %, la consommation intermédiaire a augmenté beaucoup plus fortement que la valeur brute de production de l'agriculture norvégienne elle-même (+ 46 %). L'augmentation de la différence entre les deux grandeurs, c'est-à-dire le revenu net au coût des facteurs, n'a donc été que de 21 % <sup>6)</sup>.

---

1) Voir graphique 2 et tableau 4\*

2) Voir tableau 2\*

3) Calculé d'après Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. page 61 et tableau 9\*.

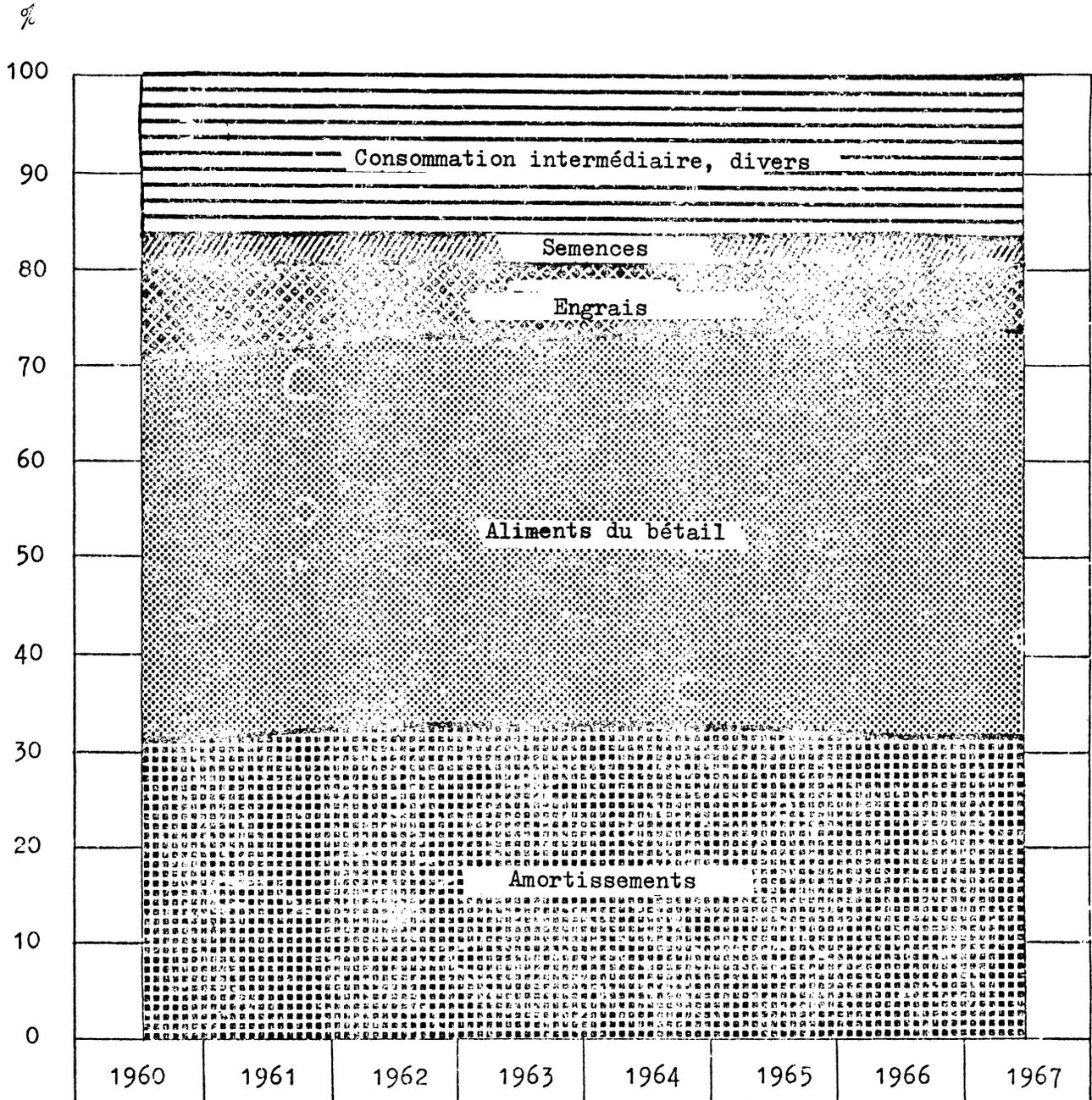
Le parc de machines a été établi dans les recensements effectués le 20 juin de chaque année.

4) Voir Jordbruksstatistikk 1967, op.cit., page 74

5) Voir graphique 2 et tableau 4\*.

6) Voir Økonomisk utsyn over året 1962, op.cit., page 2\*. Ibidem 1968, page 3\*. Les chiffres sont relatifs à la période 1957/1959 - 1965/1967, car les campagnes de la comptabilité économique agricole n'ont pas été converties dans ce cas.

Graphique 2 - La consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne 1960/1967  
(pourcentage de la consommation intermédiaire totale)



En revanche, la valeur correspondante pour l'ensemble de l'économie norvégienne, le produit national net au coût des facteurs, s'est accrue de 88 % pour la même période <sup>1)</sup>. Cette évolution a le même sens que le retard constant des revenus de la population agricole norvégienne, par rapport aux perspectives de revenu de l'ensemble de la population de ce pays. Par exemple, le revenu au coût des facteurs par personne occupée dans l'industrie et dans les mines norvégiennes a augmenté de 214 % au cours des années 1950-57, contre 166 % pour les personnes occupées dans l'agriculture durant cette même période <sup>1)</sup>. Toutefois, on ne constate pas un tel retard des revenus agricoles lorsqu'on compare la rémunération horaire moyenne <sup>2)</sup> de l'agriculture norvégienne avec les salaires horaires de l'industrie et du bâtiment. Comme il ressort du tableau 3, les rémunérations horaires moyennes dans l'agriculture qui représentaient 51,8 % des salaires moyens de l'industrie dans la moyenne des années 1958/60 ont représenté 57,8 % de ces salaires dans la moyenne des années 1965/67.

Il y a à l'origine de la disparité mentionnée depuis 1950 dans le revenu au coût des facteurs par tête d'habitant deux motifs. On peut tout d'abord penser que l'évolution divergente des revenus moyens au coût des facteurs ne s'est maintenue que jusqu'à la fin des années 50 et qu'ensuite elle a été affaiblie par une tendance allant en sens contraire. En faveur de cette hypothèse, il y a le fait que la progression du trend des rémunérations horaires agricoles a été plus forte depuis 1958 que celle du trend des salaires moyens de l'industrie. Toutefois, d'après les données disponibles pour 1960, cette hypothèse est à rejeter <sup>4)</sup>. Par conséquent, il est à supposer que la disparité des revenus par tête d'habitant au coût des facteurs repose sur une progression des gains qui a été dans l'industrie plus rapide que celle des salaires.

- 
- 1) Voir Økonomisk utsyn over Året 1962, op.cit. p.2\* - Ibidem 1968, p.3\*.
  - 2) Calculé d'après Nasjonalregnskap 1938 og 1946-1958 (NOS A 24), Oslo 1961, p.20 - L.S.Arbok 1968, p.267 - Økonomisk utsyn over Året 1968, op.cit. p.3.
  - 3) Par rémunération horaire moyenne, il faut entendre le revenu (revenu net au coût des facteurs + subventions - rémunération du capital investi), qu'un travailleur agricole obtient en une heure de travail. Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. pages 138 et suivantes et page 147. Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. page 17.
  - 4) Vérifié d'après : Økonomisk utsyn over Året 1962, op.cit. page \*2 - L.S. Arbok 1968, page 267 - Tableau 3.

Tableau 3 - Comparaison des salaires horaires moyens de l'industrie et du bâtiment avec les rémunérations horaires moyennes dans l'agriculture en Norvège 1958-1967

Année	Industrie	Bâtiment	Agriculture	Agriculture Industrie (%)	Agriculture Bâtiment (%)
1958	5,69	7,42	2,73	48,0	36,8
1959	6,12	7,98	3,20	52,3	40,6
1960	6,37	8,19	3,51	55,1	42,9
1961	6,82	8,90	4,08	59,8	45,8
1962	7,38	9,83	3,97	53,8	40,4
1963	7,77	10,60	4,18	53,8	39,4
1964	8,25	11,19	4,64	56,2	41,5
1965	9,00	12,19	5,18	57,6	42,5
1966	9,65	13,27	5,34	55,3	40,2
1967	10,39	14,24	6,28	60,4	44,1

Source : L.S. Arbok 1967, p. 322 - Ibidem 1968 page 309.

cc. Population agricole

Ces tendances que nous avons signalées ont joué un rôle décisif dans la diminution constante du nombre des personnes occupées dans l'agriculture en Norvège. Alors qu'en 1930, il y avait encore en Norvège plus d'un quart de la population active dans l'agriculture, ce chiffre n'était plus que de 13,4 % en 1960 <sup>1)</sup>. L'exploitation de données actuelles sur le nombre des personnes occupées dans l'agriculture et dans l'ensemble de l'économie donnent des résultats analogues. Le nombre de personnes occupées dans l'agriculture en Norvège est tombé entre 1950 et 1967 de 351.900 à 219.500, soit une diminution de 37 % <sup>2)</sup>.

L'exode rural a, lui aussi, notablement influencé la structure de la main-d'oeuvre dans ce secteur. Ainsi, la part des salariés dans la main-d'oeuvre masculine employée à temps plein est tombée de 15,3 % au cours de l'exercice 1948/1949 à 9,6 % au cours de l'exercice 1965/1966. Le recul de la main-d'oeuvre familiale est moins marqué (1948/1949 : 28,6 %; 1965/1966 : 20,3 %). La proportion des propriétaires d'exploitation masculins et de leurs épouses a fait, en revanche, un bond (1948/1949 : 56,1 %; 1965/1966 : 70,1 %) <sup>3)</sup>. Pour ce qui est de la main-d'oeuvre féminine employée à plein temps, ces mouvements sont encore beaucoup plus marqués comme le montre le tableau 4. D'après des estimations effectuées en Norvège, la modification de la structure de la main-d'oeuvre agricole norvégienne se poursuivra jusqu'à la fin de ce siècle. Le rythme de ce processus devrait toutefois peu à peu se ralentir <sup>4)</sup>.

---

1) Voir tableau 10\*

2) Voir tableau 4

3) Voir tableau 5

4) Voir E. Elstrand et R. Anda, Jordbrukets framtidige arbeidskraftbehov. Østlandet (Besoins futurs en main-d'oeuvre de l'agriculture. Analyse de leur évolution jusqu'à présent et prévisions des besoins en main-d'oeuvre pour l'an 2.000 dans l'Østlandet) Oslo 1967, pages 18 et suivantes.

Tableau 4 - Personnes occupées en Norvège dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, 1950, 1960, 1965, 1967

Personnes occupées	1950	1960	1965	1967
	1.000			
Total des personnes occupées	1.467,5	1.475,9	1.524,2	1.552,5
Agriculture	351,9	260,0	230,5	218,5
Sylviculture	40,7	29,1	23,0	20,2
Pêche	60,2	53,4	39,9	39,5
	en % de l'ensemble des personnes occupées			
Agriculture	24,0	17,6	15,1	14,1
Sylviculture	2,8	2,0	1,5	1,3
Pêche	4,1	3,6	2,6	2,5

Source : L.S. Årbok 1968, op.cit. page 267.

Tableau 5 - Composition de la main-d'oeuvre agricole en Norvège a) 1948/49 b) - 1965/66  
(en % de la main-d'oeuvre masculine et féminine à temps complet c)

Main-d'oeuvre à temps complet		1948/49	1958/59	1961/62	1965/66
Main-d'oeuvre masculine à temps complet, total (effectifs)					
dont :					
Propriétaires d'exploitation et leurs épouses		56,1	65,7	65,9	70,1
Autres membres de la famille		28,6	21,6	22,8	20,3
Salariés		15,3	12,7	11,3	9,6
Main-d'oeuvre féminine à temps complet, total (effectifs)					
dont :					
Propriétaires d'exploitation et leurs conjoints		64,1	77,4	80,5	84,0
Autres membres de la famille		27,4	17,8	15,8	13,1
Salariés		8,5	4,8	3,7	2,9

a) Ne concerne que la main-d'oeuvre employée à temps complet dans des exploitations de plus de 0,5 ha.  
b) La période de référence va du 14 avril de la première année au 13 avril de l'année suivante.  
c) Sont comptés tous les travailleurs qui ont exercé durant les 280 jours de la période de référence pendant le temps normal de travail une activité sur les terres arables, dans l'horticulture, dans les forêts de l'exploitation, dans l'élevage ou effectué des travaux ménagers. La main-d'oeuvre dont le temps de travail diffère est comptée au prorata du travail qu'elle a fourni.

Source : Jordbruksstatistikk 1966, op.cit. pages 16 et suivantes. Ibidem 1967, page 65 et suivantes - Statistisk Arbok (n° XII 235) Oslo, Arg. 87 (1968) page 69.

dd. Structure dimensionnelle des exploitations

La situation de l'agriculture norvégienne est particulièrement difficile en raison d'une structure défavorable de l'étendue des exploitations. En 1967, il n'y avait pas moins de 87,6 % des exploitations qui n'atteignaient pas 10 ha. Plus de la moitié de l'ensemble des exploitations (62,3 %) étaient même inférieure à 5 ha <sup>1)</sup>. Cet éparpillement est dû, en partie, à la situation topographique du pays. Dans les régions montagneuses éloignées, il existe des limites naturelles à l'extension des exploitations <sup>2)</sup>. Une intégration des exploitations n'est concevable que dans les vallées longitudinales de l'Est et du Sud de la Norvège ainsi que dans la région du fjord de Trondheim. Dans les régions montagneuses du pays, un assez grand nombre d'exploitations ont été, soit fermées, soit transformées en exploitations secondaires <sup>3)</sup>.

Entre 1959 et 1966, le nombre des exploitations assurant un revenu complet a diminué de 18 %, en passant de 71.769 à 58.915. En 1967, il n'y avait plus qu'un tiers de toutes les exploitations agricoles qui constituent la source exclusive de revenus de leurs propriétaires. Un cinquième, toutefois, de toutes les exploitations répondent encore aux conditions requises pour permettre à leurs propriétaires de tirer la plus grande partie de leurs revenus de l'agriculture (exploitations fournissant le revenu principal). Ainsi, la moitié pratique de toutes les exploitations (45,2 % en 1966 contre 38,3 % en 1959) étaient des exploitations secondaires, c'est-à-dire que leurs propriétaires tiraient la plus grande partie de leurs revenus d'une autre activité <sup>4)</sup>. D'après le recensement agricole de 1959, 84 % de tous les propriétaires masculins d'exploitations qui travaillaient également en dehors de leurs exploitations possédaient des exploitations ayant entre 0,5 et 5 ha. 13 % avaient des exploitations ayant entre 5 et 10 ha et 3 % des exploitations de plus de 10 ha. Les principaux secteurs dans lesquels ils travaillaient en dehors de l'agriculture étaient la pêche (18,2 % de tous les agriculteurs travaillant en dehors de leur exploitation), le bâtiment (18 %) et la sylviculture (19,3 %) <sup>5)</sup>.

---

1) Voir tableau 6.

2) Voir N.K. Nesheim, Storproduksjon og vertikal integrasjon i jordbruket. (Norges landbrukshøgskole, Institutt for driftslaere og landbruksøkonomi, Melding n° 22 [Grande production et intégration verticale dans l'agriculture Ecole d'agronomie norvégienne, Institut de gestion des entreprises et d'économie agricole, Communication n° 227, sans lieu de parution 1964, page 64.

3) Voir ibidem.

4) Voir tableau 11\*

5) Voir L.S. Arbok 1967, op.cit. page 279.

Tableau 6 - Structure dimensionnelle des exploitations dans l'agriculture norvégienne - 1949, 1959 et 1967

Taille des exploitations (ha)	1949	1959	1967
	Nombre d'exploitations		
0,5 - 2,0	70.008	60.303	42.090
2,0 - 5,0	80.122	75.527	64.164
5,0 - 10,0	42.526	42.126	43.195
10,0 - 20,0	15.597	15.074	15.649
20,0 et plus	5.188	5.285	5.501
total	213.441	198.315	170.599
	% de l'ensemble des exploitations		
0,5 - 2,0	32,8	30,4	24,7
2,0 - 5,0	37,5	38,1	37,6
5,0 - 10,0	19,9	21,2	25,3
10,0 - 20,0	7,3	7,6	9,2
20,0 et plus	2,4	2,7	3,2
total	99,9	100,0	100,0

Source : L.S. Årbok op.cit. Årg. 14 (1968) page 18 - Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. page 25 - Calculs personnels.

En 1966, la proportion des agriculteurs exerçant une activité secondaire dans le bâtiment était tombée à 16,8 % et il n'y en avait plus respectivement que 13,1 % et 12 % exerçant une activité dans la sylviculture et dans la pêche. Dans le même temps, la proportion d'agriculteurs ayant une autre activité annexe, dans laquelle on inclut également la retraite anticipée, est passée de 16,2 % à 25 %<sup>1)</sup>.

ee. Etat financier et patrimonial.

Les pertes subies par l'agriculture norvégienne du fait de l'exode rural ont été compensées par la mécanisation déjà mentionnée de l'agriculture, surtout dans les régions du pays où les conditions topographiques et la structure des exploitations s'y prêtaient. Ce processus a néanmoins eu pour conséquence d'accroître l'endettement, notamment dans les exploitations importantes. C'est ainsi que le niveau d'endettement<sup>2)</sup> des exploitations de plus de 50 ha est passé de 35,7 % en 1958 à 57,0 % en 1966. Pour les exploitations de moins de 5 ha, il est passé de 19,5 % en 1958 à 20,0 % en 1966. Pour l'ensemble des exploitations, le niveau de l'endettement est passé d'une moyenne de 26,4 % en 1958 à 34,0 % en 1966<sup>3)</sup>.

Dans l'agriculture norvégienne, 75,1 % de tous les engagements étaient garantis par hypothèque en 1965/67. Les traites représentaient 13,5 %. Les autres engagements (1965/67 : 11,4 %) étaient composés d'avances à court terme de marchandises et de crédits de caisse<sup>4)</sup>. Les principaux bailleurs de fonds étaient les banques d'Etat (Statsbankene) (1965/67 : 73,0 %) et les banques coopératives agricoles (1965/67 : 17,5 %). Les 9,5 % restants des crédits étaient répartis à peu près également entre les banques d'affaires et les compagnies d'assurance<sup>5)</sup>. Le fort endettement qui a pour conséquence,

---

1) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. page 24. Pour l'année 1966, il n'existe pas de données sur la taille des exploitations assurant un revenu secondaire aux agriculteurs.

2) Par niveau d'endettement, il faut entendre le quotient résultant de la division des engagements par les immobilisations corporelles.

3) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. pages 130 et suivantes et page 312.

4) Voir Ibidem 1960, page 306 - Ibidem 1968, page 312.

4) Voir tableau 12\*.

5) Voir L.S. Arbok 1968, page 312.

dans les grandes exploitations précisément, de réduire encore les possibilités de disposer des produits bruts a fait récemment l'objet de tentatives de réforme qui visent à alléger les conditions de crédit offertes aux agriculteurs <sup>1)</sup>.

#### ff. Commerce extérieur

Bien que la production de produits agricoles ait augmenté quantitativement de 29,8 % entre 1957/58-1959/60 et 1965/67 <sup>2)</sup>, la Norvège est caractérisée, du point de vue des échanges extérieurs, par un important excédent d'importations de produits agricoles <sup>3)</sup>. Si l'on se fonde sur la quantité de calories nécessaires pour l'approvisionnement de la population, compte tenu des habitudes actuelles de consommation, on constate que l'agriculture norvégienne couvre tout juste 40 % des besoins alimentaires de la nation. Avant guerre, ce chiffre était encore de 44 %. Cette régression repose essentiellement sur le fort recul de la production de céréales panifiables qui a contribué pour ce groupe de produits à faire tomber le degré d'auto-approvisionnement d'une moyenne de 21 % dans les années 1934/38 à 1 % dans la moyenne des années 1964/66 <sup>4)</sup>. En plus du problème des céréales panifiables, la Norvège est tributaire des importations surtout pour les fruits et les légumes. Les besoins nationaux en oeufs, pommes de terre et farine de pomme de terre ainsi que pour la viande de porc et de boeuf peuvent actuellement être, en gros, satisfaits. Pour les produits laitiers, notamment le beurre et le fromage, la production est nettement excédentaire <sup>5)</sup>.

Conformément à la situation nationale sur le plan de l'approvisionnement, le commerce extérieur de la Norvège est centré autour des produits agricoles. 16,9 % de toutes les importations de produits agricoles <sup>6)</sup> étaient composés dans la moyenne des années 1966/68 de fruits et légumes (contre 17,3 % en 1958/60), dont un quart d'agrumes et de raisins de table.

---

1) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.134.

2) Voir ibidem, p.300

3) Moins les produits de la sylviculture et de la pêche.

4) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.76 et suivantes.

5) Voir tableau 7.

6) Y compris les produits de la sylviculture et de la pêche.

Tableau 7 - Degré d'auto-alimentation <sup>a)</sup> de l'agriculture norvégienne

1960-1966 (pourcentage)

Produits	1960	1961	1962	1963	1964 <sup>b</sup>	1965 <sup>b</sup>	1966 <sup>b</sup>
Céréales panifiables	5	5	4	4	1	1	1
Pommes de terre et farine de pommes de terre	100	100	100	100	100	100	100
Légumes <sup>c</sup>	84	80	76	85	84	85	88
Fruits <sup>c</sup>	46	52	41	40	38	30	32
Viande bovine	98	101	108	97	97	97	100
Viande porcine	99	99	101	92	92	98	94
Oeufs	105	100	98	96	97	99	101
Lait de consommation	100	100	100	100	100	100	100
Beurre	151	142	136	124	146	123	123
Fromage	128	126	137	135	136	134	143

- a) Calculé sur la base de la teneur en calories du produit considéré.  
 b) N'est pas tout à fait comparable avec les années précédentes, car les sources sont différentes.  
 c) Les données sont relatives aux campagnes (1er juillet-30 juin), à compter de la campagne 1961/62.

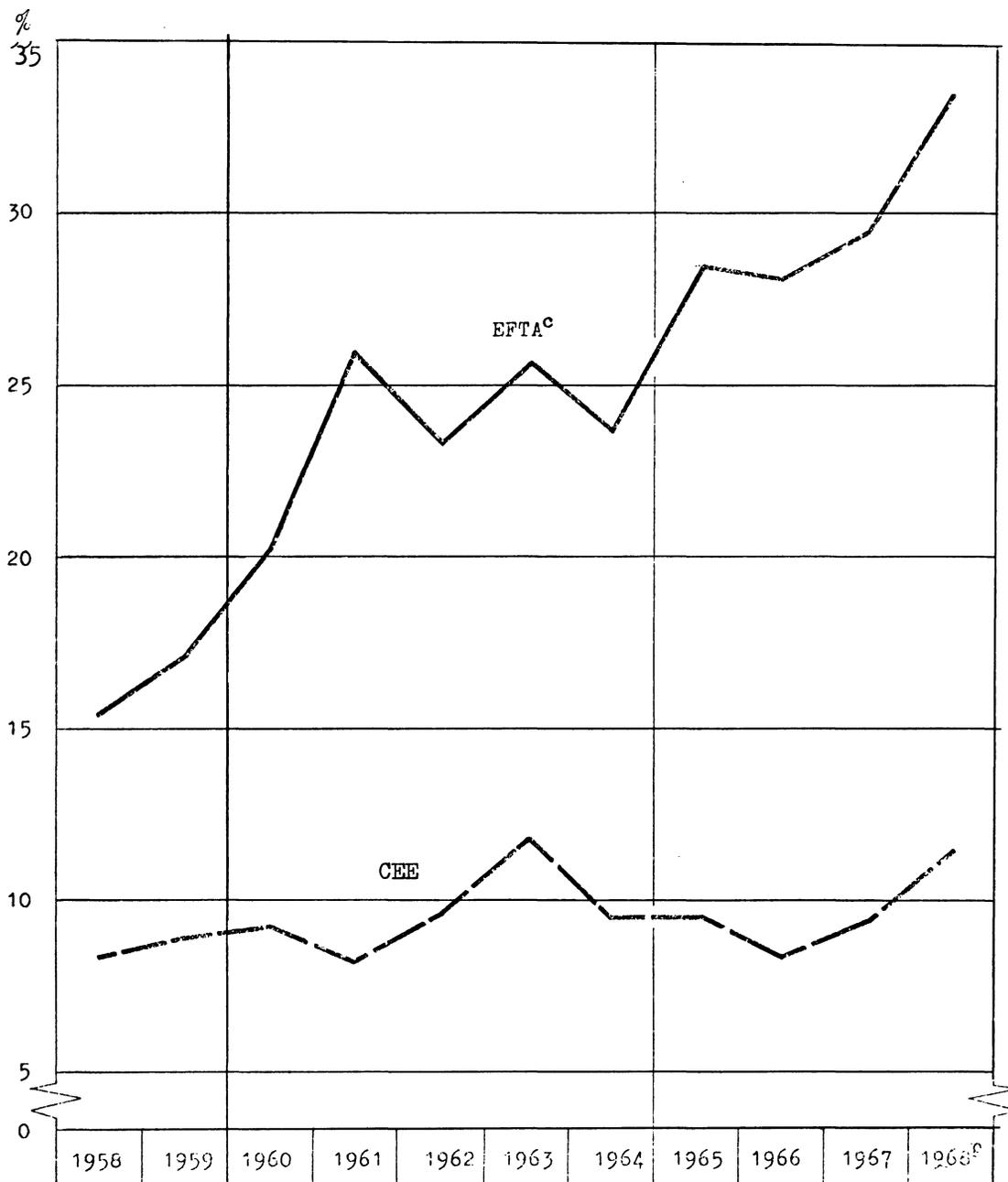
Source : L.S. Arbok 1964, op.cit. p.53 - Ibidem 1966, p. 139.  
 The Norwegian FAO-Committee, p.6

En 1966/68, les céréales et la farine représentaient en moyenne 14,9 % des importations de produits agricoles. En 1966/68, les importations de café, thé, cacao et de marchandises fabriquées à partir de ces produits tropicaux ont représenté en moyenne 11,8 % des importations contre 15,1 % en 1958/60. L'importance de tous les produits d'importation que nous venons de citer tend à décroître dans le commerce extérieur de la Norvège. Sont en augmentation les importations de bois et de liège (1958/60 : 7,9 %; 1966/68 : 18,5 %), de graines et de fruits oléagineux (1958/60 : 6,9 %; 1966/68 : 7,4 %), de tabac et de tabacs fabriqués (1958/60 : 4,3 %; 1966/68 : 4,5 %) et de boissons, notamment les eaux-de-vie (1958/60 : 1,8 %, 1966/68 : 4,6 %<sup>1)</sup>). Les besoins croissants en importations de bois et de liège ont pour origine le plafonnement de la production nationale essentiellement provoqué depuis 1965 environ par la rapide augmentation des frais d'abattage, alors que le prix du bois d'industrie est resté pratiquement inchangé<sup>2)</sup>. Quant aux autres marchandises, il s'agit de produits dont la production est très limitée ou tout à fait inexistante en Norvège, en raison des conditions naturelles, mais pour lesquels l'élasticité de la demande devrait être très forte en fonction du revenu.

Au total, les importations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Norvège ont augmenté de 65,1 % au cours des années 1958/60-1966/68<sup>3)</sup>. Cette évolution a profité tout d'abord aux pays de l'AELE, dont la part a plus que doublé depuis 1958. La part occupée sur le marché par les produits agricoles suédois a même presque quadruplé<sup>4)</sup>. Les Etats membres de la CEE ont pu faire passer leur part des importations agricoles de la Norvège de 8,3 % à 11,7 % entre 1958 et 1963, mais cette part est depuis en régression alors que les importations ont légèrement augmenté en valeur absolue<sup>5)</sup>. Les importations agricoles en provenance

- 
- 1) Voir tableau 8.
  - 2) Voir The Norwegian FAO-Committee, p.7
  - 3) Voir tableaux 8 et 13\*.
  - 4) Voir tableau 9.
  - 5) Voir graphique 3 et tableau 9.

Graphique 3 - Part respective des Etats membres de la CEE et de l'AELE dans les importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968(%)



- a) 1958 : commerce spécial, depuis 1959, commerce général (caf).  
 b) Les importations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être établies pour les deux zones exportatrices.  
 c) A compter de 1962, y compris la Finlande.  
 p) Provisoire.

Source : Norges Handel 1958, Del.II, op.cit. p.38 et suiv. et années suiv. Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit.Arg. 56 (1968), décembre, p.37 et suiv. - Calculs personnels.

Tableau 8 - Importations a) norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958 - 1968  
(en % de la totalité des importations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>p</sup>
Importations, total (Mio Cn)	9 359,5	9 448,5	10 446,3	11 542,5	11 885,1	13 012,9	14 169,3	15 787,4	17 169,5	19 626,6	19 325,1
Importations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total (Mio Cn)	1 406,4	1 438,6	1 656,4	1 663,5	1 817,8	2 023,3	2 205,3	2 234,5	2 513,2	2 477,7	2 441,1
(% des importations totales)	15,0	15,2	15,9	14,4	15,3	15,5	15,6	14,2	14,6	12,6	12,6
dont :	3,1	2,2	1,7	1,6	0,9	1,4	1,6	1,4	1,8	1,6	2,2
Viande :											
dont :											
Viande bovine b)	0,6	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,5	0,4	0,5
Viande porcine b)	1,6	0,5	0,1	0,1	0,1	0,6	0,8	0,3	0,8	0,3	0,5
Produits laitiers et oeufs	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4
Poissons et produits à base de poisson	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,5	1,5	2,2	2,4	2,2	1,9
Céréales et farines	17,6	18,1	16,0	15,0	16,1	14,1	13,4	14,2	14,1	16,0	14,5
dont :											
Blé et farine de blé	10,4	10,0	8,4	9,4	9,6	7,4	8,1	7,5	7,1	7,4	7,4
Maïs et farine de maïs	1,4	2,2	1,4	1,9	2,0	1,7	2,2	2,0	1,7	1,7	1,7
Orge	0,7	1,0	1,7	0,7	0,6	1,5	0,5	0,9	1,0	1,7	1,7
Produits de la minoterie et pâtisseries	0,3	0,4	0,3	0,5	0,8	0,8	1,1	1,2	1,2	1,5	1,7
dont :	19,7	16,5	15,7	16,2	18,2	16,5	15,3	17,5	17,1	16,8	16,9
Agrumes	4,9	4,2	3,7	3,9	3,9	3,8	3,2	3,6	3,4	3,1	3,6
Pommes	2,7	1,9	1,9	1,2	2,2	2,0	1,7	1,7	2,0	1,7	1,8
Raisins	1,2	1,2	1,0	1,4	1,6	1,2	1,5	1,5	1,2	1,2	1,2
Sucres et sucreries, miel	9,0	8,7	7,8	7,9	6,9	13,4	9,0	7,8	4,9	5,0	5,4
Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits											
Aliments pour bétail c)	18,4	14,2	12,8	12,1	12,0	11,2	12,4	11,7	11,7	11,8	11,8
Boissons	4,2	4,8	4,1	3,5	5,2	3,5	4,7	4,8	4,8	5,0	4,6
dont :	1,7	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,2	2,7
Vin	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,7	0,9	0,9	0,9
Eaux-de-vie	0,9	0,7	1,1	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,4
Tabacs et tabacs fabriqués	3,7	3,6	5,5	3,8	4,4	2,8	3,4	3,3	4,0	4,2	5,4
Peaux, non travaillées	1,1	1,3	1,4	1,4	1,7	1,9	1,8	1,6	1,7	1,1	1,1
Laine et autres fibres d'origine animale	2,6	3,1	2,5	2,7	2,4	3,0	3,0	1,9	2,0	1,8	1,2
dont :	6,5	6,8	7,2	5,8	6,2	5,2	7,0	7,2	8,0	7,2	7,0
Fèves de soja	1,9	2,6	3,2	3,0	3,0	2,8	4,3	4,7	5,1	5,5	4,6
Coprah	2,9	2,5	2,4	1,6	1,2	1,5	1,5	1,5	1,1	0,9	1,4
Arachides	0,6	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Bois et liège	5,4	6,9	11,4	17,7	14,1	11,6	14,6	17,1	18,7	18,5	18,2
Matières premières animales & végétales	2,8	3,0	4,1	3,8	3,0	2,9	3,0	3,4	2,4	3,6	2,2
Huiles & graisses animales & végétales	2,8	7,0	6,2	4,7	4,6	5,3	6,6	2,9	2,5	1,7	2,1
dont :											
Huile d'olive	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2

p) Provisoire - a) Depuis 1959, commerce général, 1958 commerce spécial - b) Fraîche, réfrigérée ou congelée - c) Moins les céréales non moulues.

Source : Norges Handel 1958 (NOS XII 13) Del I (sept 1959 Hefte III), Oslo 1960, p.16 f et suiv. et années suivantes.

Statistisk årbok for Norge 1960, op.cit.p.106 et suiv. et années suivantes. Månedstatistikk over utenrikshandelen, Oslo, Årg. 56 (1968, déc.p.4 et suiv.)

Tableau 9 - Importations a) norvégiennes de produits b) provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées selon les zones d'origine 1958-1968

(en % de l'ensemble des importations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche)

Zones d'origine	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>p</sup>
Produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1 406,4	1 438,6	1 656,4	1 663,5	1 817,8	2 023,3	2 205,3	2 234,5	2 513,3	2 477,7	2 441,1
dont en provenance de :											
C.E.E.	8,3	9,0	9,3	8,2	9,6	11,7	9,5	9,5	8,3	9,4	11,3
dont :											
Belgique/Luxembourg	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3	0,5	0,4	0,3
France	1,7	1,4	2,0	1,4	2,1	3,6	2,5	2,6	1,8	2,4	4,4
Italie	2,0	2,1	1,5	2,1	2,5	1,9	1,6	1,8	1,6	2,3	1,8
Pays-Bas	2,8	5,0	3,0	3,1	3,3	3,6	3,1	3,1	3,0	3,1	3,6
République fédérale d'Allemagne	1,4	2,3	2,0	1,3	1,3	2,2	1,7	1,7	1,5	1,2	1,1
AELE	15,4	17,1	20,2	25,9	23,3 <sup>c</sup>	25,6 <sup>c</sup>	23,7 <sup>c</sup>	26,4 <sup>c</sup>	28,1 <sup>c</sup>	29,5 <sup>c</sup>	33,5 <sup>c</sup>
dont :											
Danemark	5,3	4,4	4,3	4,1	4,9	6,5	6,5	6,3	6,3	6,3	7,1
Suède	3,4	4,7	5,8	6,5	9,5	8,8	11,5	15,1	16,2	17,1	20,0
Royaume-Uni	3,6	5,1	5,2	5,3	4,5	8,2	4,6	5,5	4,3	4,6	4,3
Amérique du Nord	20,0	23,1	22,0	19,6	20,4	18,1	19,4	17,4	21,9	18,6	16,5
dont :											
Etats-Unis	14,8	19,2	18,2	16,1	18,0	15,2	16,4	14,5	18,9	15,6	14,5
Union soviétique	5,6	5,5	5,3	5,0	3,6	3,5	3,0	3,6	4,7	5,1	2,7
Reste du monde	47,9	42,2	40,7	38,7	38,1	38,1	41,4	39,2	35,0	35,5	34,8

p) provisoire - a) 1958 commerce spécial, depuis 1959, commerce général (caf) - b) Les importations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être ventilées par zone d'origine. Il en découle dans le total de chaque colonne un écart égal au montant de ce poste - c) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.38 et suiv. et années suivantes - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Årg. 56 (1968), Décembre p. 37 et suiv. - Calculs personnels.

d'Amérique du Nord (1958/60 : 21,7 %; 1966/68 : 19,0 %) et d'Union soviétique (1958/60 : 5,5 %; 1966/68 : 4,1 %) ont fortement diminué au cours de la période de référence <sup>1)</sup>.

L'important transfert d'importations au bénéfice des Etats de l'AELE en Norvège a sans doute été surtout favorisé par la situation en bordure du continent de la Norvège, qui présente pour les Etats scandinaves, notamment la Suède, d'importants avantages du point de vue des transports. En outre, les importations de nombreux produits agricoles danois ont été favorisées par les accords commerciaux bilatéraux du 11 mai 1963 et du 23 décembre 1966 <sup>2)</sup>.

Compte tenu des produits de la pêche norvégienne, les exportations norvégiennes de produits agricoles n'ont pas tout à fait atteint le niveau des importations (solde du commerce extérieur 1958/60 : +61,7 Mio cn; 1966/68 : - 1.314 millions cn). Il faut tenir compte du fait que plus de la moitié des produits mentionnés dans le tableau 10 proviennent du secteur de la pêche. Cela ne vaut pas seulement pour le groupe de produits "Poissons et produits à base de poissons". Le volume d'autres groupes de produits comme les aliments du bétail ou les huiles et graisses d'origine végétale et animale est pour une grande part déterminé par les produits provenant de la pêche en Norvège <sup>3)</sup>. Dans les produits agricoles au sens strict, seuls les produits laitiers et les oeufs (1958/60 : 4,9 %, 1966/68 : 3,5 %) ainsi que les peaux (1958/60 : 8,1 %; 1966/68 : 10,3 %) revêtent une certaine importance dans le cadre des exportations norvégiennes de produits agricoles. Les exportations d'autres produits, comme les viandes et les préparations de viande, les fruits et légumes, la laine et autres fibres d'origine animale ont été minimes. Il semble qu'elles

---

1) Voir tableaux 9 et 14\*.

2) Voir association européenne de libre échange; accords agricoles entre les pays de l'AELE. Genève 1969, p.45 et suiv. et p.49 et suiv.

3) Voir tableau 10. Du fait que les produits de la pêche norvégienne ne se détachent pas clairement dans les groupes de produits des statistiques norvégiennes du commerce extérieur, les produits à base de poissons ont été inclus dans l'analyse du commerce extérieur des produits agricoles en Norvège.

Tableau 10 - Exportations norvégiennes a) de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958 - 1968  
(en % des exportations totales de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>p</sup>
Exportations totales (en mio de cn)	5.314,6	5.788,8	6.291,1	6.651,8	6.941,8	7.664,3	9.219,2	10.308,9	11.168,2	12.411,0	13.839,8
Exportations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.478,3	1.555,0	1.486,6	1.478,8	1.569,5	1.608,9	1.839,5	2.211,9	2.343,9	2.439,5	2.254,5
(en mio de cn)	27,8	26,9	25,6	22,2	22,6	21,0	20,0	21,5	21,0	19,7	16,3
(en % des exportations totales)											
dont :											
Viandes et préparations de viandes	1,3	1,6	1,6	2,2	4,2	3,3	3,5	2,5	1,9	2,1	1,5
Produits laitiers et oeufs	3,3	5,7	5,7	4,7	4,4	5,0	5,3	3,4	3,6	3,7	3,3
dont :											
Beurre	1,4	2,7	2,5	2,0	1,9	1,6	2,4	1,1	0,9	0,6	0,2
Fromage	1,5	2,5	2,6	2,5	2,3	3,3	2,8	2,1	2,5	2,8	2,8
Oeufs	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Poissons et produits à base de poissons	49,6	50,2	53,2	49,1	52,9	52,2	46,1	44,9	45,0	41,4	44,9
dont :											
Poissons frais ou réfrigérés											
Filets de poissons, congelés	3,5	3,9	4,8	5,9	8,5	9,9	8,8	11,2	11,2	9,5	.
Harengs et esprints, congelés	3,9	3,1	2,5	1,2	1,2	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7	.
Morue séchée (Stockfisch)	11,6	12,1	12,5	10,6	10,3	9,7	6,8	6,2	6,8	5,4	.
Morue salée et séchée (klippfisch)	7,3	5,9	7,8	6,5	6,5	7,0	6,3	6,1	7,2	8,2	.
Crustacés et mollusques	2,1	2,5	3,1	3,5	3,8	3,9	3,9	3,5	3,3	3,1	1,6
Conserves de poissons	9,4	11,4	9,0	10,0	10,4	9,6	9,6	7,9	7,8	7,4	8,1
Céréales et farine	0,2	0,2	0,3	0,6	1,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,5	0,5
Fruits et légumes	0,1	0,3	0,3	0,2	0,6	0,2	0,2	0,3	0,5	0,3	0,5
Aliments pour bétail <sup>b</sup>	9,3	8,3	6,8	8,5	4,5	6,8	10,6	15,5	14,8	23,0	20,8
dont :											
Farine de hareng	7,0	5,7	5,2	6,5	3,0	5,6	9,2	14,2	13,8	21,5	19,5
Préparations alimentaires diverses	1,2	1,1	1,3	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,7
dont :											
Margarine	1,1	1,1	1,2	1,6	1,3	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9
Boissons	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6
Tabac et tabacs fabriqués	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Peaux, non travaillées	7,0	8,4	9,0	9,5	10,6	11,3	10,6	10,5	11,3	9,9	12,2
Laines et autres fibres d'origine animale	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,6	0,7	0,7	0,5	0,6
Bois et liège	4,7	2,6	3,3	2,5	2,0	2,7	4,5	3,2	2,0	1,8	2,1
Matières premières animales et végétales	0,9	1,2	1,1	1,6	1,4	1,5	1,6	1,5	1,3	1,1	1,0
Huiles et graisses animales et végétales	21,4	19,5	16,4	18,1	13,6	12,8	13,7	14,5	15,7	12,7	9,1
dont :											
Huiles de poissons	13,7	12,3	9,9	10,5	7,6	4,4	4,1	5,4	6,6	7,2	4,1
Huiles et graisses préparées	7,6	7,1	5,9	7,3	5,6	8,1	9,3	8,9	8,8	5,2	4,6

<sup>p</sup>Provisoire - <sup>a</sup>depuis 1959 commerce général, en 1958, commerce spécial - <sup>b</sup>sans les céréales non moulues.

Source : Norges Handel 1958 (NOS XII 13), Del I (seit 1959 Del II, seit 1961 H.III), op.cit. p.16 et suiv. et années suivantes. Statistisk Årbok for Norge 1960, op.cit. p.112 et suiv. et années suivantes. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Arg. 56 (1968), Desember, p.4 et suiv.

résultent essentiellement de l'utilisation occasionnelle de débouchés favorables à l'étranger, sans qu'une demande nationale insuffisante ait nécessité leur vente à l'étranger <sup>1)</sup>.

La répartition des pays destinataires des exportations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a été essentiellement influencée par les conséquences qu'a eu sur le plan de la politique commerciale le processus d'intégration européenne dans la CEE et l'AELE. Jusqu'en 1962, un quart environ des produits mentionnés pouvait être écoulé dans les Etats membres de la CEE. Depuis, la part représentée par ces Etats est tombée à 22,9 % <sup>2)</sup>. Le principal motif de cette évolution a été le net recul des exportations de produits laitiers et d'oeufs qui ont baissé de 72,8 % en passant de 28,3 mio de cn en 1962 à 7,7 mio de cn en 1968 <sup>3)</sup>.

Les exportations vers les Etats de l'AELE sont passées d'une moyenne de 32,7 % en 1958/60 à 39,8 % dans les années 1966/68 <sup>4)</sup>. Les principales raisons de cette progression ont été la forte augmentation de la vente de poissons et de produits à base de poissons en Suède (1958 : 58,0 mio de cn; 1968 : 121,1 mio de cn) ainsi que la vente d'aliments pour bétail au Danemark (1958 : 6,0 mio de cn; 1968 : 14,7 mio de cn) <sup>5)</sup>.

Un autre élément frappant est la forte augmentation de la part de l'Amérique du Nord (1958/60 : 10,4 %; 1966/68 : 14,3 %) ainsi que le net recul de la part de l'Union soviétique (1958/60 : 5,6 %; 1966/68 : 2,0 %) <sup>6)</sup>.

---

1) Voir l'évolution du degré d'auto-alimentation dans le tableau 7.

2) Voir tableau 11 et graphique 4.

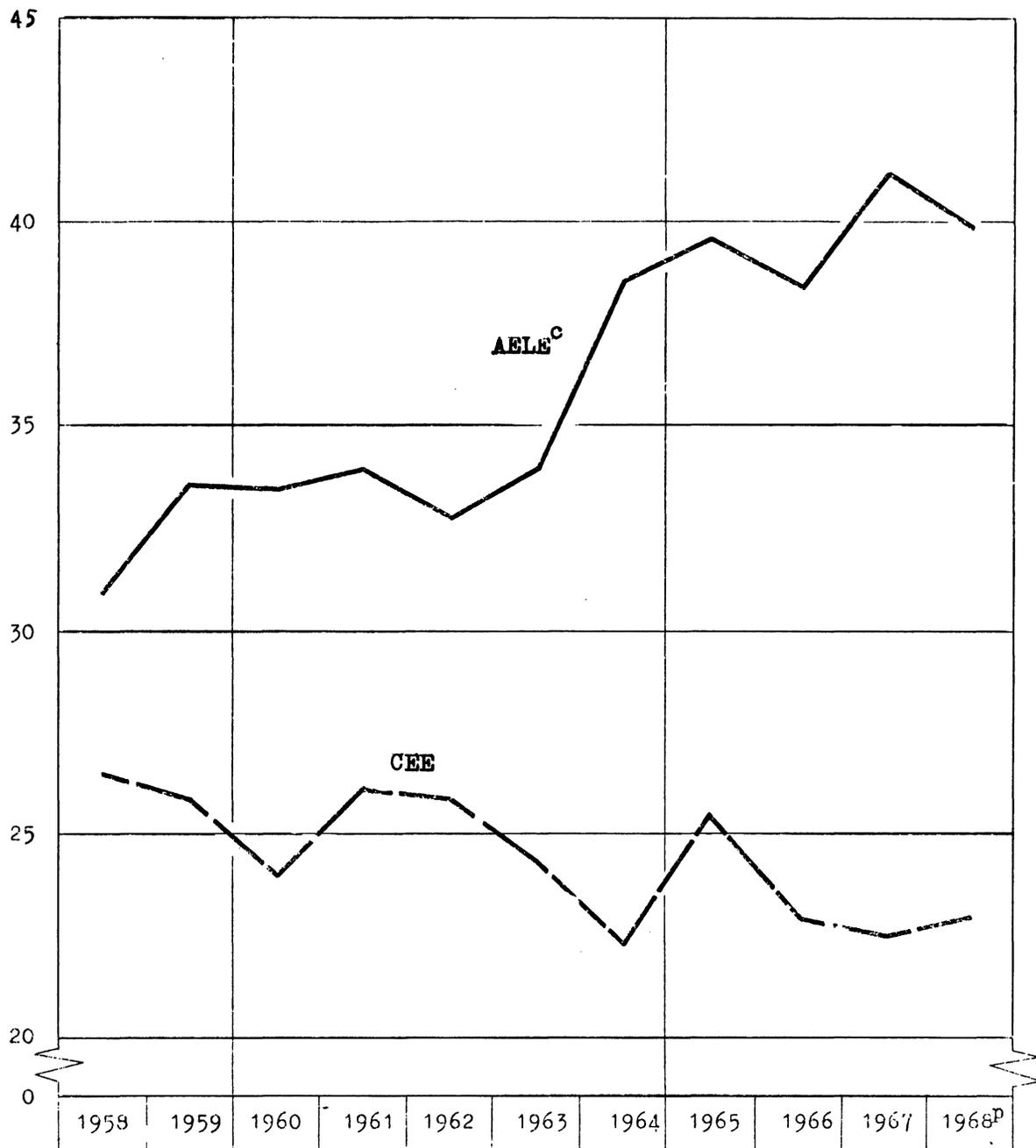
3) Voir Norges Handel 1962, op.cit. H.III p.66 - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit., Arg. 56 (1968), décembre, p.37

4) Voir tableau 11 et graphique 4.

5) Voir Norges Handel 1968, Del II, op.cit. p.37 f. Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit., Arg. 56 (1968), décembre, p.37.

6) Voir tableau 11.

Graphique 4 - Part respective des Etats membres de la CEE et de l'AELE dans les exportations<sup>a</sup> de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Norvège - 1958/1968 (%)



<sup>a</sup>1958 : commerce spécial, depuis 1959 commerce général (fob) -  
<sup>b</sup> les exportations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être déterminées pour les zones ci-dessus - <sup>c</sup> Depuis 1962 y compris la Finlande - <sup>p</sup> Provisoire.

Tableau 11 - Exportations<sup>a</sup> norvégiennes de produits<sup>b</sup> provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées selon les pays destinataires 1958 - 1968  
(en % de l'ensemble des exportations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche)

Pays destinataires	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.478,3	1.555,0	1.486,6	1.478,8	1.569,5	1.608,9	1.839,5	2.211,9	2.343,9	2.439,5	2.254,5
dont à destination de :											
CEE	26,5	25,8	24,0	26,1	25,8	24,3	22,3	25,4	22,9	22,5	22,9
dont :											
Belgique/Luxembourg	1,9	1,4	1,8	1,4	1,4	1,4	1,5	2,1	2,3	2,4	2,3
France	5,2	4,6	3,0	4,5	4,7	4,4	5,3	5,1	4,8	4,1	4,1
Italie	6,3	6,7	6,6	6,7	7,7	7,6	5,5	5,9	5,7	5,9	6,0
Pays-Bas	4,0	3,0	4,3	3,2	2,7	2,2	2,3	4,1	2,0	2,1	2,4
République fédérale d'Allemagne	9,1	10,1	8,4	10,2	9,3	8,8	7,7	8,2	8,0	8,0	8,0
AELE	30,9	33,6	33,5	34,0	32,8 <sup>c</sup>	34,0 <sup>c</sup>	38,5 <sup>c</sup>	39,6 <sup>c</sup>	38,4 <sup>c</sup>	41,2 <sup>c</sup>	39,8 <sup>c</sup>
dont :											
Danemark	1,8	2,4	1,8	2,3	2,1	2,1	2,2	2,8	2,4	2,6	2,7
Suède	7,5	6,8	7,8	9,5	10,0	9,6	10,1	10,4	10,2	10,4	11,9
Royaume-Uni	19,4	20,6	19,6	18,1	16,1	16,9	21,1	20,9	20,8	23,3	21,0
Amérique du Nord	9,7	11,1	10,5	11,7	13,7	13,6	11,9	10,5	13,0	14,5	15,3
dont :											
Etats-Unis	8,9	10,3	9,8	11,0	12,9	12,7	11,0	9,7	12,2	13,7	14,2
Union Soviétique	6,0	6,1	4,8	4,1	3,0	4,7	5,4	4,6	3,5	2,2	0,3
Reste du monde	26,4	22,8	26,5	23,5	24,0	22,7	21,3	19,2	21,6	19,1	21,1

a) 1958 commerce spécial, depuis 1959 commerce général (fob) - b) Les exportations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être établies pour les pays destinataires mentionnés. Il en découle dans le total de chaque colonne un écart égal au montant de ce poste - 8) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.38 ss. et années suiv. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Årg. 56 (1968), Desember, p.37 et ss.  
Calculs personnels.

Le poids de plus en plus grand du marché nord-américain s'explique essentiellement par l'extraordinaire extension des ventes de produits à base de poissons (1958 : 81,0 millions de cn; 1968 : 165,0 mio de cn) et de la vente de produits laitiers (1958 : 2,3 mio de cn; 1968 : 6,1 mio de cn) aux Etats-Unis (1). L'Union soviétique n'a joué un rôle du point de vue des débouchés que pour les poissons et les produits à base de poissons. L'extension rapide de la flotte de pêche soviétique et des installations de transformation du poisson a de toute évidence notablement réduit pour la Norvège les possibilités d'écouler en Union soviétique ses produits à base de poissons.(2)

En résumé, on constate que pour ce qui est du commerce extérieur de produits agricoles, abstraction faite des produits de la pêche, la Norvège enregistre un important déficit dans les importations de produits végétaux. Seule la production de pommes de terre suffit à satisfaire les besoins nationaux. La production de viande et de préparations de viandes permet également l'approvisionnement de la population. Des excédents d'exportation notables n'existent que pour les produits laitiers et les peaux.

## b. Sylviculture

### aa. Revenu

L'importance économique de la sylviculture a fortement diminué en Norvège durant la période de référence. La valeur de production brute de ce secteur est quand même passée de 883 Mio de cn en 1959 à environ 1.026 Mio de cn en 1964, mais depuis une tendance à la stagnation prédomine. En raison de la rapide augmentation de la consommation intermédiaire, le revenu net aux prix du marché de la sylviculture norvégienne n'a augmenté entre 1959 et 1967 que de 13 % (3). Etant donné que l'ensemble

---

(1) Voir Norges Handel 1958, Del II, op.cit. page 37 s.  
Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Årg. 56 (1968),  
décembre, page 37.

(2) Voir les données relatives à l'évolution des débarquements de la pêche soviétique dans : Statistisk Årbok for Norge 1962; op.cit. p. 324 et années suivantes.

(3) Voir Skogsstatistikk 1963 (NOS XII 175), Oslo 1965, p. 128.  
Ibidem 1966, p. 74.

de l'économie norvégienne traverse depuis le début des années 60 une phase de croissance rapide, la part de la sylviculture dans le produit intérieur brut aux prix du marché est tombée de 2,5 % en 1959 à 1,5 %<sup>1</sup> en 1967, en raison du ralentissement de la croissance dans ce secteur.

bb. Volume de la production de bois

En Norvège, l'évolution du volume de la production de bois a été sensiblement parallèle à celle de la valeur de cette production. En 1965/1966 (6.828 m3) et 1966/1967 (7.430 m3), elle est même tombée très au-dessous du niveau de 1964/1965 (8.211 m3)<sup>2</sup>. En raison de la situation et du climat de la Norvège, la quasi-totalité du bois produit, qui est destiné à la vente et à la transformation industrielle, est constituée par du bois d'industrie résineux (1964/65 - 1966/67 : 92,2 %)<sup>3</sup>. Dans la moyenne des années 1964/65 - 1966/67, le bois produit a été utilisé pour 56,8 % comme bois à défibrer dans l'industrie de la cellulose et des panneaux de particules et pour 42,4 % seulement comme produit de transformation dans les scieries et dans l'industrie des ouvrages en bois<sup>4</sup>. Cette répartition montre que la réserve de bois en Norvège se compose principalement de bois de petites dimensions<sup>5</sup>.

cc. Commerce extérieur

Bien qu'un cinquième de la superficie de la Norvège soit boisé (1959 : 20,8 %), la productivité des forêts s'avère insuffisante pour satisfaire les besoins du pays en bois. De plus, dans le secteur du bois,

- 
- 1) Voir tableau 1.
  - 2) Voir Skogsstatistikk 1963, op.cit. p. 25 - Ibidem 1967, p. 47 s.
  - 3) Voir Ibidem pour la ligne 4. Voir Ibidem 1967, op.cit. page 46 s.
  - 4) Voir K. Mantel, Die Forst- und Holzwirtschaft in der EWG und EFTA. Baden-Baden, Bonn 1960, p. 227.

le déficit du commerce extérieur norvégien est passé, durant la période de référence, de 61,1 Mio cn dans la moyenne des années 1958-60 (0,7 %) de toutes les importations dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche) à 412 Mio de cn (2,2 %) <sup>1)</sup>. Bien que ces soldes comportent aussi des bois provenant des zones tropicales et subtropicales, ils n'en indiquent pas moins un accroissement des besoins d'importation en bois de la zone tempérée. L'accroissement des importations de bois s'explique en premier lieu par le fait que les forêts norvégiennes ne fournissent pas suffisamment de bois de qualité.

En résumé, l'évolution qui vient d'être tracée fait apparaître que l'importance économique de la sylviculture norvégienne est en constante régression. Il faut toutefois faire cette réserve que la sylviculture joue un certain rôle en tant que source supplémentaire de revenu pour l'agriculture. 65 % des superficies forestières sont utilisées en liaison avec des superficies agricoles <sup>2)</sup>. En outre, 1,1 % des exploitants qui pratiquaient en 1966 une activité secondaire ou accessoire étaient actifs dans la sylviculture <sup>3)</sup>.

## 2. Principaux traits de la politique agricole norvégienne

### a. Les objectifs de la politique agricole norvégienne

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la production agricole norvégienne a été engagée dans un processus de croissance sans précédent, qui a finalement entraîné un réexamen minutieux des objectifs et des instruments de la politique agricole norvégienne.

---

1) Calculé d'après les tableaux 13<sup>z</sup> et 15<sup>z</sup>.  
2) Voir Skogsstatistikk 1967, op.cit. p. 28  
3) Voir L.S. Årbok 1968, op.cit. p. 24

Depuis la seconde moitié des années 50 une série de rapports ont paru qui traitent tant de certains problèmes actuels <sup>1)</sup> que de l'ensemble de la conception de la politique agricole norvégienne <sup>2)</sup>. D'après un rapport <sup>3)</sup> datant de 1965, la politique agricole norvégienne est actuellement orientée vers la réalisation des quatre objectifs que voici :

- la politique régionale,
- la politique de production,
- la politique des revenus,
- l'efficacité économique.

Cet ensemble d'objectifs doit être interprété comme suit :

#### aa. La politique régionale

Depuis 1964, elle s'est vue accorder la priorité sur tous les autres objectifs de la politique agricole norvégienne. L'importance

- 
- 1) Voir Innstilling om fjellbygdenes økonomiske problemer fra Fjellbygd-komiteén av 1954. (rapport sur les problèmes économiques des régions montagneuses, établi par le Comité des régions montagneuses de 1954). Edité par le Landbruksdepartementet (département de l'agriculture), Oslo 1958. Innstilling om avsetnings - och tilpassingsproblemen i jordbruket fra jordbrukets avsetningskomité av 1956 ("Aresvikkomitee"). (rapport sur les problèmes de vente et d'adaptation dans l'agriculture, établi par le comité des ventes dans l'agriculture de 1956 ("Aresvikkomitee"). Edité par le Landbruksdepartementet, Oslo 1960. Innstilling om jordbruksproduksjonen fra Jordbrukskomitén av 1956 ("Eskelandkomitee"). (rapport sur la production agricole, établi par le comité agricole de 1956 "Eskelandkomitee"). Edité par le Landbruksdepartementet, Oslo, 1960. Innstilling om driftskreditt i jordbruket fra Driftskredittutvalget av 1958. (rapport sur les crédits d'exploitation dans l'agriculture, établi par la commission des crédits d'exploitation de 1958). Edité par le Landbruksdepartementet, Oslo, 1961.
  - 2) Voir Om retningslinjer for utvikling av jordbruket. (Melding til Stortinget nr 60-1955) (cité ci-après sous la référence : St.meld.60-1955). Oslo 1955. Om jordbrukspolitikken (la politique agricole) (St.meld. 64-1963/64) Oslo 1964. Innstilling fra landbrukskomiteén om jordbrukspolitikken. Innstilling til Stortinget nr 166-1964/65. In : 109. ordentlige Stortings Innstillinger og Beslutninger 1964/65. (proposition ordinaire au Storting et décision 1964/65). (cité ci-après sous la référence : Innst. S. nr 166-1963/64) Oslo, 1965, p.385 et ss.
  - 3) Voir Ibidem p.421.

accordée à la politique régionale vient d'une prévision démographique selon laquelle la population de la Norvège augmentera de 18,9 % entre 1960 et 1980, tandis que les régions centrées autour de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche perdront 10,6 % de leurs habitants.<sup>1)</sup> En conséquence, le Comité estime qu'un dépeuplement trop fort de ces régions rendra notamment plus difficile leur évolution sociale et culturelle. Il souligne que ces biens immatériels constituent une partie importante de notre niveau de vie. Pour contrecarrer les progrès de l'exode rural, il faut créer des possibilités de revenus variées ... Une nouvelle rationalisation des divers secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche peut représenter une partie des efforts destinés à améliorer la situation. Ces tentatives doivent toutefois s'accompagner de nouvelles mesures destinées à mettre en valeur d'autres sources de revenu dans les districts considérés, car toute amélioration de la productivité dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche aura pour conséquence de réduire le nombre des emplois dans ces secteurs<sup>2)</sup>. Ces déclarations révèlent tant l'importance de la politique agricole, dans la politique régionale de la Norvège que son interpénétration avec la politique de l'industrie et de l'artisanat<sup>3)</sup>.

#### bb. La politique de production

Après la liquidation des séquelles de l'économie de guerre et d'après-guerre au début des années 50, la future production agricole a été définie comme suit dans un rapport datant de 1955 : couvrir totalement les besoins nationaux en lait, beurre, fromage, viande bovine, viande porcine et oeufs, satisfaire autant que possible la demande nationale de légumes et de céréales.

- 
- 1) Om jordbrukspolitikken (St.meld. n° 64-1963/64), op.cit. p. 112.
  - 2) Voir Innstilling fra landbrukskomiteén om jordbrukspolitikken (Innst.S. n° 166-1964/65), op.cit. page 419 et page 421 (sauf mention contraire traduit par l'auteur ainsi que toutes les autres citations de source norvégienne).
  - 3) Voir aussi sur ces questions H. Borgen, Tanker omkring norsk jordbruks samfunnsøkonomiske og forsyningsmessige oppgaver. (Foredrag ved opninga av 30. Vestlandske Bondestemna, mars 1967) (réflexion sur les tâches de l'agriculture norvégienne en matière d'économie générale et d'approvisionnement) (Discours inaugural du 30ème Congrès des agriculteurs du Vestland) Bergen 1967, page 5 et suivantes.

La réalisation de ce volume de production doit assurer largement l'approvisionnement de la population norvégienne en temps de crise et soulager la balance commerciale en réduisant les importations de produits alimentaires <sup>1)</sup>.

cc. La politique des revenus.

Jusqu'à une date très récente, elle n'a été formulée que très vaguement. Un mémoire datant de 1964 dit, par exemple : "La politique agricole doit aboutir à ce que l'agriculture soit mise sur le même plan que les autres secteurs de l'économie, (...) et doit veiller à ce que les revenus agricoles ne se détériorent pas par rapport à ceux des autres secteurs de l'économie <sup>2)</sup>." Cette formule qui n'engage à rien a fait l'objet de critiques, notamment parce qu'elle ne prévoit aucun critère exact de comparaison en ce qui concerne les objectifs de la politique des revenus <sup>3)</sup>. Seul le rapport le plus récent qui date de 1965, précise que le revenu moyen du travail d'un ouvrier agricole employé à plein temps dans une exploitation moderne gérée rationnellement doit se situer à un niveau correspondant au moins au salaire moyen annuel d'un ouvrier adulte dans l'industrie <sup>4)</sup>.

dd. L'efficience économique.

Cet objectif représente au fond un objectif secondaire dans la réalisation des objectifs de la politique de production et de la politique des revenus. D'après une publication du ministère norvégien de l'agriculture en 1964, il convient d'opérer une rationalisation de la production

- 
- 1) Voir Om retningslinjer for utvikling av jordbruket (St.meld. n° 60-1955) op.cit. p. 12 - H. Borgen, op.cit. pages 6 et suivantes.  
B. Frisholm, T.M. Johnsen, Hva betyr medlemskap i CEE ? (que signifie l'adhésion à la CEE ?) Oslo 1962, p. 48.
  - 2) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld. n° 64-1963/64), op.cit. p.115.
  - 3) Voir Innstilling fra landbrukskomiteén om jordbrukspolitikken (Innst. S. n° 166-1963/64) op.cit. p.422.
  - 4) Voir Ibidem, p.423.

agricole "qui permette d'accroître la productivité en réduisant les coûts de production, sans faire éclater le cadre des objectifs de la politique de production" <sup>1)</sup>. Il faut dire que cet objectif a été jugé superflu dans un rapport de 1965 pour la raison que la recherche de l'efficacité économique dans la poursuite des objectifs de la politique des revenus et de la production va de soi, comme l'ont prouvé les expériences faites dans le passé <sup>2)</sup>.

Les quatre objectifs de politique agricole que nous avons analysés sont d'ordre quantitatif <sup>3)</sup>. En conséquence, leur réalisation doit aussi être appréciée en fonction des critères quantitatifs de la politique économique. Lorsqu'il s'agit de répondre au besoin d'une politique économique quantitative rationnelle, il faut normalement pour réaliser les buts recherchés, utiliser au moins le même nombre d'instruments. En outre, l'utilisation de chaque instrument doit être dosée de manière à avoir l'effet souhaité, eu égard aux objectifs <sup>4)</sup>. Les moyens <sup>5)</sup> employés par la politique agricole norvégienne seront appréciés ci-après en fonction de ces critères.

#### b. Les instruments de la politique agricole norvégienne

Les mesures prises en Norvège dans le domaine de la politique agricole sont les suivantes <sup>6)</sup> :

- Mesures relevant de la politique de production,
- Mesures réglementant la vente et le marché,
- Mesures prises dans le domaine de la politique du crédit,
- Mesures de politique structurelle.

---

1) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld.n° 64/1963/64), op.cit. p.117.

2) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S.n° 166-1963/64), op.cit. p.424.

3) Il convient de faire quelques restrictions en ce qui concerne la politique régionale. Le peuplement d'une région est aussi influencé par des éléments d'ordre qualitatif tels que les possibilités existantes de construction et de dispersion, les relations de trafic, etc.

4) Voir J. Tinbergen, Economic policy : Principles and design. First edition 1956, third printing 1966. Amsterdam 1966, pp.50 et suivantes et passim.

5) Les expressions "moyens, instruments" et "mesures" sont synonymes.

6) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld.n° 64/1963-64) op.cit. pp.119 et suivantes.

Ces groupes englobent dans le détail les moyens suivants :

aa. Mesures relevant de la politique de production.

En Norvège, les mesures relevant de la politique de production comprennent pour l'essentiel la spécialisation agricole, la vulgarisation agronomique, la médecine vétérinaire et l'ensemble des instruments destinés à influencer les investissements agricoles <sup>1)</sup>.

L'enseignement de spécialisation agricole et la vulgarisation agronomique sont particulièrement développés en Norvège. Face aux difficiles conditions de production en Norvège, le degré élevé de spécialisation de la population agricole constitue la condition préalable à la réalisation des objectifs de la politique de production et de la politique des revenus <sup>2)</sup>. L'assistance vétérinaire doit être considérée d'un point de vue analogue, puisqu'elle revêt une importance particulière <sup>4)</sup>, en raison de la part élevée qu'occupe la production animale dans la valeur de production brute des produits agricoles <sup>3)</sup>.

---

1) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst.S.n° 166-1963/64), op.cit. p.426 et suivantes.

2) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld.n° 64-1963/64), op.cit. p.120 et suivantes.

3) Voir graphique 1.

4) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld.n° 64-1963/64), op.cit. p.124 et suivantes.

Dans l'agriculture norvégienne, les investissements sont soutenus et orientés par d'importantes subventions prises sur le budget de l'Etat. Il convient de remarquer que les investissements dans l'agriculture ne concernent pas seulement les exploitations. Comme le montre le tableau 12, le gros des aides aux investissements porte sur les dépenses pour achat de terrains (1965/67 : 53,4 %). Les aides à la construction de routes (1965/67 : 8,0 %) et à la construction hydraulique (7,4 %) revêtent une moindre importance. Les subventions à la construction de routes ont plus que doublé entre 1961 et 1967. Cela vient essentiellement des efforts accomplis dans le cadre de la politique régionale pour mieux relier les régions éloignées du Nord et de l'Ouest de la Norvège aux principaux centres de consommation dans le Sud du pays <sup>1)</sup>. Les aides à la construction de silos et d'entrepôts ont de nouveau fortement progressé depuis 1964, après avoir été provisoirement en régression en 1961-1963. Cette évolution repose sans doute sur les efforts accomplis par le gouvernement norvégien pour augmenter le degré d'auto-alimentation en ce qui concerne les produits végétaux, notamment les céréales, puisque ces efforts impliquent un besoin croissant en capacités de stockage <sup>2)</sup>.

Les subventions dont fait également état le tableau 12, qui ont été octroyées aux stations de machines, ont depuis 1947 représenté 30 % de la valeur d'achat des machines à acquérir. Les 70 % restants ont bénéficié de facilités de crédit.

---

1) Voir ibidem p.429.

2) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld. n° 64-1963/64), op.cit. p.133.

Tableau 12 Principales subventions octroyées aux investissements agricoles en Norvège - 1957/58<sup>a</sup> - 1967 (1.000 cn)

Investissements subventionnés	1957/58	1958/59	1959/60	1960/2.	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Installation de nouvelles exploitations	4.906	4.633	4.406	2.581	3.978	3.048	3.792	3.064	2.576	2.945	3.690
Achats de terres	43.503	46.650	62.856	39.951	52.230	42.565	42.126	36.460	45.910	47.603	50.588
Construction hydraulique	6.960	3.899	6.281	3.765	7.318	7.121	6.348	6.492	5.872	7.020	7.178
Construction de routes	2.800	3.069	4.002	2.423	3.535	6.038	5.839	7.531	6.763	7.234	7.761
Silos et autres entrepôts	751	3.402	3.415	3.233	291	161	136	948	3.299	3.524	8.508
Stations de machines	1.493	618	1.153	612	-	-	-	-	-	-	-
Versements au Fonds pour la création et l'entretien de bâtiments agricoles	-	-	-	10.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000

<sup>a</sup>) L'exercice budgétaire commence le 1er juillet.

Source : Jordbrukestatistikk 1963, op.cit. p.68 - Ibidem 1964, p.73 - Ibidem 1967, p.75.

En 1960, il y avait au total 2.820 stations de machines en exploitation, dont 80 % étaient gérées par des entreprises privées et 20 % par des coopératives <sup>1)</sup>. Les stations de machines ont constitué un moyen approprié pour une mécanisation convenable des petites exploitations. Toutefois, plutôt que de les subventionner à fonds perdus, on a préféré encourager leur création par des facilités de crédit, qui permettent une meilleure adaptation aux conditions économiques présentées par chaque cas <sup>2)</sup>.

A la dernière ligne du tableau 12, le fonds pour la création et l'entretien des bâtiments agricoles a été créé en 1956. Depuis 1961, il est financé grâce à des subventions de l'Etat qui s'élèvent à 20 millions de cn par an. Les crédits de ce fonds sont utilisés pour accorder des crédits aux exploitations viables ou à celles qui peuvent le devenir en se regroupant ou en acquérant de nouvelles terres. Les crédits sont octroyés à condition qu'un plan d'exploitation de 5 ans ait été exécuté de façon satisfaisante <sup>3)</sup> en collaboration avec le conseiller économique compétent.

Les "subventions d'exploitation" (driftstilskott) <sup>4)</sup> font également partie des mesures prises dans le cadre de la politique de production. Il s'agit dans la pratique de subventions accordées aux surfaces, qui sont venues remplacer en 1964 les subventions liées aux produits pour le lait, les pommes de terre et les semences <sup>5)</sup>. Ce type d'aides "neutres au regard de la production" devait éliminer les inconvénients que présentent pour la composition de la production agricole <sup>6)</sup> les subventions liées aux produits. Toutefois, il est apparu rapidement que la répartition

- 
- 1) Voir Comité Ministériel pour l'Agriculture et l'alimentation de l'OEEC, évolution de la politique agricole depuis 1955 (5<sup>e</sup> rapport sur la politique agricole en Europe et en Amérique du Nord, édité par le Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts en collaboration avec le Ministère fédéral de l'Economie. Paris 1961 (traduction allemande 1963), p.275 (cité ci-après sous la réf.OEEC, Evolution de la politique agricole depuis 1955).
  - 2) Il semble que des difficultés particulières soient apparues dans l'entretien, et partant, dans l'utilisation des machines. Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. n° 166-1963/64), p.411.
  - 3) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld.nr 64-1963/64), op.cit. p.132 et suiv.
  - 4) Voir ibidem, p.137 et suiv.
  - 5) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166-1964/65), op.cit. p.432.
  - 6) Voir ibidem.

de ces subventions gênait la rationalisation des structures agricoles en ce qui concerne la dimension des exploitations, car au début les petites exploitations étaient beaucoup plus soutenues que les grandes. Le barème a été d'abord conçu de telle façon que les subventions augmentaient pour les exploitations de 1-7,5 ha, tandis qu'elles diminuaient pour les exploitations de 20 ha. Les exploitations de plus de 20 ha n'étaient pas prises en considération.<sup>1)</sup> Au cours des années, le barème a été de plus en plus modifié afin de faciliter la rationalisation des structures dans l'agriculture. C'est ainsi que la limite maximum de 20 ha est actuellement supprimée. Les éventuels revenus accessoires de l'exploitant sont en partie soustraits de la subvention d'exploitation, pour autant que l'exploitant tire moins de la moitié de ses revenus annuels de l'agriculture et de la sylviculture<sup>2)</sup>. Lorsqu'il en tire moins de 20 %, la subvention est totalement supprimée. Des avantages particuliers sont prévus pour la petite sylviculture<sup>3)</sup>. La totalité des crédits octroyés pour la subvention des exploitations atteint néanmoins pour 1967 et 1968 la somme de 125 millions de cn, soit environ 2 fois et demi plus que pour l'achat des terres<sup>4)</sup>.

bb. Mesures destinées à régler la vente et le marché.

Dans l'agriculture norvégienne les mesures destinées à régler la vente et le marché font à intervalles réguliers, pour une durée de un à trois ans, l'objet d'accords agricoles (jordbruksavtale) entre la Fédération des agriculteurs norvégiens (Norges Bonde Lag) et la Fédération des petits agriculteurs norvégiens (Norges Bonde-og Småbrukarlag) d'une part, et le ministère de l'Agriculture, d'autre part. Ces accords sont soumis au Storting (Parlement) qui les a jusqu'à présent ratifiés sans leur faire subir de modifications. Le plan de tous ces accords suit

---

1) Voir L.S.Årbok 1964, op.cit.p.410 et suiv.

2) Y compris les recettes provenant de la pisciculture, du tourisme et des animaux à fourrures, pour autant qu'elles soient liées à l'agriculture.

3) Voir L.S.Årbok 1968, p.59 et suiv.

4) Voir Budsjettmemnda, Totalregnskap for jordbruket 1968, op.cit. Vedlegg VI.

celui d'un accord-cadre de 1950 <sup>1)</sup>. Actuellement, l'accord agricole du 12 juin 1968 est en vigueur pour la période qui va du 1er juillet 1968 au 30 juin 1970 <sup>2)</sup>.

L'élément principal de ces accords agricoles est constitué par les réglementations relatives au niveau des prix des produits agricoles. Pour les principaux groupes de produits, le type de formation des prix est fixé, soit par des décisions législatives soit par l'accord-cadre de 1950. C'est ainsi que pour les céréales sont prévus des prix à la production garantis, pour le lait et les produits laitiers des prix maximums au consommateur et pour les autres produits animaux des prix de gros indicatifs. Le niveau des prix qui sont fixés lors des négociations destinées à aboutir à un accord agricole doit assurer la réalisation des objectifs de la politique des revenus. Afin de pouvoir fixer ces prix d'une manière judicieuse, la Commission budgétaire pour l'agriculture (Budsjettnemnda), qui est une Commission d'experts indépendante, établit avant l'ouverture des négociations les principales données relatives à l'évolution probable de l'agriculture norvégienne <sup>3)</sup>. Etant donné l'incertitude de ces prévisions, l'accord agricole prévoit, en général, la possibilité pour une des parties de demander la modification des prix convenus, lorsque l'indice du coût de la vie dépasse un certain niveau (accord agricole 1968/70 : 5 % au 15 juillet 1969) <sup>4)</sup>.

La protection des marchés nationaux vis-à-vis de l'extérieur est assurée essentiellement par des contingents d'importation. En matière d'importation, les règlements prévoient une interdiction générale d'importation pour la viande bovine et la viande porcine, les oeufs, les pommes de terre, ainsi que les fruits et légumes. L'interdiction d'importation est suspendue lorsque les prix de gros des produits considérés dépassent sur le marché national une limite maximum déterminée.

---

1) Voir Om jgrdbrukspolitikken (St.meld. nr 64-1963/64), op.cit. p.140.

2) Voir L.S.Arbok, 1968, op.cit.p.51 et suiv.

3) Voir Om jgrdbrukspolitikken (St. meld. nr 64-1963/64), op.cit. p.140.

4) Voir L.S.Arbok 1968, op.cit., p.63 et suiv.

Lorsque l'offre nationale suffit à faire baisser les prix au-dessous du niveau maximum prévu, l'interdiction d'importer entre à nouveau en vigueur. Pour les produits laitiers, il existe une interdiction générale d'importation, à l'exception de quelques contingents pour certains fromages étrangers <sup>1)</sup>.

En vue de financer la réglementation des marchés, le gouvernement utilise les organisations coopératives de vente qui sont très développées. En plus de leurs tâches commerciales normales, ces associations procèdent à l'exécution des mesures prévues par la réglementation des marchés. La base juridique de leur activité est la loi de 1930 sur l'écoulement des produits agricoles, modifiée en dernier lieu en 1956. Cette loi vise à améliorer et à rationaliser sur une base coopérative la vente de produits agricoles importants (viandes, produits laitiers, oeufs, peaux d'animaux à fourrures et d'animaux sauvages, produits horticoles) <sup>2)</sup>. En pratique, cela s'effectue en percevant sur les ventes des agriculteurs des taxes (taxes sur le chiffre d'affaires) qui vont aux divers "fonds de marchandises" gérés par le "Conseil des Ventes". Le Conseil des Ventes comporte des représentants des organisations de vente, des associations d'agriculteurs, des commerçants, des organisations de consommateurs et du ministère de l'agriculture <sup>3)</sup>. Les ressources des "fonds de marchandises" servent au financement des réglementations des marchés, par exemple pour les stockages saisonniers, les transports des régions excédentaires dans les régions déficitaires, l'abaissement des prix à l'exportation, mais aussi à l'exécution d'autres mesures destinées à promouvoir les ventes (construction d'installations de stockage; campagnes publicitaires). Les fonds spéciaux pour les divers groupes de produits ont été créés parce que les recettes provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires doivent être affectées à chaque produit séparément <sup>4)</sup>.

---

1) Voir L.S. Årbok 1968, op.cit. p.140 et suiv.

2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. nr 64-1963/64), op.cit. p.144 - Lov til a fremja umsetnaden av jordbruksvarer, nr 3 av 14.

3) juni 1956. Norsk Lovtidend 1956, Avdeling 2, Oslo 1956, p.277 et suiv.

4) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld. nr 64-1963/64), op.cit. p.144  
Voir ibidem - Voir aussi tableau 13.

Tableau 13 - Les recettes<sup>a</sup> provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires et leur utilisation pour la promotion des ventes 1958 - 1966 (1.000 cn)

	1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966	
	Recet- tes	Dépen- ses																
Produits, total	16.338	16.776	16.433	14.168	17.846	18.336	18.276	18.466	18.938	17.644	18.941	21.323	18.987	17.194	20.248	20.157	21.046	21.594
dont :																		
Lait	3.016	3.228	3.098	3.209	3.359	3.218	3.372	3.109	3.420	3.198	3.597	3.355	3.548	4.304	3.617	3.575	3.792	3.584
Viande de boeuf, de porc et de mouton	8.803	8.758	8.883	6.657	9.516	11.703	10.197	10.408	11.004	10.829	10.600	10.492	10.186	9.210	11.131	11.477	10.927	11.024
Fruits et légumes	1.626	1.508	1.721	2.148	1.894	1.855	1.759	1.710	2.034	2.025	2.123	2.155	2.156	1.873	2.180	2.488	2.202	1.636
Oeufs	994	1.023	1.044	660	1.018	998	971	1.113	1.142	949	1.230	1.182	1.402	1.176	1.419	1.311	1.517	1.495
Viande de volaille	151	183	165	118	148	122	187	218	153	189	145	179	145	150	183	156	200	159
Fourrures	1.748	2.076	1.522	1.376	1.911	440	1.790	1.918	1.185	454	1.246	3.960	1.550	481	1.718	1.150	2.408	3.696

a) Y compris le produit des intérêts des fonds des marchandises - b) Sommes dépensées pour la promotion des ventes des divers groupes de produits. La différence entre les versements et les dépenses représente l'augmentation ou la diminution des divers fonds de marchandises.

Source : L.S. Årbok 1959, op.cit. p.359 et suiv. et années suivantes.

Depuis 1956, l'aménagement des marchés est financé par certains crédits provenant du "fonds des aliments du bétail", en plus du produit des taxes susmentionnées. Le fonds des aliments du bétail a été créé grâce aux taxes perçues sur les aliments du bétail nationaux et importés <sup>1)</sup>.

Les sources de financement que nous avons citées n'ont pas été suffisantes jusqu'en 1962 pour assurer l'aménagement des marchés. C'est pourquoi les mesures de soutien accordées aux divers produits ont été complétées par des subventions provenant du budget de l'Etat. Ces aides sont supprimées depuis 1963 <sup>2)</sup>.

Le tableau 13 indique l'utilisation des crédits du fonds des marchandises. Il ressort que les recettes provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires ont surtout servi à soutenir les ventes de viande de boeuf, de porc et de mouton (1964/65 : 53,9 %), de lait (1964/66 : 19,8 %) et de fourrures (1964/66 : 8,5 %). La vente de lait bénéficie également d'une contribution décisive du fonds des aliments pour bétail, comme le montre le tableau 14. Il faut en outre noter que 8,2 % des dépenses de ce fonds ont été utilisées dans la moyenne des années 1964/65 - 1966/67 pour la création de structures d'intervention, notamment dans le secteur de la viande bovine et de la viande porcine.

#### cc. Mesures prises en matière de politique du crédit.

Eu égard aux effectifs limités de la main-d'oeuvre dans les exploitations norvégiennes fournissant un revenu complet, l'ensemble des quatre objectifs-maîtres de la politique agricole norvégienne qui ont été évoqués au début de ce chapitre ne peuvent être réalisés que grâce à une accélération des investissements. En outre, en raison du caractère limité des moyens disponibles grâce aux sommes retenues, le financement de ce processus s'effectue essentiellement grâce à des crédits <sup>3)</sup>.

---

1) Voir Om jordbrukspolitikken, (St. meld. nr 64-1963/64), op.cit.

2) p. 144 et suiv.

3) Voir Ibidem, p.145.

3) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166-1964/65), op.cit. p.436.

Tableau 14 - Ventilation des dépenses du fonds des aliments pour bétail 1961/62<sup>a</sup> - 1966/67

Dépenses	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Dépenses totales	124.264	162.629	150.471	161.597	185.883	170.533
dont pour :						
Mesures destinées à promouvoir les ventes	59.613	89.496	60.997	36.594	49.226	48.377
dont pour :						
Lait et produits laitiers <sup>b</sup>	35.222	52.281	33.350	29.061	31.018	28.306
Viande de boeuf, de porc et de mouton	16.391	29.609	17.045	2.742	8.871	8.000
Oeufs et viande de volaille	3.500	2.109	2.294	4.402	4.789	6.200
Lait en poudre et lait condensé <sup>c</sup>	4.500	5.497	8.308	-	4.191	5.871
Subvention pour le lait distribué dans les écoles	-	-	-	389	357	-
Création de structures d'intervention	8.689	9.311	15.500	12.115	18.885	11.720
dont pour :						
Viande de boeuf, de porc et de mouton	6.500	6.000	10.799	9.050	12.950	10.300
Oeufs et viande de volaille	201	1.299	2.201	1.860	2.140	-
Fruits et légumes	1.988	2.012	2.500	1.205	3.795	1.420
Aides au transport	29.215	32.545	38.180	15.804	22.214	21.635
dont pour :						
Lait	15.758	18.339	24.024	8.948	13.437	11.185
Viande de boeuf, de porc et de mouton	13.457	14.206	14.156	6.856	8.777	10.449
Subventions pour les aliments pour bétail	-	-	-	61.927	52.885	49.645
Transferts au fonds de la laine	15.500	19.000	4.453	28.655	34.372	31.904
Remboursements fiscaux aux éleveurs d'animaux à fourrure	1.994	1.533	1.516	2.994	1.769	2.900
Promotion des exportations	254	1.744	1.000	1.000	996	591
Contrôle de la qualité des oeufs		-	1.473	1.591	2.657	2.962
Autres mesures	9.000	9.000	27.352	917	2.879	800

<sup>a</sup>) L'exercice budgétaire commence le 1er juillet - <sup>b</sup>) Sans le lait distribué dans les écoles, le lait en poudre et le lait condensé. - <sup>c</sup>) Subventions pour l'abaissement des prix en ce qui concerne les ventes aux industries dont les produits ne sont pas protégés dans le cadre des échanges extérieurs.

Source : L.S. Arbok 1964, op.cit. p.389 et années suivantes.

En Norvège, il y avait jusqu'en 1965 trois banques agricoles d'Etat (Statsbankene) qui groupaient 59 % environ des crédits octroyés, ce qui était jugé tout à fait insuffisant par les agriculteurs norvégiens <sup>1)</sup>. L'absence d'attributions clairement définies et de directives économiques uniformes fut particulièrement critiquée <sup>2)</sup>. C'est pour cette raison que les trois instituts ont été, dès le 1er janvier 1966, groupés pour former la Banque agricole d'Etat (Statens Landbruksbank) <sup>3)</sup>.

Pour uniformiser les conditions des crédits octroyés aux agriculteurs par les banques et les caisses d'épargne publiques, la fédération centrale des agriculteurs (Landbrukets Sentralforbund) a mis au point le 16 juin 1967 avec les organisations centrales des banques et des caisses d'épargne publiques un règlement arrêtant les conditions d'octroi et d'amortissement pour les crédits d'exploitation. Conformément à cet accord, les crédits d'exploitation sont octroyés d'une façon générale contre une garantie s'élevant à 40 % de la somme octroyée. Pour autant qu'elles soient parties à l'accord, les organisations affiliées à la fédération centrale des agriculteurs prennent à leur charge une caution de déficit représentant 50 % des pertes éventuelles subies par le bailleur de fonds <sup>4)</sup>.

- 
- 1) Voir L.S.Årbok 1966, op.cit. p.154 et suiv. et p.329.
  - 2) Voir Om jgrdbrukspolitikken (St.meld.nr 64-1963/64), op.cit. p.150.
  - 3) Voir L.S.Årbok 1966, op.cit. p.155.
  - 4) Voir Ibidem 1968, p.134 et suiv.

dd. Mesures de politique structurelle.

Selon la définition norvégienne officielle, il faut entendre par politique de structure dans le secteur agricole en Norvège : la totalité des mesures qui visent à "créer des unités de production susceptibles d'être exploitées rationnellement, sous l'angle de l'économie générale, et capables, en même temps, d'assurer à une famille une situation économique satisfaisante".<sup>1)</sup> La nature des instruments employés permet de préciser cette notion très large en disant qu'en Norvège la politique de structure englobe toutes les mesures destinées à exercer une influence sur la taille des exploitations et à infléchir les investissements agricoles dans le sens de l'efficacité économique <sup>2)</sup>.

Depuis le début des années cinquante, on discute en Norvège des problèmes de structures. Depuis, cet ensemble de questions est devenu un des principaux thèmes de la politique agricole norvégienne <sup>3)</sup>. Cela est compréhensible si l'on tient compte du fait qu'en 1967 la plus grande partie des exploitations agricoles norvégiennes, à savoir 87,6 %, n'avaient qu'entre 0,5 ha et 10 ha <sup>4)</sup>.

---

1) Voir Om Jordbrukspolitikken (St.meld.n° 64-1963/64), op.cit. p.126.

2) En Norvège, on considère que les mesures de politique structurelle comportent aussi les instruments propres à promouvoir les investissements. L'ensemble des mesures de politique structurelle est conçu comme une partie de la politique de production. En raison du caractère actuel des mesures destinées à influencer la taille des exploitations, cette classification n'a pas été respectée. Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166-1963/64), op.cit. p. 426 ss.

3) Voir N.K. Nesheim, op.cit. p.64 - Europäische Freihandelsassoziation,

4) Die Landwirtschaft in der EFTA - Genève 1965, pages 52 et suiv.

4) Voir tableau 6.

En Autriche, où la situation aurait dû être identique, en raison du caractère montagneux du pays, il n'y avait en 1960 que 60,4 % des exploitations qui faisaient partie de la même classe de dimension. Au Danemark, où les conditions naturelles sont beaucoup plus favorables, il y en avait 35,5 % en 1967 <sup>2)</sup>.

En Norvège, la structure dimensionnelle des exploitations est essentiellement une conséquence de la législation foncière, notamment dans le domaine des droits de succession. En Norvège, la répartition de la propriété a été à travers les siècles influencée surtout par les systèmes du "odelsrett" et du "åsetesrett" (alleu et droit d'aînesse) <sup>3)</sup>. Ces systèmes reposent sur la conception juridique germanique selon laquelle la propriété foncière agricole est un bien familial inaliénable. L'odelsrett a été codifié en 1821 sur le principe que tout membre d'une famille a le droit de racheter une ferme qui a été dix ans propriété de la famille, lorsqu'elle a été aliénée à des tiers. Ce droit de rachat pouvait être exercé pendant cinq ans à compter de la vente <sup>4)</sup>. L'odelsrett a donc constitué une entrave importante à la mobilité de la propriété foncière.

Le principe de l'inaliénabilité du bien familial a été interprété par les libéraux sur la base du principe qu'en cas d'héritage toute la famille doit avoir une part des biens fonciers laissés en héritage, c'est-à-dire que dans le cas de transfert de propriété par suite d'un décès, il convient de procéder à un partage réel. A l'opposé, on trouve l'åsetesrett, selon lequel le fils aîné ou le premier descendant a droit à la ferme dans son intégralité ou, lorsqu'il y a plusieurs fermes, à la ferme principale.

---

1) Voir Statistisches Handbuch für die Republik Österreich, Vienne, Jg.18, N.F. (1967) p.60.

2) Voir Landbrugsstatistik 1967, Kopenhagen, p.7.

3) Odelsrett et åsetesrett peuvent être traduits approximativement en français par régime allodial et droit d'aînesse. En raison du caractère spécifique de ces systèmes en Norvège, nous avons repris les dénominations norvégiennes, comme le font la plupart des auteurs.

4) Voir V. von Malchus, op.cit. pages 71 et suiv. et la bibliographie.  
Voir Ibidem op.cit. pages 71 et suiv.

En réalité l'*åsetesrett* a été interprété au cours du 19<sup>ème</sup> siècle dans ce sens que le partage d'une propriété est considéré comme admissible, lorsque les unités restantes suffisent à nourrir une famille <sup>1)</sup>. Cette conception a été reprise dans la loi foncière de 1928. D'après Sterri <sup>2)</sup>, cette loi se fondait sur l'idée que la terre doit être, dans la mesure du possible, répartie entre ceux qui désirent accéder à la propriété. Il n'y avait pas de place dans cette législation pour des considérations d'ordre technico-économique. Elle n'était pas non plus assez flexible pour permettre une adaptation à la nécessité d'avoir des formes d'exploitation plus importantes. Dans bien des cas aussi, elle se heurtait à l'*odelsrett* qui avait été limité en 1907, mais qui pouvait encore gêner un regroupement d'exploitations du fait du transfert de propriété.

En raison des défauts que nous avons mentionnés, une nouvelle loi foncière a été promulguée en Norvège le 18 mars 1955, qui représente un profond changement dans l'histoire du droit foncier norvégien. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1956. L'article 1 de cette loi contient, sous une forme légèrement modifiée, la définition de la politique structurelle telle qu'elle est définie au début de ce chapitre. Il convient de remarquer que la notion d'unité d'exploitation y est précisée comme suit : " ... y compris toutes les superficies forestières et les droits existants". Des traits fondamentaux de la loi foncière de 1955 se détachent alors comme particulièrement importants :

1. Le but déclaré est d'agrandir les unités de production. Toutefois, cela ne doit se faire que dans la mesure où l'on crée des exploitations familiales efficaces.

---

1) Voir V. von Malchus, op.cit. pages 72 et suiv.

2) Voir M. Sterri, *Den nye jordloven* (la nouvelle loi foncière).

3) "*Nordisk Lantbruksekonomisk Tidskrift*", Stockholm, Arg.5 (1955), p.52  
Voir *Lov om tilskiping av jordbruk* (*Jordlova*) (loi agraire), n° 2 du 18 mars 1955. *Norsk Lovtidend* 1955, 1ste Avdeling, Oslo, pages 226 et suivantes.

2. Le regroupement des superficies agricoles utiles ne peut pas se limiter aux pâturages et aux terres arables, mais doit également inclure les superficies forestières utiles.

Ad. 1 : Regroupement d'exploitations. - Le regroupement des exploitations ne doit s'effectuer que jusqu'à la formation d'exploitations familiales viables, afin d'assurer la réalisation des objectifs de la politique de production, réalisation qui n'est pas garantie en cas de mode de faire valoir industriel dans l'agriculture <sup>1)</sup>. En outre, le maintien des exploitations familiales est visiblement encouragé, puisque cette forme de production n'est pas sensible à la conjoncture. Enfin, les efforts accomplis pour maintenir dans certaines limites les tensions sociales possibles à la suite d'un processus de concentration jouent un certain rôle <sup>2)</sup>. La loi ne dit pas quelle doit être la taille minimum des exploitations qui doivent être constituées. Cela dépend de chaque cas <sup>3)</sup>. Les principaux instruments de la réalisation du regroupement des exploitations sont le droit de préemption de l'Etat et la possibilité d'expropriation.

Le droit de préemption de l'Etat <sup>4)</sup> n'existe que pour les superficies supérieures à 0,2 ha. Il peut être exercé par l'administration foncière de chaque district pendant cinq ans, pour autant qu'un changement de propriété s'effectue à la suite d'une vente, d'une adjudication forcée, d'un décès ou d'un don. Il ne peut être invoqué lorsque la situation de propriété a lieu entre époux, frère et soeur, cousin ou cousine de la première parentèle descendante et ascendante jusque et y compris les neveux ou les nièces, ou lorsque l'acquéreur peut se prévaloir d'un odelsrett plus fort que le propriétaire.

---

1) Voir Innstilling fra Landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken

(Innst. S. n° 166-1964/65) op.cit. page 412.

2) Voir N.K. Nesheim, op.cit. pages 77 et suiv.

3) Voir M. Sterri, op.cit. page 52.

4) Voir pour le développement qui suit : Jordlova, op.cit. articles 10-19.

Vis-à-vis du vendeur, l'Etat doit faire comme si la vente avait lieu sans intervention de l'Etat. Si en cas de vente, aucun accord n'est réalisé sur le montant du prix d'achat, il peut être fixé un prix d'estimation. Si un odelsrett s'oppose à l'achat par l'Etat, il peut être suspendu par décret royal <sup>1)</sup>. L'Etat est tenu de consacrer les superficies achetées à la création d'exploitations viables <sup>2)</sup>.

Si les objectifs évoqués au début de ce chapitre ne sont pas réalisés grâce à l'exercice du droit de préemption, l'expropriation est possible <sup>3)</sup>. Elle n'est toutefois conçue que comme un moyen subsidiaire en cas d'absolue nécessité <sup>4)</sup>. L'Etat est tenu de verser un dédommagement dont le montant est fonction de la valeur estimée. Afin d'éviter les cas sociaux, la procédure d'expropriation peut aussi servir à effectuer un remembrement agricole. L'Etat peut transférer les superficies expropriées à une commune, à une coopérative ou à des particuliers <sup>5)</sup>.

Ad. 2 : Inclusion des superficies forestières utiles. La particularité de la loi foncière de 1955 réside dans le fait que les superficies forestières utiles sont expressément prises en considération et incluses dans la création d'exploitations viables. Cela vaut tant pour le droit de préemption que pour l'expropriation. Afin que ces dispositions soient

---

1) Voir Jordlova, op.cit. article 30.

2) Voir M. Sterri, op.cit. page 53.

3) Voir pour les développements qui suivent : Jordlova, op.cit. articles 20-29.

4) Voir aussi M. Sterri, op.cit., page 55.

5) Les chapitres IX-XI de la loi foncière contiennent des précisions sur l'exercice du droit de préemption et l'expropriation en cas d'exploitation en commun d'un même domaine par plusieurs personnes, ainsi que sur la procédure d'estimation.

convenablement appliquées, les comités compétents de l'administration foncière du district doivent comporter un expert en sylviculture <sup>1)</sup>. En outre, l'inclusion de superficies forestières utiles dans les exploitations agricoles est encouragée par des subventions particulièrement élevées <sup>2)</sup>.

Les expériences faites jusqu'à présent avec la loi foncière ne répondent pas tout à fait aux espérances. Certes, la concentration des exploitations s'est accélérée, car le nombre d'exploitations de moins de 5 ha a diminué entre 1949 et 1959 de 9,5 % et de 21,8 % entre 1959 et 1967 <sup>3)</sup>. La question se pose toutefois de savoir si ce processus n'aurait pu avoir lieu sans cette loi, en raison d'impératifs économiques, en tournant l'application de l'odelsrett. Il ne faut pas oublier non plus qu'en Norvège, les conditions du sol, notamment dans les régions montagneuses, limitent fortement les possibilités de concentration des exploitations <sup>4)</sup>. Un défaut particulièrement ressenti dans cette loi est que les terres acquises par l'Etat ne doivent être utilisées qu'à des fins agricoles. Cette disposition s'est avérée comme un obstacle à l'industrialisation des zones rurales <sup>5)</sup>.

Le droit foncier est complété par les "lois de concession" (konesjonslovene) <sup>6)</sup>. Ces lois subordonnent à l'autorisation des communes les mutations de propriété dans le cas des forêts, des chutes d'eau, des superficies agricoles utiles et des marais.

- 
- 1) Voir Jordlova, op.cit. article 3, paragraphe 2.
  - 2) Voir L.S.Årbok 1968, op.cit. pages 59 et suiv.
  - 3) Calculé d'après le tableau 6.
  - 4) Voir N.K. Nesheim, op.cit. page 64.
  - 5) Voir Om jordbrukspolitikken (St.meld. n° 64-1963/64), op.cit. p.127.
  - 6) Voir Lov om endringer i lov om erhvervelse av skog av 18. september 1909, n° 3 av 29. juni 1962 (loi n° 3 du 29 juin 1962, modifiant la loi du 18 septembre 1909 sur l'acquisition de forêts), Norsk Lovtidend 1962, 1ste Avdeling, Oslo, pages 520 et suiv. Lov om endringer i lov av 25. juli 1913 om erhvervelse av større myrstraekninger, n° 4 av 29. juni 1962 (loi n° 4 du 29 juin 1962, modifiant la loi du 25 juillet 1913, sur l'acquisition de grandes superficies marécageuses), ibidem page 521. Lov om endringer i lov av 27. august 1915 om erhvervelse av fjelstraekninger, nr 5 av 29. juni 1962 (loi n° 5 du 29 juin 1962, modifiant la loi du 27 août 1915 sur l'acquisition de terrains montagneux), ibidem page 522. Lov om endringer i lov av 10. desember 1920 om erhvervelse av dyrket mark, nr 6 av 29. juni 1962 (loi n° 6 du 29 juin 1962 modifiant la loi du 10 décembre 1920 sur l'acquisition de terres arables), ibidem, pages 522 et suiv.

Elles ont été promulguées au début de ce siècle pour contrecarrer la spéculation foncière ou une mainmise étrangère sur les terres. Pour garantir une bonne utilisation des superficies, l'acheteur doit répondre à certaines exigences dans le domaine agricole ou sylvicole. Il ne fait pas de doute que l'application des lois de concession a aussi freiné la naissance de grandes exploitations, bien qu'aucune limite maximum ne soit prévue en cas de groupement d'exploitations <sup>1)</sup>. Récemment, le problème de la nécessité de remanier ces lois s'est posé, eu égard à une utilisation croissante des superficies agricoles et sylvicoles à des fins touristiques <sup>2)</sup>.

Jusqu'à présent, les formes que nous avons discutées de la rationalisation des structures étaient toutes fondées sur l'hypothèse qu'un groupement d'exploitations doit s'effectuer par un transfert de propriété portant sur les terres ainsi que sur le capital fixe et le capital circulant des exploitations. Outre cela, on peut imaginer que la création d'unités de production plus importantes s'effectue par la coopération des producteurs <sup>3)</sup>. En Norvège, elle n'a été pratiquée qu'occasionnellement dans la culture alpestre commune et par la création de groupements de machines. Des accords plus poussés entre producteurs ne se rencontrent qu'isolément <sup>4)</sup>. D'après une enquête de la société royale pour le bien-être de la Norvège <sup>5)</sup> (Det kgl Selskap for Norges Vel) le renforcement de la coopération des producteurs est un moyen susceptible d'aboutir à une rationalisation élastique des structures. Le ministère norvégien de

---

1) Voir V. von Malchus, op.cit. pages 74 et suiv.

2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64-1963/64), op.cit. page 128.

3) Traduction de l'expression norvégienne "nabosamvirke".

4) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64-1963/64), op.cit. page 135.

5) Voir Nabosamvirke om driftsrasjonalisering i jord - og skogbruk (la coopération des producteurs en vue de la rationalisation des exploitations agricoles et sylvicoles) "Tidsskrift for Det Norske Landbruk", Oslo, Arg. 69 (1962), pages 177 et suiv.

l'agriculture estime cependant que cet ensemble de questions doit être examiné de plus près avant de pouvoir faire l'objet de mesures appropriées 1).

L'Etat envisage en outre de stimuler le regroupement des superficies en encourageant le fermage 2) 3). Les superficies des nombreuses exploitations secondaires se prêtent particulièrement bien à de tels projets. On pourrait objecter toutefois que ce sont précisément les exploitations secondaires qui ne sont pas sensibles au marché, en raison de l'industrialisation conséquente des zones rurales qui a été pratiquée en Norvège depuis le début des années 1960 4). Leur baisse de rentabilité ne devrait donc pas aboutir dans de nombreux cas à ce qu'on renonce à les exploiter en tant qu'unités indépendantes.

En résumé, on peut caractériser la politique agricole norvégienne, qui est fortement protectionniste, comme un système complet comportant un grand nombre d'instruments dans le domaine de la politique du marché et de la politique structurelle. La question est de savoir si les moyens employés ont eu un effet suffisamment durable pour réaliser les objectifs prévus. La politique régionale est trop récente, la connaissance des effets des mesures prises trop peu précise pour que l'on puisse porter un jugement définitif. Pour autant que l'on puisse en juger d'après les chiffres du tableau 5, les objectifs de la politique des revenus n'ont pas encore été atteints. En effet, les rémunérations horaires moyennes dans l'agriculture sont inférieures de 40 % aux salaires dans l'industrie. Nous examinerons dans le chapitre suivant dans quelle mesure les objectifs de la politique de production et l'efficacité économique ont été atteints.

---

1) Voir Innstilling fra Landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. n° 166-1964/65), op.cit. page 412.

2) En Norvège, le fermage a une importance tout à fait secondaire. D'après Nesheim, 10 % seulement de la superficie agricole utile était affermée en 1959. Voir N.K. Nesheim, op.cit. page 70.

3) Voir ibidem.

4) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64-1963/64), op.cit. pages 122 et suiv.

3. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien des principaux produits de l'agriculture norvégienne.

a. Céréales

aa. Situation de l'approvisionnement et production des diverses variétés de céréales.

En Norvège, la culture des céréales présente d'énormes difficultés en raison de la situation topographique et climatique du pays. C'est seulement dans les vallées longitudinales de l'Est de la Norvège et dans la région du fjord de Trondheim que le sol est favorable à la culture des céréales <sup>1)</sup>. Ces conditions naturelles limitent fortement les possibilités d'atteindre les objectifs de la politique d'approvisionnement. Cela vaut notamment pour l'approvisionnement en céréales panifiables. Bien que la production de céréales panifiables ait été sans cesse encouragée depuis 1955 environ <sup>2)</sup>, le degré le plus élevé d'auto-approvisionnement en blé s'élève durant la période de référence à 7,6 % pour l'année 1961 <sup>3)</sup>. Pour le seigle, le meilleur résultat a été en 1962 un degré d'auto-approvisionnement de 10,1 % <sup>4)</sup>.

Le tableau est tout différent, en raison des conditions climatiques et de l'aménagement du marché pour ce qui est de l'approvisionnement de la Norvège en céréales fourragères. Pour l'orge, le degré d'auto-approvisionnement de la Norvège a été de 96,4 % pour la moyenne des années 1965/67 <sup>5)</sup>. Pour l'avoine, on constate dans la même période un degré moyen d'auto-approvisionnement de 92,7 % <sup>6)</sup>. En outre, les agriculteurs norvégiens ont pu accroître l'approvisionnement en fourrages riches en hydrates de carbone en cultivant des céréales <sup>7)</sup> qui sont hachées en vert puis ensilées (dénommées ci-après "céréales ensilées"). Les céréales ensilées représentent déjà dans la moyenne des années 1965/67 1,6 % de la superficie agricole utile <sup>8)</sup>.

- 
- 1) Voir Eskelandkomitee, op.cit. pages 45 et ss.
  - 2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/64), op.cit. page 53 - L.S. Arbok 1966, page 88.
  - 3) Voir tableau 15.
  - 4) Voir tableau 16.
  - 5) Voir tableau 17.
  - 6) Voir tableau 19.
  - 7) Voir tableau 20.
  - 8) Voir tableau 2.

Au total, dans la moyenne des années 1965/67, la production de céréales a représenté 7,0 % de la valeur de production brute des produits agricoles. Cela signifie par rapport à la moyenne des années 1957/58 - 1959/60 (6,1 %) une augmentation de 14,8 % <sup>1)</sup>. La superficie cultivée en céréales a augmenté durant la même période de 9,1 % <sup>2)</sup>. Toutefois, depuis 1954, où elles avaient atteint leur plus grande extension avec 253.600 ha, les surfaces céréalières sont tombées en Norvège à 250.200 ha en 1967 <sup>3)</sup>.

La raison en est essentiellement les progrès rapides de la culture des graines oléagineuses, qui a été particulièrement encouragée depuis 1964 pour des raisons de politique de balance des paiements <sup>4)</sup>. Les surfaces plantées en graines oléagineuses ont augmenté entre 1964 et 1967 d'environ 168,6 % <sup>5)</sup>. Toutefois, elles ne représentaient en 1967 que 0,9 % de la superficie agricole utile <sup>6)</sup>.

bb. La politique des prix dans le secteur des céréales.

Un facteur décisif du recul des surfaces céréalières est sans doute la réaction des producteurs aux efforts entrepris pour augmenter la production de céréales panifiables. C'est ainsi que le prix du blé et du seigle a été relevé après de difficiles négociations le 1er juin 1961 d'environ 10 cn/q par rapport à la période précédente <sup>7)</sup>, tandis que le prix des céréales fourragères n'augmentait que de 3 cn/q <sup>8)</sup>. Cette mesure semble avoir stimulé jusqu'en 1964 la production de céréales panifiables, mais son effet s'est cependant ralenti lors des années suivantes. Certes, le prix des céréales panifiables a été dans un premier temps (depuis le 1er juillet 1964) augmenté chaque année de 3 cn/q au même rythme que le prix des céréales fourragères, mais depuis le 1er juillet 1967, la hausse du prix des céréales fourragères a été à nouveau plus rapide que celle du prix des céréales panifiables. Comme autre motif du recul des surfaces céréalières, on mentionne les mauvaises conditions atmosphériques lors des semailles en 1962, 1964 et 1966 <sup>10)</sup>.

- 
- 1) Voir tableau 2 ¶
  - 2) Voir tableau 9 ¶
  - 3) Voir ibidem
  - 4) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. page 84 et ss - Budsjettnemda, Jordbrukets Totalregnskap 1965 et 1966, op.cit. page 13
  - 5) Voir tableau 9
  - 6) Voir tableau 2
  - 7) Voir L.S. Arbok, 1966, page 85
  - 8) Voir graphique 5
  - 9) Voir graphique 6 - L.S. Arbok 1962, op.cit. page 86
  - 10) Voir graphiques 5 & 6, ainsi que les tableaux 17 ¶ & 18 ¶

Tableau 15 - Bilan d'approvisionnement en blé de la Norvège 1958/59 - 1967

Années	Surfaces cultivées ha	Rendement à l'ha q/ha	Production brute	Production nette (b)	Importations (c)	Quantités disponibles sur le territoire national	Consommation intérieure					Degré d'auto-approvisionnement %	
							Régolte nationale		Importations (c)				
							Semences	Vente (d)	Auto-con-sommation	Fourrages	Mouture		Fourrage
1958/59 <sup>e</sup>	7.980,7	21,1	16.822	16.532	318.800 <sup>f</sup>	335.332	648	10.653	3.500	1.731	296.637 <sup>f</sup>	22.163	4,9
1959/60 <sup>e</sup>	9.600,0	19,0	18.250	17.950	309.580 <sup>f</sup>	327.530	799	12.600	3.500	1.051	279.185 <sup>f</sup>	30.395	5,5
1961	9.681,6	28,3	27.407	26.914	325.139	352.053	562	23.080	2.500	772	304.510	20.629	7,6
1962	9.744,1	20,8	20.293	19.835	358.291	378.126	250	16.634	2.400	551	324.085	34.206	5,2
1963	6.947,9	25,5	17.723	17.212	312.845	330.057	487	13.225	2.300	1.200	279.657	33.188	5,2
1964	7.227,0	27,9	20.151	18.796	356.100	374.896	214	15.642	140 <sup>g</sup>	2.800	298.300	57.800	5,0
1965	4.243,0	27,8	11.798	10.932	361.056	371.988	-	9.403	140	1.389	294.142	66.914	2,9
1966	1.760,6	23,5	4.145	3.935	385.590	389.525	96	2.989	140	710	325.948	59.642	1,0
1967 <sup>p</sup>	3.293,1	29,4	9.683	8.867	374.089	382.956	127	7.700	140	900	320.072	54.017	2,3

p) Provisoire - e) Les données concernent les superficies cultivées - b) Production brute moins les pertes. Les pertes comprennent également celles qui découlent de différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - c) Moins les quantités de farine de blé et de préparations de blé importées à des fins d'alimentation animale - d) Ventes à l'administration du Monopole d'Etat des céréales - e) Campagnes (début : 1er avril) - f) Estimé d'après les données fournies par l'administration du Monopole des céréales pour laquelle les campagnes débutent le 1er juillet - g) N'est pas comparable avec l'année précédente, en raison de modifications dans les estimations.

Source : Budsjettnemda, Jordbruket totalregnskap (Commission budgétaire, comptabilité économique agricole) 1958/59 et 1959/60, op.cit. Vedlegg (annexe) III et années suivantes - Om statens kornforretnings virksomhet i budsjetåret 1965 og regnskap for kornforretningen i samme tidsrom (St.meld. nr 12 - 1966/67) (Activités des entrepôts à céréales de l'Etat pour l'exercice 1965 et comptabilité du monopole des aliments concentrés pour bétail, pour la même période - Rapport statistique n° 12 - 1966/67) pages 45 et 72. Ibidem 1966 (Rapport statistique n° 6 - 1967/68), pages 47 et 70. - Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjetåret 1958/59, Oslo 1959 (Entrepôts à céréales de l'Etat, rapport XXX, exercice budgétaire 1958/59) pages 36 et 64 et année suivante - Statens kornforretning, annual report 1964, Oslo 1964, pages 7 et ss. - Ibidem 1967, page 7 et ss.

cc. Production, prix et commerce extérieur des diverses variétés de céréales.

ccl. - Blé. - La réduction des surfaces céréalières a affecté principalement les superficies emblavées en blé <sup>1)</sup> qui ont diminué de 76,4 % dans les années 1964-66. En 1967 (3.293,1 ha) elles ne représentaient même plus la moitié de leur superficie en 1964 (7.227,0 ha) <sup>2)</sup>. Les superficies emblavées en blé ne représentent que 1,2 % de la totalité des surfaces céréalières en Norvège <sup>3)</sup>. De la même manière que les surfaces, la production nette de blé en Norvège a baissé de 59,9 % en passant de 17.241 tonnes pour la moyenne des années 1958/59 - 1959/60 à 6.914 tonnes pour la moyenne des années 1966/67. Pour assurer son approvisionnement en blé, la Norvège a dû, en 1966/67 faire appel pour 98,4 % à des importations. Sur cette quantité, il n'y avait pas moins de 85 % destinés à la mouture et 15 % à l'alimentation des animaux. Durant cette même période, la production nationale a servi dans la même proportion environ que les importations à l'alimentation des animaux (14,1 %) <sup>4)</sup>. Les Etats-Unis sont le principal fournisseur pour l'alimentation humaine et représentent à eux seuls 22,2 % des importations norvégiennes de blé dans la moyenne des années 1965/67. Viennent ensuite l'Australie (1965/67 : 20,5 %) et le Canada (1965/67 : 11,3 %). Le blé destiné à l'alimentation des animaux est importé essentiellement de la Suède qui a assuré 10,5 % des importations totales de blé dans la moyenne des années 1965/67 <sup>5)</sup>. Dans l'accord international sur le blé de 1962, dont les dispositions administratives qui ont été en vigueur jusqu'au milieu de l'année 1968 <sup>6)</sup>, la Norvège était engagée à couvrir 90 % de ses besoins en importations par des exportations en provenance des pays parties à l'accord. Le pourcentage réel des importations a été toutefois très au-dessus de cette limite minimum (1er août 1965 - 31 juillet 1966 : 97,7 %) <sup>7)</sup>.

---

1) Voir tableau 15

2) Voir ibidem

3) Calculé d'après le tableau 9 <sup>⌘</sup>

4) Voir tableau 15

5) Voir tableau 20 <sup>⌘</sup>

6) Voir M. Hoffmeyer, Internationale Rohstoffabkommen als Instrument der Weltagrarmärkte. "Weltwirtschaftliches Archiv", Tübingen, Bd. 102 (1969), H. 2, p.250

7) Voir Statens Kornforretning, Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1966 og Årsmelding og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 6 - 1967/68), p.31

Tableau 16 - Bilan d'approvisionnement en seigle de la Norvège 1958/59 - 1967

Années	Surfaces cultivées ha	Rendement à l'ha q/ha	Production brute	Production nette (b)	Importations (c)	Quantités disponibles sur le territoire national	Consommation intérieure				Degré d'auto-approvisionnement %	
							Récolte nationale		Importations			
							Semences	Achat (c)	Auto-consommation	Fourrages		Mouture
1958/59 <sup>d</sup>	472,3	22,1	1.042	1.027	52.172 <sup>e</sup>	53.199	81	641	50	255	52.172 <sup>e</sup>	1,9
1959/60 <sup>d</sup>	700,0	22,0	1.600	1.575	54.444 <sup>e</sup>	56.019	99	1.000	50	426	54.444 <sup>e</sup>	2,8
1961	905,9	30,4	2.754	2.704	48.575	51.279	192	1.836	50	626	48.575	5,3
1962	1.778,6	22,2	3.953	3.204	28.444	31.648	131	2.785	50	238	28.444	10,1
1964	714,5	26,3	1.871	1.530	50.200	51.730	44	1.329	10 <sup>f</sup>	155	50.200	3,0
1965	637,7	25,4	1.621	1.414	34.981	36.395	-	1.086	10	318	34.981	3,9
1966	328,6	22,1	727	635	50.345	50.980	32	353	10	240	50.345	0,1
1967 <sup>p</sup>	706,9	29,0	2.051	1.866	28.758	30.624	106	1.600	10	150	28.758	6,1

P) Provisoire - a) Les données concernent les superficies récoltées - b) Production brute moins les pertes. Les pertes comprennent aussi celles qui découlent de différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées. - c) Ventes à l'administration du monopole d'Etat des céréales - d) Campagnes (début : 1er avril) - e) Estimé d'après les données fournies par le monopole des céréales, pour lesquelles les campagnes commencent le 1er juillet - N'est pas comparable avec les années précédentes en raison des modifications dans les estimations.

Source : Budsjettmemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suivantes - Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 of regnskap for Kraftformonopolet i samme tidsrom (St.meld. n° 12 - 1966/67), p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St.meld. n° 6 - 1967/68), p.47 et p.70. Statens Kornforretning, Melding XX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et p.64 et années suivantes. Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et ss. - Ibidem 1967, p.7 et ss.

cc2. - Seigle. - En ce qui concerne le seigle, la Norvège est presque autant tributaire des importations que pour le blé (degré d'auto-alimentation 1966/67 : 3,1 %). Durant la période de référence, ces importations ont été, sans exception, destinées à la mouture 1). Le principal fournisseur de seigle est le Canada qui a assuré à lui seul 66,4 % de toutes les importations norvégiennes dans la moyenne des années 1966/68. Une partie importante des importations norvégiennes de seigle reste toutefois couverte par l'Argentine (1966/68 : 14,6 %) et les Etats-Unis (1966/68 : 9,1 %). Un élément frappant est le recul très net du seigle soviétique dans les importations de la Norvège (1958/59 - 1959/60 : 53,5 %; 1967/68 : 2,7 %) 2). Cette évolution est sans doute imputable à une capacité de livraison moindre de l'Union soviétique. En outre, on discerne pour le seigle norvégien, en ce qui concerne l'évolution des superficies cultivées et la production, les mêmes tendances que pour le blé. La cause du chiffre record atteint par les superficies cultivées en 1962/63 est, selon la Commission budgétaire norvégienne (budsjettnemnda) le relèvement du prix des céréales panifiables en 1961. A cet égard, il est remarquable de voir, comme le dit le rapport de la Commission budgétaire, que cette mesure devait entraîner aussi une régression de la production de produits laitiers en faveur de la production de céréales 3). La réaction à cette politique, lorsque les augmentations de prix ultérieures furent limitées à 3 cn/q pour toutes les céréales, et les facteurs déjà mentionnés qui influèrent sur la production de blé ont entraîné une réduction de la superficie cultivée et de la production de seigle. La nouvelle extension de la production et des surfaces en 1967 est imputable aux bonnes conditions atmosphériques de cette année 4).

---

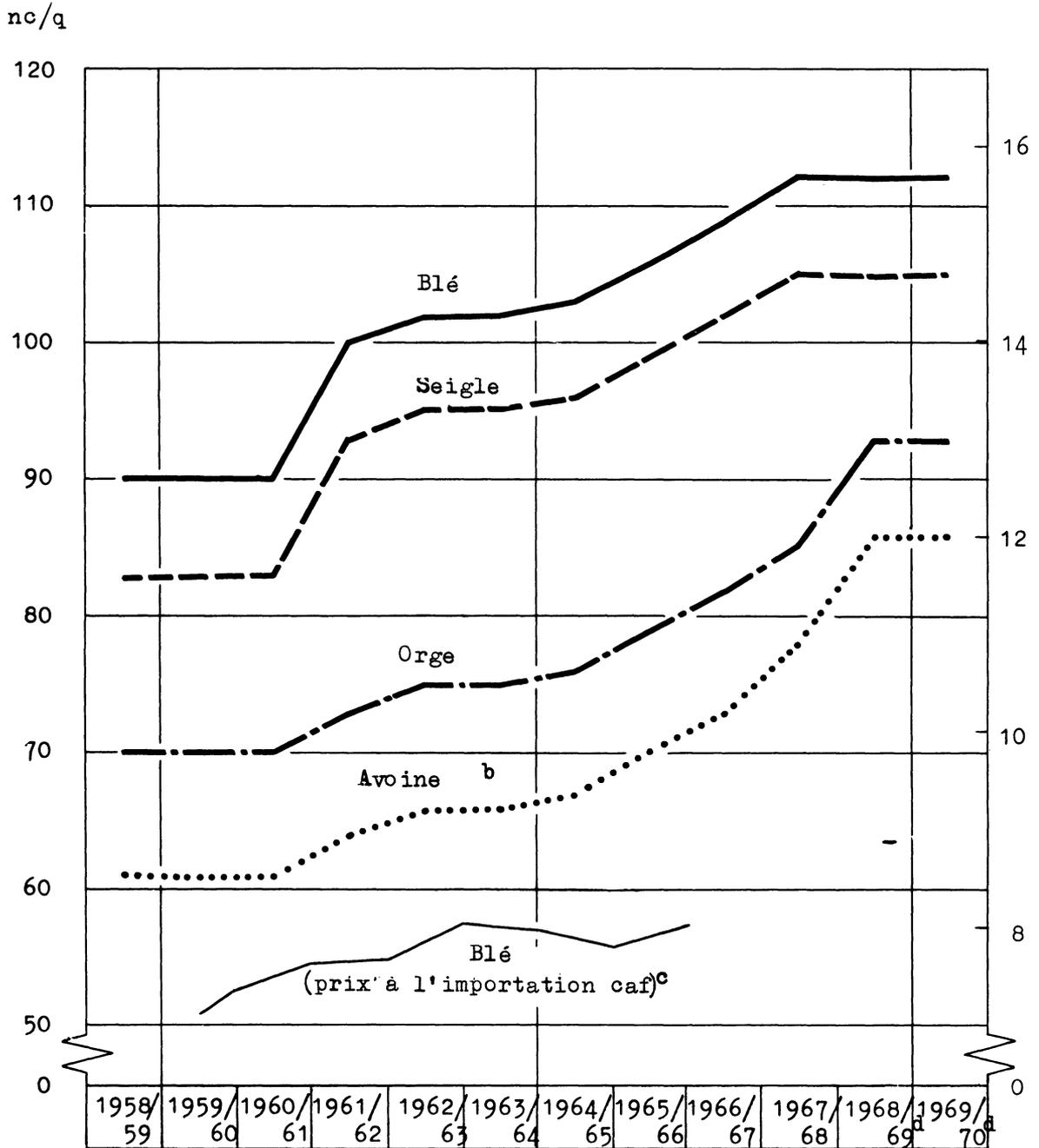
1) Voir tableau 16

2) Voir tableau 21<sup>z</sup>

3) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1965 of 1966 op.cit.p.13

4) Voir Statens Kornforretning, Annual Report 1967, Oslo 1968, p.6

Graphique 5 - "Prix de base" des céréales destinées à l'alimentation humaine en Norvège 1958/59<sup>a</sup> - 1969/70<sup>d</sup>



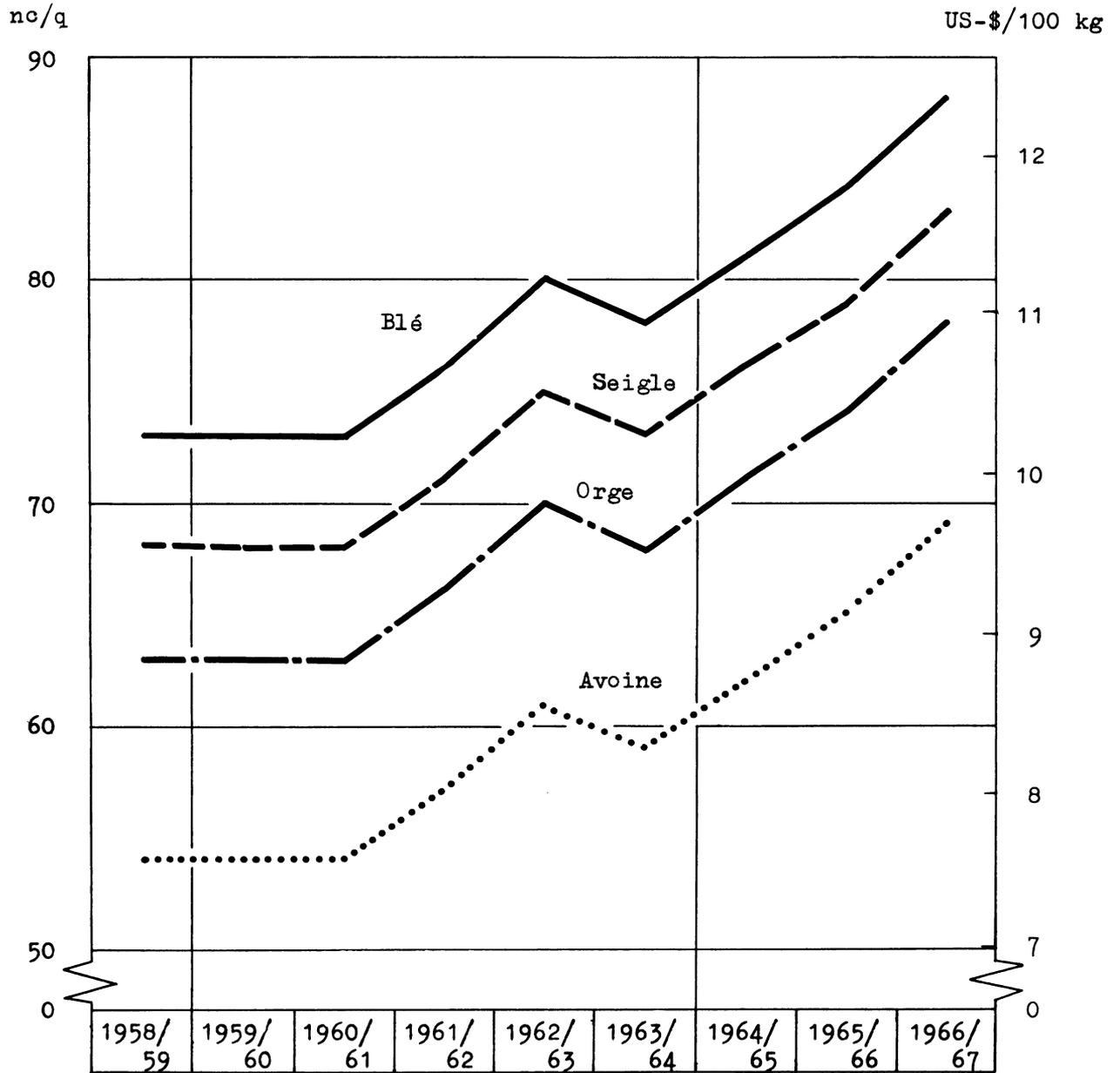
a) Campagnes (début : 1er juillet)

b) Y compris les mélanges de céréales

c) Cours le plus élevé pour le Manitoba n° 4 (Vancouver)

d) Prix de base de l'accord agricole pour la période qui va du 1er juillet 1968 au 30 juin 1970.

Graphique 6 - "Prix de base" des céréales fourragères en Norvège  
1958/59<sup>a</sup> - 1966/67<sup>a</sup>



a) Campagnes (début : 1er juillet).

cc3. Orge. - Dans l'agriculture norvégienne, les types de céréales dont nous avons parlé jusqu'ici jouent un rôle beaucoup moins important que l'orge. Dans la moyenne des années 1965/67, l'orge couvrait pas moins de 74,2 % des superficies céréalières de la Norvège <sup>1)</sup>, soit presque 70 fois la superficie emblavée en blé <sup>2)</sup>. Le rôle prédominant joué par l'orge dans la culture céréalière s'explique par diverses raisons. Il convient d'abord de remarquer qu'en Norvège les céréales fourragères sont mieux adaptées aux conditions climatiques du pays que des céréales de qualité qui sont destinées à l'alimentation humaine telle que le blé <sup>3)</sup>. En outre, eu égard à la place importante qu'occupent les produits animaux dans la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne, une production massive d'orge s'impose en raison de sa haute valeur fourragère <sup>4)</sup>. Parmi les autres facteurs qui expliquent le pourcentage élevé représenté par l'orge dans la production norvégienne de céréales, on peut mentionner quelques particularités de l'organisation du marché des céréales en Norvège <sup>5)</sup>. A cet égard, l'établissement des "prix de base" est particulièrement intéressant, d'autant que 63 % de la récolte d'orge a été vendue au monopole d'Etat des céréales dans la moyenne des années 1965/67 <sup>6)</sup>. Ces prix sont avant tout destinés à assurer la réalisation des objectifs que s'est fixée la politique des revenus. Ils sont en outre utilisés comme moyens d'influer sur le volume et la composition de la production de céréales <sup>7)</sup>.

Bien qu'on ait sans cesse souligné en Norvège l'opportunité d'accroître la production de céréales destinées à l'alimentation humaine, pour des raisons de politique d'approvisionnement en période de crise, les prix de ces céréales, comme le montrent les graphiques 5 et 6, n'ont jamais distancé les prix des céréales fourragères au point qu'il soit rentable de limiter la production d'orge.

---

1) Calculé d'après le tableau 9<sup>x</sup>

2) Voir tableaux 15 et 17

3) Voir Eskelandkomitee, op.cit. p.45 et ss

4) Voir graphique 1

5) Voir tableau 18

6) Voir tableau 17

7) Voir Budsjettneemnda, Jordbrukets Totalregnskap 1965 og 1966, op.cit.p.13

8) Voir Om jordbruketspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/64) op.cit. p.52 et ss.

Tableau 17 - Bilan d'approvisionnement en orge de la Norvège 1958/59 - 1967

Années	Surfaces cultivées	Rendement à l'ha (a)	Production brute	Production nette (b)	Importations	Quantité disponible sur le territoire national	Consommation intérieure					Degré d'auto-approvisionnement		
							Réculte nationale		Importations		Aliment. animale		Mouture	Alimentation animale
							Semences	Vente-c)	Auto-consommation	Aliment. animale				
t														
	ha	q/ha										%		
1958/59 <sup>d</sup>	145.198,9	23,4	340.065	334.075	-	334.075	13.045	171.638	2.600	146.792	-	-	100	
1959/60 <sup>d</sup>	140.500,0	21,5	302.600	297.600	39.838 <sup>e</sup>	337.438	13.241	140.300	2.600	141.459	-	39.838 <sup>e</sup>	88,2	
1961	153.603,3	27,8	427.666	420.139	-	420.139	15.355	244.323	2.100	158.361	-	-	100	
1962	164.059,7	20,9	342.739	336.434	-	336.434	11.627	202.149	2.000	120.658	-	-	100	
1963	179.340,0	25,8	463.224	406.711	38.229	444.940	15.738	260.678	1.900	128.395	996	37.233	91,4	
1964	181.725,9	26,4	480.055	439.304	-	439.304	14.535	281.443	650 <sup>f</sup>	142.676	-	-	100	
1965	188.997,9	25,7	484.889	435.315	16.744	452.059	10.858	274.955	650	148.852	-	16.744	96,3	
1966	187.934,8	21,6	405.104	388.903	21.831	410.734	13.903	242.080	650	132.270	-	21.831	94,7	
1967 <sup>p</sup>	178.647,9	27,6	493.444	432.573	63.370	495.943	14.473	380.700	650	136.750	-	63.370	98,3	

p) Provisoire - a) Les données concernent les superficies récoltées - b) Production brute moins les pertes. Les pertes comprennent aussi celles qui découlent de différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - c) Cente au monopole d'Etat des céréales - d/Campagnes (début : 1er avril) - e) Estimé d'après les données fournies par le monopole d'Etat des céréales, pour lesquelles les campagnes débutent le 1er juillet - f) N'est pas comparable avec les années précédentes, en raison de différences dans les estimations.

Source : Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suiv. - Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 og regnskap for Kraftformonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67), p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St. meld. nr 6 - 1967/68), p.47 et p.70 - Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et p.64 et années suiv. - Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et suiv. - Ibidem 1967, p.7 et suiv.

Au contraire, en raison de mauvaises conditions météorologiques en 1962/63, 1964/65 et 1966/67, les prix de base des céréales fourragères furent relevés dans le graphique 6 de 2 cn/q et même de 3 cn/q en 1965/66 <sup>1)</sup> pour ne pas mettre en péril la politique de revenus. C'est seulement dans la période 1963/64 que ces suppléments n'ont pas été versés <sup>2)</sup>, ce qui explique dans le graphique 6 le fléchissement de la courbe pour cette période. D'un autre côté, la Norvège s'est souvent félicitée de ce que le degré élevé d'auto-alimentation du pays en céréales fourragères améliore la balance commerciale <sup>3)</sup>. Du fait des possibilités limitées des cultures de céréales, toutes les mesures visant à accroître la production de céréales pour l'alimentation humaine accroissent le besoin en importations de céréales fourragères. Certes, cela diminuerait le besoin en céréales destinées à l'alimentation humaine, mais il est permis de se demander si cet avantage pourrait compenser les inconvénients d'un recul de la production de céréales fourragères. Il existe donc, de toute évidence, un conflit entre les objectifs de la politique d'approvisionnement et ceux de la politique de la balance commerciale, conflit qui s'est toujours résolu au profit de cette dernière.

Comme autres facteurs qui ont eu sans doute une influence positive sur la production d'orge, on peut citer les suppléments sur le prix de base octroyés aux producteurs établis dans les régions de fjords et de montagnes de l'Ouest et du Nord de la Norvège, ainsi que le système de primes destiné à promouvoir dans les exploitations l'intracommunication des céréales <sup>4)</sup>.

---

1) Voir Statens Kornforretning, Melding XXXV, Budsjettåret 1963, op.cit. p.12 - Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1966 og årsmelding og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 6 - 1967/68), op.cit. p.16 - Ibidem (St. meld. nr 12 - 1966/67), p.14 - Les périodes considérées sont les campagnes adoptées par le monopole d'Etat des céréales (début : 1er juillet).

2) Voir Statens Kornforretning, Melding XXXVI, Budsjettåret 1964, op.cit. p.14

3) Voir L.S. Årbok 1965, op.cit. p.81 - Ibidem 1966, p.88

4) Voir tableau 18.

Tableau 18 - Eléments principaux de l'organisation du marché des céréales en Norvège.

Bases juridiques	Lov om landets kornforsyning nr 27 av 22 juni 1928 (Loi n° 27 du 22 juin 1928, pour l'approvisionnement en céréales du pays), Norsk Lovtidend 1928, Avdeling 1, Oslo, p.375 ss. (Bulletin Officiel des lois norvégiennes, 1928, sections, Oslo, p.375 et suiv). Lov om kraftfôrforstyrningen, n° 5 av 23 februar 1951, Norsk Lovtidend 1951, Avdeling 1, Oslo (Loi n° 5 du 23 février 1951, sur l'approvisionnement en aliments concentrés. Bulletin officiel des lois norvégiennes 1951, section 1, p.158 et suiv. et les accords agricoles courants).
Réglementation fondamentale concernant la vente et les prix de l'ensemble des céréales	La totalité du commerce des céréales (y compris les importations) passe par le monopole des céréales institué en 1928, dont les tâches sont assumées par l'administration du Monopole des céréales (Statens kornforretning). Cette administration est tenue de conserver, en prévision d'une crise, des stocks de céréales destinés à assurer l'alimentation de la population pour un an. L'Administration du monopole des céréales achète à des prix à la production fixes la totalité des céréales produites dans les pays et offertes par les agriculteurs. Ces prix dits "de base" (grunnpriser), qui concernent les céréales d'une qualité déterminée, sont fixés pour un an dans l'accord agricole; ils sont en principe uniformes pour toute la Norvège. Pour les céréales qui diffèrent de la qualité prescrite, il est prévu des suppléments ou des rabais en conséquence. Les céréales qui ne sont destinées qu'à l'alimentation des animaux sont commercialisées à des prix de base inférieurs à ceux des céréales panifiables. Pour aider les producteurs d'orge dans les districts où les conditions pédo-logiques sont défavorables (régions de Fjords et de montagnes de l'Ouest et du Nord de la Norvège), les prix de base font l'objet de majorations particulières (1966 : 4 cn/q). Le stockage de céréales à l'exportation est encouragé dans les mois d'octobre à janvier par des primes spéciales de stockage.
Dispositions particulières relatives à l'intraconsommation des céréales dans les exploitations	Les prix nationaux de la farine sont basés essentiellement sur les prix à l'importation des céréales (principalement le blé), qui sont nettement moins élevés que les prix de base et les coûts de production norvégiens (cf. le tracé des prix à l'importation du blé dans le graphique 5). Afin de rendre rentable pour les agriculteurs norvégiens l'intraconsommation des céréales destinées à l'alimentation humaine et des céréales panifiables, des primes sont octroyées sur le budget de l'Etat pour les céréales destinées dans l'exploitation à l'alimentation humaine et animale. Ce système de primes prévoit annuellement pour chaque exploitation un "stock déterminé" (1963-1967 : 10 q de céréales panifiables par exploitation; 1967 : 2,5 q/vache; 1,5 q/porc; 10 q/porcelet; 0,2 q/chèvre ou mouton; 0,5 q/poule), pour lequel sont payées des primes à l'unité (Kg) consommée dans l'exploitation même. En cas de dépassement du "stock réglementaire" les primes octroyées sont moins importantes. Les moulins reçoivent des aides particulières pour le transport des céréales destinées à l'intraconsommation.
Réglementation du commerce des céréales fourragères	Le monopole des aliments pour bétail créé en 1951, qui est aussi de la compétence de l'administration d'Etat du monopole des céréales, réglemente l'ensemble du commerce des céréales fourragères et des aliments concentrés. Les céréales fourragères et les autres aliments pour bétail produits dans le pays sont vendus par l'Administration du monopole des céréales au monopole des aliments concentrés à des "prix calculés" (Abrechnungspeisen) (voir tableau 19 <sup>3</sup> ), qui s'orientent en fonction des prix du marché mondial. Les agriculteurs peuvent acheter à prix réduit au monopole des aliments concentrés des quantités déterminées ("quantités au rabais") de céréales fourragères et d'aliments pour bétail. Ces quantités au rabais sont fixées dans les accords agricoles; elles sont fonction de l'ampleur et de la composition du cheptel et de la taille des exploitations. Les achats d'aliments pour bétail en sus de la quantité au rabais sont frappés d'une taxe s'élevant 25-40 % du prix réduit (taxe sur les aliments pour bétail). Les taxes sur les aliments pour bétail sont versées au fonds des aliments pour bétail et utilisées pour divers types d'aides (voir tableau 14). Un élément important de l'aménagement du marché est l'utilisation de ces taxes pour réduire le prix des quantités au rabais et pour des aides au transport d'aliments pour bétail. Le fonds des aliments pour bétail est administré par un Comité (composé de 7 membres, dont 3 nommés par le Ministre de l'agriculture et 4 par les syndicats agricoles), qui arrête ses décisions à la majorité simple. La taxe sur les aliments pour bétail ainsi que les quantités au rabais contribuent notamment à influencer sur le volume et la composition de la production.

Source : Etabli d'après les bases juridiques susmentionnées et Statens Kornforretning, Melding XXXVI, Budsjettåret 1964, Oslo 1965, p.6 et suiv. - Om Statens kornforretnings virksomhet l budsjettåret 1966 og årsmelding og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. n° 6 - 1967/68), op.cit. p.6 et suiv. - L.S. Arbok 1968, op.cit. p.56 et suiv. - Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/64), op.cit. p.136 et suiv. - OECD, Agricultural Policies in 1966, op.cit. p.417 et p.420.

Le système de primes doit tout d'abord abaisser le coût de production en réduisant le prix des céréales fourragères nationales. Comme ces primes ont été identiques pour le blé, le seigle et l'orge depuis 1963, elles n'incitaient pas à limiter la production de l'orge au profit des céréales panifiables. Enfin, la réglementation des "quantités au rabais" a, sans doute du fait de la "taxe sur les aliments pour bétail" un effet stimulant sur la production d'orge. Les quantités au rabais ont été augmentées dans les accords agricoles de 1964-1966 et 1968-1970 en ce qui concerne, notamment, les porcs et les volailles <sup>3)</sup>, ce qui doit encourager l'utilisation de l'orge dans l'alimentation animale.

En Norvège, eu égard à la production nationale élevée, le commerce extérieur d'orge est minime. Dans les années 1965/67, les importations d'orge ne représentaient que 7,2 % de la quantité disponible sur le territoire national. Les principaux fournisseurs ont été la France (1966/68: 34,4 %) et le Canada (1966/68 : 33,7 %) <sup>4)</sup>.

cc4. Avoine. - Durant la période de référence, la production d'avoine a été caractérisée par une courbe relativement constante. Dans la moyenne des années 1965/67, la superficie ensemencée en avoine a représenté 18 % environ de la superficie cultivée en céréales, et le volume net de la production d'avoine a atteint durant la même période 22 % de la production nette d'orge. Les fluctuations occasionnelles de la production des années 1961, 1965 et 1966 sont imputables, selon l'administration d'Etat du monopole des céréales, aux mauvaises conditions atmosphériques <sup>5)</sup>. Les besoins de la Norvège en importation d'avoine sont minimes, étant donné que la production indigène couvre presque totalement la demande nationale. Les insuffisances de l'approvisionnement dans les

- 
- 1) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 og 1967, op.cit.p.15
  - 2) Voir tableau 18.
  - 3) Voir L.S. Arbok 1964, op.cit. p.406 - Ibidem 1968, p.57.
  - 4) Voir tableau 22<sup>x</sup>.
  - 5) Voir Statens Kornforretning, Melding XXXIII, Budsjettåret 1961, op.cit. p.13 - Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1966 og årsmelding og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 6 - 1967/68), op.cit. p.17 et suiv.

Tableau 19 - Bilan d'approvisionnement en avoine de la Norvège <sup>a</sup> 1958/59 - 1967

Années	Surfaces cultivées	Rendement à l'ha(b)	Production brute	Production nette (c)	Importations	Quantité disponible sur le territoire national	Consommation intérieure				Degré d'auto-approvisionnement		
							Récolte nationale		Importations				
							Semences	Ventes (d)	Auto-consommation	Alimentation animale		Mouture	Alimentation animale
ha	q/ha										%		
1958/59 <sup>e</sup>	58.357,8	22,5	131.340	129.107	4.021 <sup>f</sup>	133.128	7.072	42.269	350	79.416	4.021 <sup>f</sup>	-	97,0
1959/60 <sup>e</sup>	69.200,0	18,4	127.550	125.345	-	125.345	7.984	39.100	350	77.911	-	-	100
1961	64.061,6	28,0	179.228	176.181	4.189	180.370	5.881	89.461	350	80.489	4.189	-	97,7
1962	53.990,4	20,1	108.776	102.168	-	102.168	752	51.359	350	49.707	-	-	100
1963	44.923,8	25,7	115.436	100.438	3.196	103.634	3.764	54.767	350	41.556	3.196	-	96,9
1964	53.089,6	24,1	127.972	115.722	-	115.722	1.795	72.330	100 <sup>g</sup>	41.497	-	-	100
1965	46.412,2	24,8	115.278	92.197	7.354	99.551	535	58.570	100	32.992	7.354	-	92,6
1966	42.141,1	22,2	95.563	89.784	7.952	97.736	1.453	56.757	100	31.474	7.952	-	91,9
1967 <sup>p</sup>	45.873,4	27,0	123.861	107.404	7.527	114.931	1.004	70.000	100	36.300	1.165	6.362	93,5

p) Provisoire - a) Y compris les mélanges de céréales et les pois fourragers. Les superficies couvertes par ces deux groupes de produits ne représentaient en 1967 que 1,8 % de la superficie ensencée en avoine. Etant donné que la consommation d'avoine, de mélanges de céréales, de pois fourragers constitue un seul total dans nos sources, ces deux derniers groupes de produits ont dû être inclus dans toutes les données chiffrées du tableau. Les données concernent les superficies cultivées - c) Production brute moins les pertes. Les pertes comprennent aussi celles qui découlent de différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - d) Ventes à l'administration d'Etat du monopole des céréales - e) Campagnes (début à 1er avril) - f) Estimé d'après les données fournies par l'administration du monopole des céréales, pour laquelle les campagnes débutent le 1er juillet - g) N'est pas comparable avec les années précédentes.

Source : Budjetnemå, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suiv. - Om Statens kornforretnings virksomhet i budjetåret 1965 og regnskap for Kraftmonopollet i samme tidsrom (St. meld. n° 12 - 1966/67); p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St. meld. n° 6 - 1967/68), p.47 et p.70. Statens Kornforretning, Melding XX, Budjetåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et p.64 et années suiv. Statens Kornforretning Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et suiv. - Ibidem 1967, p.7 et suiv.

Tableau 20 - Bilan d'approvisionnement de la Norvège pour les céréales ensilées 1958/59 - 1967

Années	Superficies cultivées	Rendement à l'hectare	Production nette	Pertes (b)	Consommation animale
	ha	q/ha			
1958/59 <sup>c</sup>	11.791,1	52,9	62.470	6.247	56.223
1959/60 <sup>c</sup>	11.500,0	51,5	59.225	11.845	47.380
1961	9.074,8	52,7	47.839	4.784	43.055
1962	10.935,6	50,6	55.346	5.535	49.811
1963	9.803,9	55,1	54.058	5.406	48.652
1964	10.808,3	50,0	54.028	5.403	48.625
1965	11.578,7	53,5	61.887	6.189	55.698
1966	14.260,6	53,5	76.238	7.624	68.614
1967 <sup>p</sup>	21.677,8	55,2	119.647	11.965	107.682

p) Provisoire - a) Les données concernent les superficies récoltées - b) Les pertes comprennent aussi celles qui proviennent de différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - Campagnes (début : 1er avril).

Source : Budsjettnemda, Jordbrukets Totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suiv.

années 1965-1967 ont été couvertes par des importations en provenance essentiellement d'Australie et de Suède <sup>1)</sup>.

En résumé, on peut constater en ce qui concerne la production norvégienne de céréales que malgré le net relèvement des prix à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1961, l'extension de la production nationale n'a pas suffi à réduire dans le pays les besoins élevés en importations dans le domaine des céréales panifiables. Cet échec est sans doute la raison pour laquelle il n'y a pas eu jusqu'ici de nouvelles tentatives pour améliorer le niveau de l'auto-approvisionnement pour les céréales panifiables. En revanche, les objectifs de la politique des paiements ont été presque entièrement réalisés en ce qui concerne la production de céréales fourragères, secteur dans lequel la Norvège présente visiblement un avantage comparatif de production par rapport à celui des céréales panifiables. Il n'est pas exclu qu'il y ait même à l'avenir, du fait d'autres améliorations de la productivité des excédents de production dans les céréales fourragères. En pareil cas, une plus grande utilisation du potentiel de production au profit de la production de céréales panifiables redeviendrait d'actualité <sup>2)</sup>

---

1) Voir tableau 23<sup>¶</sup>.

2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. Meld. n° 64 - 1963/64) op.cit. p. 53.

b. Plantes à racines et à tubercules, produits horticoles

Le terme "Plantes à racines et à tubercules" ne désigne ci-après que les pommes de terre et les betteraves fourragères. Les betteraves sucrières n'en font pas partie, parce que leur culture est impossible en Norvège en raison des conditions climatiques <sup>1)</sup>. Les produits horticoles sont traités ci-après en même temps que les plantes à racines et à tubercules parce que l'aménagement du marché des pommes de terre de consommation et de celui des produits horticoles relèvent de dispositions uniques depuis l'accord agricole portant sur la période 1958-1961 <sup>2)</sup>.

aa. Pommes de terre.

aal. Production et facteurs de production. -

En Norvège, la production de pommes de terre suffit, comme le montre le tableau 21, pour satisfaire en gros les besoins nationaux. Les terres légères des vallées du centre de la Norvège et les conditions climatiques qui y règnent se prêtent bien, même par rapport à d'autres pays, à la culture des pommes de terre <sup>3)</sup>. Malgré ces conditions de production favorables, la production de pommes de terre de la Norvège a été caractérisée par une tendance à la régression pendant la période de référence. La production nette est tombée d'une moyenne de 972.000 tonnes en 1961/63 à 936.000 tonnes dans la moyenne des années 1966/68, soit une diminution de 3,7 % <sup>4)</sup>. La part représentée par la production des pommes de terre dans la valeur brute de production de produits agricoles est tombée de 4,5 % dans la moyenne des années 1958/59 - 1959/60 à 4,1 % dans la moyenne des années 1965/67 <sup>5)</sup>. La part représentée par la superficie plantée en pommes de terre dans la totalité de la superficie agricole utile est passée d'une moyenne de 5,4 % dans les années 1958/60 à 4,4 % dans la moyenne des années 1965/67 <sup>6)</sup>.

Cette tendance au recul est avant tout imputable au fait que depuis la guerre la consommation de pommes de terre par tête a constamment diminué, alors que la population augmentait.

- 
- 1) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 et 1967, op.cit. Vedlegg III.
  - 2) Voir L.S. Arbok 1958, op.cit. pages 30 et suiv.
  - 3) Voir Eskelandkomitee, op.cit. page 50 et suiv.
  - 4) Voir tableau 21.
  - 5) Voir tableau 2<sup>x</sup>
  - 6) Voir tableau 2.

Tableau 21 - Bilan d'approvisionnement en pommes de terre de la Norvège 1961 - 1968

Années	Surfaces cultivées	Rendement à l'ha (a)	Production brute	Production nette (b)	Importations	Exportations	Solde du commerce extérieur	Quantités disponibles sur le territoire national	Consommation intérieure			Degré d'auto-provisionnement		
									Semences	Ventes à l'industrie alimentaire (c)	Auto-consommation		Alimentation animale	
t														
%														
1961	53.309,6	229,3	1.222.186	1.099.967	0	329	+	329	1.099.638	136.021	317.352	89.804	556.461	100
1962	50.378,1	182,5	919.176	781.300	2.645	12.823	+	10.178	771.122	139.429	286.022	88.764	256.907	101,3
1963	51.640,3	235,8	1.217.712	1.035.055	4.176	1.276	-	2.900	1.037.955	132.248	334.678	87.319	483.710	99,7
1964	48.980,8	164,1	803.569	683.034	7.037	209	-	6.828	689.862	130.379	310.463	85.884	163.136	99,4
1965	48.288,6	234,8	1.133.594	963.555	4.347	920	-	3.427	966.982	120.491	354.059	84.458	407.974	99,6
1966	44.626,3	244,3	1.090.201	926.671	15	11.332	+	11.317	915.354	108.400	323.516	83.042	400.396	101,2
1967	40.138,0	201,0	806.766	685.751	6.419	2.965	-	3.454	689.205	102.740	291.618	81.636	213.211	99,5
1968 <sup>p</sup>	38.051,9	239,8	912.327	775.478	-	693	+	693	774.785	97.200	331.123	80.239	266.223	100,1

<sup>p</sup>) Provisoire - <sup>a</sup>) Les données concernent les superficies récoltées - <sup>b</sup>) Production brute moins les pertes. Les pertes comprennent aussi celles qui proviennent des différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - <sup>c</sup>) Calculé par soustraction.

Source : Budsjettnenda, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg III et années suiv. - Utenrikshandel 1961, Hefte III, op.cit. p.27 et années suiv. - Estimations personnelles.

D'après des estimations de la fédération centrale des producteurs norvégiens, la consommation de pommes de terre par habitant n'a représenté, dans la moyenne des années 1967/68, que 93 % de ce qu'elle était en moyenne en 1953/56. Par rapport à la moyenne des années 1934/38, elle accuse même un recul de 72 % <sup>1)</sup>. Parallèlement à cette évolution, la production de pommes de terre de consommation est tombée d'une moyenne de 220.414 tonnes dans les années 1961/63 à 211.456 tonnes dans la moyenne des années 1966/68 <sup>2)</sup>.

Le recul de la consommation humaine de pommes de terre a indubitablement exercé une influence décisive sur l'évolution de l'ensemble de la production de pommes de terre. En effet, dans la moyenne des années 1966/68, les pommes de terre de consommation ne représentaient que 26,8 % de la production nette de pommes de terre <sup>3)</sup>. Toutefois, les tendances à la contraction ont été encore plus marquées (1961/63 - 1966/68 : - 32,2 %) <sup>4)</sup> en ce qui concerne la consommation de pommes de terre fourragères, qui constituaient pourtant 36,4 % de la totalité des pommes de terre disponibles sur le territoire national en 1966/68. Cela est d'autant plus étonnant que l'intraconsommation et l'ensilage de pommes de terre fourragères ont fait l'objet d'un encouragement particulier grâce à un système de primes <sup>5)</sup>. La diminution de l'importance des pommes de terre dans l'alimentation animale est imputable, entre autres, au recul constant des effectifs de la main-d'oeuvre agricole qui a eu pour conséquence que, dans les régions où les exploitations sont suffisamment importantes, les cultures des terres arables qui demandent une main-d'oeuvre importante, notamment les pommes de terre, ont été de plus en plus souvent remplacées par la culture des céréales fourragères, notamment l'orge <sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 3<sup>z</sup>.

2) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1961 et 1962, op.cit.

3) Vedlegg I, tableau 2 et années suivantes.

4) Voir ibidem 1966 et 1967; ibidem 1967 et 1968 et tableau 21.

5) Voir tableau 21.

6) Voir tableau 22.

Voir Europäische Freihandelsassoziation, Die Landwirtschaft in der EFTA. Genève 1965, p. 54 - Driftsgranskinger i jordbruket gjennom 50 år 1911-1960 (Enquêtes sur les exploitations agricoles depuis 50 ans) édité par le Norges Landbruksøkonomiske Institutt. (Institut Norvégien d'économie agricole) Oslo 1960, p.43 et suiv.

Tableau 22 - Principales caractéristiques de l'organisation du marché des pommes de terre et des produits horticoles en Norvège

Bases juridiques	Les mesures de soutien pour les pommes de terre de consommation et les produits horticoles sont réglées par les accords agricoles en vigueur. L'aménagement du marché des pommes de terre de féculerie destinées à la production d'eau-de-vie fait l'objet d'un accord entre l'administration du monopole des eaux-de-vie (A/S Vinmonopolet) et dix distilleries agréées par le ministre de l'agriculture. Cet aménagement doit être approuvé par le Storting. L'aménagement du marché des pommes de terre destinées à la production de farine de pommes de terre, de sagou, de dextrine et de glucose est fixé par la loi (Lov om regulering av tilvirkning og omsetning av potetmjøl) (loi sur la réglementation de la fabrication et de la commercialisation de farine de pommes de terre).
Détermination des principaux prix pour les pommes de terre de consommation et les produits horticoles	Chaque semaine, le ministre de l'agriculture fixe, sur proposition du "Conseil des importations" (importråd), des "prix normaux" et des limites supérieures de prix pour les pommes de terre de consommation et les produits horticoles commercialisés sur le marché d'Oslo. Le Conseil des importations compte 14 membres (représentants des ministères, des fédérations agricoles de producteurs et des coopératives de vente, des groupements de grossistes et des groupements de consommateurs). Les prix normaux sont des prix de gros fixés pour des produits de certaines qualités, à un niveau qui permette de réaliser les objectifs prévus pour le producteur par la politique de revenus. Les limites supérieures de prix se situent actuellement à 12 % au-dessus du niveau des prix normaux.
Protection des échanges extérieurs dans l'aménagement du marché des pommes de terre de consommation et des produits horticoles	En principe, les importations sont autorisées sans limite lorsque l'offre intérieure est nulle ou seulement limitée. Dans les périodes où la majeure partie de la production nationale doit être vendue, on introduit des restrictions quantitatives à l'importation. Les périodes durant lesquelles les importations peuvent être réglementées (périodes de régulation), sont prévues comme suit dans l'accord agricole 1968-70 actuellement en vigueur : pommes de terre : toute l'année; légumes de serre (tomates) : 10 mai - 30 novembre; légumes de plein champ (carottes) : toute l'année; fruits (pommes) : 1er août - 31 mars. Pour les produits qui ne sont pas cités, les périodes de régulation sont déterminées par le ministre de l'agriculture sur proposition du Conseil des importations, étant entendu qu'elles sont basées sur les périodes prévues par l'accord agricole. Lorsque la situation des récoltes est exceptionnelle, les périodes de régulation et les prix normaux peuvent être modifiés par les ministères de l'agriculture sur proposition du Conseil des importations. Les prix normaux sont imposés grâce à la réglementation des importations. Lorsque les cours ont dépassé pendant 14 jours consécutifs sur le marché d'Oslo les limites supérieures de prix fixées, les importations des produits considérés sont libérées. Les restrictions quantitatives à l'importation entrent à nouveau en vigueur dès que les cotations tombent à Oslo au-dessous de la limite supérieure de prix. Les affaires en cours au titre de la période d'importations libres doivent être réglées dans un délai d'une semaine.
Réglementation particulière pour les pommes de terre de féculerie	Pommes de terre destinées à la production d'eau-de-vie : les prix de l'alcool brut à base de pommes de terre (alcool à 95-96°) font l'objet d'un accord entre l'administration du monopole des eaux-de-vie et les représentants des distilleries (Brennerienes Forening). Ce prix est dérivé pour donner un "prix de base à la production" pour le producteur de pommes de terre, prix qui varie en fonction de primes à la teneur en amidon, de primes de stockage et de primes de transport. Sur la base des besoins en alcool de l'administration du monopole des eaux-de-vie, les distilleries passent avec les producteurs de pommes de terre des accords de livraison pour un an. Pommes de terre destinées à la production de farine de pommes de terre, de sagou, de dextrine et de glucose : les fabriques de farines de pommes de terre agréées par le ministre de l'agriculture (1967 : 8 fabriques) passent avec les producteurs de pommes de terre des accords de livraison pour un an. Les producteurs de pommes de terre obtiennent : des prix de base à la production, des primes à la teneur en amidon, des primes de stockage et de transport. La commercialisation de la farine de pommes de terre, du sagou, de la dextrine et du glucose, s'effectue par le canal de l'organisation de vente des fabriques de farine de pommes de terre (potetmelfabrikkenes Salgskontor A/L) (comptoir de ventes des fabriques de farine de pommes de terre). Le prix de vente du glucose à l'industrie de la confiserie est abaissé au niveau des prix du marché mondial grâce à des subventions.
Aides aux producteurs de pommes de terre	En vue de promouvoir l'intraconsommation des pommes de terre, des primes sont accordées à l'ensilage (1967 : 120 cn/m <sup>3</sup> de pommes de terre étuvées et 80 cn/m <sup>3</sup> de pommes de terre crues). Sont également octroyées des subventions à la création d'installations de triage et de stockage (1968 : 1 Mio cn) et d'installations d'étuvage (1968 : 0,25 Mio cn). A l'occasion, des subventions destinées à compenser les pertes de revenus en cas de mauvaise récolte sont octroyées aux producteurs du Nord de la Norvège (1968 : 4,8 mio cn).

Source : Lov om regulering av tilvirkning og omsetning av potetmjøl, n° 10 av 16. juni 1939, Norsk Lovtidend 1939, Avdeling 1, Oslo, p.652 et suiv. - Aresvikkomitee, op.cit. p.323 et suiv. - L.S. Arbok 1968, op.cit. p.54 et suiv. - Budsjettnemda Jordbrukets totalregnskap 1967 og 1968, op.cit. p.20 et suiv.

Ainsi les pertes en main-d'oeuvre de l'agriculture norvégienne ont pu être compensées par un renforcement de la mécanisation de la production.

aa2. Mesures de soutien et de prix. - L'ensemble de la culture des pommes de terre a subi une nouvelle limitation en 1964 lorsque les subventions liées aux produits accordées aux producteurs de pommes de terre ont été remplacées par les subventions accordées aux exploitations, qui ont été décrites au deuxième chapitre <sup>1)</sup>. Cette détérioration de la production a eu au total pour résultat que la production de pommes de terre a été limitée aux secteurs où la formation des prix était particulièrement séduisante pour les producteurs. En l'occurrence, il s'est agi en premier lieu de la production de pommes de terre de féculerie. Sur ce marché, l'existence d'engagements fermes d'achats par les producteurs de farine de pommes de terre et les producteurs d'eau-de-vie à des prix à la production garantis qui peuvent être assortis de primes de stockage et de transport <sup>2)</sup> donne une base sûre à la culture de pommes de terre.

Une autre partie de la production est dirigée vers les marchés des pommes de terre de consommation. L'aménagement de ces marchés (prix normaux et limite maximum de prix, contingents à l'importation) <sup>3)</sup> ont assuré jusqu'à présent aux producteurs de pommes de terre des recettes suffisantes <sup>4)</sup>. Certes, l'absence sur ces marchés de limites inférieures de prix rend possible une chute des prix en cas d'excédent de l'offre intérieure, mais ce cas ne s'est pas jusqu'à présent produit. Grâce à des interventions sur les quantités et grâce à la vente d'excédents nationaux à l'étranger, les prix du marché ont pu être maintenus à un niveau relativement élevé <sup>5)</sup>. Comme le montre le graphique n° 7, les prix représentatifs du marché <sup>6)</sup> ne sont pas notablement tombés au-dessous des prix normaux durant la période de référence. Au contraire, les restrictions à l'importation

---

1) Voir Innstilling fra Landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S.n° 166 - 1964/65) (proposition du comité agricole sur la politique agricole) op.cit. p.431 et ss.

2) Voir tableaux 22 et 25<sup>z</sup>.

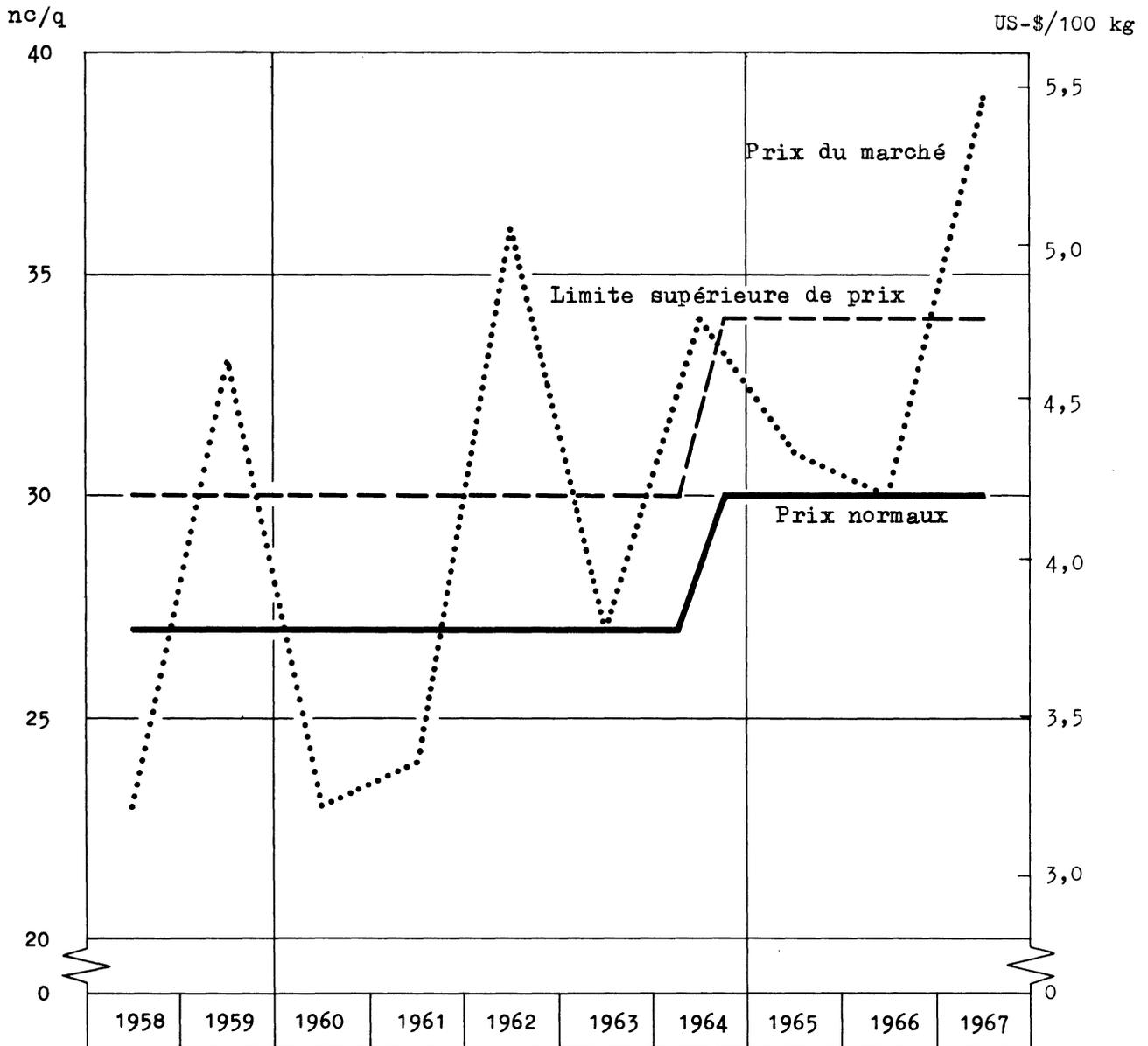
3) Voir ibidem.

4) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 og 1968, op.cit. p.20 et ss.

5) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.88 et ss.

6) Les prix du marché ont fluctué durant l'année en fonction du jeu de l'offre et de la demande sur le marché d'Oslo. Les prix mentionnés dans le graphique 7 représentent des cotations hebdomadaires qui peuvent être considérées comme représentatives du niveau des prix du marché dans les années correspondantes. Voir aussi tableau 24<sup>z</sup>.

Graphique 7 - Prix standard, limites supérieures de prix et prix du marché  
pour les pommes de terre de consommation en Norvège 1958-1967



des pommes de terre, appliquées dans les années 1962 et 1967 ont dû être temporairement supprimées, parce que les prix du marché étaient en-dessous de la limite supérieure des prix <sup>1)</sup>. Dans certains cas, les pommes de terre fourragères d'une qualité suffisante ont même été offertes sur les marchés de pommes de terre de consommation <sup>2)</sup>. Seules ont été utilisées pour l'alimentation animale la partie de la récolte de pommes de terre qui ne pouvait être dirigée vers les marchés des pommes de terre de féculerie et de consommation.

aa3. Commerce extérieur. - Comme le montre l'évolution que nous avons tracée de la production, le commerce extérieur des pommes de terre est très réduit en Norvège. Les exportations consistent essentiellement dans la vente d'excédents nationaux à l'étranger pendant la période de la récolte. Le principal client est la Suède qui a absorbé à elle seule 36,1 % des exportations norvégiennes de pommes de terre dans la moyenne des années 1965/67 <sup>3)</sup>. Les importations décidées en vue de l'aménagement des marchés nationaux provenaient pour la plus grande partie du Danemark (1965-1967 : 51,9 %) <sup>4)</sup>.

#### bb. Betteraves fourragères.

En Norvège, la production de betteraves fourragères a été suffisante durant la période de référence pour satisfaire les besoins nationaux. Le commerce extérieur des betteraves fourragères est tellement minime <sup>5)</sup> qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter ici. En Norvège, la production nette de betteraves fourragères est tombée de 550.000 tonnes dans la moyenne des années 1958/59-1959/60 à environ 503.000 tonnes dans la moyenne des années 1967/68, soit une diminution de 8,5 %.

---

1) Voir graphique 7.

2) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.326.

3) Voir Utenrikshandel 1965, H.II, op.cit. p.16 - Ibidem 1966, p.15 - Ibidem 1967.

4) Voir ibidem 1965, p.16 - Ibidem 1966, p.15 - Ibidem 1967.

5) D'après les statistiques du commerce extérieur norvégien, il n'y a eu au cours des années 1965-1967 que 5 tonnes de betteraves fourragères exportées en 1965. Voir ibidem 1965, H.I., p.36 - Ibidem 1966 - Ibidem 1967.

Tableau 23 - Bilan d'approvisionnement<sup>a</sup> en betteraves fourragères de la Norvège 1958/59 - 1967

Années	Superficie cultivée	Rendement à l'hectare (b)	Production brute	Pertes (c)	Alimentation animale
	ha	q/ha			
1958/59 <sup>d</sup>	15.850,3	469,1	743.586	148.716	594.870
1959/60	15.000,0	421,2	631.785	126.357	505.428
1961	15.948,8	533,1	850.211	170.041	680.170
1962	15.949,6	403,4	643.381	128.677	514.704
1963	14.666,5	509,2	746.861	149.371	597.490
1964	15.048,7	404,3	608.483	121.697	486.786
1965	13.329,5	506,7	675.389	135.078	540.311
1966	11.963,5	531,6	635.928	127.186	508.742
1967	11.649,6	514,4	599.301	119.861	479.440
1968 <sup>p</sup>	10.846,9	534,9	580.179	116.038	464.141

p) Provisoire - <sup>a</sup> En raison de son caractère négligeable, le commerce extérieur des betteraves fourragères n'a pas été pris en considération - <sup>b</sup> Les données concernent les superficies cultivées - Les pertes comprennent aussi celles qui proviennent des différences entre les superficies cultivées et les superficies récoltées - <sup>d</sup> Campagnes (début : 1er avril).

Source : Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg III et années suiv.

La superficie cultivée est tombée durant la même période de 15.425 ha à 11.248 ha <sup>1)</sup>. Les raisons de cette évolution sont les mêmes que celles qui ont influencé d'une façon déterminante la production de pommes de terre. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de la diminution des effectifs de la main-d'oeuvre agricole. Elle a eu pour conséquence que la culture de betteraves fourragères a été de plus en plus remplacée par celle des céréales fourragères, dès que les superficies étaient suffisamment importantes pour permettre une mécanisation de la production de céréales <sup>2)</sup>. D'après des données fournies par la commission budgétaire norvégienne pour l'agriculture, les betteraves fourragères sont exclusivement utilisées pour l'intraconsommation. Dans la moyenne des années 1966/68, 51,5 % étaient représentés par des navets de Suède (Swedes) et 24,0 % par des navets fourragers (Fodder turnips) <sup>3)</sup>.

#### cc. Produits horticoles.

ccl. Production et facteurs de production. - En 1965/67, la production de produits horticoles, qui représentait en moyenne 11,4 % de la valeur de production brute de produits agricoles a constitué l'un des groupes de produits les plus importants de l'agriculture norvégienne <sup>4)</sup>. En outre, ce secteur a connu une forte expansion durant la période de référence, puisque la valeur de production brute des produits agricoles a fait un bond de 34 % en passant d'une moyenne de 295,7 Mio cn dans la période 1957/58 - 1959/60 à 448 Mio cn dans la moyenne des années 1965/67 <sup>5)</sup>. Au cours des années 1960-1967, la valeur de production brute des fruits et des plantes ornementales a augmenté de 58 %. Dans le même temps, les légumes ont progressé de 52,1 % <sup>6)</sup>. Entre la moyenne des années 1957/58 - 1959/60 et la moyenne des années 1965/67, la production quantitative de légumes a augmenté d'un peu moins de 11 %. En revanche, la production

---

1) Voir tableau 23.

2) Voir Driftsgranskinger i jordbruket gjennom 50 år, op.cit. p.43 et ss.

3) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 og 1967, op.cit. Vedlegg III - Ibidem 1967 et 1968.

4) Voir tableau 2<sup>⌘</sup>

5) Voir tableau 1<sup>⌘</sup>

6) Voir ibidem. Dans les statistiques norvégiennes, la valeur de production brute des légumes, d'une part, et celle des fruits et des plantes ornementales, d'autre part, ne sont indiquées séparément que depuis 1960.

quantitative de fruits accuse durant la même période un recul de presque 25 %.<sup>1)</sup>

cc2. Production et mesures de soutien pour les légumes.-

La forte expansion en valeur et en quantité de la production de légumes est avant tout imputable à l'accroissement de la demande nationale. En même temps que la population augmentait, la consommation de légumes par habitant a dépassé de 3 % dans la moyenne des années 1967/68 le niveau moyen des années 1953/56. Par comparaison avec la moyenne des années 1934/38, on enregistre même un accroissement de 87 %<sup>2)</sup>. Cet accroissement de la demande a pu être, en grande partie, satisfait par les cultures nationales qui se sont concentrées autour des villes d'Oslo et de Trondheim<sup>3)</sup>. Cela vaut notamment pour les légumes de consommation telles que les carottes, les oignons et certains types de choux qui peuvent être vendus après avoir été stockés pendant toute l'année. Pour les légumes de conservation limitée (tomates, cornichons), se pose en général un problème du fait que la récolte s'effectue durant une période relativement brève de l'année. Les excédents éventuels ne peuvent être absorbés que par la vente dans des régions où l'offre est encore insuffisante, par la conservation ou par la vente à l'étranger<sup>4)</sup>. En raison de la limitation saisonnière de l'offre nationale de ces produits, la période durant laquelle les importations sont entièrement libres, conformément aux réglementations des marchés norvégiens, sont relativement longues.<sup>5)</sup>

cc3. Production et politique des prix pour les fruits.-

Le net recul de la production quantitative de fruits observée notamment depuis 1962, est imputable, selon la commission budgétaire norvégienne pour l'agriculture, à la rudesse inaccoutumée des hivers 1962/63 et 1965/66<sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 5<sup>II</sup>

2) Voir tableau 8<sup>II</sup>

3) Voir Eskelandkomitee, op.cit. p.50 et suiv.

4) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.322 et suiv.

5) Voir tableau 22.

6) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1962 et 1963, op.cit. P.21 - Ibidem 1965 et 1966, p.22.



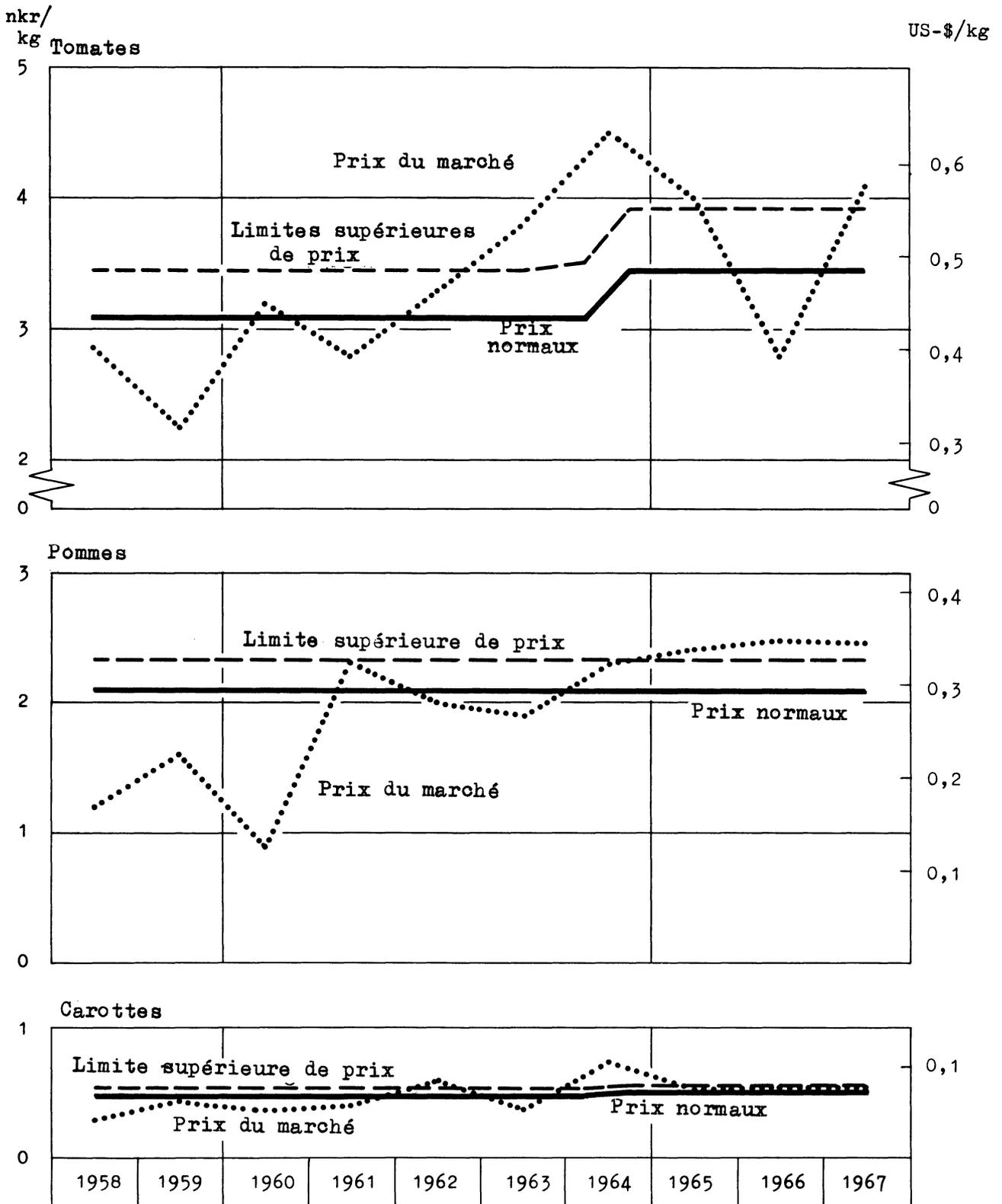
Du fait des rigueurs de l'hiver, le nombre des pommiers est tombé de 3,2 millions en 1963 à 3,5 millions en 1966 et la production de pommes de 49.000 tonnes environ à 41.000 tonnes. Une évolution analogue caractérise la production de poires et de prunes. Depuis 1967, la production de pommes est marquée par une tendance au redressement <sup>1)</sup>.

Le net recul de la production norvégienne après le dur hiver de 1962/63 a eu pour conséquence un fort volume d'importations régulatrices. La demande des consommateurs s'est concentrée particulièrement sur les fruits importés, ce qui a entraîné une chute remarquable des produits norvégiens en 1963 <sup>2)</sup>. En outre, les consommateurs ont remplacé en partie les fruits nationaux par des fruits qui ne sont pas produits en Norvège. C'est ainsi que les importations d'agrumes ont, notamment, été favorisées <sup>3)</sup>. Après le nouveau recul de la production à la suite de l'hiver 1965/66, la demande nationale a dû être encore plus limitée. Depuis, les prix ont nettement dépassé les limites inférieures prévues, si bien qu'il a fallu avoir recours encore à de fortes importations régulatrices <sup>4)</sup>.

Par rapport à la production de fruits, celle des baies a beaucoup moins fluctué <sup>5)</sup>. Toutefois, en ce qui concerne la composition de la récolte de baies, il y a eu un notable glissement, puisque la part représentée par les fraises dans la production totale de baies est passée de 16,4 en 1963 à 30,6 % en 1967. Les framboises ont, elles, faiblement progressé (1963 : 6,0 %; 1967 : 6,7 %). Les autres types de baies accusent en revanche une tendance au recul.

- 
- 1) Voir tableau 24.
  - 2) Voir graphique 8. L.S. Arbok 1964, op.cit. p.112.
  - 3) Voir ibidem 1966, p.100.
  - 4) Voir graphique 8.
  - 5) Voir ibidem, p.91.
  - 6) Voir tableau 24.

Graphique 8 - Prix standard, limites supérieures de prix et prix du marché pour les principaux produits horticoles (pommes, carottes et tomates) en Norvège 1958-1967 (cn/kg)



Selon les données fournies par l'organisation de vente des produits horticoles, la forte progression de la production de fraises est exclusivement imputable à la situation extraordinairement favorable du marché national <sup>1)</sup>.

cc4. Commerce extérieur de l'ensemble des produits horticoles  
Sur les marchés internationaux des fruits et des légumes, la Norvège apparaît essentiellement comme un pays importateur. La production nationale de légumes a pu en 1966 satisfaire environ 88 % des besoins nationaux. Pour la production de fruits, le degré d'auto-alimentation n'était pour la même année que de 32 % <sup>2)</sup>.

Le faible niveau de l'auto-alimentation pour les fruits s'applique par le fait qu'une série de fruits qui ne peuvent être cultivés en Norvège (agrumes, bananes), entrent en ligne de compte dans le calcul du degré d'auto-alimentation. Toutefois, même pour des produits tels que les pommes et les poires, certaines importations sont nécessaires comme le montre dans l'aménagement du marché l'application des périodes de régulation pour les fruits (aucune restriction à l'importation des pommes du 1er avril au 31 juillet) <sup>3)</sup>. La plus grande partie des importations norvégiennes de fruits et de légumes proviennent d'Espagne (1966/68 : 19,8 %) et des Etats-Unis (1966/68 : 16,2 %), et sont pour l'essentiel des agrumes <sup>4)</sup>. Les exportations, qui se composent essentiellement de baies, de fruits à noyaux et de pommes dans les périodes d'excédents saisonniers <sup>5)</sup>, sont en majeure partie écoulées dans la zone de l'A.E.L.E., notamment en Suède qui a absorbé à elle seule 67 % des exportations dans la moyenne des années 1966/68 <sup>6)</sup>.

Selon les déclarations de certaines Commissions d'enquête norvégiennes <sup>7)</sup> il faut s'attendre à l'avenir à une nouvelle extension de la production des produits horticoles.

---

1) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.203.

2) Voir tableau 7.

3) Voir tableau 22.

4) Voir tableau 26<sup>z</sup>.

5) Voir Utenrikshandel 1965, H.I., op.cit. p.30 et suiv. - Ibidem 1966 - Ibidem 1967.

6) Voir tableau 27<sup>z</sup>.

7) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/64), op.cit. p.74 et suiv. - Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innstilling S. n° 166 - 1964/65), op.cit. p.395.

La situation favorable du marché national ainsi que la répartition régionale des zones à vocation horticole laissent notamment prévoir que les objectifs de la politique régionale et de la politique des revenus seront rapidement réalisés dans la politique agricole norvégienne.

c. Viande et oeufs

Ce chapitre traite de la production, des prix, du commerce extérieur et des mesures de soutien dans le secteur des bovins et de la viande bovine, des porcins et de la viande porcine, des caprins et de la viande caprine, des ovins et de la viande ovine, de la laine, de la viande de volaille et des oeufs. Cela permet de tenir compte du fait que la réglementation de ces divers marchés obéit aux mêmes principes depuis l'accord agricole prévu pour la période 1958-61 <sup>1)</sup>, et du fait que la commercialisation de la viande (moins la viande de volaille) d'une part, et celle de la viande de volaille et des oeufs, d'autre part, relèvent chacune d'une organisation de vente particulière. Le tableau 25 donne des renseignements plus précis sur la réglementation du marché de la viande et des oeufs.

aa. Bovins et viande bovine.

aal. Production. - La part que représente la production de viande bovine et de viande de veau dans la valeur de production brute des produits agricoles n'a que très faiblement diminué en Norvège durant la période de référence (1960/62 : 13,2 %; 1965/67 : 12,7 %) <sup>2)</sup>. Vu ces pourcentages, la production de viande bovine n'est plus dépassée en importance dans l'agriculture norvégienne que par la production de lait et de produits laitiers. En valeur absolue, la production de viande bovine et de viande de veau a progressé d'un peu moins de 23 %, en passant de 408,9 millions de cn dans la moyenne des années 1960/62 à 501,5 millions de cn dans la moyenne des années 1965/67 <sup>3)</sup>. L'indice de la production quantitative est passé dans le même temps de 114 à 118 <sup>4)</sup>. Les producteurs norvégiens ont pu ainsi satisfaire presque complètement les besoins nationaux en viande de boeuf et de veau. Cela vaut surtout pour l'approvisionnement en viande de veau. Le degré d'auto-approvisionnement pour ce produit a été, durant la période de référence, tout juste inférieur à 100 % <sup>5)</sup>. Cependant, le degré d'auto-approvisionnement de la viande

- 
- 1) Voir L.S. Arbok 1958, op.cit. p.29 et ss.
  - 2) Voir tableau 2<sup>°</sup>.
  - 3) Voir tableau 1<sup>°</sup>.
  - 4) Voir tableau 5<sup>°</sup>.
  - 5) Voir tableau 27.

Tableau 25 - Principales caractéristiques de l'aménagement des marchés dans le secteur de la viande et des oeufs

Bases juridiques	L'aménagement des marchés dans le secteur de la viande et des oeufs est réglée par les accords agricoles en vigueur.
Fixation des prix de gros	L'accord agricole fixe des "prix de gros indicatifs" (gjennomannitspris) et des limites supérieures de prix pour certaines qualités représentatives des groupes de produits suivants : viande de boeuf et viande de veau, viande de mouton et viande d'agneau, viande de porc et oeufs. Les qualités représentatives sont constituées pour la viande par la catégorie norvégienne I et pour les oeufs par la catégorie A. Pour les autres qualités et les autres catégories de viande (par exemple viande de chèvre) ou les autres types d'oeufs, des prix de gros indicatifs sont également fixés par la centrale norvégienne pour la vente de viande (Norges Kjøtt og Fleskesentral (NKF) ou par la centrale de vente des oeufs (Norske Eggensentraler S/L) qui doivent être, selon la situation du marché, en rapport avec les prix des qualités représentatives. La limite supérieure de prix dépasse de 10 % pour la viande (moins la viande de volaille) et de 15 % pour la viande de volaille et les oeufs, les prix de gros indicatifs. Les cotations des prix effectifs obtenus sur le marché de la viande et des oeufs sont également établies chaque semaine par la centrale de vente de la viande et par la centrale de vente de la viande et par la centrale de vente des oeufs.
Aménagement des marchés intérieurs	Dans l'accord agricole, les centrales de vente susmentionnées s'engagent à influencer sur les prix du marché de manière à ce qu'ils soient supérieurs ou tout juste inférieurs aux prix de gros indicatifs. A cet effet, les 13 organisations locales faisant partie de la centrale norvégienne de vente de la viande et de la centrale de vente des oeufs interviennent sur les quantités offertes sur les marchés de la viande et des oeufs. Les excédents temporaires sont entreposés dans des offices de stockage puis remis en circulation à des prix qui s'écartent nettement des prix de gros indicatifs.
Aménagement des marchés dans le domaine des échanges extérieurs	Les mesures prises dans le domaine des échanges extérieurs complètent les aménagements des marchés intérieurs. Les importations de viande et d'oeufs sont en principe soumises à des restrictions quantitatives. Après consultation de la fédération des agriculteurs norvégiens (Norges Bondelag) et la fédération des petits agriculteurs norvégiens (Norsk Bonde og Småbrukarlag) par le ministre de l'agriculture, les importations ne sont autorisées que pour autant qu'elles sont nécessaires pour couvrir convenablement les besoins du pays. Lorsque les cours sur les marchés dépassent pendant deux semaines consécutives les limites supérieures de prix, les importations sont libérées jusqu'à ce que les prix du marché retombent au niveau des limites supérieures de prix. Les restrictions quantitatives entrent alors aussitôt en vigueur. Les affaires en cours au titre de la libération des importations doivent être réglées dans un délai d'une semaine. Toutes les importations de viande et d'oeufs sont frappées d'un droit de douane.
Fixation des prix au consommateur	Les marges des détaillants sont fixées par le gouvernement pour garantir des prix au consommateur stables et homogènes. Lorsque les prix du marché de gros (voir plus haut) dépassent pendant un certain temps les limites supérieures de prix, malgré l'aménagement intérieur et extérieur des marchés, et entraînent un relèvement des prix au consommateur, le gouvernement peut déclarer que les limites supérieures de prix sont des prix maxima.
Financement de l'aménagement des marchés intérieurs et des aides	L'aménagement des marchés intérieurs est financé par le fonds des aliments pour bétail et le fonds des marchandises <sup>a)</sup> . Ces deux fonds servent encore à octroyer des aides pour la construction d'offices de stockage et pour des mesures de promotion des ventes (diminution du prix des exportations occasionnelles, publicité dans le pays, etc.). Le transport du bétail de boucherie et le contrôle de la qualité des oeufs sont financés grâce au seul fonds des aliments pour bétail. Des subventions destinées à promouvoir l'élevage des moutons sont prises sur le budget de l'Etat.
a) voir tableaux 13 et 14.	

Source : I.S. Årbok 1968, op.cit. page 51 et suiv.; p.185 et suiv.; page 194 et suiv. Aresvikkomitee, op.cit. p.287 et suiv. OECD, Agricultural Policies in 1966, op.cit. page 418 et suiv.

bovine est tombé de 106 % dans la moyenne des années 1961/63 à 93,13 % dans la moyenne des années 1966/68<sup>1)</sup>. Ces chiffres dissimulent un changement radical de tendance qui influencera encore durablement la production dans les périodes à venir.

D'après les publications des commissions d'enquête norvégiennes, la production de viande de boeuf et de viande de veau est secondaire par rapport à la production de lait<sup>2)</sup>. C'est pourquoi, le cheptel bovin a été jusqu'à la fin des années 1950 surtout orienté de par sa composition vers la production de lait et de produits laitiers. Des difficultés croissantes dans l'utilisation de la production laitière norvégienne ainsi que les efforts entrepris pour améliorer l'auto-alimentation en céréales panifiables ont abouti dans l'accord agricole couvrant la période 1961-1963 à une très forte différenciation entre les prix du lait et des céréales<sup>3)</sup>. Une mesure analogue, prise au début des années cinquante, avait déjà eu jusqu'en 1959 pour conséquence une nette diminution des effectifs des vaches laitières<sup>4)</sup>. Des tendances analogues apparaissent depuis 1961. A côté de ces mesures qui relèvent de la politique des prix, il semble que la transformation accélérée d'exploitations fournissant un revenu complet en exploitations complémentaires ou en exploitations secondaires ait eu une influence négative sur l'élevage des vaches laitières. Le nombre des abattages de bovins est passé de 242.000 environ en 1960 à 317.000 en 1962. Depuis, il tend à diminuer, mais reste encore supérieur à ce qu'il était en 1960<sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 26.

2) Voir Eskelandkomité, op.cit. p.58. Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/63) op.cit. p.12.

3) Voir L.S. Arbok 1961, op.cit. p.53.

4) Voir ibidem 1962, p.99 - The Norwegian FAO-Committee, op.cit. p.5.

5) Voir L.S.Arbok 1962, op.cit. p.99.

6) Voir tableau 28<sup>z</sup>.

Tableau 26 - Bilan d'approvisionnement en viande bovine<sup>a</sup> de la Norvège 1961 - 1968 (t)

Années	Production nationale (b)	Exportations de viande			Importations de viande			Solde du commerce extérieur	Consommation nationale (c)				Degré d'auto-consommation (%)		
		total	Fraîche, réfrigérée ou congelée	dont Salée ou fumée	total	Fraîche, réfrigérée ou congelée	dont Salée ou fumée		Conserves	total	Auto-consommation des producteurs	dont		Alimentation animale	
												Consommation humaine en dehors de l'agriculture			Consommation humaine en
1961	48.339	1.283	1.276	-	7	500	430	53	17	+	776	940	45.953	670	101,6
1962	52.181	5.432	5.425	0	7	469	431	24	14	+	4.963	910	45.588	720	110,5
1963	49.954	2.662	2.341	0	321	549	500	35	14	+	2.113	890	46.261	690	104,4
1964	51.189	643	172	5	466	772	727	27	18	-	129	860	49.748	710	99,7
1965	50.232	834	511	0	323	794	776	10	8	-	283	1.450	48.375	690	99,4
1966	50.058	329	-	-	329	1.844	1.824	11	9	-	1.515	1.435	49.448	690	97,1
1967	46.349	42	-	-	42	1.765	1.737	2	26	-	1.723	1.470	45.962	640	96,4
1968 <sup>p</sup>	46.813	88	-	-	88	6.209	6.209	-	-	-	6.121	1.490	50.804	640	88,4

a) Moins la viande de veau - b) Moins le suif, il n'a pas été établi de différence entre la production brute et la production nette, en raison du caractère négligeable du commerce extérieur d'animaux sur pied - c) Y compris les variations de stocks - p) Provisoire.

Source : Etabli d'après Budsjettmeddelelse for jordbruket, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg IV, tableau 28 et années suivantes. Utenrikshandel 1961, (commerce extérieur) op.cit. p.20 et p.41 et années suiv. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, Oslo, Årg. 56 (1968), Desember, p. 13 et p. 28.

Bien que le nombre des abattages de bovins ait diminué de 18 % au cours des années 1962-1967, la production de viande bovine n'a baissé que de 12 %<sup>1)</sup>. La raison en est un net accroissement du poids moyen en carcasse, qui a augmenté de 12 % pour les gros bovins durant la même période<sup>2)</sup>. Pour la production de viande de veau, on distingue des tendances analogues (abattages 1962-1967 : - 34 %; production : - 8 %; poids moyen en carcasse : + 14 %)<sup>3)</sup>. L'augmentation des poids moyens en carcasse a plusieurs causes.

En premier lieu, il convient de citer une forte diminution du nombre des vaches, qui a diminué de 21 %, en tombant de 604.000 en 1961 à 478.000 environ en 1967. Simultanément, la part représentée par les vaches dans le cheptel bovin norvégien est tombée de 51 % en 1961 à 48 % en 1967<sup>4)</sup>. Ce net recul repose essentiellement sur le fait que depuis 1961, les vaches ont été abattues beaucoup plus jeunes que les années précédentes. Ce fait semble aussi avoir beaucoup contribué à l'accroissement des poids moyens en carcasse. La diminution du nombre de génisses (1961-1967 : - 7 %) et du nombre de boeufs âgés de plus de 2 ans (1961 - 1967 : - 56 %) a eu un effet analogue. Il faut enfin signaler les différentes tentatives de croisement entre la race finnoise Ayrshire et la race norvégienne Telemark<sup>6)</sup>. L'exploitation de cette réussite génétique dans le sens d'un déplacement vers l'engraissement de l'élevage des bovins précédemment axé sur le lait a sans doute aussi contribué à améliorer le poids en carcasse<sup>7)</sup>.

---

1) Voir tableaux 26 et 28.

2) Voir ibidem.

3) Voir tableaux 27 et 28<sup>z</sup> et L.S. Arbok 1968, op.cit. p.108.

4) Voir tableau 28<sup>z</sup>.

5) Voir ibidem. L.S. Arbok 1961, op.cit. p.138.

6) Voir A.K.Odegard, Undersøkelser over innkryssing med finsk ayrshire i telemarkfe, "Meldinger fra Norges Landbrukshøgskole", Vollebekk, (Etude sur le croisement entre la race Ayrshire finnoise et la race Telemark. Communications de la faculté d'agronomie de Norvège).

7) Vollebekk, vol.46 (1967) n° 18, p.2 et suiv.

Voir aussi L.S. Arbok 1966, op.cit. p.121.

Tableau 27 - Bilan d'approvisionnement en viande de veau de la Norvège 1961 - 1968 (t)

Années	Production nationale (a)	Exportations de viande			Importations de viande			Solde du commerce extérieur	Consommation nationale				Degré d'auto-consommation (%)	
		total	dont		total	dont			total	Auto-consommation des producteurs	dont			Alimentation animale
			Fraîche ou réfrigérée	Congelée		Fraîche ou réfrigérée	Congelée				Consommation humaine en dehors de l'agriculture			
1961	7.419	0	0	0	467	82	385	- 467	7.886	2.565	5.151	170	94,1	
1962	7.482	2	0	2	159	9	150	- 157	7.639	2.515	4.954	170	97,9	
1963	6.842	-	-	-	125	0	125	- 125	6.967	2.460	4.357	150	98,2	
1964	6.635	-	-	-	674	-	674	- 674	7.309	2.420	4.739	150	90,8	
1965	5.760	-	-	-	337	-	337	- 337	6.097	1.760	4.207	130	94,5	
1966	6.840	-	-	-	421	2	419	- 421	7.261	1.665	5.446	150	94,2	
1967	6.847	-	-	-	177	33	144	- 177	7.024	1.570	5.294	160	97,5	
1968 <sup>P</sup>	6.575	-	-	-	112	-	112	- 112	6.687	1.490	5.047	150	98,3	

<sup>P</sup>) Provisoire - a) Il n'a pas été établi de différence entre la production brute et la production nette en raison du caractère négligeable du commerce extérieur de bétail sur pied - b) Y compris les variations de stocks.

Source : Etabli d'après Budsjettnemda for jordbruket, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg IV, tableau 28 et années suivantes. Utenrikshandel 1961, H.I, op.cit. p.20 et suiv. Månedstatistikk over utenrikshandelen, Oslo, Arg. 56 (1968), Desember, p.13 et p.28.

En même temps que les vaches, les jeunes veaux (de moins d'un mois) ont diminué en nombre de 43 % en tombant d'environ 26.000 en 1961 à 15.000 en 1967. Toutefois, le nombre des veaux d'engraissement a diminué dans une mesure nettement moindre (1961-1967 : - 9 %) <sup>1)</sup>, ce qui révèle une intensification de l'engraissement des veaux <sup>2)</sup>. Cela constitue sans doute le facteur décisif de l'augmentation du poids moyen en carcasse pour les veaux. D'après une estimation effectuée en 1968 par la centrale norvégienne de vente de la viande, une nouvelle réduction du cheptel bovin aurait pour conséquence de faire tomber au plus tard en 1970 l'approvisionnement en viande bovine indigène à un niveau incompatible avec les objectifs de la politique de production. La situation s'avèrera particulièrement précaire si les abattages de veaux continuent au même rythme que jusqu'à présent <sup>3)</sup>. Pour la politique agricole norvégienne, le problème fondamental se pose de savoir si, en outre, il faut rechercher une diminution des excédents de lait par le biais d'une réduction du nombre des vaches laitières, malgré la baisse du degré d'auto-approvisionnement en viande bovine.

La consommation par tête de viande de boeuf et de veau n'a guère changé depuis 1955. Malgré l'accroissement de la population, le niveau moyen des années 1967-1968 (22,1 kg par habitant) n'a été supérieur que de 11 % à la moyenne des années 1953/56 <sup>4)</sup>. La raison avancée pour la constance de l'attitude du consommateur est le rapport pratiquement inchangé du prix de la viande de boeuf et de la viande de veau avec le prix des autres viandes (sauf le porc) et le prix des poissons de consommation courante <sup>5)</sup>.

Les accords agricoles norvégiens relatifs à l'aménagement du marché de la viande et des oeufs, qui couvrent aussi la viande de boeuf et de veau, ne prévoient que des prix de gros indicatifs. Les prix du marché

---

1) Voir tableau 28<sup>z</sup>.

2) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 et 1967, op.cit. p.37.

3) Voir L.S. Årbok 1966, p.121.

4) Voir tableau 8<sup>z</sup>.

5) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.285.

se forment librement en fonction du jeu de l'offre et de la demande sur les marchés. Les organisations de vente doivent seulement influencer sur la formation des prix du marché de manière à ce que les prix indicatifs soient largement respectés<sup>1)</sup>. Les prix à la production sont calculés à partir des prix du marché par soustraction de la taxe sur le chiffre d'affaire, des frais de contrôle vétérinaire et des autres frais annexes (moins la part des frais de transport supportée par le producteur). Cette réglementation a été pour la première fois introduite dans l'accord agricole couvrant la période 1958-1961, en remplacement des anciens prix fixes, afin de donner plus de souplesse aux prix destinés à servir d'ordres de grandeur aux producteurs agricoles<sup>2)</sup>. Toutefois, l'ampleur des fluctuations des prix doit être limitée par des interventions sur les quantités et des mesures prises dans le domaine du commerce extérieur, afin de prévenir l'apparition de cycles de production inopportuns<sup>3)</sup>.

Effectivement, la courbe des prix de gros indicatifs et des prix du marché dans le graphique 9 a été largement déterminée par les fluctuations de l'offre, alors que la demande a constamment augmenté. Dans la période d'excédents permanents de l'offre au début des années 60, à la suite de la forte augmentation des abattages de boeufs et de veaux en 1961 et 1962, les prix du marché ont été soumis à une forte pression. La centrale norvégienne de vente de la viande a dû stocker d'importantes quantités pour éviter que les prix du marché ne s'écartent fâcheusement des prix de gros indicatifs<sup>4)</sup>. De ce fait, la marge de manoeuvre permettant un relèvement des prix de gros indicatifs a été elle aussi, fortement réduite<sup>5)</sup>. Depuis 1963-64 environ, les tendances à la régression dominent dans la production de viande de boeuf et de viande de veau. De plus, surtout pour la viande de boeuf, les prix de gros indicatifs ont pu être fortement relevés. En outre, les prix du marché se sont encore rapprochés des prix de gros indicatifs et les ont même en partie dépassés<sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 25.

2) Voir L.S. Arbok 1958, op.cit. p.29 et suiv. - Ibidem 1959, p.82 et suiv.

3) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.287 et suiv.

4) Voir L.S. Arbok 1963, op.cit. p.174 et suiv.

5) Voir Budsjettnefnda, Jordbrukets totalregnskap 1962 et 1963, op.cit.

6) p. 34.

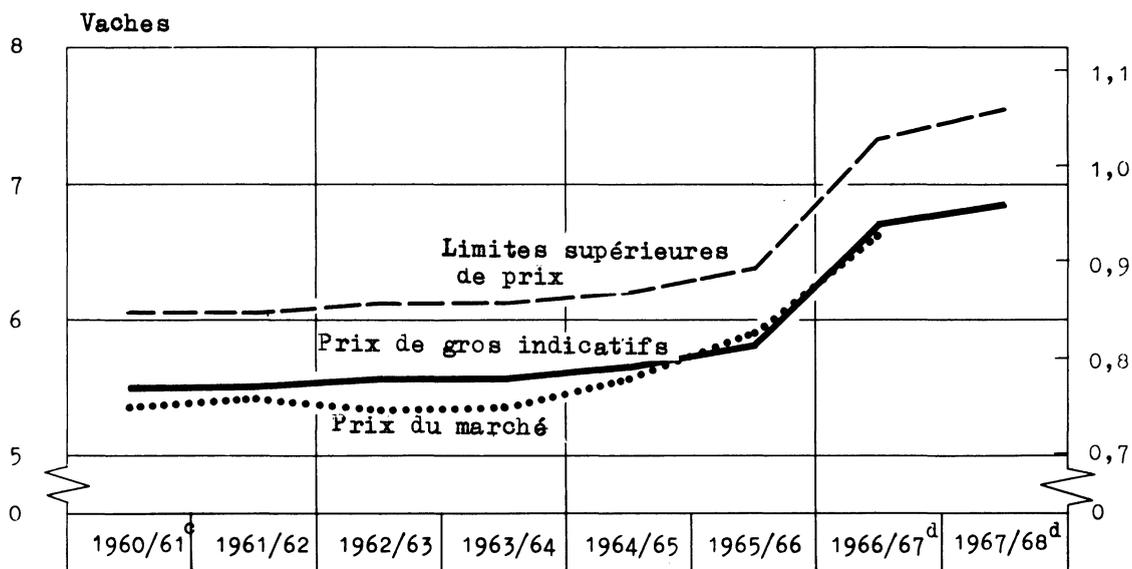
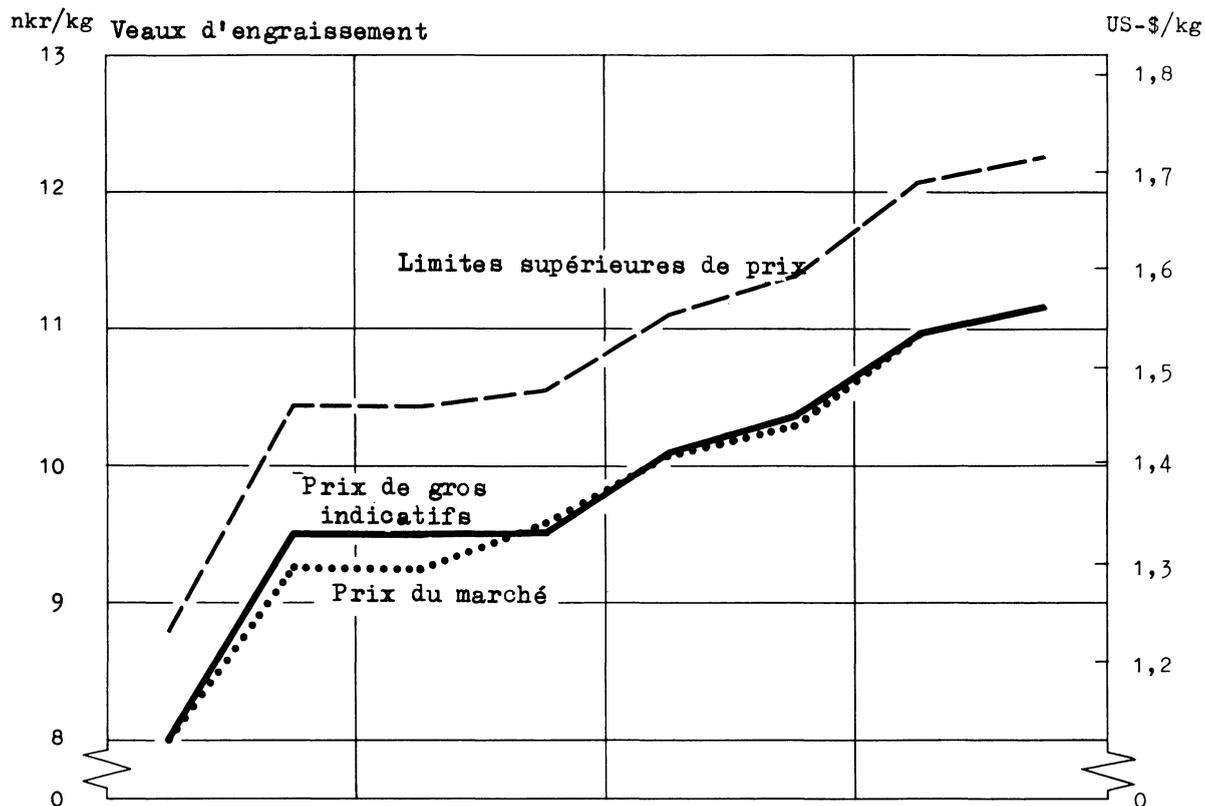
6) Voir graphique 9.

aa3. Commerce extérieur. - Durant la période de référence, les prix du marché n'ont dépassé les limites supérieures de prix que durant les très brèves périodes saisonnières d'insuffisance de l'offre, ce qui a nécessité des importations régulatrices<sup>1)</sup>. Ce fait n'apparaît pas dans les tableaux de prix<sup>2)</sup>. Le bilan d'approvisionnement de la Norvège pour la viande bovine laisse clairement apparaître à long terme une tendance à la transformation du pays qui d'exportateur devient importateur<sup>3)</sup>. Le principal fournisseur en viande bovine fraîche et réfrigérée est le Danemark, qui a assuré à lui seul 90 % de ces importations dans la moyenne des années 1965/67<sup>4)</sup>. La viande bovine congelée a été essentiellement importée du Danemark (1965/67 : 26,6 %) et d'Australie (1965/67 : 11,8 %) <sup>5)</sup>. La forte position du Danemark sur les marchés norvégiens de la viande bovine repose en partie sur les primes à l'importation de viande bovine et de viande de veau qui ont été octroyées au royaume du Danemark par le gouvernement norvégien le 23 décembre 1966<sup>6)</sup>. De ce fait, la part des produits danois dans les importations norvégiennes de viande de veau est également très élevée (viande de veau congelée 1965/67 : 58,7 %) <sup>7)</sup>. Les quelques exportations norvégiennes de conserves de viande bovine ont eu surtout pour destinataire la république fédérale d'Allemagne (1965/67 : 91,2 %) <sup>8)</sup>.

Pour conclure, soulignons encore que le commerce extérieur de la Norvège en bovins sur pied est tout-à-fait insignifiant. Il ne faut d'ailleurs pas s'attendre à des exportations notables de bovins sur pied depuis 1964, lorsque pour la première fois durant la période de référence les besoins nationaux n'ont plus été couverts par la production indigène. Les exportations se sont limitées dans la moyenne des années 1965/67 à quelques 50 têtes.

- 
- 1) Ces importations sont beaucoup plus difficiles à effectuer que celles des produits végétaux, parce que les dispositions en matière de médecine vétérinaire sont extraordinairement sévères en Norvège. Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.122.
  - 2) Voir tableaux 29<sup>z</sup> et 30<sup>z</sup> et graphique 9.
  - 3) Voir tableau 26.
  - 4) Voir Utenrikshandel 1965, H.II op.cit. p.7 et années suivantes.
  - 5) Les pourcentages concernent des quantités.
  - 6) Voir ibidem.
  - 7) Voir Association européenne de libre échange, Accords agricoles entre pays de l'AELE, op.cit. p.49.
  - 8) Voir Utenrikshandel 1965, H.II, op.cit. p.7 et années suivantes.

Graphique 9 - Prix de gros indicatifs, prix du marché et limites supérieures de prix pour la viande bovine et la viande de veau a) en Norvège 1960/61 - 1967/68 b)



- a) Pour toutes les catégories de viande (sauf les jeunes veaux), les données concernent la qualité norvégienne I.
- b) L'exercice comptable commence au 1er juillet.
- c) Les données relatives aux prix de gros indicatifs valent aussi pour les périodes 1958/59 - 1960/61.
- d) Pour les vaches, les données concernent le poids en carcasse, moins le suif.

Les importations ont été encore plus faibles (1965/67 : 18 têtes)<sup>1)</sup>, bien que la situation de l'approvisionnement en Norvège laisse présager une importation appréciable d'animaux sur pied. Toutefois, le caractère restrictif du contrôle vétérinaire ne permet que l'importation d'un nombre réduit d'animaux à des fins de reproduction<sup>2)</sup>.

bb. Porcins et viande porcine.

bbl. Production et prix. - Durant la période de référence, la production norvégienne de porcins et de viande porcine a traversé une phase de croissance soutenue. La production quantitative de viande porcine a augmenté d'un peu moins de 11 %, en passant de 53.300 t. dans la moyenne des années 1959/61 à 58.900 t. dans la moyenne des années 1966/68<sup>3)</sup>. Dans la période 1960/62 - 1965/67, les indices de production correspondant ont augmenté de 4 %<sup>4)</sup>. Cette progression correspond sensiblement au rythme de croissance de la production de viande bovine<sup>5)</sup>. La production de viande de porc exprimée en valeur a enregistré dans la période 1960/62 - 1965/67 un taux d'accroissement de 21,3 % qui est aussi sensiblement celui de la production en valeur de viande bovine (+ 22,6 %)<sup>6)</sup>. Toutefois, dans le cadre de l'ensemble de l'agriculture norvégienne, la production de viande de porc n'a pas pu suivre tout à fait le rythme de la croissance de la production. La part qu'elle occupe dans la valeur de production brute des produits agricoles a légèrement diminué en tombant de 8,9 % en moyenne dans les années 1960/62 à 8,5 % dans la moyenne des années 1965/67<sup>7)</sup>.

---

1) Voir Utenriksandel 1965, H.III, op.cit. p.27 et années suivantes.

2) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.111

3) Voir tableau 28.

4) Voir tableau 5<sup>3</sup>.

5) Voir chapitre 3 c. aa

6) Voir tableau 1<sup>3</sup>.

7) Voir tableau 2<sup>3</sup>.

8) Soulignons encore que la production de viande bovine a été notablement influencée par les mesures prises dans le cadre de la politique des prix pour réduire la production de lait.

Tableau 28 Bilan d'approvisionnement en viande de porc de la Norvège 1959 - 1969

Années	Auto-production <sup>a</sup>	Exportations de viande	Importations de viande	Solde du commerce extérieur	Variation des stocks	Consommation nationale		Consommation par habitant	Degré d'approvisionnement
						total	dont Auto-consommation des producteurs		
1.000 t.									
1959	49,2	-	2,7	- 2,7	+ 0,2	51,7	51,7	14,6	95,2
1960	54,7	-	1,4	- 1,4	+ 0,8	55,3	55,3	15,4	98,9
1961	56,1	1,4	1,6	- 0,2	- 0,1	56,4	11,5 { 44,9	15,8	99,5
1962	56,6	2,4	1,4	+ 1,0	- 0,3	55,9	11,3 { 44,6	15,4	101,3
1963	52,9	0,3	3,9	- 3,6	- 0,9	57,4	11,1 { 46,3	15,7	92,2
1964	53,8	-	5,0	- 5,0	+ 0,3	58,5	10,8 { 47,3	15,8	92,0
1965	57,7	1,8	3,1	- 1,3	-	59,0	10,6 { 48,4	15,8	97,8
1966	57,4	1,0	4,8	- 3,8	-	61,2	10,1 { 51,1	16,3	93,8
1967	57,7	0,2	5,8	- 5,6	+ 0,2	63,1	9,9 { 53,2	16,7	91,4
1968 <sup>p</sup>	61,5	0,3	4,4	- 4,1	+ 0,5	65,1	9,7 { 55,4	17,1	94,5
1969 <sup>q</sup>	68,1	.	.	- 4,1	+ 0,4	67,7	67,7	17,6	100,6

<sup>p</sup>Provisoire - <sup>q</sup>Prévision - <sup>r</sup>Il n'a pas été établi de différence entre la production brute et la production nette, en raison du caractère négligeable du commerce extérieur d'animaux sur pied.

Source : Budsjettnenda, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit., Vedlegg IV, tableau 28 et années suivantes - Ibidem 1962 et 1963, p.33 et années suivantes.

Contrairement à ce qui s'est passé pour la viande bovine, la courbe de la production de viande de porc a été surtout déterminée par l'évolution de la consommation intérieure<sup>1)</sup>.

Dans la moyenne des années 1967/68, la consommation de viande de porc a dépassé en Norvège de 26 % le niveau moyen des années 1953/56 (viande bovine : + 11 %)<sup>2)</sup>. Les motifs d'ordre personnel qui sont à l'origine de cette préférence croissante pour la viande de porc sont restés jusqu'à présent inconnus. D'après la composition du cheptel porcin, il semble que la demande porte essentiellement sur la viande de porcelets et de jeunes porcs, puisque 83,9 % du cheptel porcin étaient représentés par des animaux de moins de 6 mois<sup>3)</sup>. Un autre élément marquant est que le poids moyen en carcasse révèle une tendance à l'augmentation (1960-67 : +14,3 %). Il est évident qu'en Norvège, l'élevage des porcs n'est pas si nettement orienté qu'au Danemark vers la diminution du poids moyen en carcasse<sup>4)</sup>. Une préférence croissante pour la viande d'animaux plus gras est sans doute un motif important des fluctuations saisonnières de la consommation qui se traduit par une forte hausse de la consommation pendant les mois d'hiver. Pendant ces périodes, les producteurs norvégiens n'ont en général pas été en mesure de satisfaire les besoins intérieurs, si bien qu'il a fallu avoir recours à de brèves importations régulatrices<sup>5)</sup>. Ces importations saisonnières effectuées dans le cadre de l'aménagement du marché sont également responsables du fait que le degré d'approvisionnement de la Norvège pour la viande de porc est inférieur à 100 % dans le tableau 28, sauf deux exceptions en 1962 et 1969.

En 1962, la production nationale de viande de porc a dépassé la consommation intérieure, si bien que la centrale norvégienne de vente de la viande a dû procéder à d'importants stockages et à des exportations<sup>6)</sup>.

Il est évident que les producteurs avaient surestimé la capacité d'absorption du marché intérieur. Au cours de l'hiver 1961/62, les prix du marché ont été nettement inférieurs aux prix de gros indicatifs<sup>7)</sup>.

---

1) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.39.

2) Voir tableaux 8<sup>æ</sup> et 26.

3) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.120. Ibidem 1968 p.110.

4) Voir tableau 31<sup>æ</sup> - Danmarks Statistik, Landbrugsstatistik 1967, p.174.

5) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p. 110.

6) Voir ibidem 1963, op.cit. p.162 et ss.

7) Voir graphique 10.

En conséquence, les prix à la production, qui sont calculés d'après les prix du marché, ont aussi fléchi (1959/60 : 5,09 cn/kg; 1961 : 4,91 cn/kg; 1962 : 4,89 cn/kg)<sup>1)</sup>. Ensuite, la production de viande de porc a soudainement reculé en 1963 de 6,5 %; les prix du marché ont remonté, ce qui a incité à nouveau les producteurs à accroître la production depuis 1964. La courbe de la production et ses facteurs déterminants montre qu'il s'agit visiblement du célèbre "cycle du porc". D'après une prévision de la Commission budgétaire norvégienne, il faut s'attendre à nouveau pour l'agriculture en 1969 à un excédent de la production nationale<sup>2)</sup>. La courbe tracée pour les années 1962-1964 en ce qui concerne la production et les prix de la viande de porc devrait donc se répéter à un niveau de production plus élevé dans les années 1969-1971.

bb2. Commerce extérieur. - En ce qui concerne la viande de porc, le commerce extérieur norvégien se limite essentiellement pour les importations à de la viande fraîche ou réfrigérée (1965/67 : 71,4 % des importations totales de viande de porc)<sup>3)</sup>, essentiellement en provenance du Danemark (1965/67 : 61,4 %) et de la Suède (1965/67 : 36,1 %)<sup>4)</sup>. Les importations de viande de porc congelée ont aussi une certaine importance (1965/67 : 26,6 % des importations de viande de porc)<sup>5)</sup> et les principaux fournisseurs sont encore la Suède (1965/67 : 44,4 %) et le Danemark (35,2 %)<sup>6)</sup>. Bien que les besoins de la Norvège en viande de porc n'aient pu être, sauf les exceptions que nous avons citées, entièrement couverts par la production nationale durant la période de référence, la centrale de vente de la viande a exporté, à diverses reprises, de la viande de porc réfrigérée (1966 : 942 t.)<sup>7)</sup> et congelée (1965 : 1.623 t.)<sup>8)</sup> Ces exportations qui visaient à épuiser une offre saisonnière excédentaire ont eu pour principaux destinataires le Royaume-Uni et la république fédérale d'Allemagne<sup>10)</sup>.

---

1) Voir tableau 33<sup>z</sup>.

2) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.39.

3) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.I p.20 et années suiv.

4) Voir ibidem p.7 et années suiv.

5) Voir ibidem H.II p.20 et années suiv.

6) Voir ibidem H.II p.7 et années suiv.

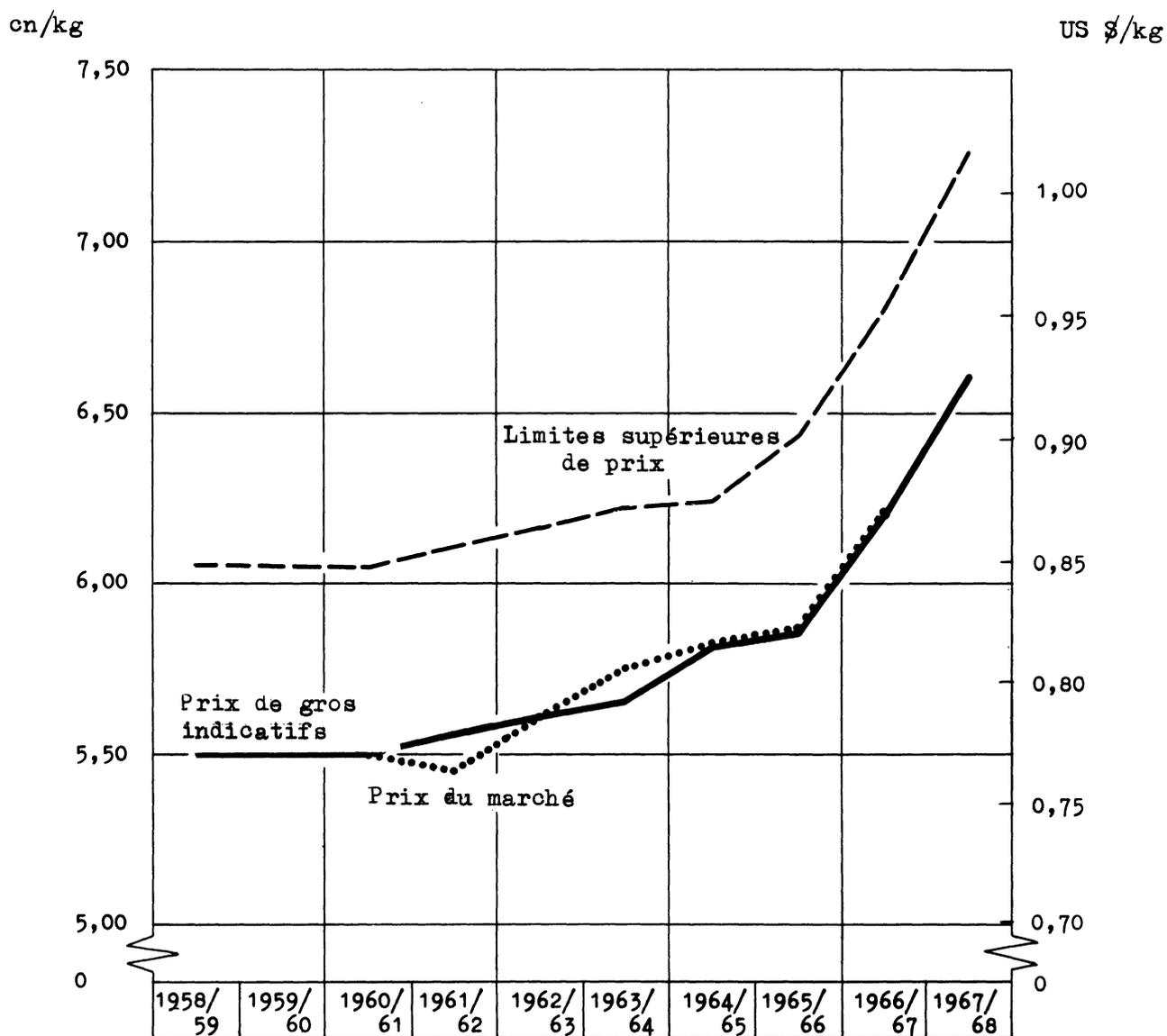
7) Voir ibidem 1966, H.I p.20

8) Voir ibidem, 1965

9) Voir L.S. Arbok, op.cit. p.120

10) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II p.7 - Ibidem 1966

Graphique 10 - Prix de gros indicatifs, limites supérieures de prix et prix du marché pour la viande de porc a) en Norvège 1958/59 - 1967/68 b) (cn/kg)



- a) Les données concernent la viande de porc de la catégorie norvégienne I.  
 b) L'exercice comptable commence au 1er juillet.

Le commerce extérieur de la Norvège pour les porcs vivants est tout à fait insignifiant (exportations 1965/67 : 11 têtes; importations 1965/67 : 1 tête)<sup>1)</sup>. Comme nous l'avons déjà dit lors de l'étude du commerce extérieur des bovins sur pied, la législation norvégienne en matière de contrôle vétérinaire ne permet pas un commerce extérieur important d'animaux sur pied<sup>2)</sup>.

cc) Moutons et viande de mouton, laine, chèvres et viande de chèvre.

Les produits de l'élevage des moutons et des chèvres en Norvège sont traités ci-après ensemble, parce que les conditions de production de ces deux spéculations sont remarquablement semblables. Le peu d'exigence des moutons et des chèvres quant à la qualité des pâturages permet encore de les élever dans des régions où aucune autre utilisation agricole ne peut être envisagée. L'élevage des moutons et des chèvres est notamment pratiqué sur les hauts plateaux inhospitaliers et peu peuplés de l'Ouest et du Nord de la Norvège, qui seraient sans doute tout-à-fait inhabités sans cette exploitation extensive du sol<sup>3)</sup>. Aussi l'élevage des moutons et des chèvres est-il particulièrement important pour la réalisation des objectifs de la politique régionale<sup>4)</sup>. Du point de vue économique, seule la production de laine et la transformation de lait de chèvre en fromage revêtent une certaine importance<sup>5)</sup>. Par rapport à l'ensemble de la production de viande en Norvège, la production de viande de mouton et de chèvre est si négligeable qu'elle n'est même pas mentionnée dans la comptabilité économique agricole de la Norvège<sup>6)</sup>. Elle ne peut toutefois pas être totalement négligée dans la présente étude, en raison du caractère particulièrement actuel des objectifs de la politique régionale.

ccl. Production et prix de la viande de mouton et de la laine. - En Norvège, la production de viande de mouton et d'agneau est passée d'une moyenne de 14.742 tonnes dans la moyenne des années 1961/63 à 17.345 tonnes dans la moyenne des années 1966/68, soit une augmentation d'un peu moins de 18 %<sup>7)</sup>.

1) Voir Untenrikshandel 1965, op.cit. H.I p.19 et suiv.

2) Voir chapitre 3, c.aa

3) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166 - 1964/65) op.cit. p. 434 - Om jordbrukspolitikken (St. meld. nr 64 - 1963/64) op.cit. p.82.

4) Voir ibidem.

5) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.29 - Tableaux 1<sup>§</sup> et 2<sup>§</sup>

6) Voir tableau 1<sup>§</sup>

7) Voir tableau 29

Tableau 29 - Bilan d'approvisionnement de la Norvège pour la viande de chèvre, de mouton et d'agneau 1961 - 1968<sup>a</sup>

Année	Autoproduction <sup>a</sup>		Exportations de viande de chèvre, de mouton et d'agneau				Importations de viande de chèvre, de mouton et d'agneau			Solde du commerce extérieur	Total	Consommation intérieure						Degré d'auto-provisionnement (%)		
	Viande de mouton et d'agneau	Viande de chèvre	total		dont		total	dont				Viande de mouton et d'agneau	Viande de chèvre		Consommation humaine extérieure à l'agriculture	Consommation animale	Consommation humaine extérieure à l'agriculture		Consommation animale	
			Fraîche ou réfrig.	Congelées	Fraîche ou réfrig.	Congelées		Auto-consommation des producteurs	Consommation humaine extérieure à l'agriculture				Consommation animale							
				Salée ou fumée		Salée ou fumée														
1961	14.359	343	20	-	18	2	698	11	361	326	-	678	15.380	4.800	9.914	310	140	191	25	95,6
1962	15.188	325	9	-	8	1	626	9	280	337	-	617	16.130	4.700	10.765	330	135	180	20	96,2
1963	14.749	310	1	-	-	1	758	5	324	429	-	757	15.816	4.600	10.574	320	130	172	20	95,2
1964	15.139	355	13	10	2	1	773	14	356	403	-	760	16.254	4.500	11.055	330	125	219	25	95,3
1965	15.942	392	3	-	0	3	1.012	0	546	466	-	1.009	17.343	4.430	12.160	340	118	265	30	94,2
1966	16.799	412	20	14	5	1	973	1	608	365	-	953	18.164	4.365	13.006	360	111	292	30	94,8
1967	17.788	433	17	-	0	17	666	8	356	302	-	649	18.870	4.300	13.743	380	105	312	30	96,7
1968 <sup>b</sup>	17.450	366	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.816	4.240	12.830	380	100	241	25	100,0

p) Provisoire - a) Il n'a pas été établi de différence entre la production brute et la production nette, en raison du caractère négligeable du commerce des animaux sur pied. b) Y compris les variations des stocks. La ventilation de la consommation de viande importée en viande de mouton et d'agneau et en viande de chèvre a été estimée d'après la ventilation de la consommation de la production nationale pour ces types de viande.

Source : Établi d'après Budsjettmemora for Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg IV, tableau 28 et années suivantes. - Utenrikshandel 1961, H.I., op.cit. p.20 et années suivantes - Månedstatistikk utenrikshandelen, Oslo, Årg. 56 (1966), décembre, p.13 et p. 28.

Les facteurs de cet accroissement de la production sont un meilleur engraissement des agneaux et une nette augmentation des abattages de moutons surtout depuis 1966 <sup>1)</sup>. Le nombre des agneaux a progressé entre 1960/62 et 1965/67 de 12,8 % tandis que le nombre de moutons n'augmentait pour la même période que de 8,2 %. Le meilleur engraissement des agneaux a eu notamment pour conséquence de faire passer entre 1960 et 1967 le poids moyen en carcasse de 17,9 kg à 18,4 kg.

La progression constante de la production de viande de mouton et d'agneau a sans doute pour cause essentielle l'évolution des prix de ces produits. On remarque qu'à l'exception de très faibles fluctuations au cours des exercices budgétaires 1960/61 et 1966/67, les prix du marché de la viande d'agneau ont toujours été au niveau des prix de gros indicatifs <sup>3)</sup>. Cela a eu pour conséquence de permettre un relèvement du prix à la production parallèlement aux prix de gros indicatifs fixés dans les accords agricoles <sup>4)</sup>. Il n'existe pas de données particulières relatives à l'évolution du prix de la viande de mouton, mais le tableau doit être sensiblement identique. En outre, l'existence d'une organisation spéciale de marché pour la laine de mouton et la formation des prix de la laine a sans doute eu une influence sur la production de viande de mouton et d'agneau.

Dans l'organisation du marché de la laine en Norvège, un prix fixe est garanti aux producteurs <sup>5)</sup>. Les incidences des fluctuations du prix du marché sur les décisions des producteurs, incidences qui sont caractéristiques de l'organisation du marché de la viande, sont jugées peu souhaitables en raison de l'importance de l'élevage des moutons pour les objectifs de la politique régionale <sup>6)</sup>. Quoi qu'il en soit, les frais supportés pour l'exécution de cette organisation de marché durant la période de référence ont été relativement plus élevés que pour l'organisation du marché de la viande, du fait que les prix fixes garantis aux producteurs ont toujours été supérieurs au niveau des prix à l'exportation de la laine de qualité comparable.

---

1) Voir tableau 34<sup>¶</sup>

2) Voir ibidem

3) Voir tableau 35<sup>¶</sup>

4) Voir tableau 36<sup>¶</sup>

5) Voir tableau 30<sup>¶</sup>

6) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.317

Tableau 30 - Principaux traits de l'organisation du marché de la laine de mouton en Norvège

Bases juridiques	Contrat de livraison entre l'Union norvégienne des fabricants de laine (De Norske Ullvarefabrikkers Forening) et la centrale norvégienne de vente de la viande (Norges Kjøtt og Fleskesentral) du 2 février 1953. Dans l'accord agricole couvrant la période 1952/1954, les "règles concernant l'utilisation de crédits pour le soutien des prix de la laine et la vente de laines norvégiennes" (Regier for anvendelse av midlene til støtte av ullprisen og omsøtning av norsk ull).
Organisation de la vente	La laine est livrée par les producteurs aux 24 centres de ramassage de la centrale norvégienne pour la vente de la viande. De là, la laine est livrée, en fonction de la situation du marché, aux fabriques de laine, ou bien exportée.
Fixation des prix	L'accord agricole garantit aux producteurs des prix fixes qui sont établis par la centrale pour la vente de la viande en accord avec le ministère de l'agriculture. Les fabriques de textiles achètent la laine à la centrale de vente de la viande à des prix à l'importation (CAF, port norvégien) pour des qualités correspondant à la norme norvégienne C I. Lorsque les recettes de la centrale de la vente de la viande ne suffisent pas pour financer les prix fixes à la production, la différence est prise sur les ressources du "fonds de la laine" (ullfondet) créé en 1962. Dans le cas contraire, des versements sont effectués au fonds de la laine. Il est procédé de la même façon avec les excédents ou les déficits du commerce extérieur de la laine. Le fonds de la laine obtient des subventions prises sur le budget de l'Etat et sur le fonds des aliments pour bétail.
Utilisation des aides	Le fonds de la laine octroie des aides pour la création d'installations de stockage et pour l'amélioration de la qualité de la laine.
Règles en matière de commerce extérieur	Droit spécifique à l'importation sur la laine en suint. Droit de douane ad valorem sur tous les autres types courants de laine.
Règles administratives	Le fonds de la laine est administré par un comité composé d'un représentant du ministère de l'agriculture et d'un représentant de chacun des deux syndicats agricoles (Norges Bondelag und Norsk Bonde- og Småbrukarlag).

Source : Aresvikkomitee, op.cit. p.311 et suiv. - L.S. Arbok 1968, op.cit. p.54 - OCDE, Agricultural Policies in 1966, op.cit. p.419.

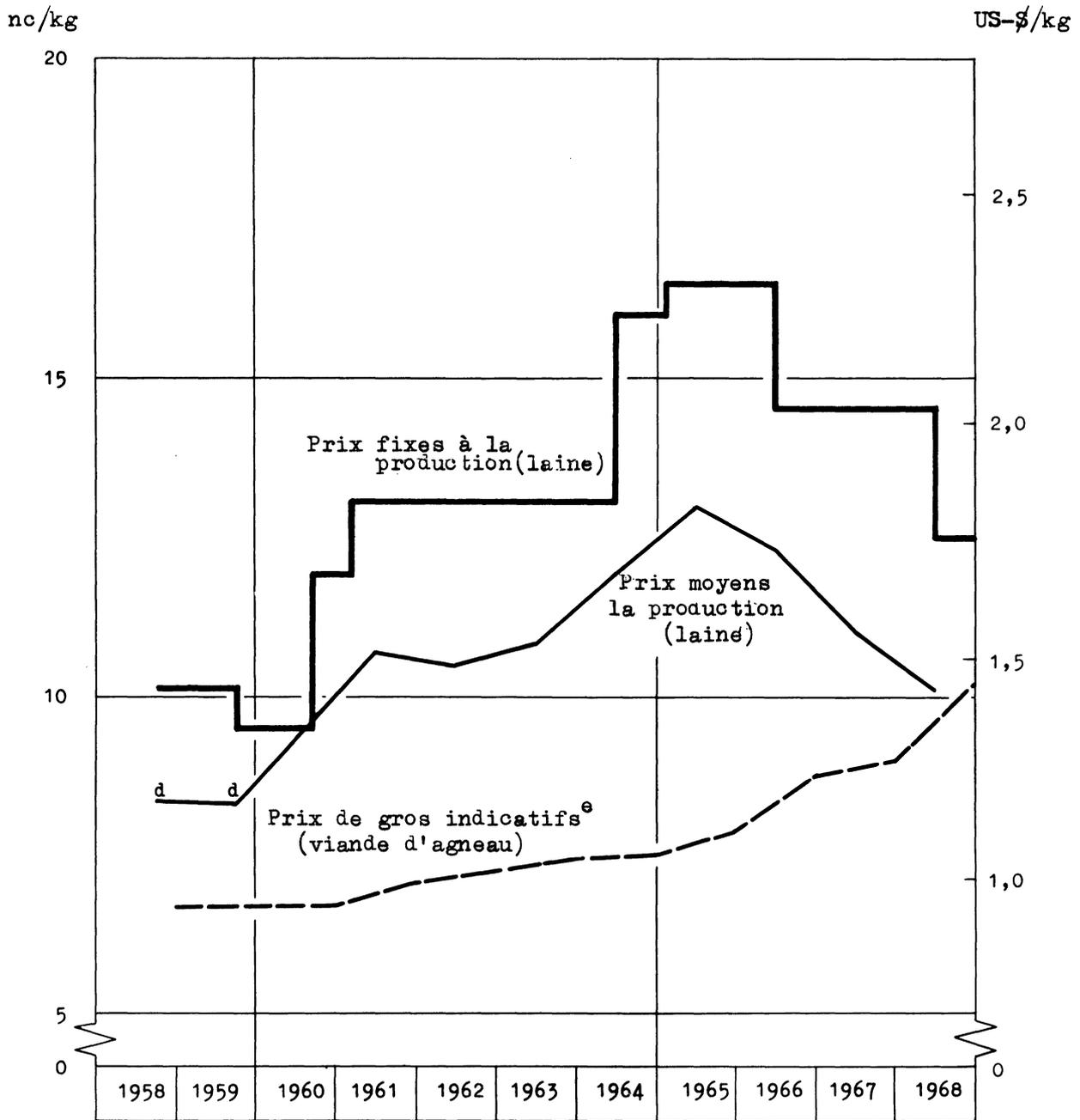
Par conséquent, il a fallu octroyer sur le fonds de la laine d'importants versements compensatoires aux producteurs, tandis que les recettes des livraisons aux fabriques de textiles ne suffisaient pas pour financer les prix fixes à la production<sup>1)</sup>. C'est la raison pour laquelle les prix fixes à la production de la laine ont été chaque fois baissés de 2 cn/kg dans l'accord agricole portant sur les périodes 1966-1968 et 1968-1970<sup>2)</sup>. Pour compenser la perte de revenus découlant de ce fléchissement des prix, les prix de gros indicatifs pour la viande de mouton et de veau ont été fortement relevés (1er juillet 1966 - 1er juillet 1968 : augmentation de 2,35 cn/kg pour la viande d'agneau de la qualité I<sup>3)</sup>).

Cette politique des prix a sans aucun doute durablement influencé tant la production de laine que celle de viande de mouton et d'agneau. En 1966, donc avant l'effet produit par la baisse des prix, la production totale de laine norvégienne a atteint un maximum de 5.302 tonnes, ce qui représentait un accroissement de 20,7 % par rapport à 1959<sup>4)</sup>. Depuis, la production de laine est largement en régression. D'après des estimations de la commission budgétaire norvégienne pour l'agriculture, la production de laine retombera en 1969 à peu près au niveau de 1960<sup>5)</sup>. Parallèlement à la production quantitative, la part de la production de laine dans la valeur de production brute des produits agricoles est passée de 1,3 % pour l'exercice budgétaire 1959/60<sup>6)</sup> à 1,7 % en 1965. En 1967, cette part était retombée à 1,4 %<sup>7)</sup>.

Contrairement à la production de laine, l'accroissement de la production de viande de mouton et d'agneau a remarquablement progressé depuis 1966. C'est ainsi que le taux d'accroissement moyen de la

- 
- 1) Voir L.S. Årbok 1967, op.cit. p.193 s. Ibidem 1968, p.190 et suiv.
  - 2) Voir ibidem 1966, p.60 et p.123 - Ibidem 1968, p.49 et p.113
  - 3) Voir ibidem et graphique 11
  - 4) Voir tableau 31
  - 5) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.41
  - 6) L'exercice comptable commence 1er 1er avril
  - 7) Voir tableau 2\*

Graphique 11 - Prix fixes à la production<sup>a</sup> et prix moyens à la production<sup>b</sup> de la laine et prix de gros indicatifs de la viande d'agneau<sup>c</sup> en Norvège 1958 - 1968



- a) Prix fixes à la production garantis par l'accord agricole pour la qualité norvégienne CI - b) Prix à la production, compte tenu de toutes les qualités livrées.  
 c) Les données concernent la viande d'agneau et la qualité norvégienne I-  
 d) Les données concernent l'exercice comptable (début : 1er avril) -  
 e) Les données concernent l'exercice comptable (début : 1er juillet) -

production de viande de mouton et d'agneau est passé à 5,7 % dans les années 1966 et 1967, alors que la valeur correspondante était encore de 3,7 % dans les années 1964 et 1965 <sup>1)</sup>. La forte augmentation du nombre d'abattages de moutons et d'agneaux a eu pour conséquence en 1967, pour la première fois durant la période de référence, un recul de l'ensemble du cheptel ovine <sup>2)</sup>. Cette tendance se poursuivra vraisemblablement en raison de la réduction des prix fixes à la production pour la laine au cours des prochaines années.

cc2. Production et prix de la viande de chèvre. -

Comme la production de viande bovine, la production de viande de chèvre doit être considérée comme un produit secondaire, par rapport à la production de lait <sup>3)</sup>. La situation généralement favorable du marché pour le fromage de chèvre, surtout sur le territoire national <sup>4)</sup>, a entraîné un rapide accroissement du cheptel de chèvres laitières, qui est passé de 76.000 têtes en 1960 à 85.000 en 1967. En revanche, le nombre de chèvres de moins d'un an n'a guère changé durant la période de référence <sup>5)</sup>. Les abattages de chèvres s'étant multipliés (1961/63 : 18.872; 1965/67 : 25.784), la production de viande de chèvre est passée d'une moyenne de 326 tonnes dans les années 1961/63 à 404 tonnes dans la moyenne des années 1965/67 <sup>6)</sup>. Les quantités produites ont toujours pu être écoulées à des prix convenables <sup>7)</sup>. Au total, cependant, la production de viande de chèvre est négligeable en Norvège. Dans la moyenne des années 1966/68, la production quantitative n'a atteint que 2,3 % de la production de viande de mouton et d'agneau <sup>8)</sup>.

cc3. Le commerce extérieur des moutons et de la viande de mouton, des chèvres et de la viande de chèvres ainsi que de la laine. - Tout aussi faible est la part de la viande de chèvre dans le commerce extérieur de viande de chèvre, de mouton et d'agneau, car les statistiques norvégiennes permettent seulement de faire une estimation globale pour ces trois types de viandes <sup>9)</sup>. On constate que la Norvège présente pour ces produits un excédent d'importation.

- 
- 1) Voir tableau 29. Les moyennes des taux d'accroissement sont des moyennes géométriques.
  - 2) Voir ibidem.
  - 3) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.292.
  - 4) Voir ibidem p.263 et suiv.
  - 5) Voir tableau 34<sup>z</sup>.
  - 6) Voir tableau 29.
  - 7) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.292.
  - 8) Voir tableau 29.
  - 9) Voir Utenrikshandel 1967, op.cit. H.I, p.20

Tableau 31 La production norvégienne de laine 1959 - 1969 (t)

Année	Production	Année	Production
1959	4.394	1965	4.954
1960	4.645	1966	5.302
1961	4.071	1967	4.953
1962	4.827	1968	5.182 <sup>P</sup>
1963	4.827	1969	4.600 <sup>⌘</sup>
1964	4.771		

<sup>P</sup>Provisoire - <sup>⌘</sup>Prévision.

Source : Jordbruksstatistikk, 1964, op.cit. p.57 - Ibidem 1967, p.51 - Budsjettnefnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 og 1968, op.cit. p.41.

D'après des statistiques provisoires, c'est seulement en 1968 que la production nationale a été en mesure de satisfaire la demande intérieure <sup>1)</sup>. Les principaux fournisseurs de viande de chèvre, de mouton et d'agneau ont été dans la moyenne des années 1965/67 la Nouvelle-Zélande (35,5 %), l'Islande (19,3 %) et l'Australie (12,6 %) <sup>2)</sup>. Malgré le déficit annuel du commerce extérieur, la centrale norvégienne de vente de la viande a été en certaines occasions obligée d'écouler à l'étranger les excédents saisonniers de production. Cela vaut notamment pour les mois d'automne où le nombre d'abattages de moutons augmente notablement en vue de réduire les frais d'hivernage <sup>3)</sup>. C'est ainsi qu'en 1966, 14 tonnes de viande de mouton et d'agneau ont dû être vendues en France <sup>4)</sup>.

En raison des dispositions en matière de contrôle vétérinaire, le commerce extérieur d'animaux sur pied est en Norvège très minime <sup>5)</sup>. En revanche, le commerce extérieur de la laine est beaucoup plus important. Les importations consistent essentiellement en laine lavée et préparée, tandis que les exportations se composent en grande partie de laine en suint <sup>6)</sup>. C'est ainsi qu'en 1965/67, 1.436 tonnes en moyenne de laine en suint ont été exportées (importation : 83 tonnes), contre une importation de 1.399 tonnes de laine préparée et lavée (exportation : 467 t.) <sup>7)</sup>. La laine en suint a été essentiellement exportée vers le Royaume-Uni (1965/67 : 86,9 %) <sup>8)</sup>. Les principaux fournisseurs de laine lavée et préparée ont été la Nouvelle-Zélande (1965/67 : 48,1 %) et le Royaume-Uni (1965/67 : 21,4 %) <sup>9)</sup>.

---

1) Voir tableau 29.

2) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.I p.7 et années suiv.

3) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. N° 64 - 1963/64) op.cit. p.45.

4) Voir Utenrikshandel 1966, op.cit. p.7.

5) Voir ibidem 1965, H.I p.19 et années suiv.

6) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.311.

7) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.I, p.108 et années suiv.

8) Voir ibidem, H.II, p.93.

9) Voir ibidem.

Il est à prévoir que les importations norvégiennes de laine augmenteront dans les prochaines années en raison du recul de la production nationale.

dd. Volailles, viande de volaille et oeufs.

La part de la production de volailles de consommation et d'oeufs dans la valeur de production brute des produits agricoles n'a pas notablement changé en Norvège durant la période de référence (1957/58 - 1959/60 5,6 %; 1965/67 : 5,4 %) <sup>1)</sup>. L'élément principal de cette spéculation est la production d'oeufs. Les 225,9 Mio cn retirés dans la moyenne des années 1966/68 de la vente d'oeufs et de volailles de consommation provenaient à 90,2 % de la production d'oeufs. 8,7 % seulement des recettes provenaient de la commercialisation de viande de poule et 1,1 % de la vente de viande d'oie, de canard et de dinde <sup>2)</sup>. La production de volailles de consommation notamment l'élevage de poulets dans les grandes exploitations, n'a été planifié que depuis les années 1966-67 après divers échecs économiques <sup>3)</sup>.

ddl. Production d'oeufs. - La production d'oeufs norvégienne est passée d'une moyenne de 30.200 tonnes dans les années 1959/61 à 37.400 tonnes dans la moyenne des années 1966/68. Jusqu'en 1965 environ, la production d'oeufs a plafonné à 30-32.000 tonnes par an <sup>4)</sup>. Depuis lors, les efforts judicieux de marketing entrepris par la centrale norvégienne de vente des oeufs ont permis, grâce à la capacité d'absorption des marchés nationaux, de porter la consommation moyenne d'oeufs en Norvège de 8,7 kg par habitant à 10 kg environ par habitant. La marge de production ainsi créée a été presque totalement mise à profit par les producteurs norvégiens <sup>5)</sup>.

---

1) Voir tableau 2<sup>z</sup>

2) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 et 1967, op.cit. p.39. Ibidem 1967 et 1968, p.43

3) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.116

4) Voir tableau 1

5) Voir K. Søreide, Produusentsamvirket i omsetningen av egg og fjørfekjøtt. (la coopération de production dans la vente des oeufs et de la viande de volaille) in L.S. Arbok 1968, op.cit. p.240 et suiv.

Tableau 32 - Bilan d'approvisionnement en œufs de la Norvège 1959 - 1969

Année	Nombre de poules ponduses	Rendement moyen par poule	Production	Exportations	Importations	Solde du commerce extérieur	Consommation intérieure			Consommation par tête d'habitant	Degré d'autoapprovisionnement	
							total	Auto-consommation des producteurs	Consommation humaine à l'extérieur de l'agriculture			Oeufs à couver
(en 1.000)												
kg/unité												
1959	3.498 <sup>bn</sup>	8,2	28,7	1,4	0,2	+ 1,2	27,5	7,0	20,0	0,5	8,4	104,4
1960	3.580 <sup>b</sup>	8,5	30,6	1,6	0,2	+ 1,4	29,2	7,0	28,1	0,4	8,7	104,8
1961	2.924	10,7	31,4	0,7	1,2	- 0,5	31,9	4,8	26,7	0,4	8,7	98,3
1962	2.927	11,0	32,1	0,4	1,1	- 0,7	32,8	4,7	27,8	0,3	8,9	97,9
1963	3.095	10,2	31,5	0,3	1,6	- 1,3	32,8	4,6	27,8	0,4	8,8	95,9
1964	3.402	9,3	31,8	0,2	1,1	- 0,9	32,7	4,5	27,8	0,4	8,7	97,1
1965	3.278	10,0	32,7	0,5	0,8	- 0,3	33,0	3,9	28,5	0,6	8,8	99,1
1966	3.774	9,8	37,0	0,8	0,4	+ 0,4	36,6	3,8	32,2	0,6	9,6	101,0
1967	3.876	9,8	38,0	0,6	0,3	+ 0,3	37,7	3,7	33,5	0,5	9,8	100,8
1968 <sup>p</sup>	3.716	10,0	37,2	0,1	1,6	- 1,5	38,7	3,6	34,5	0,6	10,0	96,0
1969 <sup>z</sup>	3.841	10,1	38,7	0,7	-	+ 0,7	38,0	3,5	33,9	0,6	10,1	101,8

<sup>p</sup>) Provisoire - <sup>z</sup>) Prévission - <sup>a</sup>) Poules nées avant le 1er octobre de l'année précédente - <sup>b</sup>) Poules nées avant le 1er janvier de l'année en cours.

Source : Budsjettmemoréa, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. p.29, p.34 et Vedlegg IV, tableau 26 - Estimations personnelles.

Tableau 33 - Prix de gros indicatifs et prix de marché pour les oeufs<sup>a</sup>  
en Norvège 1958/59 - 1967/68<sup>b</sup> (cn/kg)

Exercices comptables	Prix de gros indicatifs	Prix du marché
1958/59 - 1959/60	5,50	.
1960/61	5,50	5,50
1961/62	5,70	5,70
1962/63	5,85	5,85
1963/64	6,05	6,05
1964/65	6,20	6,20
1965/66	6,20	6,20
1966/67	6,25	6,04
1967/68	6,25	

<sup>a</sup>) Les données concernent les oeufs de la qualité norvégienne A.  
<sup>b</sup>) L'exercice comptable commence le 1er juillet.

Source : Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.64 - Ibidem 1967, p.69.

dd2. Prix et mesures de soutien pour les oeufs. - Un facteur déterminant de la stimulation de la production d'oeufs a été la formation des prix à la production, qui sont calculés sur la base des dispositions législatives en vigueur à partir des prix du marché des oeufs <sup>1)</sup>. Des calculs effectués en Norvège ayant révélé que dans les tranches supérieures de revenus, l'élasticité de la demande en fonction du prix des oeufs est très faible <sup>2)</sup>, les prix de gros indicatifs des oeufs ont pu être portés entre les exercices comptables 1958/59 et 1966/67, pour un revenu moyen croissant, de 5,50 cn/kg à 6,25 cn/kg <sup>3)</sup>. Jusqu'à l'exercice comptable 1965/66, il a été possible d'accroître les ventes malgré la hausse des prix. Abstraction faite de fluctuations saisonnières, les prix du marché ne se sont pas écartés des prix de gros indicatifs <sup>4)</sup>. En outre, la stabilisation des prix du marché a été facilitée par une prolongation de la saison de ponte qui s'étale principalement sur les mois de février à septembre <sup>5)</sup>. L'évolution favorable des prix du marché a provoqué en 1966 un net accroissement des effectifs de poules pondeuses <sup>6)</sup>. Ce fait a eu pour conséquence en été 1966 de sérieuses difficultés dans l'écoulement des oeufs <sup>7)</sup>, qui se sont traduites pour la première fois pendant la période de référence par une chute prolongée des prix du marché <sup>8)</sup>. Depuis, la centrale norvégienne de vente des oeufs s'efforce, en intensifiant ses activités d'information, d'orienter la production en fonction des exigences du marché <sup>9)</sup>. D'après des données fournies par la Commission budgétaire norvégienne pour l'agriculture, il a été possible depuis 1967 de rétablir la stabilité du marché des oeufs <sup>(10)</sup>.

- 
- (1) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. nr 64 - 1963/64) op.cit. p.143.  
2) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.302.  
3) Voir tableau 33.  
4) Ibidem.  
5) L.S. Arbok 1966, op.cit. p.125  
6) Voir tableau 32.  
7) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1966 et 1967, op.cit. p.39  
8) Voir tableau 33.  
9) L.S. Arbok 1968, op.cit. p.116  
10) Voir Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.42

dd3. Commerce extérieur des oeufs. - En Norvège, le commerce extérieur dans le secteur des oeufs est essentiellement le résultat d'interventions pratiquées sur les quantités par la centrale de vente des oeufs. Les mesures prises dans le domaine du commerce extérieur se sont révélées utiles pour la réglementation des marchés nationaux; en raison de la faible capacité de stockage et des coûts relativement élevés du stockage des oeufs <sup>1)</sup>. Dès les années 1963-1965, alors que le degré d'auto-alimentation de la Norvège était inférieur à 100 % pour les oeufs, de faibles quantités d'oeufs ont été écoulees à l'étranger, en vue de réduire les excédents saisonniers de la production nationale <sup>2)</sup>. En 1966 et 1967, les exportations d'oeufs se sont accrues du fait de l'accroissement de la production nationale. La plus grande partie de ces exportations ont été dirigées vers le Royaume-Uni (1965/67 : 59,3 %) et la république fédérale d'Allemagne (1965/67 : 25,3 %) Les importations d'oeufs essentiellement effectuées dans les mois d'hiver en vue de réglementer l'offre sur les marchés norvégiens ont eu surtout pour origine dans la moyenne des années 1966/67 le Danemark (1965/67 : 58,3 %) et la Finlande (1965/67 : 25,7 %) <sup>3)</sup>.

dd4. Production et prix de la viande de volailles. - La production norvégienne de viande de volailles a été portée d'une moyenne de 2.530 t. dans les années 1961/63 à 4.032 t. en moyenne dans les années 1966/68, soit une augmentation de 59,4 % <sup>4)</sup>. Au début des années soixante, les services norvégiens s'attendaient encore à un accroissement beaucoup plus net de la production <sup>5)</sup>. Le principal obstacle à l'accroissement de la production norvégienne de viande de volailles a été la difficile progression de la consommation nationale. L'espoir qu'avaient les producteurs norvégiens de la voir augmenter en Norvège dans les mêmes proportions qu'en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis a aboutit dans les années 1965 et 1966 à de forts excédents de production dans le secteur des poulets d'engraissement <sup>6)</sup>.

---

1) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.304 et suiv.

2) Voir tableau 32

3) Calculé d'après Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II, p.14 et années suiv. Les pourcentages concernent les exportations quantitatives.

4) Voir tableau 34.

5) Voir L.S. Arbok 1963, op.cit. p.116

6) Voir ibidem 1966, op.cit. p.127 et suiv.

Tableau 34 - Bilan d'approvisionnement en viande de volaille de la Norvège 1961 - 1967 (t)

Année	Auto-production	Exportations (a)	Importations	Solde du commerce extérieur	Consommation humaine intérieure b			Degré d'auto-provisionnement (%)
					total	Producteurs	dont Consommation humaine à l'extérieur de l'agriculture	
1961	2.477	183	0	+ 183	2.294	393	1.901	108,0
1962	2.648	61	0	+ 61	2.587	393	2.194	102,4
1963	2.465	20	2	+ 18	2.447	393	2.054	100,7
1964	2.535	19	1	+ 18	2.517	393	2.124	100,7
1965	3.222	13	5	+ 8	3.214	393	2.821	100,2
1966	3.595	9	4	+ 5	3.590	393	3.197	100,1
1967	3.965	2	0	+ 2	3.963	393	3.570	100,0
1968 <sup>P</sup>	4.535	-	-	-	4.535	393	4.142	100,0

p) Provisoire - a) La viande de volaille n'est exportée ou importée qu'à l'état de conserve - b) Y compris les variations de stocks.

Source : Etabli d'après Budsjettnemda for jordbruket, Jordbrukets totalregnskap 1961 og 1962, op.cit. Vedlegg IV, tableau 28 et années suivantes. Utenrikshandel 1961, H.I. op.cit. p.41 et années suivantes - Månedstatistikk over utenrikshandelen, Oslo, Arg. 56 (1968), Décembre, p.14 et p.29.

Tableau 35 - Prix moyens à la production pour la viande de volaille  
en Norvège cn/kg (1958/59 - 1969)

Année	Poules	Poules d'engraissement
1958/59 <sup>a</sup>	1,76	.
1959/60 <sup>a</sup>	1,60	.
1961	2,77	7,03 <sup>b</sup>
1962	3,31	6,00
1963	3,49	6,15
1964	3,60	6,85
1965	3,62	6,73
1966	3,52	6,45
1967	3,65	6,70
1968 <sup>p</sup>	3,70	6,70
1969 <sup>z</sup>	3,70	6,70

<sup>p</sup>) Provisoire - <sup>z</sup>) Prévision - <sup>a</sup>) Exercice comptable (début : 1er avril) -  
<sup>b</sup>) Y compris les prix à la production pour les abats comestibles, le duvet et les plumes.

Source : Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg I, tableau 9 - Ibidem, 1961 og 1962 et années suivantes.

Cette évolution a eu comme conséquence pour les producteurs de faire tomber les prix de 6,85 cn/kg en 1964 à 6,45 cn/kg en 1966 <sup>1)</sup>. La situation a été analogue sur les marchés des volailles de consommation pour lesquelles l'augmentation du nombre des abattages, à la suite des difficultés de débouchés pour les oeufs, a entraîné un excédent de l'offre. Les capacités de stockage de la centrale norvégienne de vente des oeufs, qui s'occupe aussi de l'aménagement du marché de la viande de volailles, se sont révélées insuffisantes pour absorber les excédents de l'offre. Pour cette raison, d'importantes quantités de viande de volailles ont dû être vendues sur le territoire national à des prix très réduits, d'où le fléchissement que nous avons décrit dans les prix à la production. <sup>2)</sup> Depuis le printemps 1967 environ, les prix sur le marché norvégien de la volaille se sont à nouveau stabilisés <sup>3)</sup>.

#### dd5. Commerce extérieur de la viande de volailles. -

Une autre partie des excédents de production des marchés norvégiens de la volaille a été écoulée à l'étranger. La plus grande partie a été exportée vers le Royaume-Uni (1965/66 : 92,3 %) <sup>4)</sup>. Il apparaît qu'il a été également envisagé d'exporter de la viande de volailles dans la Communauté, car une enquête effectuée en Norvège regrette que le processus d'intégration européenne ait eu pour conséquence d'empêcher les oeufs et la viande de volailles de Norvège d'avoir accès au marché de la CEE <sup>5)</sup>.

En raison des faibles capacités de stockage de la centrale norvégienne de vente, les insuffisances occasionnelles de l'offre dans le domaine des volailles ont dû être couvertes par les importations provenant essentiellement du Danemark (1965/66 : 75 %) <sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 35

2) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.138

3) Voir tableau 35

4) Calculé d'après Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II, p.26. Les exportations de l'année 1967 n'ont pas été ventilées par pays destinataire.

5) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.307

6) Calculé d'après Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II, p.26

Pour les prochaines années, on ne peut s'attendre qu'à une faible progression de la production de viande de volailles en Norvège, car il reste encore d'importants efforts à accomplir dans le domaine de l'écoulement pour que la consommation de viande de volailles puisse être portée au même niveau en Europe occidentale et aux Etats-Unis <sup>1)</sup>.

En résumé, il faut souligner que l'efficacité de la réglementation des marchés de la viande et des oeufs, qui date de 1958, a été appréciée d'une façon tout à fait positive dans les rapports relatifs à la politique agricole norvégienne <sup>2)</sup> : les critiques ne portent que sur les dispositions prises en matière de commerce extérieur, qui prévoient de frapper les importations de viande et d'oeufs de droits ad valorem, qui ne peuvent être considérés que comme des taxes fiscales. L'inconvénient de ces taxes est qu'il n'est guère possible d'estimer l'incidence que ces importations régulatrices ont sur la structure nationale des prix. En effet, pour des coefficients d'élasticité donnés des fonctions d'offre et de demande, les variations de prix ne dépendent que des variations des quantités offertes et de la répercussion des droits d'importation qui en découle, donc de valeurs difficiles à préciser. Pour mieux apprécier les répercussions des importations régulatrices sur les prix intérieurs, il a été suggéré à diverses reprises d'instaurer des prélèvements à la place des taxes fiscales <sup>3)</sup>.

- 
- 1) Voir L.S. Årbok 1968, op.cit. p.116 - Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.43
  - 2) Voir Innstilling fra landbrukskomiteen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166 - 1964/65), op.cit. p.46 et suiv.
  - 3) Voir ibidem. Aresvikkomitee, op.cit. p.229.

d. Lait et produits laitiers

La valeur de la production de lait et de produits laitiers est passée en Norvège d'une moyenne de 1.034,9 millions cn dans les années 1957/58 - 1959/60 à 1.492,9 millions cn dans la moyenne des années 1965/66, soit une augmentation de 44 % <sup>1)</sup>. Le principal facteur de cette progression a été un net relèvement des prix qui ont augmenté de 34 % entre les années 1957/59 et 1965/67 <sup>2)</sup>. Toutefois, pour la même période, la production quantitative n'a progressé que de 44 % <sup>4)</sup>. La production de produits laitiers, qui a représenté en moyenne 37,8 % de la valeur de production brute des produits agricoles, a été dans la moyenne des années 1965/67 la principale spéculation de toute l'agriculture norvégienne <sup>5)</sup>. En outre, la production de lait et de produits laitiers a pu durant la période de référence suivre pratiquement le même rythme que la progression de l'ensemble de la production agricole (part occupée dans la valeur de production brute 1957/58 - 1959/60 : 38,2 %) <sup>6)</sup>.

aa. Lait entier.

aal. Cheptel laitier et production de lait. - La place qu'occupe la production de lait dans l'agriculture est due essentiellement aux conditions climatologiques relativement favorables qui règnent dans le sud-ouest de la Norvège et la région côtière jusque dans le grand Nord. Le cheptel laitier se compose de nombreuses races laitières indigènes qui sont remarquablement adaptées au climat humide (précipitations annuelles parfois supérieures à 1.000), et à la base fourragère parfois pauvre <sup>7)</sup>.

---

1) Voir tableau 1<sup>3</sup>

2) Voir tableau 7<sup>3</sup>

3) Les données concernent la production moyenne de lait de vache entre les années 1957/58 - 1959/60 et 1965/67.

4) Voir tableau 5<sup>3</sup>

5) Voir tableau 2<sup>3</sup> et graphique 1

6) Voir ibidem

7) Voir E. Esche, M. Drews, Der "uropäische Milchmarkt. Hrsg. vom Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten mit Genehmigung der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit (OECD). (le marché laitier européen, édité par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et les forêts, avec l'accord de l'OCDE). Hambourg et Berlin 1963, p.295 et suiv.

Avec 3.206 l. de lait, le rendement moyen annuel des vaches contrôlées a atteint en 1965 à peu près le niveau de celui de la Finlande et de la Suède <sup>1)</sup>. En outre, le cheptel bovin norvégien est totalement indemne de tuberculose <sup>2)</sup>.

Entre 1958 et 1968, les effectifs des vaches laitières ont diminué en Norvège de 15.200 vaches en moyenne par an. Toutefois, dans le même temps, le rendement laitier moyen a augmenté de 136 l. environ par an <sup>3)</sup>, si bien que la production nette totale de lait a pu être portée d'une moyenne de 1.596 millions de litres en 1961/63 à 1.671 millions de litres dans la moyenne des années 1966/68. La production de lait de chèvre, qui revêt une importance particulière pour la fabrication de fromage en Norvège, est passée durant la même période de 19 millions de litres à 26 millions de litres <sup>4)</sup>.

La diminution du nombre de vaches laitières est due à de nombreux facteurs. Le principal est la vaste reconversion d'exploitations fournissant un revenu complet en exploitations complémentaires et accessoires, reconversion qui est imputable en dernier ressort au mauvais rendement et aux faibles possibilités de regroupement des exploitations dans les régions montagneuses de la Norvège <sup>5)</sup>. Ce processus de contraction a entraîné un recul de l'élevage des vaches laitières, qui demande une main-d'oeuvre importante. En outre, la politique des prix a été dommageable à l'élevage des vaches laitières.

aa2. Prix et mesures de soutien. - Les prix maxima au consommateur ont été fixés pour les produits laitiers dans les années 1959-1963 à un niveau pratiquement inchangé <sup>6)</sup>. Ces mesures, qui étaient en partie couplées avec un relèvement des prix des céréales, en vue de favoriser la culture des céréales par rapport à la production de produits laitiers <sup>7)</sup>, ont eu pour conséquence, dans les années 1960 et 1963,

---

1) Voir tableau 36 L.S. Årbok 1968, op.cit. p.99

2) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.296

3) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968, op.cit. p.27 et suiv.

4) Voir tableau 36

5) Rappelons que le nombre des exploitations fournissant un revenu complet a diminué de 18 % au cours des années 1959-66. Voir p.15

6) Voir tableau 40<sup>z</sup> et graphique 12

7) Voir L.S. Årbok 1961, op.cit. p.54 - The Norwegian FAO-Committee, op.cit. p.5

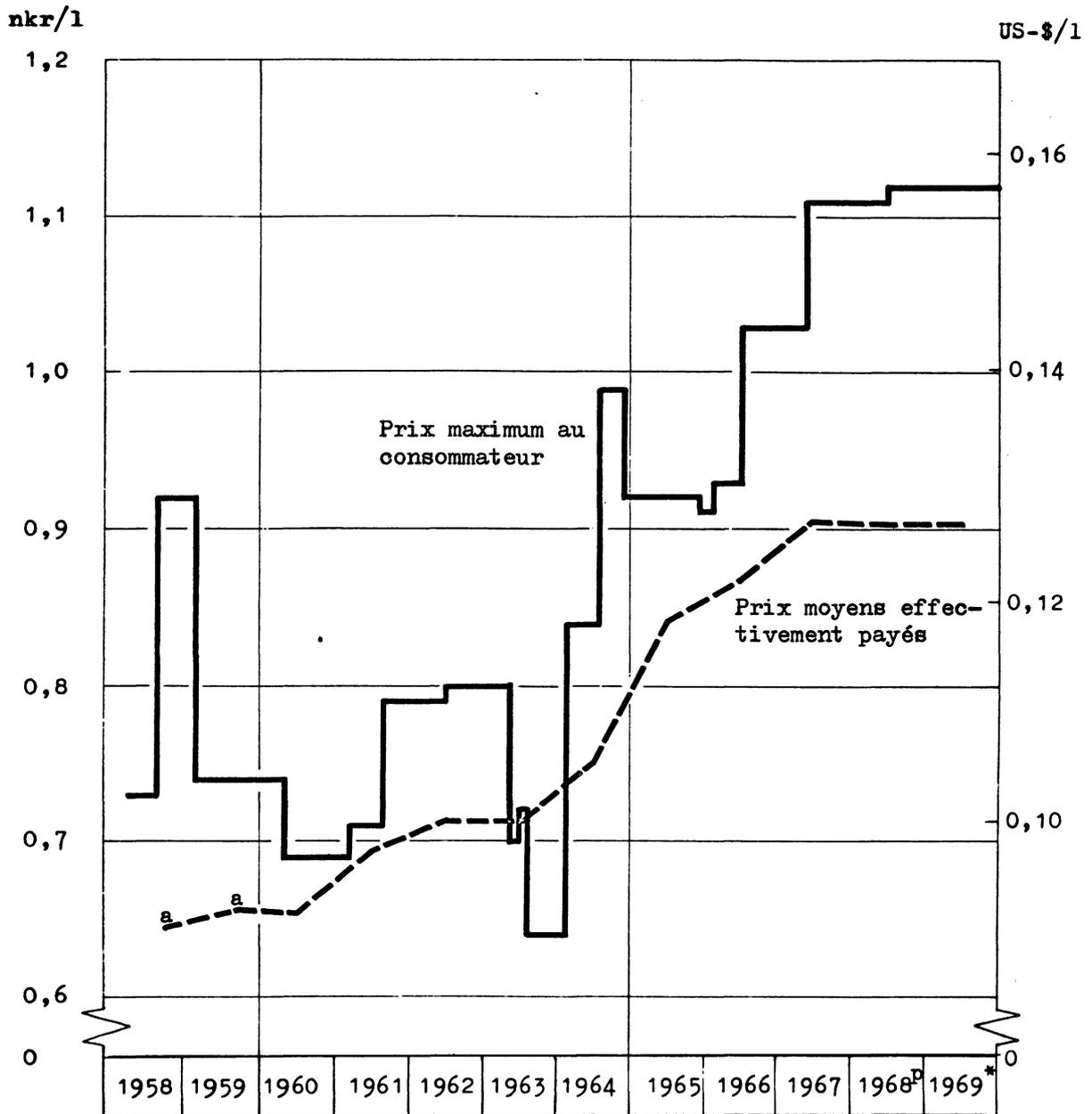
Tableau 36 - Bilan d'approvisionnement en lait et en produits laitiers de la Norvège 1958/59<sup>a</sup> - 1969

Année	Nbre de vaches laitières	Rendement laitier moyen (brut)	Utilisation de lait de vache par les producteurs			Production de lait de chèvre	Total des livraisons aux laiteries	Utilisation des livraisons aux laiteries						Retour aux exploitations					
			Auto-consommation des producteurs c)		Alimentation des animaux d)			Lait de consommation à la ferme e)	Production	Produits dérivés du lait de transformation				Lait écrémé	Lactosérum				
			Auto-consommation des producteurs c)	Lait de consommation à la ferme e)						Beurre de vache	Fromage de lait de chèvre	Fromage de lait	Caséine			Lait écrémé en poudre			
1958/59	622 <sup>f</sup>	2.432 <sup>f</sup>	226	222 <sup>h</sup>	29	50	1.148	17	1.165	587	18	560	13,9	23,6	14,6	.	3,0	261	98
1959/60	597 <sup>f</sup>	2.570 <sup>f</sup>	219	227 <sup>h</sup>	28	47	1.220	18	1.238	613	17	608	16,1	25,0	12,8	.	3,4	275	108
1961	604	2.670	147	80	18	44	1.274	18	1.292	651	19	622	17,0	26,5	13,3	5,5	3,9	304	119
1962	592	2.801	143	76	16	45	1.323	18	1.341	664	19	658	17,7	28,8	13,7	5,9	5,1	299	120
1963	573	2.924	139	74	14	44	1.350	21	1.371	690	18	664	18,2	28,3	14,2	4,8	4,6	321	115
1964	552	3.038	135	72	12	40	1.359	22	1.381	715	20	647	18,4	27,0	14,5	3,8	4,9	324	111
1965	517	3.206	108	60	11	37	1.378	24	1.402	727	22	654	17,8	28,6	10,0 <sup>i</sup>	4,8	6,3	302	119
1966	503	3.396	101	55	10	36	1.428	26	1.454	750	24	681	18,9	31,6	9,5	4,8	7,6	293	114
1967	478	2.595	93	55	9	34	1.467	27	1.494	769	26	698	18,1	35,2	9,0	5,0	7,8	276	119
1968 <sup>p</sup>	470	3.814	86	56	8	32	1.542	26	1.568	795	26	747	21,9	32,0	8,2	5,0	7,2	365	109
1969 <sup>q</sup>	458	4.049	79	54	7	30	1.610	26	1.636	806	27	804	24,5	32,7	8,3	5,0	7,5	408	114

Ecart dans les totaux lorsque les chiffres ont été arrondis - <sup>p</sup>Provisoire - <sup>q</sup>Prévision - <sup>a</sup>Campagnes (début : 1er avril) - <sup>b</sup>Production brute moins les pertes - <sup>c</sup>Y compris l'autoconsommation de beurre en équivalents en lait - <sup>d</sup>En équivalents en lait - <sup>e</sup>Y compris les fromages produits en partie à base de lait de vache - <sup>f</sup>Les données concernent les années civiles - <sup>g</sup>Production brute - <sup>h</sup>Y compris les pertes - <sup>i</sup>N'est pas comparable avec les années précédentes.

Source : Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. p.18 et suiv. et années suivantes.

Graphique 12 - Prix moyens effectivement payés et prix maximum aux consommateurs pour le lait entier en Norvège



\* Pronostic. - <sup>p</sup> provisoire - <sup>a</sup> année de campagne (début : 1er avril).

Source: L.S. Årbok 1961, a.a.O., S. 170. - Ebenda 1964, S. 63 u. S. 156 u. lfd. Jgg. - Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, a.a.O., S. Vedlegg I, Tabell 5. - Ebenda 1967 og 1968.

une baisse des recettes des laiteries et même, du fait du relèvement minime des subventions de base et des subventions spéciales <sup>1)</sup>, un fléchissement des prix à la production (prix effectivement payés).

En dépit de ces mesures prises dans le cadre de la politique des prix, l'ensemble des réglementations norvégiennes destinées à soutenir la production et la vente de lait et de produits laitiers a eu sans aucun doute un effet stimulant sur la production de lait. L'uniformité des prix à la production dans tout le pays <sup>3)</sup> implique notamment que la production n'est pas déterminée par l'éloignement du marché. De ce seul fait, la production de lait de vache et de chèvre a pu encore être une réussite dans des régions où elle aurait sans doute été impossible sans les mesures prises par l'Etat <sup>4)</sup>. Cette situation répond aux objectifs de politique régionale esquissée au chapitre 2, mais, d'un autre côté, elle implique des subventions élevées dans le domaine des transports. Les objectifs de la politique régionale sont alors mis en évidence de manière à ce que le prix de leur réalisation soit accepté. Les objectifs fixés en matière de politique de production et de politique des revenus (couverture totale des besoins nationaux pour le lait de consommation courante, le beurre et le fromage, pour un revenu de travail approprié) se voient aussi accorder une grande importance, pour que leur réalisation ne puisse être mise en cause par les baisses de prix susmentionnées <sup>5)</sup>. C'est ainsi que l'alimentation des animaux par tourteaux et par fourrages ensilés a été largement subventionnée, grâce au fonds des aliments pour bétail, ce qui explique la progression que nous avons signalée du rendement laitier moyen <sup>6)</sup>.

---

1) Voir tableau 37

2) Voir tableau 39<sup>\*</sup> et graphique 12

3) Voir tableau 37

4) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.313

5) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken

(Innst. S. nr 166 - 1964/65) op.cit. p.434

6) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.101 et suiv.

Tableau 37 - Principaux éléments de l'organisation norvégienne du marché du lait et des produits laitiers

Bases juridiques	L'aménagement du marché du lait et des produits laitiers est fixé et le cas échéant, complété par les accords en vigueur.
Fixation des prix au consommateur	Les prix au consommateur des produits laitiers sont des prix maxima fixés pour tout le pays par le gouvernement, d'accord avec la fédération nationale des producteurs de lait norvégiens (Norske Melkeproducenters Landsforbund) et la centrale de vente des laiteries (Norske Meieriers Salgstraal). L'opération s'effectue en deux phases par fixation du prix de gros et des marges de détail. Pour le lait et la crème, les prix ont été différents jusqu'au 30 novembre 1965 dans les régions rurales et dans les régions urbaines. Les éléments qui déterminent les prix des divers produits sont l'élasticité des prix de la demande (le prix du beurre par rapport à son prix de revient est relativement moins élevé que le prix du fromage, en raison de la concurrence de la margarine) et des motifs relevant de la politique sociale (prix relativement bas du lait de consommation courante). Pour le lait et les produits laitiers, les recettes réalisées sur la base des prix au consommateur et des prix à l'exportation (voir plus bas) ne suffisent pas à couvrir les coûts de production et de commercialisation.
Subventions accordées au prix du lait	<p>1. Importantes subventions sont versées en vue d'obtenir un prix à la production adéquat pour les produits laitiers :</p> <p>1. "Subvention de base" : elle est octroyée pour chaque Kg de lait livré aux laiteries ou pour les livraisons directes de lait et de produits laitiers au consommateur. La condition préalable à l'octroi d'une subvention pour la livraison directe est l'autorisation accordée par le syndicat laitier régional (en général seulement dans le cas de frais de transport anormalement élevés).</p> <p>2. "Subventions spéciales" (appelées aussi "subventions au consommateur") : elles sont octroyées à la vente de certains produits laitiers (depuis le 1er juillet 1968 : 0,373 cn/l de lait entier; 0,125 cn/l de lait écrémé; 2,60 cn/kg de beurre; 2,30 cn/kg de fromage).</p>
Calcul des prix à la production	A partir de la somme des recettes du marché, moins les coûts normaux de production et de distribution ("coûts normaux") et de la somme des subventions de base et des subventions spéciales, la fédération nationale des producteurs de lait norvégiens calcule un prix de base à la production (riksgrumpris). Le prix de base à la production, qui est le même pour tout le pays, est obtenu par la division de la somme susmentionnée par la quantité de lait livrée dans tout le pays aux laiteries. Les "coûts normaux" sont calculés pour chaque produit grâce à des études effectuées par l'Institut norvégien du lait pour toutes les laiteries. Le "prix effectivement payé" par les diverses laiteries diffère du prix de base à la production, parce que les frais de gestion des syndicats laitiers régionaux sont soustraits du prix de base à la production. En outre, ce prix diffère selon le taux butyreux du lait livré et les coûts d'exploitation de chaque laiterie. Du fait que les subventions de base varient selon les saisons, le prix de base à la production est fixé à un niveau plus élevé lorsque la production de lait est faible que lorsque elle est importante. Depuis le 1er juillet 1967, les prix à la production sont frappés d'une taxe de 0,002 cn/litre, en vue de l'établissement d'un "Fonds de rationalisation" et depuis le 1er janvier 1968 d'une taxe de 0,055 cn/litre en vue de la création d'un "Fonds de financement". Le "Fonds de rationalisation" est destiné à soutenir les investissements agricoles. Le "Fonds de financement" doit faciliter la mise à exécution des mesures destinées à promouvoir la vente dans le secteur du lait.
Disposition entre les laiteries	Pour rendre aussi minimes que possible les différences régionales dans les prix de base à la production, une péréquation financière est effectuée entre les laiteries. Elle est nécessaire, parce que les prix au consommateur des divers produits laitiers ne sont pas fixés en fonction des coûts de production (voir plus haut). En conséquence, les laiteries obtiennent des bénéfices différents selon la composition de leur production. La péréquation s'effectue compte tenu des "coûts normaux" en deux étapes : 1. La fédération nationale des producteurs de lait procède à la péréquation entre les syndicats laitiers régionaux (sauf pour le district de "Finnmark"); 2. Les syndicats laitiers régionaux effectuent la péréquation entre les laiteries de leur région. Les "coûts normaux" sont pris pour base, afin que les laiteries continuent de pratiquer une gestion rationnelle en vue de réduire leurs coûts d'exploitation, dont dépendent aussi les "prix effectivement payés".
Réglementation du marché national	Les zones d'approvisionnement des diverses laiteries sont délimitées. Les excédents qu'une laiterie ne peut écouler dans sa région d'approvisionnement doivent être dirigés vers la centrale de vente des laiteries, qui les expédie en général aux laiteries des régions sous-approvisionnées. Pour compenser les fluctuations saisonnières de l'offre qui ne peuvent être contrebalancées par des transferts entre régions, il peut être procédé à des stockages. En outre, la fédération nationale des producteurs de lait norvégiens a temporairement imposé aux laiteries, pour certaines catégories de fromages, des quotas de production, en raison des possibilités limitées de stockage. Pour limiter l'offre de fromages et de beurre, des subventions sont accordées pour rendre moins onéreux les retours aux producteurs (qui sont parfois effectués d'office).
Réglementation de matière de commerce extérieur	Sauf pour le fromage fondu et le lait écrémé en poudre, les exploitations sont effectuées par la seule centrale de vente des laiteries. Les prix à l'exportation sont subventionnés grâce au fonds des aliments pour bétail, et les prix à l'exportation (FOB) du beurre de marque (signe distinctif : un trèfle à quatre feuilles) sont abaissés grâce à des subventions, jusqu'à 7,50 cn/kg, et pour le fromage (Gouda, demi-gras) jusqu'à 4,50 cn/kg d'après l'accord agricole couvrant la période 1968-1970. Les prix à l'exportation des autres produits laitiers doivent être fixés de manière à rester en rapport avec les prix mentionnés. Si les prix effectifs descendent au-dessous des chiffres cités, ce sont les producteurs qui en supportent les pertes, puisqu'il en découle une diminution qui constitue la base du calcul de l'établissement des prix de base à la production. Les importations de produits laitiers sont soumises à des restrictions quantitatives. En outre, des droits de douane ad valorem sont perçus.
Aides qui n'entrent pas dans le calcul des prix à la production	A côté des subventions susmentionnées, accordées également à toutes les exploitations, il a été octroyé jusqu'au 30 juin 1964 des subventions par kg de lait livré, selon l'importance de la livraison, en vue de soutenir les petites exploitations (subventions d'exploitation). Les exploitations du nord de la Norvège et des régions de montagnes et de fjords du sud de la Norvège obtiennent des "subventions de districts", calculées selon le lait livré. Les livraisons de lait à des laiteries éloignées de plus de 5 km bénéficient de subventions de transport qui sont financées grâce au budget national, au Fonds des aliments pour bétail et au Fonds des marchandises. Ces deux derniers fonds servent à octroyer des aides en vue de la promotion des ventes (publicité, étude de marchés, etc...). En outre, grâce au Fonds des aliments pour bétail, les aliments pour bétail sont subventionnés grâce à l'octroi d'importantes quantités "au rabais" pour l'élevage des bovins (voir tableau 18).

Source : L.Sarboek 1968, op.cit. p.51 et suiv. et p.175 et suiv. Ibidem 1964, p.399 et suiv. Aresvikkomitee, op.cit. p.170 et suiv. OEEC, Ausgewählte Probleme der Agrarwirtschaft. (Problèmes divers de l'agriculture). Vol.II. Problèmes d'un secteur laitier. Edité par le Ministère fédéral de l'alimentation et des forêts, en collaboration avec le Ministère fédéral de l'économie, p.1960. Traduction allemande 1961; p.328 et suiv. OECD, Agricultural Policies in 1966, op.cit. p.417 et suiv. - E. Esche, M. Dravs, op.cit. p.295 et suiv. - Meieribruket i Norge 1965 (NOS XII209) (Le secteur laitier en Norvège), Oslo 1966, p.17 - Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1967 og 1968, op.cit. p.32.

aa3. Utilisation du lait entier. - En Norvège, la plus grande partie de la production de lait de vache (1966/68 : 88,5 %) est livrée aux laiteries <sup>1)</sup>. Les ventes à la ferme de lait de consommation courante et de beurre revêtent une importance particulière dans les régions éloignées du pays, où une livraison aux laiteries compétentes n'est pas rentable en dépit des aides au transport <sup>2)</sup>. Toutefois, la part représentée par cette branche de la commercialisation dans l'ensemble de la production de lait de vache a été en régression constante durant la période de référence (1961/63 : 3,1 %; 1966/68 : 1,2 %) <sup>3)</sup>. La consommation des producteurs revêt une certaine importance dans l'aménagement du marché norvégien des produits laitiers. Comme l'ensemble de l'utilisation du lait, la consommation des producteurs est subventionnée. En outre, les retours de produits laitiers aux producteurs sont parfois opérés d'office, afin d'épuiser les excédents de l'offre sur les marchés de consommation situés en dehors de l'agriculture. L'ampleur de ces retours obligatoires est déterminée chaque fois par la Fédération nationale des producteurs de lait norvégiens selon la situation du marché, et cette réglementation s'est avérée particulièrement souple <sup>4)</sup>.

En proportions à peu près égales, le lait livré aux laiteries est transformé en lait de consommation courante et crème (1966/68 : 51,4 %) ou en lait de transformation (1966/68 : 46,7 %). Le lait de transformation sert essentiellement à la production de fromage et de caséine (1966/68 : 41.800 t.). Une autre production importante est celle du beurre (1966/68 : 19.600 t.) et du lait écrémé en poudre (1966/68 : 7.500 t.).

bb. Lait de consommation courante et crème.

bbl. Production, consommation et prix. - La part de la production de lait de consommation courante et de crème dans la transformation de la quantité totale de lait livré aux laiteries doit être considérée comme extraordinairement élevée par rapport aux autres pays <sup>5)</sup>.

- 
- 1) Voir tableau 36.
  - 2) Voir Aresvikkomitee op.cit. p.271
  - 3) Voir tableau 36
  - 4) Voir Aresvikkomitee op.cit. p.26
  - 5) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.312

La raison en est probablement qu'en des conditions naturelles du pays la production de lait a été de tous temps la spéculation la plus importante de l'agriculture norvégienne, si bien que la consommation de lait est devenue depuis longtemps en Norvège une habitude solidement ancrée. En outre, la consommation de lait est sans doute une conséquence de la grande qualité du lait. Cela vaut tant pour le taux butyreux du lait entier non standardisé que pour ses bonnes caractéristiques hygiéniques <sup>2)</sup>.

L'existence d'habitudes de consommation solidement ancrées s'exprime dans le tableau 38 par une consommation de lait par tête pratiquement inchangée durant la période de référence. Compte tenu de l'accroissement de la population, la consommation totale a ainsi progressé de 819 Mio l. en 1961 à 881 Mio l. en 1968 <sup>3)</sup>. Une augmentation s'est produite en revanche, dans la consommation par tête de crème qui est passée d'une moyenne de 53 litres dans les années 1961/63 à 60 litres dans les années 1966/68 <sup>4)</sup>. D'après des sources norvégiennes, cette progression vient de ce que les couches de la population qui ont quitté l'agriculture pour d'autres secteurs de l'économie ont développé une demande particulièrement remarquée pour la crème fraîche <sup>5)</sup>. Au cours des années 1961/63 - 1966/68, la consommation totale de crème a progressé de 11 % <sup>6)</sup>.

La consommation élevée de lait en Norvège a vraisemblablement été aussi favorisée par l'existence de prix au consommateur relativement bas.

---

2) Voir ibidem p.312 et s.

3) OEEC, Ausgewählte Probleme der Agrarwirtschaft, op.cit. p.326

4) Voir tableau 38

5) Voir L.S. Arbok 1968, op.cit. p.176 et s.

6) Voir tableau 38

Tableau 38 - La consommation de lait et de crème en Norvège (1961 - 1969) (Mio l.)

Année	Consommation totale	dont		Consommation par tête d'habitant	
		Lait de consommation courante	Crème <sup>a</sup>	Lait de consommation courante (1)	Crème (1)
1961	819	631	188	175	54
1962	833	644	189	177	52
1963	852	655	197	179	53
1964	866	665	201	180	54
1965	860	649	211	174	57
1966	877	655	222	175	59
1967	871	661	210	175	60
1968 <sup>p</sup>	881	676	205	177	61
1969 <sup>⌘</sup>	881	681	200	177	61

p) Provisoire - ⌘) Prévission - a) En équivalents en lait.

Source : Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. p.18 et suiv.  
 et années suiv. - L.S. Arbok 1963, op.cit. p.105 et années suiv.

Un autre élément décisif est que le niveau des prix du lait de consommation courante est relativement peu élevé par rapport à d'autres boissons riches en substances nutritives <sup>1)</sup>. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que, selon des enquêtes norvégiennes, l'élasticité de la demande par rapport au prix se situe seulement, en valeur absolue, entre 0 et 0,2. Aussi, les relèvements minimes des prix, qui n'ont pas notablement modifié le rapport avec les prix des autres boissons courantes, sont-ils restés sans grande influence sur la consommation de lait <sup>2)</sup>. C'est ainsi que pour le lait entier, le prix maximum au consommateur a pu être porté par paliers de 0,64 cn (du 12 août 1963 au 28 août 1964) à 1,12 cn (prix applicable depuis le 1er juillet 1968) <sup>3)</sup>, sans que la consommation de lait par tête d'habitant s'en ressente notablement <sup>4)</sup>.

Bien que les habitudes de consommation de la population norvégienne offrent des perspectives favorables à une importante production de lait de consommation, cette marge élevée de production ne suffit pas pour absorber les fluctuations saisonnières de la production de lait <sup>5)</sup>. D'après des calculs norvégiens, les livraisons de lait aux laiteries durant les mois de mars à août, après la principale période de vêlage de printemps, sont environ une fois et demi plus importante que durant le reste de l'année <sup>6)</sup>. Certes, une grande partie des excédents de la production peut être absorbée par la transformation de lait en beurre, en fromage et en lait écrémé en poudre, mais il n'est pas toujours possible d'éviter dans la production de lait de consommation courante des différences saisonnières importantes <sup>7)</sup>.

- 
- 1) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.274 et s.
  - 2) Voir ibidem, p.236 - E. Esche, M. Drews, op.cit. p.313
  - 3) Voir tableau 40<sup>x</sup>
  - 4) Voir tableau 38
  - 5) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.240 et s.
  - 6) Voir Jordbrukspolitikken (St. meld. nr 64 - 1963/64), op.cit. p.43
  - 7) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.274

bb2. Commerce extérieur. - En raison des fluctuations de productions susmentionnées, la Norvège, malgré son important excédent d'exportation (2.852 t. en moyenne en 1965/67), a du importer dans la moyenne des années 1965/67 : 117 t. de lait et de crème, en provenance essentiellement de ses voisins, la Suède (1965/67 : 32,2 %) et le Danemark (1965/67 : 24,2 %) <sup>1)</sup>. Dans le cas des exportations norvégiennes des produits laitiers, un problème a résidé dans le fait que la centrale norvégienne de vente des produits laitiers ne dispose pas de suffisamment de marchés traditionnels pouvant entrer en ligne de compte pour l'écoulement régulier des produits norvégiens <sup>2)</sup>. Aussi l'accroissement constant des excédents a-t-il nécessité, depuis le début des années soixante, l'ouverture de nouveaux marchés. C'est ce qui explique que 39,5 % des exportations de lait et de crème ont eu pour destinataire, dans la moyenne des années 1965/67, la Grèce (1958/60 : 0 %), 10,7 % vers le Maroc (1958/60 : 3,0 %) et 16,0 % vers la Tunisie (1958/60 : 3 %) <sup>3)</sup>.

cc. Beurre.

ccl. Production et consommation. - La production norvégienne de beurre a progressé de 16,9 %, en passant de 18.300 t. dans la moyenne des années 1958/60 à 21.400 t. dans la moyenne des années 1966/68. Il faut toutefois considérer que dans les années 1960-67, la production a plafonné entre 19.100 t. et 20.700 t. C'est seulement depuis 1968 qu'on enregistre un relèvement sensible de la production qui passe à 23.600 t. <sup>4)</sup>. La stagnation de la production à un niveau pratiquement inchangé, depuis le début des années soixante, s'explique par une progression relativement lente de la consommation nationale (1960-1967 : + 26 %) <sup>5)</sup> et des difficultés d'écoulement à l'étranger.

Avec 4,5 kg dans la moyenne des années 1966/68, la consommation de beurre par tête d'habitant a été extraordinairement basse en Norvège par rapport aux autres pays scandinaves (Danemark 1967 : 12,1 kg) <sup>6)</sup>.

---

1) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.I p.80 et années suiv.

2) Voir L.S. Arbok 1962, op.cit. p.155

3) Voir tableau 41<sup>\*</sup>

4) Voir tableau 39

5) Voir ibidem et E. Esche, M. Drews, op.cit. p.315

6) Voir tableau 8<sup>\*</sup> - De samvirkende Danske Landboforeninger, Landøkonomisk oversigt 1968. Axelborg 1968 (Les coopératives agricoles danoises. Tableau de l'économie nationale) Axelborg 1968, p.46

Tableau 39 - Bilan d'approvisionnement en beurre de la Norvège 1958 - 1959 (1.000 t)

Années	Production	Exportations	Variations des stocks	total	Consommation nationale dont			Consommation par habitant (kg)	Degré d'auto-approvisionnement (%)
					Consommation des producteurs	Institutions sociales	Autre consommation		
1958	17,6	4,3	+ 1,3	12,0	3,0	0,0	8,9	3,4	146,6
1959	17,3	6,4	- 0,4	11,3	1,6	0,4	9,3	3,2	153,0
1960	19,9	6,8	- 0,2	13,3	3,4	0,4	9,5	3,7	149,6
1961	19,1	5,4	+ 0,1 <sup>b</sup>	13,6	3,0	0,4	10,2	3,8	140,4
1962	19,9	5,1	+ 0,2	12,6	4,0	0,4	10,2	4,0	136,3
1963	20,4	3,8	+ 0,1 <sup>b</sup>	16,5	5,8	0,4	10,2	4,5	123,6
1964	20,4	6,5	- 1,7 <sup>b</sup>	15,6	3,3	0,4	11,9	3,8	130,7
1965	19,6	3,9	+ 0,2 <sup>b</sup>	15,5	3,3	0,4	11,8	4,2	126,5
1966	20,7	3,5	+ 0,1	17,1	3,2	0,4	13,5	4,6	121,0
1967	19,8	2,5	+ 0,5	16,8	1,9	0,4	14,5	4,4	117,8
1968 <sup>p</sup>	23,6	1,0	- 0,2	22,8	3,2	0,2	19,4	6,0	103,5
1969 <sup>z</sup>	26,0		+ 3,0	23,0	3,2	0,2	19,6	6,0	100,0

Ecart dans les totaux lorsque les chiffres ont été arrondis. - p) Provisoire - z) Prév. - y compris la consommation provenant des retours aux laiteries - b) Calculé par soustraction.

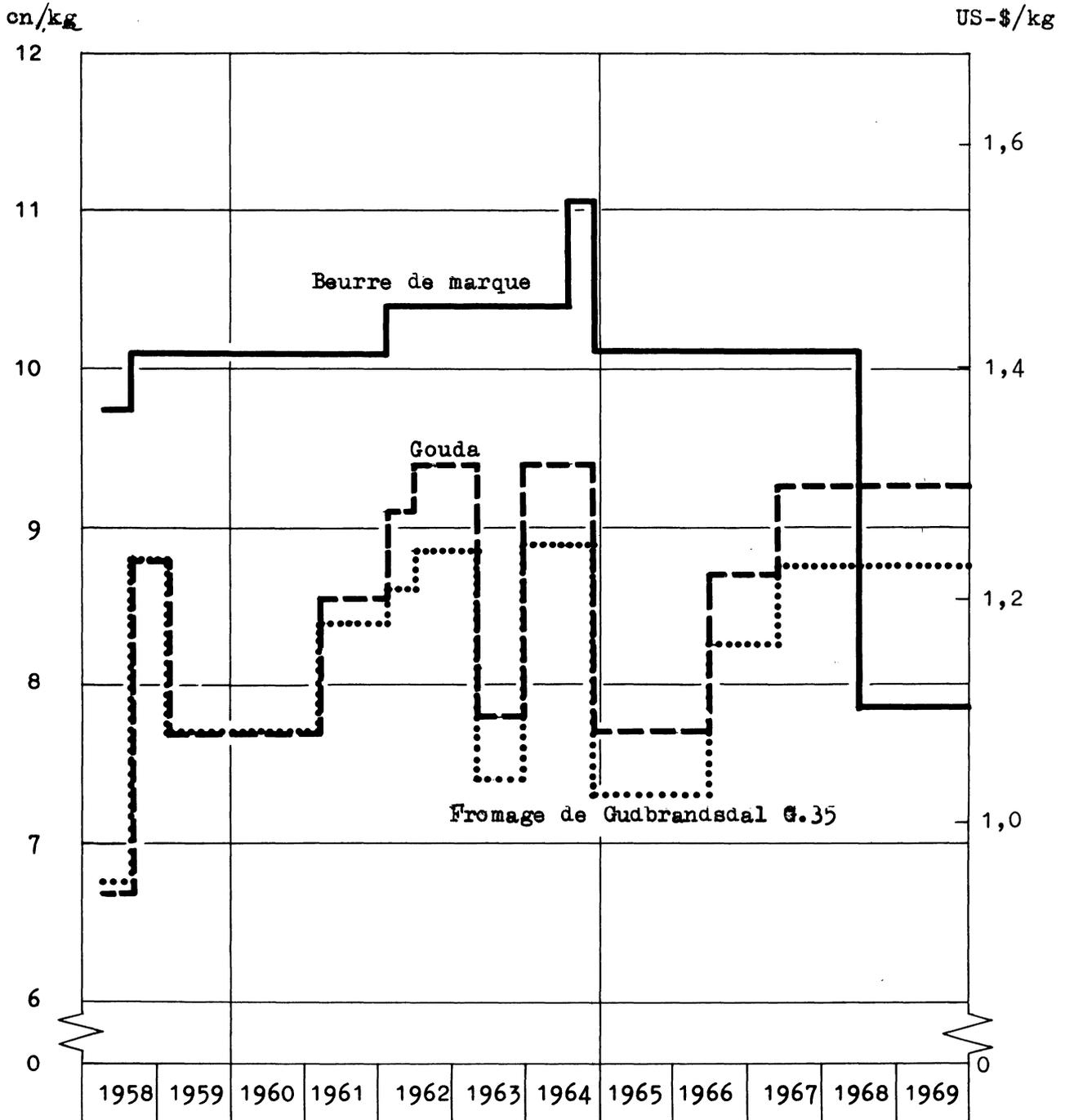
Source : L.S.Årbok 1959, op.cit. p.154 - Ibidem 1963, p.104, p.153 et p.157 et années suiv. - Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1957 og 1968, op.cit. p.31 - Calculs personnels.

En Norvège, les besoins en graisses alimentaires sont couverts pour la plus grande partie, par la consommation de margarine de bonne qualité fabriquée et offerte dans le pays à des prix relativement bas <sup>1)</sup>. Le difficile écoulement du beurre en Norvège a été aussi à l'origine, jusqu'en 1968, de l'apparition des fâcheux excédents de production <sup>2)</sup>.

Depuis la fin des années cinquante, des mesures ont été prises pour accroître la consommation de beurre en Norvège. C'est ainsi que depuis octobre 1958 les laiteries ont retourné d'office certaines quantités de beurre aux exploitations agricoles. Ce procédé est avantageux aussi pour les exploitations agricoles, car les prix qu'elles payent pour ces livraisons en retour sont, du fait de la déduction de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la marge des détaillants, moins élevés que les prix maxima au consommateur <sup>3)</sup>. Depuis novembre 1958, le beurre a été vendu à des prix fortement réduits à des institutions sociales (hôpitaux, maisons de retraite, etc...) <sup>4)</sup>. Comme ces efforts n'ont pas entraîné une notable réduction des excédents de la production, il a été envisagé de mélanger obligatoirement le beurre à la margarine, procédé qui avait déjà été employé avec succès dans les années trente <sup>5)</sup>. On a, en outre, envisagé d'obliger les forces armées à en absorber une certaine partie, et de demander aux hôtels et restaurants de faire une déclaration relative à leur consommation du beurre, en vue de promouvoir la consommation de beurre <sup>6)</sup>. Toutefois, aucune suite n'a encore été donnée à ces propositions, parce qu'on a craint des difficultés d'écoulement pour l'industrie norvégienne de la margarine, qui est un client important de l'industrie de la pêche (y compris la pêche à la baleine) <sup>7)</sup>.

- 
- 1) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.238
  - 2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. nr 64 - 1963/64) op.cit. p.433
  - 3) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.260
  - 4) Voir ibidem, p.261
  - 5) Voir ibidem p.253 - Voir aussi OEEC, Ausgewählte Probleme der Agrarpolitik, op.cit. p.327
  - 6) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. nr 166 - 1964/65) op.cit. p.433
  - 7) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.258

Graphique 13 - Prix maximums au consommateur pour le beurre et le fromage en Norvège avril 1958 - juillet 1968 (cn/kg)



cc2. Prix. - En vue de réduire les excédents de production, le prix maximum au consommateur du beurre a finalement été très fortement réduit, de 10,10 cn/kg à 7,85 cn/kg, avec effet à compter du 1er juillet 1968. En outre, au cours des mois de mai à juin 1968, 3.000 t. de beurre ont été vendues à des prix fortement réduits <sup>1)</sup>. A la suite de ce tournant fondamental dans la politique des prix, la consommation de beurre par tête est passée en 1967-1968 de 4,4 kg à 6,0 kg <sup>2)</sup>. Pour l'année 1969, la Commission budgétaire pour l'agriculture norvégienne s'attend à ce que la production nationale et la consommation de beurre coïncident. La question qui se pose pour l'instant est de savoir si l'industrie norvégienne de la margarine compensera de son côté par des réductions de prix l'avantage que possède le beurre sur le plan de la concurrence <sup>3)</sup>.

cc3. Commerce extérieur. - Dans les années qui ont connu un fort excédent de production, il a fallu parfois (en 1959 et 1960) exporter plus d'un tiers de la production norvégienne de beurre <sup>4)</sup>. Comme nous l'avons déjà dit lors de l'analyse des exportations de lait de consommation, les exportations ne sont pas assez importantes pour créer des relations commerciales durables <sup>5)</sup>. Seul le Royaume-Uni représente un débouché traditionnel pour le beurre norvégien. Toutefois, les exportations vers le Royaume-Uni ont dû être fortement subventionnées, d'autant que la centrale de vente des laiteries norvégienne n'a pu s'affirmer comme seul exportateur de beurre norvégien sur le marché britannique qu'en pratiquant une politique des prix agressive <sup>6)</sup>. En outre, depuis 1965 environ, le marché britannique a pris de plus en plus d'importance, puisque l'Italie et la république fédérale d'Allemagne qui absorbaient encore en 1958/60 22,0 % en moyenne des exportations norvégiennes de beurre <sup>7)</sup>, n'entraient plus en ligne de compte en tant que

- 
- 1) Voir Budsjettnemnda, Jordbrukets totalregnskap 1967 et 1968,
  - 2) op.cit. p.30
  - 3) Voir tableau 39
  - 4) Voir ibidem
  - 5) Voir ibidem
  - 6) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.316
  - 7) Voir L.S. Arbok 1965, op.cit. p.104 et ss.

8) Voir tableau 42\*

débouché, à la suite de l'établissement d'une politique agricole commune dans la CEE <sup>1)</sup>. Il a toutefois été possible d'exporter d'importantes quantités de beurre norvégien vers les Indes occidentales, notamment Trinidad et Tobago (1965/1967 : 409 t., soit 12,7 % des exportations de beurre) et vers le Japon (1965/1967 : 200 t., soit 6,4 % des exportations de beurre) <sup>2)</sup>. Ainsi, la part des marchés allemand et italien a pu être partiellement compensée.

Les importations norvégiennes de beurre sont très minimes en raison du degré d'approvisionnement de la Norvège. Les restrictions à l'importation n'ont été que provisoirement assouplies pour faire face à de brèves périodes d'offre saisonnière insuffisante. Depuis 1965, la seule importation autorisée a été, en 1967, celle de 12 tonnes de beurre en provenance des Pays-Bas <sup>3)</sup>.

dd. Fromage.

ddl. Production et consommation. - La production de fromage est, après celle du lait de consommation, le principal secteur de l'économie laitière norvégienne. Elle a progressé d'un peu moins de 26 %, en passant d'une moyenne de 38.400 t. dans les années 1958/1960 à 48.200 t. dans la moyenne des années 1966/68. L'accroissement de la production s'est traduit presque exclusivement par un progrès des exportations, tandis que la consommation nationale restait pratiquement inchangée <sup>4)</sup>. Cela est dû essentiellement au fait que la consommation par tête de fromage en Norvège est relativement élevée par rapport aux autres pays, ce qui limite les possibilités d'accroître la consommation totale de fromage. En Norvège, la consommation élevée de fromage repose sur des habitudes de consommation. En effet, la consommation de pain étant extraordinairement élevée, les besoins en fromage à tartiner sont plus élevés que dans d'autres pays. Pour faire des sandwichs, le fromage a,

---

1) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.114

2) Voir tableau 42

3) Voir Utenrikshandel 1967, op.cit. H.III, p.80

4) Voir tableau 40

Tableau 40 - Bilan d'approvisionnement en fromage de la Norvège 1958 - 1969

Années	Production	Exportations	Importations	Solde du commerce extérieur	Variations de stocks <sup>a</sup>	Consommation nationale				Degré d'auto-approvisionnement			
						dont							
						Fromage à pâte demi-dure	Fromage fondu	Fromage de chèvre	Fromage de montagne				
total						Consommation par tête d'habitant			%				
1.000 t						Fromage à pâte demi-dure et fromage fondu	Fromage de chèvre et fromage de montagne	kg					
1958	36,7	5,7	0,2	+ 51,5	+ 0,4	30,8	15,1	2,3	13,3	0,2	5,0	3,8	119,2
1959	38,5	9,7	0,2	+ 91,5	- 1,0	30,0	14,8	2,1	13,0	0,2	4,8	3,7	128,3
1960	40,0	10,4	0,3	+10,1	- 1,1	31,0	15,6	2,2	13,0	0,1	5,1	3,7	129,0
1961	42,7	9,5	0,2	+ 9,3	+ 1,9	31,5	16,2	2,0	13,1	0,1	5,1	3,7	135,6
1962	42,7	9,5	0,2	+ 9,3	+ 2,1	11,3	16,2	1,8	13,2	0,1	5,0	3,7	136,4
1963	42,7	13,8	0,2	+13,6	- 2,9	2,0	16,3	2,0	13,6	0,1	5,1	3,7	133,4
1964	42,1	12,3	0,2	+12,1	- 1,3	31,3	15,6	1,9	13,6	0,1	4,9	3,7	134,5
1965	44,8	10,4	0,2	+10,2	+ 1,4	33,2	17,3	1,8	14,0	0,1	5,2	3,8	134,9
1966	47,7	13,3	0,3	+13,0	+ 1,3	33,4	18,2	1,7	13,6	0,1	5,4	3,6	142,8
1967	49,9	15,5	0,3	+15,2	+ 1,2	33,5	18,5	1,8	13,1	0,1	5,5	3,5	149,0
1968 <sup>p</sup>	46,9	15,3	0,3	+14,9	- 1,5	33,5	20,7	20,7	12,8	12,7	5,4	3,4	140,0
1969 <sup>q</sup>	48,9	16,0	0,3	+15,7	-	33,2	20,5	20,5	12,7	12,7	5,3	3,3	147,3

Ecart dans les totaux lorsque les chiffres ont été arrondis - <sup>p</sup>Provisoire - <sup>q</sup>Prévision - <sup>a</sup>Calculé par soustraction - <sup>b</sup>Y compris les types de fromage fabriqués en partie à base de lait de vache (en norvégien : brunost) - <sup>c</sup>En norvégien : sesterost - <sup>d</sup>Y compris les fromages importés.

Source : L.S.Arbo 1959, op.cit. p.142 - Ibidem 1963, p.104, p.154 et 157 et années suivantes - Budsjettmeddelelse, Jordbruksregnskap 1967 og 1968, op.cit. p.31 - Calculs personnels.

par rapport à la viande, l'avantage d'être bon marché <sup>1)</sup>. Cela vaut notamment pour le "fromage de sérum" <sup>2)</sup>, une spécialité norvégienne fabriquée à base de sérum auquel on ajoute de la crème de lait de vache et surtout de la crème de lait de chèvre <sup>3)</sup>. Selon la proportion de crème de lait de chèvre et de lait de vache, on fabrique différentes sortes de fromage de sérum (véritable fromage de chèvre, fromage mi-chèvre <sup>4)</sup>, fromage à la crème, fromage de sérum maigre) <sup>5)</sup>. En outre, la production de fromage à pâte demi-dure et de fromage fondu est très variée. Les principaux sont des types généralement connus comme le Gouda, le Gruyère, l'Edam et le Tilsit <sup>6)</sup>.

dd2. Mesures de soutien et prix. - Les possibilités limitées d'extension de la consommation nationale et la très faible capacité d'absorption des marchés internationaux ont entraîné des difficultés dans l'utilisation de la production croissante de fromage en Norvège. Afin de limiter la production, les laiteries se sont vu imposer pendant toute la période de référence des quotas de production qui fixaient tant le volume que la nature des fromages produits <sup>7)</sup>. Cette mesure a dû être prise en quelque sorte pour remplacer au niveau des laiteries la régulation des prix supprimée par l'organisation du marché <sup>8)</sup>. En revanche, du 9 mai au 27 décembre 1963 et du 11 décembre 1964 au 17 février 1966, le prix maximum au consommateur du fromage a été fortement réduit, grâce aux augmentations des subventions à la consommation <sup>10)</sup>, afin de stimuler la consommation nationale <sup>11)</sup>.

- 
- 1) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.310
  - 2) Mentionné dans les tableaux 36 et 40 comme "fromage de chèvre"
  - 3) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.316
  - 4) Le fromage de Gudbrandsdal mentionné dans le tableau 40<sup>x</sup> est aussi un fromage mi-chèvre, de la variété 6.35
  - 5) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.316
  - 6) Voir Mejeribruket i Norge 1965, op.cit. p.42
  - 7) Voir L.S. Arbok 1960, op.cit. p.106 et années ss.
  - 8) Voir E. Esche, M. Drews, op.cit. p.306
  - 9) Voir tableau 40<sup>x</sup> et graphique 12
  - 10) Voir tableau 37
  - 11) Voir L.S. Arbok 1965, op.cit. p.103 et p.206 et ss.  
Ibidem 1966, p.204 et ss.

dd3. Commerce extérieur. - Toutefois, le succès de cette politique des prix a été minime, si bien qu'il a fallu de plus en plus exporter du fromage à des prix subventionnés <sup>1)</sup>. Un obstacle important a été que les exportations vers de grands pays consommateurs de fromage norvégien comme la république fédérale d'Allemagne et l'Italie, qui absorbaient encore 25,4 % et 19,3 % des exportations norvégiennes de fromage dans la moyenne des années 1958/60, ont fortement reculé après 1965 <sup>2)</sup>. Grâce à une vigoureuse promotion des ventes pratiquée par la Centrale norvégienne de vente des laiteries, il a été toutefois possible de trouver des nouveaux marchés au Japon, aux Etats-Unis et en Australie. A lui seul, dans la moyenne des années 1965/67, le Japon a absorbé 36,2 % des exportations norvégiennes de fromage, alors que les premières livraisons au marché japonais ont eu lieu seulement en 1961 <sup>3)</sup>. Il convient de noter qu'il a été possible aussi d'écouler au Japon d'importantes quantités de fromage de sérum (1965/67 : 1.009 tonnes)<sup>4)</sup>. Jusqu'alors, à l'exception de ventes minimes à des émigrés d'origine norvégienne aux Etats-Unis, il n'avait guère été possible de trouver pour ce type de fromage des clients à l'étranger <sup>5)</sup>. Toutefois, la majeure partie des exportations norvégiennes de fromage qui n'ont pas été écoulées au Japon, consiste en fromage à pâte demi-dure et en fromage fondu, dont la moitié est du type Gouda <sup>6)</sup>.

Par comparaison aux exportations, les importations norvégiennes de fromage sont tout à fait minimes (330 tonnes en moyenne en 1965/67)<sup>7)</sup>. Il s'agit là de types particuliers de fromage qui ne sont pas produits en Norvège. Le Danemark a assuré à lui seul 44,6 % de ces importations <sup>8)</sup>.

- 
- 1) Voir tableau 40 et L.S. Årbok 1960, op.cit. p.112 et ss et p.121 et ss. et années suivantes.
  - 2) Voir tableau 43<sup>3</sup>
  - 3) Voir ibidem
  - 4) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II, p.14 et années suivantes
  - 5) Voir Aresvikkomitee, op.cit. p.263 et ss.
  - 6) Voir ibidem p.203
  - 7) Voir tableau 40
  - 8) Voir Utenrikshandel 1965, op.cit. H.II, p.80 et suiv.

En résumé, il convient de souligner que, d'après un rapport de 1965 sur l'agriculture, les objectifs que la politique agricole norvégienne s'étaient fixés dans le domaine laitier ont été atteints. Pour l'essentiel, les besoins nationaux en produits laitiers ont pu être satisfaits par la production indigène. Le niveau actuel de la production de fromage et de beurre est considéré comme nécessaire pour garantir la réalisation des objectifs de la politique d'approvisionnement en temps de crise, compte tenu d'éventuelles fluctuations de la demande. C'est pourquoi de nouvelles restrictions de la production ne sont pas envisagées dans le secteur du lait. En outre, le même rapport estime que l'on a réussi, malgré des prix au consommateur peu élevés, à assurer, grâce aux nombreuses subventions, un revenu suffisant aux exploitations agricoles, même dans les régions les plus éloignées du pays <sup>1)</sup>. Il ne faut cependant pas oublier que le prix de la réalisation de ces objectifs est un système de subventions extrêmement compliqué <sup>2)</sup> qui a absorbé dans la moyenne des années 1964/66 à lui seul 80 % des aides liées aux produits provenant du budget de l'Etat <sup>3)</sup>, 26 % des versements de soutien provenant du fonds des aliments pour bétail <sup>4)</sup> et 20 % des subventions provenant du fonds des marchandises <sup>5)</sup>.

- 
- 1) Voir Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken (Innst. S. n° 166 - 1964/65), op.cit. p.434 et ss.
  - 2) Voir Om jordbrukspolitikken (St. meld. n° 64 - 1963/64), op.cit. p.35
  - 3) Calculé d'après Budsjettmemnda, Jordbrukets totalregnskap 1964 et 1965 Vedlegg VI, tableau 32 et années suiv.
  - 4) Calculé d'après le tableau 14. Les années concernent les campagnes (début : 1er juillet) 1964/65 jusqu'à 1966/67.
  - 5) Calculé d'après le tableau 13.

e. Sylviculture

aa. Conditions de production et revenu.

En Norvège, les conditions naturelles sont incomparablement plus favorables pour la sylviculture que pour les secteurs de l'agriculture que nous avons traités jusqu'à présent. D'après le dernier recensement agricole, la Norvège dispose de 7.031.600 hectares utilisables pour la sylviculture, soit 22,8 % de la superficie totale du pays <sup>1)</sup>. Le dernier recensement forestier révèle qu'en 1957, 73 % de la superficie forestière utile appartenaient à des personnes privées. A 65 %, les forêts ont été utilisées en liaison avec des superficies agricoles, 11 % appartiennent à l'Etat et le reste, soit 16 % environ, à des communes ou à des collectivités de droit public et privé <sup>2)</sup>. Les forêts en propriété privée se rencontrent essentiellement dans l'Est du pays, tandis que la propriété publique domine au Nord <sup>3)</sup>. Conformément à la situation géographique de la Norvège, 81 % de la superficie forestière totale était constituée de conifères et 19 % d'arbres à essences feuillues <sup>4)</sup>.

Malgré des conditions de production relativement favorables, la production de la sylviculture norvégienne est caractérisée depuis 1964 par une tendance à la stagnation. La valeur de production brute de ce secteur de l'économie est pourtant passée de 883 Mio cn en 1959 à 1.026 Mio cn environ en 1964, mais elle plafonne depuis à un niveau pratiquement inchangé <sup>5)</sup>. L'accroissement de la valeur de production brute, qui a été de 17 % au cours des années 1958-1967, est contrebalancé par l'augmentation de 58 % de la consommation intermédiaire durant la même période.

- 
- 1) Recensement agricole de l'année 1959 - Voir Jordbruksstatistik 1967, op.cit. p.24
  - 2) Voir Skogstatistikk 1967 (statistiques forestières 1967) (NOS XII 248) Oslo 1969, p.28
  - 3) Voir ibidem p.30
  - 4) Voir ibidem p.28
  - 5) Voir tableau 41 - D'après les calculs de l'office central de statistique, la tendance s'est poursuivie en 1968 (Voir Økonomisk utsyn over Aret 1968) Oslo 1969, p.51 et suiv.

Tableau 41 - Le revenu net au coût des facteurs dans la sylviculture en Norvège 1958 - 1967 (en Mio on)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Total de la valeur de production brute	1.007	883	909	995	986	930	1.026	1.138	1.019	1.036
dont :										
Ventes à d'autres secteurs a)	897	762	787	869	858	786	890	1.002	826	863
dont :										
Bois d'industrie résineux	736	603	656	743	728	658	741	852	697	739
Bois d'oeuvre feuillu	6	5	9	9	40	39	39	43	36	32
Bois d'oeuvre utilisé dans l'agriculture	51	49	37	40	17	16	18	14	13	13
Bois de chauffage	19	20	19	19	63	63	80	81	70	69
Bois de chauffage utilisé dans l'agriculture	73	74	57	58	8	8	10	10	8	7
Bois pour clôtures	10	9	7	7	2	2	2	2	2	3
Arbres de Noël	2	2	2	2						
Variations de stocks b)	- 6	+ 8	- 1	- 3	- 3	+ 7	+ 4	- 8	+ 2	- 15
Variations des peuplements forestiers	44	50	48	52	53	57	47	52	100	93
Aménagements pour compte propre, total	72	63	75	77	78	80	85	92	91	95
dont :										
Cultures	43	40	50	50	49	45	51	55	53	56
Voies	21	16	19	22	25	32	30	34	35	37
Construction d'abris	8	7	6	5	4	3	4	3	3	2
Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute, total	89	84	90	93	100	101	111	120	119	133
dont :										
Achats effectués par d'autres secteurs	63	57	57	58	63	60	68	72	68	70
dont :										
Prestations de service fournies par l'agriculture	40	36	36	37	43	42	48	52	47	50
Amortissements	26	27	33	35	37	41	43	48	51	63
Revenu net aux prix du marché	918	799	819	902	886	829	915	1.018	900	903
Subventions	16	17	19	20	20	21	23	27	28	29
Impôts indirects	3	3	5	4	4	4	4	5	6	6
Revenu net au coût des facteurs	931	813	833	918	902	846	934	1.040	922	926

a) Estimé au prix à la production - b) Variations de stocks à compter du 31 décembre.

Source : Skogstatistikk 1963 (NOS XII 175), Oslo 1965, p.128 - Ibidem 1966, p.74.

Bien que les bases qui ont servi au calcul de ces deux grandeurs soient très différentes, cette disparité révèle clairement que dans la sylviculture norvégienne, le revenu net aux prix du marché n'a augmenté que de 13 % entre 1957 et 1967, après avoir passagèrement culminé en 1965. Malgré des subventions de plus en plus importantes, le revenu au coût des facteurs n'a augmenté dans le même temps que de 11 % <sup>1)</sup>. Comme l'ensemble de l'économie norvégienne a traversé depuis le début des années soixante une phase de croissance rapide, la part représentée par la sylviculture dans le produit national brut aux prix du marché est tombée de 2,5 % en 1959 à 1,5 % en 1967, en raison du ralentissement de la croissance dans ce secteur. D'après des résultats provisoires, il est même tombé à 1,2 % pour l'année 1968 <sup>2)</sup>.

bb. Volume de la production de bois.

En Norvège, la production de bois a augmenté de la même manière en quantité comme en valeur. Pour la campagne 1964/65, on remarque un point culminant dans la production (8.211.000 m<sup>3</sup>), suivi par deux périodes de production relativement faible <sup>3)</sup>. Toutefois, par rapport à la production exprimée en valeur, l'accroissement de la production de bois a été beaucoup moins important dans la période 1958/59 - 1963/64 <sup>4)</sup>. Une tendance à la régression apparaît même dans les campagnes de 1961/62 et 1962/63 <sup>5)</sup>. La nette reprise de la production dans les campagnes de 1963/64 et 1964/65 repose essentiellement sur une évolution très favorable des prix du bois sur les marchés internationaux <sup>6)</sup>.

- 
- 1) Voir tableau 41
  - 2) Voir tableau 1
  - 3) Voir tableau 42
  - 4) Voir tableaux 41 et 42
  - 5) Voir ibidem
  - 6) Voir L.S. Arbok 1965, op.cit. p.133 -  
Ibidem 1966, p.142

Tableau 42 - La production de bois destinée à la vente et à l'industrie en Norvège 1958/59<sup>a</sup> - 1966/67 (1.000 m<sup>3</sup>)<sup>b</sup>

Production de bois	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Production de bois, total	7.043	7.713	7.812	7.769	7.148	7.818	8.211	6.828	7.430
dont :									
Bois d'industrie résineux	6.555	7.182	7.241	7.077	6.517	7.221	7.552	6.256	6.900
dont :									
Epicéa	5.036	5.355	5.415	5.315	4.886	5.447	5.777	4.836	5.293
Pin	1.519	1.827	1.826	1.762	1.631	1.774	1.775	1.420	1.607
Bois de chauffage résineux	217	196	162	156	112	108	85	65	59
Bois d'oeuvre feuillu	77	137	243	364	334	342	451	392	361
Bois de chauffage feuillu	194	198	166	172	185	147	123	115	110
En pourcentage de la production totale									
Bois d'industrie résineux, total	93,1	93,1	92,7	91,1	91,2	92,3	92,0	91,6	92,9
dont :									
Epicéa	71,5	69,4	69,4	68,4	68,4	69,6	70,4	70,8	71,3
Pin	21,6	23,7	23,3	22,7	22,8	22,7	21,6	20,8	21,6
Bois de chauffage résineux	3,1	2,5	2,1	2,0	1,5	1,4	1,0	1,0	0,8
Bois d'oeuvre feuillu	1,1	1,8	3,1	4,7	4,7	4,4	5,5	5,7	4,8
Bois de chauffage feuillu	2,7	2,6	2,1	2,2	2,6	1,9	1,5	1,7	1,5
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

a) Campagnes (début : 1er septembre) - b) Bois rond.

Source : Skogstatistikk 1963, op.cit. p.25 - Ibidem 1967, p.47 et suivantes.

En raison des conditions climatologiques et topographiques de la Norvège, la majeure partie du bois destiné à la vente et à l'industrie est constituée par du bois d'industrie résineux (1964/65 - 1966/67 : 92,2 %). Dans la moyenne des années 1964/65 et 1966/67, le bois d'épicéa ne représentait pas moins de 70,8 % de la production de bois et le bois de pin 21,3 %. Pour la même période, le bois d'oeuvre feuillu, qui a joué un rôle beaucoup moins important avec 5,0 % du bois produit. Il convient toutefois de remarquer que la part représentée par le bois d'oeuvre feuillu a plus que doublé par rapport à la moyenne des années 1958/59 - 1960/61 (2,0 %), et ce au détriment surtout de la production de bois de chauffage résineux 1958/59 - 1960/61 (2,6 %), 1964/65 - 1966/67 : (0,9 %) et de bois de chauffage feuillu (1958/59 - 1960/61 2,5 %), 1964/65 - 1966/67 : 1,6 %) <sup>1)</sup>. Cette tendance s'explique surtout par le fait que les ménages utilisent moins de bois pour le chauffage. En outre, depuis 1965, on s'efforce de plus en plus en Norvège d'améliorer la situation économique des agriculteurs par une utilisation du sol qui combine à la fois l'agriculture et la sylviculture <sup>2)</sup>. C'est notamment le cas, dans les régions montagneuses du sud, des superficies qui ont été boisées en arbres feuillus pour bois d'oeuvre, d'autant que l'Association norvégienne des propriétaires de forêts (Skogeierforbund) a créé pour ce secteur de bons débouchés en construisant des fabriques de cellulose (A/L Vestlandske Treforedling) et de panneaux de particules (A/L Orkla Skogindustri) <sup>3)</sup>.

#### cc. Mesures de soutien et prix.

Etant donné le caractère rigide de l'organisation des propriétaires de forêts, le principal facteur qui a influencé l'évolution de la production de la sylviculture norvégienne est la formation des prix à la production pour le bois d'industrie et le bois à défibrer <sup>4)</sup>. Certes, les marchés du bois ne sont pas soumis en Norvège à une réglementation rigide du marché assurant une protection parfaite vis-à-vis de l'extérieur, mais les prix sont influencés par de nombreuses mesures de régulation prises par les associations de producteurs et les industries de transformation du bois. Comme dans l'agriculture, les prix du bois sont fixés par

---

1) Voir tableau 42

2) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.245 - Ibidem 1966, p.216

3) Voir A.Andersen, Trekk fra Norges Skogeierforbunds historie og virksomhet, In : L.S. Arbok 1964, op.cit. p.336 et suiv.

4) Voir, par exemple, Arbok 1965, op.cit. p.133 - Ibidem 1966, p.145

des conventions de droit privé (accords en matière forestière) passées entre les organisations de producteurs (Norges Skogeierforbund et Skogsbruksforeningen) et l'industrie de transformation du bois (Norges Treforedlingsråd, Trelastbrukenes Felleskontor et Wallboardfabrikkenes Felleskontor). Les négociations ne portent en général que sur les "prix de base" d'après lesquels les prix des diverses qualités de bois sont calculés pour les différentes régions. La clé de conversion peut aussi être modifiée dans l'accord en matière forestière. Actuellement, ces conventions sont basées sur une convention-cadre (hovedavtale) qui date du 5 février 1965 <sup>1)</sup>.

La convention-cadre fixe essentiellement les règles de procédure pour la conclusion d'accords en matière forestière. Elle prévoit que ces accords doivent être conclus pour la durée d'une campagne (1er septembre-31 août). Les négociations commencent le 1er septembre de l'année précédente à l'échelon du district ou, en cas de nécessité, à l'échelon national. Si un accord n'est pas intervenu le 20 octobre, il est institué une Commission de médiation. Lorsque cette dernière n'aboutit pas avant le 6 novembre à concilier les intérêts, le législateur peut, dans les cas extrêmes, fixer le prix du bois, pour donner aux producteurs des liens juridiques clairs et une marge de manoeuvre précise jusqu'au début de la campagne sur laquelle portaient les négociations <sup>2)</sup>. Cela a été le cas en 1966, au moment où le net fléchissement des prix sur les marchés internationaux depuis l'automne 1965 exerçait sur les prix de la production norvégienne une pression à laquelle l'organisation des producteurs ne voulait pas céder <sup>3)</sup>. La situation fut identique en 1967 <sup>4)</sup>. Les baisses des prix mentionnés dans le tableau 43 pour les années 1966/67 et 1967/68 sont donc le résultat de conciliations obligatoires. Ces baisses de prix

- 
- 1) Voir L.S. Arbok 1965, op.cit. p.255  
2) Voir ibidem, p.256  
3) Voir ibidem 1966, p.145  
4) Voir ibidem, p.122 et suiv.

Tableau 43 - Les "prix de base"<sup>a</sup> pour les bois ronds résineux appartenant à diverses classes de diamètre en Norvège 1958/59 - 1967/68<sup>b</sup>

Qualité	Diamètre au petit bout 20 cm <sup>c</sup>		Diamètre du milieu 20 cm <sup>c,d</sup>		
	Type de bois	Epicéa	Pin	Epicéa	Pin
1958/59		94,50	91,50	81,00	70,00
1959/60		94,50	91,50	81,00	70,00
1960/61		104,70	100,50	89,70	78,00
1961/62		104,70	100,50	89,70	78,00
1962/63		102,60	100,50	85,00	76,00
1963/64		104,70	101,00	89,70	80,50
1964/65		115,50	111,80	99,00	89,00
1965/66		114,25	110,80	95,00	85,50
1966/67		111,25	109,50	92,50	83,50
1967/68		95,00	94,00	82,00	74,50

a) Les prix concernent les districts Østlandet et Sørlandet.  
b) Campagnes (début 1er septembre) - Longueur : 5 m.

Source : Skogstatistikk 1963, op.cit. p.113 et années suivantes -  
Ibidem 1966, p.62.

ont eu pour conséquence un recul persistant de la production de bois, visible surtout depuis la campagne 1965/66 <sup>1)</sup>. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'en Norvège les importations de bois et de produits forestiers ne sont que très faiblement imposées. Aucun droit n'est perçu sur le bois rond et le bois de sciage. Les bois plaqués, les panneaux de particules et les panneaux de fibres ne sont soumis qu'à des droits spécifiques très faibles; seul le bois à papier est frappé d'un droit relativement élevé (entre 5 et 15 % selon la qualité) <sup>2)</sup>. De plus, ces droits ne s'appliquent pas dans les échanges au sein de l'AELE <sup>3)</sup>. Cette faible protection vis-à-vis de l'extérieur indique qu'en Norvège les prix du bois et des produits forestiers sont essentiellement déterminés par la formation des prix sur les marchés étrangers. En résumé, la meilleure expression pour caractériser la forme du marché et le processus de formation des prix sur le marché norvégien du bois est le terme de "monopole bilatéral", bien connu en économie.

dd. Investissements et état financier.

La baisse des prix a eu une forte influence sur la sylviculture norvégienne, car ce secteur a dû, en raison de la forte concurrence sur les marchés étrangers et de l'augmentation des charges salariales, opérer d'importants investissements de rationalisation afin de maintenir la rentabilité des entreprises <sup>4)</sup>. Cela vaut notamment pour les travaux de voirie pour lesquels on a dépensé en moyenne 84,2 % de plus en 1965/67 qu'en 1958/60 <sup>5)</sup>. La baisse des recettes intervenue en 1966 a notablement réduit les possibilités d'autofinancement, si bien qu'il a fallu de plus en plus faire appel à des capitaux extérieurs. Pour accroître les

---

1) Voir tableau 42

2) K. Mantel, Die Forst- und Holzwirtschaft in der EWG und EFTA, Baden-Baden, Bonn 1960, p.50 ss.

3) Voir ibidem p.45

4) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.147

5) Calculé d'après le tableau 42

possibilités de financement grâce à des capitaux extérieurs dans la sylviculture norvégienne, il a été arrêté en 1966 un règlement prévoyant que la Banque agricole d'Etat peut accorder des facilités de crédit pour les projets d'investissement dans la sylviculture <sup>1)</sup>.

En Norvège, les investissements dans la sylviculture sont en outre encouragés grâce aux recettes provenant de la "taxe forestière" (skogavgift). Cette taxe qui est venue remplacer en 1966 la taxe sur la sylviculture (skogkulturavgift) et la taxe d'investissement (investeringsavgift), frappe d'un droit de 10 % toutes les ventes des sylviculteurs à l'industrie du bois <sup>2)</sup>. Comme il ressort du tableau 44<sup>3)</sup>, les recettes provenant de la "taxe forestière" ont été surtout utilisées pour promouvoir les travaux de voirie (1965/67 : 35,7 %) et le boisement (1965/67 : 37,2 %). L'effet de ces mesures est diversement apprécié en Norvège. Dans les années où la situation des débouchés a été défavorable (p.ex. 1961 et 1962) la charge constituée par cette taxe a été souvent considérée comme trop lourde, par rapport aux mesures d'encouragement prises <sup>3)</sup>.

#### ee. Commerce extérieur.

La Norvège est importatrice de bois sur les marchés internationaux. En outre, le déficit du commerce extérieur de la Norvège a notablement augmenté en ce qui concerne le bois pendant la période de référence (1958/60 : 68,1 Mio de cn, soit 0,7 % de toutes les importations dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; en 1966/68 : 412,1 Mio de cn, soit 2,2 % de toutes les importations dans le domaine de l'agriculture et de la pêche)<sup>4)</sup>. Certes, ces totaux comprennent aussi des bois provenant des zones tropicales et subtropicales, mais ils révèlent quand même un besoin croissant d'importations en ce qui concerne les bois de la zone tempérée. Cela semble d'ailleurs corroboré par le plafonnement de la production nationale <sup>5)</sup>. Les causes de cette

---

1) Voir L.S. Arbok 1966, op.cit. p.215

2) Voir A. Andersen, op.cit. p.327 - L.S. Arbok 1966, op.cit. p.148

3) Voir ibidem 1962, p.123 ss. Ibidem 1963, p.204

4) Calculé d'après les tableaux 13<sup>3)</sup> et 15<sup>3)</sup>

5) Voir tableau 42

évolution sont la rapide expansion des besoins de l'industrie norvégienne<sup>1)</sup> et les difficultés de conversion dans la transformation de la production nationale. C'est ainsi que la demande industrielle de bois de sciage a notablement augmenté, alors que les fournisseurs norvégiens s'obstinaient, pour la plupart, à produire du bois rond. La raison en est, d'une part, que les capacités de stockage sont limitées et, d'autre part, le maintien des relations commerciales traditionnelles avec l'étranger pour le bois rond, d'autant que l'exploitation de ces débouchés est apparue plus rentable qu'une reconversion de la production pour le marché national<sup>2)</sup>. Néanmoins, les exportations norvégiennes de bois rond ont fortement diminué (bois à défibrer 1961 : 245 cbm; 1967 : 139 cbm), ce qui traduit un accroissement de la transformation dans le pays<sup>3)</sup>. La Norvège a exporté son bois principalement vers le Royaume-Uni (1965/67 : 36,0 %) et la Suède (35,5 %)<sup>4)</sup>. Les importations provenaient principalement de Suède (1965/67 : 68,5 %) et d'Union soviétique (1965/67 : 15,6 %)<sup>5)</sup>.

- 
- 1) Voir L.S. Årbok 1968, op.cit. p.210 ss.
  - 2) Voir ibidem p.127 ss.
  - 3) Voir tableau 45<sup>¶</sup>
  - 4) Voir tableau 47<sup>¶</sup>
  - 5) Voir tableau 48<sup>¶</sup>

4. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien dans le secteur de la pêche en Norvège

a. Fonds de pêche

La Norvège est devenue au cours des siècles l'un des premiers pays du monde dans le secteur de la pêche. Cela vient essentiellement de la situation topographique du pays. Tout le long des côtes, notamment du nord de la Norvège, se trouvent depuis toujours les fonds où viennent les morues et les harengs. Tous les ans, de janvier à avril, d'importantes quantités de morues sont pêchées autour des îles Lofoten (au cours de la "saison des Lofoten"). L'autre grand événement dans la pêche norvégienne est la pêche au hareng en hiver, de la fin décembre à la fin mai, qui est essentiellement pratiquée dans les frayères devant la côte de l'Ouest et du Nord de la Norvège <sup>1)</sup>. En outre, la flotte de pêche norvégienne exploite de plus en plus les fonds de l'Atlantique Nord, de l'Océan glacial arctique, et des eaux de l'Ouest de l'Afrique <sup>2)</sup>.

b. Personnes occupées dans le secteur

En Norvège, les bonnes conditions de pêche devant les côtes et la possibilité de pousser vers des mers plus lointaines ont récemment permis au secteur de la pêche de suivre le rythme de croissance de l'ensemble de l'économie norvégienne. La part de ce secteur de l'économie dans le produit national brut a oscillé, dans les années 1958/68, entre 1,2 % (1962 et 1968) et 2,1 % (1966) <sup>3)</sup>. Néanmoins, le nombre des personnes actives dans le secteur de la pêche est tombé de 60.897 en 1960 à 52.191 en 1966 <sup>4)</sup>.

---

1) Voir J. Sellaeg, *Våre fiskerier. Forelesninger i høstsemesteret 1962* (Memorandum fra Sosialøkonomisk Institutt, Universitet i Oslo). (Nos pêcheries. Cours du semestre d'automne 1962 (mémoire de l'Institut socio-économique de l'Université d'Oslo). Oslo 1963, p.1 - Økonomisk utsyn over Aret 1968, op.cit. p.57

2) Voir *Fiskeristatistikk 1966* (Nos XII 241) Bergen 1969, p.16

3) Voir tableau 1

4) En 1960, elles représentaient 3,5 % des personnes actives. Il n'existe pas pour 1966 de données relatives à la population active en Norvège. Voir tableau 10<sup>x</sup> et *Statistisk Arbok 1968*, op.cit. p.11

Tableau 44 - Quantités de poisson débarquées dans la pêche maritime norvégienne 1958 - 1968

Quantités de poisson débarquées	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967 <sup>P</sup>	1968 <sup>P</sup>
Total (1.000 t)	1.238,9	1.365,6	1.342,0	1.322,4	1.124,0	1.189,7	1.414,0	2.079,3	2.655,7	3.010,5	2.585,0
dont :											
Morue et produits dérivés	281,2	274,4	233,5	259,3	213,4	202,6	169,2	199,9	211,1	212,5	.
Harengs et esprots	613,2	727,8	698,4	554,7	569,5	526,6	746,3	1.089,0	1.198,9	1.226,7	.
Autres types de poissons	344,5	363,4	411,0	508,3	341,1	460,5	498,5	790,4	1.245,8	1.571,4	.
Total (Mio cn) <sup>a</sup>	582,3	670,0	664,6	686,1	666,3	699,7	798,0	1.107,7	1.337,3	1.153,9	1.015,0
dont :											
Morue et produits dérivés	217,0	223,2	198,5	233,3	195,2	202,7	191,9	252,2	275,2	271,9	.
Hareng et esprots	165,6	215,5	197,8	168,6	186,8	169,4	228,2	366,0	418,7	294,7	.
Autres types de poissons	199,7	231,4	268,3	284,1	284,3	327,6	377,9	489,5	643,3	587,3	.

P) Provisoire - a) Moins les taxes perçues par les coopératives de pêche.

Source : Fiskeristatistikk 1966 (n° XII 241), Bergen 1969, p.13 - Økonomisk utsyn over året 1968, op.cit. p.55.

Sur toutes les personnes actives dans le secteur de la pêche en 1966, 30 % pratiquaient la pêche à titre accessoire, 25 % à titre principal et 45 % comme unique profession <sup>1)</sup>. La plus grande partie des personnes pratiquant la pêche à titre accessoire semblent exercer une activité agricole. En 1959, sur les 114.993 agriculteurs ayant des revenus accessoires, 20.901 pratiquaient la pêche <sup>2)</sup>. Cela représente plus de la moitié de tous les pêcheurs ne pratiquant pas exclusivement la pêche pendant cette même année (environ 38.000) <sup>3)</sup>.

### c. Débarquements

Malgré des effectifs en régression, la quantité de poisson débarqué en Norvège a progressé de 109 %, en passant de 1,3 Mio t. dans la moyenne des années 1958/60 à 2,8 Mio t. dans la moyenne des années 1966/68 <sup>4)</sup>. Cet accroissement est essentiellement imputable à la forte progression des prises mentionnées dans le tableau 44 sous le titre "Autres types de poissons" (1958/60 - 1965/67 : plus 322,4 %) et qui comprennent essentiellement les sébastes, les lieus noirs et avant tout les maquereaux, dont la quantité débarquée est passée de 17.000 t. dans la moyenne des années 1958/60 à environ 503.000 t. dans la moyenne des années 1965/67 <sup>5)</sup>. En revanche, la morue et les produits dérivés ont été caractérisés par une tendance à la régression (1958/61 : 253.000 t.; 1965/67 : 207.800 t.). Pour les harengs et les esprots, qui représentaient 46 % du poisson débarqué dans la moyenne des années 1965/67, on enregistre une progression de 72,13 % (1958/60 : 679.800 t.; 1965/67 : 1.171.500 t.) <sup>6)</sup>.

La modification dans la composition de la quantité de poisson débarqué en Norvège est imputable en premier lieu à l'extension croissante de la grande pêche <sup>7)</sup>. Alors qu'en 1958, la grande pêche ne représentait que 10 % des prises, ce chiffre est déjà de 40 % en 1966 <sup>8)</sup>.

---

1) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.35

2) Voir L.S. Arbok 1967, op.cit. p.279

3) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.34 ss.

4) Voir tableau 44

5) Voir Fiskeristatistikk 1964, op.cit. p.14 - Ibidem 1966.

6) Calculé d'après le tableau 44

7) La grande pêche comprend la pêche dans le Skagerak, en Mer du Nord, au large de l'Islande, des îles Féroé, dans l'Océan glacial arctique, dans la mer des Barents, au large de l'île aux Ours, du Spitzberg, du Groenland, de Terre-Neuve et des côtes de l'Afrique de l'ouest.

8) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.16

8) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.16 - Ibidem 1959, p.27.

Les possibilités limitées d'extension de la pêche côtière ainsi que les débouchés favorables pour les poissons et les produits de la pêche norvégienne ont abouti à multiplier la construction de bateaux de pêche plus importants permettant notamment d'exploiter les fonds situés dans l'Océan glacial Arctique ou au large du Groenland et de Terre-Neuve <sup>2)</sup>. C'est ce qui explique la modification que nous avons décrite dans la composition des prises et des arrivages. En outre, la diminution des effectifs a joué un grand rôle dans la construction de bateaux de pêche plus importants.

d. Flotte de pêche

Au total, la flotte de pêche norvégienne est cependant tombée de 385.169 TJB en 1960 à 388.118 TJB en 1966 <sup>4)</sup>. Ce recul est avant tout imputable à une forte réduction du nombre de bateaux pontés à coque de bois (1960 : 223.703 TJB; 1966 : 167.561 TJB). A cette tendance très nette à la baisse s'oppose, durant la même période, un accroissement du tonnage des bateaux pontés à coque d'acier, qui passe de 81.386 TJB à 125.103 TJB. En outre, une tendance à la construction d'unités plus importantes apparaît clairement, puisque le nombre de bateaux de plus de 120 pieds <sup>5)</sup>, qui font partie de la classe de tonnage la plus élevée, a enregistré dans le même temps un taux d'accroissement de 70,4 % qui est le plus élevé de toutes les classes de grandeur des bateaux pontés à coque d'acier <sup>6)</sup>.

---

1) A compter du 17 juin 1966, la limite de pêche dans les eaux norvégiennes a été portée à 12 milles marins. Voir Lov om Norges fiskerigrense og om forbud mot af utlendinger driver fiske m.v. innen for fiskerigrensen, Nr 19 av 17.juni 1966 (loi sur la limite de pêche en Norvège et sur l'interdiction faite aux étrangers de pratiquer la pêche, etc. à l'intérieur de la limite de pêche (Norsk Lovtidend, 1ste Avdeling, Oslo, p.876 ss. Jusqu'à présent, cette mesure ne semble avoir eu aucune répercussion visible sur les prises de la pêche côtière.

2) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.16

3) Ne concerne que les bateaux équipés de machines.

4) Voir tableau 49<sup>⌘</sup>

5) Un pied = 30,48 cm

6) Voir tableau 49<sup>⌘</sup>

e. Utilisation du poisson débarqué

La plus grande partie du poisson débarqué en Norvège est transformée en farine de poisson (1964/66 : 69,7 %). Ce secteur de la production connaît d'ailleurs depuis la fin des années cinquante une forte expansion (1958/60 - 1964/66 : + 138,9 %). La production de poisson congelé joue encore un rôle important (1964/66 : 11 %), mais ce secteur n'a enregistré qu'une croissance minime par comparaison de la totalité du poisson débarqué (1958/60 : 9 %). En revanche, la production de poisson frais, de poisson séché, de morue salée et séchée, ainsi que du poisson salé est caractérisée par une tendance à la régression <sup>1)</sup>. Ces changements sont essentiellement dus à la structure de la commercialisation des poissons et des produits à base de poisson norvégiens.

Le vente de poissons sur le territoire national est d'une grandeur relativement constante. La consommation de poissons et de conserves de poissons par tête d'habitant n'a progressé en Norvège que de 39,6 kg par habitant dans la moyenne des années 1953/56 à 40,1 kg par habitant dans la moyenne des années 1967/68 <sup>2)</sup>. Il ne faut pas oublier qu'en Norvège la consommation de poisson est traditionnellement extrêmement élevée. La consommation par tête d'habitant n'est donc guère susceptible de s'accroître, de telle sorte que l'évolution de la consommation est essentiellement déterminée par l'accroissement de la population. Cela vaut également, dans une moindre mesure, pour les conserves de poissons, dont la progression est largement déterminée par la production animale de l'agriculture. Le facteur déterminant dans la variation des quantités débarquées par les pêcheurs norvégiens est donc l'évolution du commerce extérieur.

f. Commerce extérieur

Les poissons et les produits à base de poissons sont traditionnellement l'un des principaux produits d'exportation de la Norvège. A eux seuls, ces produits ont représenté dans la moyenne des années 1966/68, 8,1 % de la valeur des exportations. Toutefois, l'importance de la pêche dans le commerce extérieur norvégien est en baisse, car il représentait 13,3 % des échanges extérieurs dans la moyenne des années 1958/60 <sup>3)</sup>. Néanmoins,

---

1) Voir tableau 45

2) Voir tableau 8<sup>x</sup>

3) Calculé d'après le tableau 13<sup>x</sup> et 15<sup>x</sup>

Tableau 45 - Utilisation du poisson débarqué dans la pêche maritime en Norvège 1958 - 1966

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Poissons débarqués, total :	1.238.851	1.365.568	1.342.813	1.322.972	1.123.972	1.189.666	1.414.013	2.079.324	2.655.747
dont utilisés ou transformés :									
Poissons frais	152.217	140.486	148.368	122.257	124.186	114.799	100.363	99.576	105.249
Poissons congelés	102.643	137.526	131.937	120.187	147.903	169.501	175.880	233.730	259.780
Poissons salés	213.434	193.530	180.342	139.291	119.346	104.082	118.189	109.110	131.193
Poissons séchés et morue salée et séchée	177.814	190.725	150.274	156.447	125.024	140.673	92.432	93.879	109.364
Conserves	41.207	58.188	48.016	42.536	54.079	42.907	44.369	39.366	49.062
Farines et alimentation pour bétail	526.429	626.163	667.403	717.896	522.265	590.285	868.568	1.487.343	1.991.507
Appâts	25.107	18.950	16.473	23.771	31.169	27.419	14.112	16.300	9.592
					%				
Poissons frais	12	12	11	9	11	10	7	5	4
Poissons congelés	9	9	10	9	13	14	12	11	10
Poissons salés	17	14	13	11	11	8	8	5	5
Poissons séchés et morues salées et séchées	14	14	11	12	11	12	7	4	4
Conserves	3	4	4	3	5	4	3	2	2
Farines et alimentation pour bétail	43	46	50	54	46	50	62	72	75
Appâts	2	1	1	2	3	2	1	1	0

Source : Fiskeristatistikk 1961, op.cit. p.19 et années suivantes.

en valeur absolue, les exportations de poissons et de produits à base de poissons sont passées d'une moyenne de 457.662 tonnes dans les années 1958/60 à 580.986 tonnes en moyenne dans les années 1964/66 <sup>1)</sup>. L'élément principal de ces exportations a été la farine de poissons, qui a progressé de 134,9 % durant cette même période <sup>2)</sup>. Cette expansion est sans doute le principal facteur de la transformation accrue du poisson débarqué en farine de poisson, comme on peut le voir dans le tableau 45. Il en va de même pour la transformation en poisson congelé, notamment les filets congelés dont les exportations ont à peu près quadruplé entre 1958 et 1966. Les exportations de poissons frais, de morue salée et séchée, de poisson séché et de poisson salé ont notablement diminué <sup>3)</sup>, ce qui explique l'évolution de la production dans le tableau 45 <sup>4)</sup>. Cette évolution est due en partie à une modification du goût des consommateurs dans les pays importants, tandis que les motifs religieux, qui jouaient un rôle déterminant dans la consommation de poisson (notamment dans le Sud de l'Europe et en Amérique du Sud) constituent un facteur dont l'influence décroît rapidement d'après des enquêtes effectuées en Norvège <sup>5)</sup>. En outre, les ventes de produits norvégiens à base de poisson ont subi un fort recul au Brésil depuis 1968 en raison d'offres plus intéressantes en provenance d'Espagne et du Portugal <sup>6)</sup>. Bien que le Brésil ait absorbé 1,4 % des exportations norvégiennes de poissons et de produits à base de poisson en 1965/67, il ne faut pas s'attendre à ce que cela ait des répercussions durables sur l'industrie norvégienne de la pêche. En Norvège, plus de 60 % du poisson et des produits à base de poisson sont exportés vers les pays industrialisés de l'hémisphère occidental. Dans la moyenne des années 1965/67, 36 % l'ont été vers les Etats membres d'AELE, 21,7 % vers ceux de la CEE et 11,0 % vers les Etats-Unis <sup>7)</sup>.

- 
- 1) Voir tableau 50. Dans le cas présent, nous avons eu recours aux statistiques d'exportations figurant dans les statistiques de la pêche norvégienne (Fiskeristatistikk), parce que la ventilation des statistiques du commerce extérieur de la Norvège ne se prête pas à la présente analyse. L'inconvénient de ce procédé est que les chiffres ne sont disponibles que jusqu'en 1966.
  - 2) Calculé d'après le tableau 50<sup>z</sup>
  - 3) Voir ibidem
  - 4) Voir Norges Handels og Sjøfartstidende (Revue commerciale et maritime de Norvège) Oslo, 13 août 1969.
  - 5) Voir ibidem
  - 6) Voir tableau 51<sup>z</sup>
  - 7) Calculé d'après le tableau 51<sup>z</sup>. Par rapport aux exportations, les importations de poisson sont tellement minimes (1966/68 : 5,3 % de la valeur des importations), qu'elles ne font pas l'objet d'un traitement particulier dans ce chapitre. Voir tableaux 13<sup>z</sup> et 15<sup>z</sup>.

g. Mesures de soutien et prix

La commercialisation du poisson débarqué est effectuée essentiellement par quinze coopératives de pêches <sup>1)</sup>. Une organisation rigoureuse garantit la meilleure adaptation possible de l'offre aux modifications survenant sur les marchés extérieurs et intérieurs <sup>2)</sup>. Malgré les précautions prises dans le domaine des débouchés, la pêche reste un secteur présentant des risques extraordinairement élevés (influence des conditions météorologiques, mouvements des bancs de pêche qui entraînent des différences dans les quantités débarquées, etc...). Sur les bateaux de pêche, la rémunération consiste essentiellement en primes de prises. La grande incertitude liée à ce type de rémunération a eu finalement une influence décisive dans l'instauration de primes minima de prises fixées par voie législative <sup>3)</sup>. D'après la loi du 1er janvier 1956, la prime minimum de prise était fixée, pour les années 1964/66, à 125 cn/semaine <sup>4)</sup>. Pour garantir des primes minimums de prise, un fonds de garantie a été créé, qui couvre les éventuels déficits des armateurs après paiement des primes minimums de prise <sup>5)</sup>. En outre, d'importants allègements fiscaux sont octroyés aux personnes occupées dans le secteur de la pêche <sup>6)</sup>.

La plus grande partie des subventions accordées au secteur de la pêche en Norvège provient des "subventions de soutien des prix" (pristilskott) et des "subventions pour péréquation des frais de transport" (1964/66 : 59,5 %) <sup>7)</sup>. La méthode suivie est qu'en vertu d'un "accord en matière de pêche", le ministère de la pêche met à la disposition de la coopérative centrale des pêcheurs norvégiens (Norges Fiskarlag) une somme déterminée, que cette centrale ou ses filiales régionales peuvent utiliser pour augmenter le prix effectivement obtenu du débarquement. D'après l'accord du 7 juin 1968

- 
- 1) Voir Fiskeriinspektoresnes og Samvirkekonulentenes virksomhet 1965 (Activités des inspecteurs de la pêche et des conseillers de coopératives en 1965). Bergen 1966, p.83
  - 2) Voir ibidem et passim
  - 3) Voir J. Sellaeg, op.cit. p.29 et années suiv.
  - 4) Voir The Norwegian-FAO-Committee, op.cit. p.15
  - 5) Voir Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.29 et suiv.
  - 6) Voir J. Sellaeg, op.cit. p.33 et suiv.
  - 7) Voir tableau 52\*. Les subventions qui servent les objectifs de politique structurelle (primes à la démolition, subventions pour l'achat de matériel) sont traitées au chapitre suivant.
  - 8) Cet accord se fonde sur une loi relative à la commercialisation du poisson débarqué. Voir Lov om omsetning av råfisk, n° 3 av. 14 desember 1951 (Loi n° 3 du 14.12.1951 relative à la commercialisation du poisson débarqué). Norsk Lovtidend, 1ste afdeling, Oslo, p.993 et suiv. Cette loi permet aussi de réglementer les débarquements de poissons de différentes qualités en fonction des besoins régionaux.

Tableau 46 - Prix moyens<sup>a</sup> des principales variétés de poissons en Norvège 1958 - 1968 (cn/t)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967 <sup>p</sup>	1968 <sup>p</sup>
Morues	732	791	767	815	837	902	982	1.149	1.191	1.147	1.146
Aiglefins	611	718	758	795	839	879	1.021	1.190	1.156	.	.
Harengs d'hiver	234	277	299	358	382	409	257	299	332	.	.
Harengs pleins	251	271	264	267	264	304	298	342	294	.	.
Harengs d'Islande	902	863	894	1.086	1.421	1.330	1.201	1.174	1.972	.	.
Esprotts	1.443	1.520	1.338	1.300	1.089	632	966	1.044	1.098	.	.
Maquereaux	654	652	623	761	779	701	498	468	378	226	205
Sébastes	1.584	1.547	1.598	1.455	1.807	1.919	1.983	2.039	2.183	.	.

a) Prix obtenus par les pêcheurs au débarquement y compris les "subventions de soutien des prix" et les "subventions pour péréquation de frais de transport" - b) Moins les morues en train de frayer et les morues Finnmark - p) Provisoire.

Source : Fiskenstatistikk 1964, op.cit. p.29 - Ibidem 1966, p.30 - Økonomisk utsyn over året 1968, op.cit. p.55.

actuellement en vigueur, les prix de la morue, de l'églefin, de la lingue, du brosme, du flétan, du turbot, de l'anguille et des sébastes peuvent être frappés d'une majoration allant jusqu'à 0,07 cn/kg pour autant qu'ils ne sont pas destinés à la fabrication de farine. Les "subventions pour péréquation des frais de transport" sont octroyées pour soutenir les débarquements effectués dans les ports éloignés des principaux centres de consommation <sup>1)</sup>. Au total, ces aides et l'organisation rigoureuse de la vente de poisson et de produits à base de poisson ont permis une augmentation relativement constante des prix obtenus par les pêcheurs au débarquement <sup>2)</sup>, de telle sorte que les revenus et la rémunération du capital investi ont évolué depuis 1966 d'une façon satisfaisante <sup>3)</sup>. Cependant, jusqu'en 1968, le revenu au coût des facteurs de la pêche norvégienne est redescendu à peu près au niveau de 1964 <sup>4)</sup>. D'après des calculs provisoires, ce recul est essentiellement imputable à une forte diminution des prises de harengs d'hiver (1960/66 : - 95 %). Il n'est pas possible, pour l'instant, de déterminer avec certitude si cette diminution des bancs de harengs est seulement provisoire <sup>5)</sup>.

---

1) Voir Økonomisk utsyn over året 1968, op.cit. p.58

2) Voir tableau 46. Cela ne vaut pas pour les arrivages de maquereaux qui ont augmenté beaucoup plus fortement que les possibilités de débouchés.

3) Fiskeristatistikk 1966, op.cit. p.31

4) Voir tableau 1

5) Voir Økonomisk utsyn over året 1968, op.cit. p.55 et suiv.

#### h. Mesures de politique structurelle dans le secteur de la pêche

Le caractère stationnaire des prises au large des côtes du pays ainsi que la diminution du nombre de personnes employées dans ce secteur ont montré que la pêche est la plus rentable lorsqu'elle est pratiquée avec des navires pontés à coque d'acier d'une longueur de plus de 120 pieds. C'est pourquoi la flotte de pêche norvégienne est engagée dans un vaste processus de rationalisation des structures, comme le montre le tableau 49<sup>1)</sup>.

Pour encourager ce processus, l'Etat octroie depuis 1962 des primes à la démolition. Ces primes sont octroyées pour la démolition de bateaux ayant jusqu'à 30 pieds et vieux de plus de 20 ans. La prime s'élevait en 1962 à 500 cn/TJB. Elle pouvait atteindre 600 cn/TJB lorsque les machines étaient elles aussi mises hors service. La prime peut être consacrée à l'achat de bateaux modernes ou à l'achat de parts dans de tels bateaux. Elle peut, après autorisation de la Banque d'Etat pour la pêche, être aussi consacrée pour s'établir dans un autre secteur économique <sup>2)</sup>. Malgré ces dispositions libérales, les primes à la démolition n'ont représenté en 1966 que 4,7 % de toutes les subventions octroyées aux pêcheurs <sup>3)</sup>.

Beaucoup plus importantes sont, en revanche, les subventions à l'achat d'instruments de pêche, qui ont représenté 22,5 % des subventions octroyées aux pêcheurs norvégiens en 1966 <sup>4)</sup>. Du point de vue institutionnel, l'élément important est que la totalité des instruments de pêche que la Norvège importe passe par les mains d'un organisme d'Etat (Statens Fiskeredskapsimport). Il s'agit de concentrer la demande pour obtenir les meilleures conditions possibles d'achat. Dans la pêche, les prix de revient sont encore abaissés grâce aux subventions mentionnées dans le tableau 49<sup>5)</sup>. On prend aussi en considération les aspects relevant de la politique structurelle dans l'achat et dans la vente à prix réduits des instruments de pêche <sup>5)</sup>. En résumé, il convient de souligner que dans la pêche norvégienne la modification des structures est beaucoup plus avancée que dans l'agriculture <sup>6)</sup>, si on la juge en termes de compétitivité internationale.

---

1) voir aussi page 152

2) voir J. Sellaeg, op.cit., page 21 et suivantes

3) voir tableau 52\*

4) voir ibidem

5) voir J. Sellaeg, op.cit., page 24 et suivantes

6) voir Norges Handels og Sjøfartstidende, Oslo, du 13 août 1969.

5. Récapitulation des principales caractéristiques de l'agriculture norvégienne

a. Principaux traits de l'économie agricole norvégienne par comparaison avec la CEE.

En 1966, la part de l'agriculture dans le produit national brut s'est élevée en Norvège <sup>1)</sup> à 3,7 % <sup>2)</sup>. Elle représente moins que dans tous les pays de la Communauté économique européenne où ce chiffre a été le plus bas dans la république fédérale d'Allemagne (1966 : 3,8 %) <sup>3)</sup>. En 1965, les personnes actives dans l'agriculture représentaient en Norvège 16,6 % de l'ensemble de la population active, soit à peu près autant que dans l'ensemble de la CEE (15,8 %) <sup>4)</sup>. Ces indicateurs montrent qu'il existe des différences fondamentales de structure entre l'agriculture norvégienne et celle de la CEE. Les écarts sont dus en premier lieu à des conditions naturelles tout à fait différentes, par exemple la situation climatologique et topographique de la Norvège qui ne se retrouve que dans les régions montagneuses de la CEE. Les conditions de production différentes sont en dernier ressort la raison fondamentale pour laquelle, du point de vue sociologique et politique, des pôles différents se sont constitués dans l'agriculture norvégienne et dans celle de la CEE.

A cet égard, une comparaison de l'utilisation du sol est particulièrement instructive. D'après le tableau 48, les herbages et les fourrages verts des

- 
- 1) Moins la sylviculture
  - 2) Voir tableau 1
  - 3) Voir Office statistique des Communautés européennes, Statistiques agricoles, Bruxelles et Luxembourg, 1968, n° 4, p.14
  - 4) Voir tableau 47.

Tableau 47 - Personnes actives dans l'agriculture en Norvège<sup>a</sup> et dans la CEE  
1950, 1960, 1965

Année	Norvège		CEE	
	1.000	% de l'ensemble de la population active	1.000	% de l'ensemble de la population active
1950	392,6	26,8	18.336,2 <sup>b</sup>	28,8 <sup>b</sup>
1960	289,1	19,6	14.229,9 <sup>c</sup>	19,7 <sup>c</sup>
1965	253,5	16,6	11.839,7 <sup>c</sup>	15,8 <sup>c</sup>

a) Personnes occupées, y compris dans la sylviculture.  
b) Y compris la Sarre, mais sans Berlin.  
c) Y compris la Sarre et Berlin.

Source : Annexe II au rapport sur les perspectives de développement économique dans la CEE jusqu'en 1970 (Document 10.550/2/II/65). Cité ici d'après la Commission des Communautés européennes, Annexes au mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne. Partie B, annexe 2 - L.S. Arbok 1968, op.cit. p.267.

terres arables couvrent à eux seuls en Norvège 64,2 % de la superficie agricole utilisée, contre 51,6 % dans la CEE <sup>1)</sup>.

D'un autre côté, 37,6 % au moins du sol est consacré dans la CEE à la culture des céréales, des plantes sarclées et des légumes, contre 31,0 % en Norvège. La différence la plus frappante est dans l'utilisation du sol pour ce qui est des légumes (Norvège : 0,6 %; CEE : 2,4 %) et des céréales (Norvège : 24,7 %; CEE : 29,2 %), étant entendu qu'en Norvège, il ne s'agit que de céréales d'été, abstraction faite de quantités très minimes de seigle d'hiver.

Conformément à la répartition de la superficie agricole utile, la composition de la valeur de la production de la Norvège se différencie fortement de celle de la CEE. Même si la comparabilité des chiffres pose pour ces valeurs plus de problèmes que pour la répartition des surfaces agricoles utiles, les données qui figurent dans le tableau 48 paraissent valables pour ce qui est justement de l'utilisation du sol. La part importante de la production animale dans la valeur totale de la production agricole de la Norvège (72,8 %) repose essentiellement sur le fait que les deux tiers de la superficie agricole utile de la Norvège ne peuvent être utilisés que comme herbages. Le rôle minime des terres arables dans l'utilisation du sol en Norvège par comparaison à la CEE s'exprime de même dans le tableau 48 par un pourcentage plus faible de la production végétale dans la valeur de l'ensemble de la production agricole (22,8 % contre 29,8 % dans la CEE). Là encore, on est frappé par les différences en ce qui concerne les céréales (Norvège : 7,5 %; CEE : 10,2 %) et les légumes (Norvège : 3,9 %; CEE : 7,7 %).

Les conditions défavorables qui existent en Norvège pour la production végétale s'expriment avec une particulière netteté dans le tableau 50, lorsqu'on compare le degré d'auto-alimentation de certains produits agricoles importants en Norvège et dans la CEE. L'élément le plus frappant

---

1) Somme des prairies et pâturages permanents et des fourrages verts des terres arables.

Tableau 48 - L'utilisation du sol en Norvège et dans la CEE - 1966

Superficie utilisée	Norvège	CEE	Norvège en pourcentage	CEE
	100 ha	100 ha		
Superficie agricole utilisée, total	984,5	71.059,5	100,0	100,0
dont :				
Céréales	246,4 <sup>a</sup>	20.761,5	24,7 <sup>a</sup>	29,2
Plantes sarclées	56,6	4.282,1	5,7	6,0
Légumes <sup>b</sup>	6,2	1.688,3	0,6	2,4
Fruits <sup>c</sup>	27,7 <sup>d</sup>	1.067,3	2,8	1,5
Plantes industrielles	6,4	525,8 <sup>f</sup>	0,6	0,7
Fourrages verts des terres arables		10.144,9		14,3
Prairies et pâturages permanents	641,2 <sup>e</sup>	26.503,2 <sup>g</sup>	64,2	37,3

a) Y compris les pois fourragers - b) Y compris les jardins familiaux, sans les fraises - c) Y compris les fraises - d) Seulement les plantes oléagineuses herbacées - e) Somme des superficies en herbe et des surfaces vertes - f) Pour la France, y compris certains pacages temporaires - g) Pour la France, y compris landes productives.

Source : Office statistique des Communautés européennes, Statistiques agricoles. Bruxelles et Luxembourg, 1968, n° 5, p.15 et suivantes - Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. p.27.

Tableau 49 - Valeur de la production agricole de la CEE et de la Norvège 1966 (%)

Production	Norvège	CEE
Production végétale, total	22,8	39,8
dont :		
Céréales	7,5	10,2
Pommes de terre	3,9	3,0
Légumes	3,9	7,7
Fruits	7,5	13,5
Production animale, total	72,8	59,1
dont :		
Bovins	13,1 <sup>a</sup>	12,0
Porcins	8,3 <sup>b</sup>	13,4
Lait	37,7 <sup>c</sup>	19,6
Volailles	5,4	3,4
Oeufs		4,7
Autres productions	4,4 <sup>d</sup>	1,1

a) Uniquement la viande bovine<sup>d</sup> b) Uniquement la viande porcine -  
c) Produits laitiers, total - Prestations de service à d'autres secteurs  
d) activité et variation des stocks

Source : Office statistique des Communautés européennes, Statistiques agricoles.  
Bruxelles et Luxembourg, 1968, n° 4, p.17 - Jordbruksstatistikk 1967,  
op.cit. p.75.

Tableau 50 - Degré d'auto-alimentation pour certains produits agricoles en Norvège et dans la CEE dans la moyenne des années 1964/65 - 1966/67 (CEE) et 1964/66 (Norvège)

Produits	Norvège	CEE
Blé	1 <sup>a</sup>	103,9
Légumes	86	102,3 <sup>b</sup>
Fruits	32	89,4 <sup>c</sup>
Viande bovine	98 <sup>d</sup>	84,7
Viande porcine	95	98,7
Oeufs	99	97,0
Lait de consommation courante	100	103,4
Fromage	138	99,9
Beurre	131	106,6

<sup>a</sup>) Ensemble des céréales panifiables - <sup>b</sup>) Légumes frais -  
<sup>c</sup>) Fruits frais (moins les agrumes) - <sup>d</sup>) Y compris la viande de mouton et d'agneau.

Source : Office statistique des Communautés européennes - Cité ici d'après la Commission des Communautés européennes, annexe au mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne, partie B, annexe 14 A. Ibidem, Statistiques agricoles Bruxelles et Luxembourg, 1967, n° 11, p.41 - Ibidem, 1968, n° 10 p.49 - The Norwegian FAO-Committee, op.cit. p.6 - Calculs personnels.

dans la situation de l'approvisionnement en Norvège est la grande insuffisance de la production de céréales panifiables (degré d'auto-approvisionnement de la Norvège : 1 %; CEE : 103,9 %) <sup>1)</sup>. Une situation comparable dans l'approvisionnement n'existe que pour la viande bovine et la viande porcine ainsi que pour les oeufs. Par comparaison avec la CEE, l'agriculture norvégienne n'a enregistré d'importants excédents de production que pour le beurre (Norvège : 138 %; CEE : 99,9 %) et le fromage (Norvège : 131 %; CEE : 99,9 %). Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que les excédents de beurre ont été fortement réduits en Norvège au cours des années 1967/68, si bien que du point de vue de l'approvisionnement en beurre de la Norvège, ce chiffre doit être depuis 1968 sensiblement identique à ce qu'il a été pour la CEE dans la moyenne des années 1964/65 - 1966/67.

A côté d'autres facteurs, la différence de structure dans la production agricole est sans aucun doute un élément important dans l'évolution de la consommation par tête pour certains produits alimentaires importants en Norvège et dans la CEE. Ainsi, on remarque surtout dans le tableau 50 qu'en Norvège la consommation de légumes par tête représente pour la campagne 1965/66 un tiers environ de ce qu'elle est dans la CEE. En Norvège, la consommation de céréales par tête est également très inférieure à ce qu'elle est dans la CEE (CEE : 92,4 kg/habitant; Norvège : 73,8 kg/habitant). La consommation relativement basse d'oeufs et de viande de porc en Norvège, qui atteint pour les oeufs 75,2 % et pour la viande de porc 68,3 % de la consommation communautaire est sans doute imputable à la préférence des Norvégiens pour le poisson et les produits à base de poisson qui servent plus que dans la CEE à couvrir les besoins en protéines. Le fait que la consommation de poisson et de produits à base de poisson par tête d'habitant est en Norvège presque quatre fois aussi élevée que dans la CEE éclaire tout particulièrement les différences dans les habitudes de consommation en Norvège et dans la CEE. Les principaux facteurs qui ont déterminé la

---

1). Blé seulement.

2) Voir tableau 39.

Tableau 51 - Consommation par tête pour les principaux produits alimentaires en Norvège et dans la CEE - 1960/61 et 1965/66  
(kg/année)

Produits alimentaires	Norvège		CEE	
	1960/61 <sup>a</sup>	1965/66 <sup>a</sup>	1960/61 <sup>b</sup>	1965/66 <sup>b</sup>
Céréales, total	79,0 <sup>c</sup>	73,8 <sup>c</sup>	99,5 <sup>d</sup>	92,4 <sup>d</sup>
Sucre blanc	.	41,2 <sup>e</sup>	29,1	30,5
Légumes	36,0 <sup>f</sup>	36,7 <sup>f</sup>	101,2 <sup>g</sup>	105,5 <sup>g</sup>
Fruits	65,0 <sup>h</sup>	62,9 <sup>h</sup>	64,0 <sup>i</sup>	65,9 <sup>i</sup>
Viande de porc	15,6	15,5	20,1 <sup>k</sup>	22,7 <sup>k</sup>
Oeufs	8,7	8,8	11,4	11,7
Fromage	8,8	9,1	7,9	9,4
Beurre	3,7	4,5	5,1 <sup>l</sup>	5,4
Poisson	39,6 <sup>m</sup>	40,1	10,8 <sup>n</sup>	11,7

a) Campagnes (début : 1er avril) d) Campagnes (début : 1er juillet) -  
c) Moûture (y compris le riz) - e) Moins le riz - f) Sucre, y compris le  
miel et le sirop - g) Ensemble des légumes - h) Frais, y compris les  
conserves - i) Fruits frais - j) Y compris les conserves et jus de fruits,  
à l'exception des agrumes - k) Poids en carcasse, sans graisse -  
l) Matière grasse - m) Cette donnée concerne la moyenne des années 1953/56 -  
n) Cette donnée concerne la campagne 1959/60.

Source : Office statistique des Communautés européennes. Cité ici d'après la Commission des Communautés Européennes, Annexes au mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne, partie B, annexe 14 B. Idem, aux statistiques agricoles, Bruxelles et Luxembourg, 1968, n° 9, p.78 - L.S.Arbok 1964, op.cit. p.48 - Ibidem 1967, p.77.

différence dans la consommation par tête sont sans conteste les prix dérivés des mesures prises en matière de politique agricole. Comme il ressort du tableau 52, les prix des principaux produits agricoles sont en Norvège une fois et demie plus élevés environ que dans la CEE. Seul le beurre occupe une place à part, puisque son prix maximum au détail est inférieur d'un cinquième environ au prix d'intervention de la CEE. Ces différences marquées laissent présager que l'agriculture posera d'importants problèmes dans le cadre des efforts actuels d'intégration de la Norvège.

Tableau 52 - Niveau des prix de certains produits agricoles en Norvège et dans la CEE 1967/68 <sup>a</sup>

Produits	Norvège \$/100 kg <sup>b</sup>	CEE UC/100 kg	Niveau des prix (Norvège) Niveau des prix (CEE) (pourcentage)
Blé tendre	15,68 <sup>c</sup>	9,875 <sup>d</sup>	159
Orge	11,90 <sup>c</sup>	8,50 <sup>d</sup>	140
Viande bovine	93,52 <sup>e</sup>	66,25 <sup>f</sup>	141
Viande porcine	92,40 <sup>g</sup>	73,46 <sup>h</sup>	126
Volailles	93,80 <sup>i</sup>	84,09 <sup>k</sup>	112
Oeufs	87,50 <sup>l</sup>	62,82 <sup>k</sup>	139
Beurre	141,40 <sup>m</sup>	176,25 <sup>n</sup>	80

- a) Période de référence différente pour les différents produits.  
b) Converti sur la base 1 US \$ = 7,14286 cn.  
c) "Prix de base" de l'administration du monopole des céréales.  
d) Prix d'intervention de base au 1er juillet 1967.  
e) Prix de gros indicatif conforme aux dispositions en vigueur sur le marché norvégien des bovins.  
f) Prix d'orientation au 1er avril 1968.  
g) Prix de gros indicatif.  
h) Prix de base.  
i) Prix moyen à la production pour les poulets d'engraissement.  
k) Prix d'écluse.  
l) Prix de gros indicatif.  
m) Prix maximum au consommateur pour la période qui va du 1er juin 1967 au 30 juin 1968.  
n) Prix d'intervention au 1er avril 1968.

Source : Direction générale agriculture. Cité d'après : Commission des communautés européennes, Annexes au mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne. Partie B, annexe 12.  
Tableau 17<sup>z</sup> - tableau 18<sup>z</sup> - tableau 29<sup>z</sup> - tableau 32<sup>z</sup> - tableau 33<sup>z</sup> - tableau 35<sup>z</sup> - tableau 40<sup>z</sup> -  
M. Sylvan-Johnson, Prinsnivån för jordbruksprodukter i Sverige, EEC och övriga Västeuropa. "Jordbruksekonomiska Meddelanden" Stockholm, Årg. 31 (1969), p.109 et p.111 - Danmark og de Europeiske Faelleskaber, Del.1, København 1968, p.249.

b. Les principaux problèmes actuels de la politique agricole norvégienne, vus sous l'angle des efforts d'intégration de l'Europe occidentale.

Le 21 juillet 1967, le gouvernement norvégien a transmis au Conseil de ministres de la CEE une demande d'adhésion à la Communauté économique européenne, conformément aux dispositions de l'article 237 du traité de Rome. Dès le 13 juillet 1967, le Parlement norvégien, le Storting, avait autorisé par 136 voix contre 13 le gouvernement à effectuer cette démarche <sup>1)</sup>. La principale base sur laquelle s'appuyait la décision du Storting était un document parlementaire du 16 juin 1967 <sup>2)</sup>, où le gouvernement norvégien informait en détail le Storting des conséquences possibles d'une adhésion à la CEE. Ce document révèle que le motif qui a décidé la Norvège à poser sa candidature a été l'intérêt que présentent pour elle les exportations de matières premières industrielles, de demi-produits et de produits finis ainsi que les produits de la pêche et des forêts <sup>3)</sup>. L'intégration éventuelle de l'agriculture pose en revanche au gouvernement norvégien une série de problèmes.

aa. Agriculture.

Dans son exposé du 16 juin 1967, le gouvernement norvégien signale expressément que la Norvège et la CEE divergent quant aux objectifs de leur politique agricole <sup>4)</sup>. A cet égard, il faut citer tout d'abord les objectifs de la politique des revenus et de la politique régionale dans la politique agricole norvégienne. La politique des revenus, qui suppose un alignement du revenu de l'agriculteur sur le salaire moyen des ouvriers de l'industrie, se voit accorder en Norvège beaucoup plus d'importance que dans la CEE.

- 
- 1) Cf. E. Løchen, Norge og fellesmarkedet (La Norvège et le Marché commun) Oslo 1967, p.36.
  - 2) Cf. Om Norges forhold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67) (L'attitude de la Norvège face à la Communauté européenne) Oslo 1968.
  - 3) Voir Om Norges forhold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.8 et suiv.
  - 4) Voir ibidem p.47.

La politique régionale de la Norvège vise à la création d'entreprises industrielles dans les zones rurales et, partant, au maintien du peuplement de ces régions. L'importance des divergences dans ces objectifs explique que l'ensemble des instruments dont dispose la politique agricole norvégienne diffère beaucoup de celui de la CEE.

Le document du 16 juin 1967 met au départ en évidence que la concurrence occupe dans la politique agricole de la CEE une place beaucoup plus grande que dans la politique agricole norvégienne. C'est ainsi qu'il n'a guère été prévu dans la CEE de subventions directes pour le soutien de la production de certains produits ou pour l'encouragement à l'utilisation de certains moyens de production, alors qu'en Norvège de telles subventions jouent un rôle important. En 1966, des aides d'un montant de 858 Mio cn ont été octroyées pour la culture des céréales, la production de lait et de produits laitiers ainsi que pour le reste de la production agricole, sous forme de subventions de district et de fret ainsi que pour abaisser les prix au consommateur final <sup>2)</sup>.

Une particularité de la politique agricole norvégienne réside en outre dans les "mesures destinées à réglementer la production", en premier lieu les "réglementations en matière d'aliments pour bétail". En bref, la caractéristique de ces réglementations est que le prix de revient des aliments concentrés diffère selon les agriculteurs <sup>3)</sup>, dans le but "d'adapter la production animale aux conditions du marché" et "de renforcer la compétitivité de la production animale" <sup>4)</sup>. Le document du Parlement exprime clairement que les réglementations norvégiennes en matière d'aliments du bétail ne sont pas compatibles avec les dispositions du traité instituant la CEE.

- 
- 1) Voir Om Norges forhold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86 - 1966/67), op.cit. p.48  
2) Voir tableau 18  
3) Voir Norges forhold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86 - 1966/67), op.cit. p.48

D'un autre côté, il exprime la crainte que la viabilité de la plupart des exploitations norvégiennes ne soit remise en question en cas de suppression des réglementations en matière d'aliments du bétail <sup>1)</sup>.

Il ne faut pas oublier qu'en Norvège la structure dimensionnelle des exploitations est beaucoup moins favorable que dans la CEE, en raison notamment du caractère essentiellement montagnoux du pays. La part qu'occupent les exploitations possédant jusqu'à 5 ha dans l'ensemble des exploitations est en Norvège deux fois et demie plus élevée que dans la CEE, alors que le pourcentage des exploitations ayant entre 10 et 20 ha est en Norvège la moitié environ de ce qu'il est dans la CEE. Dans la catégorie des exploitations de plus de 20 ha, la Norvège n'atteint que le quart du pourcentage correspondant dans la CEE. Certes, par rapport à 1959, on constate aussi en Norvège une tendance à la création d'unités plus grandes, mais il existe encore d'importantes différences de niveau entre la Norvège et la CEE en ce qui concerne la structure dimensionnelle des exploitations <sup>2)</sup>.

Parmi les autres réglementations spéciales à la politique agricole norvégienne, et dont le gouvernement fait état dans son document, se trouve la taxe sur le chiffre d'affaires qui est perçue sur toutes les ventes de gros de produits agricoles <sup>3)</sup>, ainsi que l'administration du monopole des céréales. Les recettes de la taxe sur le chiffre d'affaires permettent essentiellement de financer les interventions dans le cadre des organisations de marché et de prendre des mesures de promotion des ventes. L'administration du monopole des céréales est l'organisme responsable des réglementations du marché norvégien des céréales. Depuis 1951, elle est aussi compétente pour les réglementations susmentionnées relatives aux aliments du bétail. Tant la taxe sur le chiffre d'affaires que l'administration du monopole des céréales sont, de l'avis du gouvernement norvégien, contraires aux mesures de soutien de la CEE <sup>5)</sup>.

- 
- 1) Voir Om Norges forthold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.48
  - 2) Etabli d'après le tableau 53
  - 3) Voir chapitre 2 et tableau 13
  - 4) Voir tableau 18
  - 5) Voir Om Norges forthold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.49 et suiv.

Tableau 53 - Structure dimensionnelle des exploitations agricoles en Norvège et dans la CEE 1959 et 1966 (Norvège) 1960 et 1965/66 (CEE).

(%)

Taille des exploitations (ha)	Norvège		CEE	
	1959	1966	Vers 1960	Dernières années (1965/66)
1 - 5 ha	68,5	62,6	47,9	46,7
5 - 10 ha	21,2	25,0	21,7	20,8
10 - 20 ha	7,6	9,2	17,8	18,6
20 ha et plus	2,7	3,1	12,6	13,9

Source : Office statistique des Communautés européennes, Statistiques agricoles, Bruxelles et Luxembourg 1966, n° 10, p.81 - L.S. Arbok 1968, op.cit. p.18.

En conclusion de sa comparaison des instruments de la politique agricole en Norvège et dans la CEE, le gouvernement met l'accent sur le fait qu'en Norvège l'élaboration de la politique agricole est essentiellement conçue en fonction des conditions climatiques et topographiques du pays. Le caractère surtout montagneux du sol et la période de végétation relativement brève constituent pour l'agriculture norvégienne des désavantages comparatifs qui ne peuvent être compensés que par une protection des échanges extérieurs plus large et des mesures de soutien plus importantes que dans la CEE <sup>1)</sup>. Il est donc compréhensible qu'en Norvège les niveaux de la plupart des prix des produits agricoles soient beaucoup plus élevés que dans la CEE <sup>2)</sup>. D'après les estimations <sup>3)</sup> effectuées en Norvège, un rapprochement avec le niveau des prix de la CEE aurait pour conséquence d'amputer d'un tiers environ le revenu au coût des facteurs de l'agriculture norvégienne. Cela aurait pour conséquence l'abandon de nombreuses exploitations dans les régions montagneuses et, partant, la dépopulation de vastes portions du pays.

Le gouvernement norvégien reconnaît que l'abaissement du niveau des prix pourrait être facilité par la poursuite de la rationalisation de la structure dimensionnelle des exploitations. Elle suggère d'encourager le regroupement des exploitations grâce à une modification du système de subventions et souligne que l'entrée éventuelle de la Norvège dans la CEE pourrait précisément faire espérer une accélération de la rationalisation des structures grâce aux aides octroyées par le FEOGA. Par principe, toutefois, une concentration des exploitations ne pourrait être encouragée que pour autant qu'elle ne mette pas en danger la réalisation des objectifs de la politique régionale. En outre, il faut considérer qu'en Norvège les caractéristiques du sol imposeront aussi à l'avenir des limites naturelles à la concentration des exploitations <sup>4)</sup>.

- 
- 1) Voir Om Norges forthold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.51
  - 2) Voir aussi tableau 52.
  - 3) Voir Om Norges forthold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.52
  - 4) Ibidem.

L'analyse des caractères spécifiques de l'agriculture norvégienne aboutit à la conclusion que voici :

"Le gouvernement norvégien estime qu'il sera nécessaire aussi à l'avenir d'accorder un régime particulier à l'agriculture norvégienne. Il estime que le traité de Rome peut servir de base à cet égard. Cela vaut tant pour les paragraphes fondamentaux du préambule du Traité et de l'article 2 que pour les dispositions concrètes des articles 42 et 92 ainsi que pour le point 5 de la décision du Conseil des ministres en date du 15 novembre 1960. De l'avis du gouvernement, ces dispositions visent aussi à la suppression des inégalités de concurrence imputables à des conditions climatiques et structurelles particulières. Etant donné que certains Etats membres de la CEE bénéficient de dispositions particulières, alors que les conditions naturelles dans leur pays ressemblent plus à celles des autres Etats de la CEE que ce n'est le cas pour la Norvège, le gouvernement norvégien escompte que les difficiles conditions de production de l'agriculture norvégienne seront dûment prises en considération" 1).

#### bb. Sylviculture.

D'après le document du Parlement norvégien, la sylviculture norvégienne profiterait d'un lien plus étroit avec la CEE par le fait que le bois et les produits forestiers norvégiens auraient libre accès au marché commun. Des avantages sont attendus en particulier pour les demi-produits et les produits finis de l'industrie norvégienne du bois. Au total, le gouvernement se montre très réservé dans son appréciation des incidences économiques qu'une intégration aurait sur la sylviculture et l'industrie du bois, et ne se montre pas plus explicite 2).

#### cc. Pêche.

Les conséquences économiques qu'une entrée éventuelle de la Norvège dans la CEE aurait pour le secteur de la pêche sont appréciées d'une manière largement positive par le gouvernement norvégien. L'accent est mis en particulier sur le fait que la CEE importe beaucoup de poisson et de produits à base de poisson, si bien que la pêche norvégienne peut s'attendre à trouver de bons débouchés dans un marché commun élargi 3).

---

1) Voir Om Norges forthold til de europeiske felleskap (St. meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.59 et suiv.  
2) Ibidem, p.53  
3) Ibidem, p.55 et suiv.

La position économique relativement forte de la pêche norvégienne repose essentiellement sur le fait que maintenant qu'elle a repoussé à 12 miles marins le 17 juin 1966 la limite de zone de pêche réservée, la Norvège dispose de terrains de pêche extraordinairement poissonneux. Cela vaut notamment pour les fonds situés au large du Finnmark dans le Nord de la Norvège, où se trouvent les frayères de la morue arctique. L'avenir de la pêche norvégienne dépend donc de la question de savoir si ces fonds demeureront réservés aux chalutiers norvégiens, même en cas de rattachement de la Norvège à la CEE, ou bien si des bateaux appartenant à d'autres nations auront le droit de pêcher à l'intérieur de l'actuelle zone de pêche réservée. Pour la Norvège, la réponse à cette question est particulièrement importante d'un point de vue de politique régionale, car la pêche constitue la principale source de revenu dans les régions côtières du Nord du pays <sup>1)</sup>.

Le gouvernement norvégien se montre préoccupé de ce que le volume des captures dans la région des Iles Lofoten ait diminué de 80 % entre 1954 et 1964. Elle donne comme motif de cette baisse des prises l'accroissement de la pêche dans la mer de Barents, qui entraîne une réduction du nombre de bancs de morues en route pour les frayères situées au large de la côte norvégienne <sup>2)</sup>.

L'importance économique des fonds de pêche traditionnels de la pêche norvégienne doit donc diminuer à long terme.

" Le gouvernement insiste toutefois pour que soit trouvé un règlement qui vise à maintenir sous contrôle la pêche pratiquée à l'intérieur de la zone de pêche réservée, et qui s'avère satisfaisant eu égard aux intérêts norvégiens considérables qui sont affectés par ce problème. Les questions pendantes ne peuvent être réglées que dans le cadre de négociations" <sup>3)</sup>.

- 
- 1) Voir Om Norges forthold til de europeiske fellekap (St.meld. nr 86-1966/67), op.cit. p.59 et suiv.
  - 2) Ibidem, p.60
  - 3) Ibidem, p.61

c. Influence du projet de création d'une communauté économique nordique (NORDEK).

L'ensemble des données du problème peut changer pour l'agriculture et la sylviculture norvégiennes du fait de la décision prise le 8 février 1970 à Reykjavik de créer une Communauté économique nordique (NORDEK). Le principal objectif de cette convention est la création d'une union douanière des pays scandinaves. Le premier pas de ce processus d'intégration doit être, à compter du 1er janvier 1972, la réduction de moitié des différences qui existent encore entre les droits nationaux des pays nordiques et le futur tarif extérieur commun nordique. Le 1er janvier 1974, l'union douanière doit être achevée.

Dans le domaine agricole, il a été décidé que les Etats nordiques doivent couvrir leurs besoins d'importation en produits agricoles d'abord par des achats dans les Etats membres du NORDEK. Il est vraisemblable que le commerce extérieur norvégien de produits agricoles s'en trouvera peu modifié. Pour les importations, la part occupée sur le marché par ses voisins, le Danemark et la Suède, est déjà importante (1966/68 : 24,3 %) <sup>1)</sup>, si bien qu'un nouvel accroissement de cette part ne peut être que limité. Il ne faut pas oublier qu'en vertu d'accords bilatéraux passés avec la Norvège conformément à l'article 123 du traité de Stockholm, le Danemark bénéficie en outre d'un traitement préférentiel sur le marché norvégien pour ses principaux produits agricoles d'exportation <sup>2)</sup>. En ce qui concerne les exportations agricoles norvégiennes, étant donné la situation de l'approvisionnement dans le pays, seules les exportations de beurre et de fromage peuvent être notablement affectées par les accords de Reykjavik <sup>3)</sup>. Etant donné qu'au Danemark et en Suède, il existe déjà d'importants excédents de production pour ces produits (sauf pour le fromage, en Suède), les exportations norvégiennes ne se modifieront que dans une faible mesure.

---

1) Calculé d'après le tableau 9.

2) Voir Association européenne de libre échange, accords agricoles entre pays de l'AELE. Genève 1969, p.45 ss. et p.49 ss.

3) Voir tableau 7.

Il a en outre été convenu à Reykjavik que d'ici à 1974 des lignes directrices d'une politique agricole commune devraient être arrêtées, étant entendu qu'il ne peut être porté atteinte au droit des Etats membres d'assurer le revenu des agriculteurs. En particulier, la Norvège a fait valoir que des différences pourraient encore exister à l'avenir entre le niveau des prix agricoles des Etats membres. Etant donné cette première réserve, il faudra encore éliminer de nombreux obstacles jusqu'à ce qu'il soit possible d'arriver à une politique agricole commune des pays nordiques.

En vue d'harmoniser le secteur de la pêche, il a été décidé de présenter avant un an un projet d'accord relatif à la réglementation des débarquements, des transbordements et du commerce internordique de poissons et de produits de la pêche. Indépendamment de cela, les Etats membres du NORDEK seront libres d'arrêter des accords bilatéraux sur les problèmes qui doivent aussi figurer dans le projet d'accord. La Finlande et la Suède se sont déclarées disposées à supprimer dans les 5 ans à compter du 1er janvier 1972 les droits d'entrée sur les harengs. Ces maigres résultats laissent présager qu'il faudra encore de difficiles négociations pour arriver jusqu'à l'établissement d'un marché scandinave du poisson et des produits de la pêche <sup>1)</sup>.

---

1) Etabli d'après : Nachrichten für Aussenhandel, Frankfurt a.M., n° 34 du 10 février 1970. Svenska Dagbladet, Stockholm, du 4 février 1970. Ibidem, 6 février 1970 et articles suivants.

B i b l i o g r a p h i e

- Andersen, A., Trekk fra Norges Skogeierforbunds historie og virksomhet.  
In : L.S. Arbok 1964, Oslo 1965.
- Anhang II zum Bericht über die wirtschaftlichen Entwicklungsprojektionen  
in der EWG bis 1970 (Dok. 10.550/2/II/65). Zitiert nach : Kommission  
der Europäischen Gemeinschaften. Anlagen zum Memorandum über die Reform  
der Landwirtschaft in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.  
Teil B, Anlage 2.
- Borgen, H., Tanker omkring norsk jordbruks samfunnsøkonomiske og forsyningsmessige  
oppgaver. (Foredrag ved opninga av 30. Vestlandske Bondestemna, Mars 1967).  
Bergen 1967.
- Budsjettnemda for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket.  
Oslo, versch. Jgg.
- De samvirkende Danske Landboforeninger, Landøkonomisk oversigt 1968.  
Axelborg 1968.
- Driftsgranskinger i jordbruket gjennom 50 år, 1911-1960. Hrsg. Norges  
Landbruksøkonomiske Institutt. Oslo 1960.
- Elstrand, E. og Anda, R., Jordbrukets framtidige arbeidskraftbehov.  
Analyse av utviklingen hittill med prognoser for arbeidskraftbehovet  
fram til år 2.000 over Østlandet. Oslo 1967.
- Esche, E., Drews, M., Der Europäische Milchmarkt. Hrsg. vom Bundesministerium  
für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten mit Genehmigung der Organisation  
für wirtschaftliche Zusammenarbeit (OECD). Hamburg und Berlin 1963.
- Europäische Freihandelsassoziation, Agrarabkommen zwischen EFTA-Ländern.  
Genf 1969.
- Europäische Freihandelsassoziation, Die Landwirtschaft in der EFTA.  
Genf 1965.
- Fiskeristatistikk (NOS), Bergen, versch. Jgg.
- Frisholm, B., Johnsen, T.M., Hva betyr medlemskap i EEC? Oslo 1962.
- Hoffmeyer, M., Internationale Rohstoffabkommen als Instrument der Weltagrarmärkte.  
"Weltwirtschaftliches Archiv", Tübingen, Bd. 102 (1969), H.2.
- Innstilling fra landbrukskomitéen om jordbrukspolitikken. Innstilling til  
Stortinget nr. 166-1964/65. Oslo 1965.

- Innstilling om avsetnings - og tilpassingsproblemer i jordbruket fra jordbrukets avsetningskomité av 1956 ("Aresvikkomitee").  
Hrg. Landbruksdepartementet, Oslo 1960.
- Innstilling om driftskreditt i jordbruket fra Driftskredittutvalget av 1958.  
Landbruksdepartementet, Oslo 1961.
- Innstilling om fjellbygdenes økonomiske problemer fra Fjellbygdkomitéen av 1954. Hrg. Landbruksdepartementet, Oslo 1958.
- Innstilling om jordbruksproduksjonen fra Jordbrukskomitéen av 1956 ("Eskelandkomitee"). Hrg. Landbruksdepartementet, Oslo 1960.
- Jordbruksstatistikk (Norges offisielle statistikk [NOS] Oslo, versch. jgg.
- Lindstrøm, J.R., Pelsdryravlen i Norge som en gren av landbruksnaeringen.  
In : L.S. Årbok 1967, Oslo 1968.
- Løchen, E., Norge og Fellesmarkedet. Oslo 1967.
- Mantel, K., Die Forst- und Holzwirtschaft in der EWG und EFTA.  
Baden-Baden, Bonn 1961.
- Meieribruket i Noreg (NOS), Oslo, versch. Jgg.
- Ministerausschuss für Landwirtschaft und Ernährung des Europäischen Wirtschaftsrates (OEEC), Entwicklungen in der Agrarpolitik seit 1955. (Fünfter Bericht über die Agrarpolitik in Europa und Nordamerika, hrsg. vom Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten in Zusammenarbeit mit dem Bundesministerium für Wirtschaft.) Paris 1961 (Deutsche Übersetzung 1963).
- Månedstatistikk over utenrikshandelen, Oslo, Årg. 56 (1968) Desember.
- Nabosamvirke om driftsrasjonalisering i jord - og skogbruk. "Tidsskrift for Det Norske Landbruk", Oslo, Årg. 69 (1962).
- Nasjonalregnskap 1938 og 1946 - 1958 (NOS A 24), Oslo 1961.
- Nesheim, N.K., Storproduksjon og vertikal integrasjon i jordbruket.  
Norges Landbrukshøgskole, Institutt for driftslaere og landbruksøkonomi, Melding nr. 22), o.o., 1964.
- Norges Handel, Oslo, versch. Jgg.
- Norges Handels og Sjøfartstidende, Oslo, v. 13. August 1969.
- Norsk Lovtidend, Oslo, versch. Jgg.
- OECD, Agricultural Policies in 1966, Paris 1968.
- OEEC, Ausgewählte Probleme der Agrarwirtschaft. Bd. 2. Probleme der Milchwirtschaft. Hrsg. vom Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten in Zusammenarbeit mit dem Bundesministerium für Wirtschaft. Paris 1960. Deutsche Übersetzung 1961.

Om jordbrukspolitikken (Melding til Stortinget nr. 64-1963/64).  
Oslo 1964.

Om Norges forhold til de europeiske felleskap (Melding til Stortinget  
nr. 86-1966/67), Oslo 1967.

Om retningslinjer for utvikling av jordbruket. (Melding til Stortinget  
nr. 60-1955) Oslo 1955.

Om Statens kornforetnings virksomhet i budsjettåret 1965 og regnskap for  
Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom. (Melding til Stortinget nr. 12-  
1966/67) Oslo 1967 u. lfd. Jgg.

Sellaeg, J., Våre fiskerier. Foreslesninger i høstsemestret 1962  
(Memorandum fra Sosialøkonomisk Institutt, Universitet i Oslo).  
Oslo 1963.

Skogsstatistikk (NOS), Oslo, versch. Jgg.

Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964 u. lfd. Jgg.

Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959 u. lfd. Jgg.

Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften, Agrarstatistik.  
Brüssel und Luxemburg, versch. Hefte.

Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften. Hier zitiert nach :  
Kommission der Europäischen Gemeinschaften, Anlage zum Memorandum  
über die Reform der Landwirtschaft in der Europäischen Wirtschafts-  
gemeinschaft, Teil B. Anlage 14 A.

Statistisches Handbuch für die Republik Österreich, Wien, Jg. 18, N.F. (1967).

Statistisk Sentralbyrå, Økonomisk utsyn over året (NOS), Oslo, versch. Jgg.

Statistisk årbok (NOS), Oslo, versch. Jgg.

Sterri, M., Den nye jordloven. "Nordisk Landbruksekonomisk Tidsskrift",  
Stockholm, Årg. 5 (1955).

Spreide, K., Produsentamvirket i omsetringen av egg og fjorfekjøtt.  
In : L.S. Årbok 1968, Oslo 1969.

The Norwegian FAO-Committee, Agriculture, Forestry, Fisheries and Nutrition  
in Norway. Article XI Report 1967 from Norway to the Food and Agriculture  
Organization of the United Nations (for 1964, 1965 and 1966), Oslo 1967.

Tinbergen, J., Economic Policy : Principles and Design. First edition 1956,  
3<sup>rd</sup> printing 1966. Amsterdam 1966.

von Malchus, V., Wissenschaftliche Agrarpolitik im Königreich Norwegen.  
Freiburger Dissertation 1964, Berlin 1964.

Årbok for landbrukets økonomiske organisasjoner (L.S. Årbok), Oslo,  
versch. Jgg.

Ødegård, A.K., Undersøkelser over innkryssing med finsk ayrshire i telemarkfe.  
"Meldinger fra Norges Landbrukshøgskole", Vollebekk, Vol. 46 (1967), nr.18.

ANNEXE STATISTIQUE  
=====

Tableau I<sup>a</sup> - Production agricole de la Norvège 1957/58 (a) - 1967 (Mio cn)

Produits	1957/58	1958/59	1959/60	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Valeur de production brute des produits agricoles, total	2.590,9	2.653,1	2.878,0	2.981,3	3.140,2	3.141,5	3.278,4	3.479,3	3.715,7	3.949,6	4.178,0
dont :											
Produits végétaux, total	585,6	588,3	580,7	663,2	733,8	704,2	756,2	839,8	857,6	899,2	1.003,4
dont :											
Céréales	161,5	166,9	164,0	232,4	279,5	206,8	263,6	289,6	281,9	296,0	349,6
Pommes de terre	121,6	118,6	126,4	118,1	131,6	145,7	126,8	162,2	154,2	152,6	173,5
Foin	2,5	2,8	3,1	2,9	2,4	2,5	2,8	3,3	2,7	2,6	3,1
Légumes	300,0	300,0	287,2	99,6	107,0	119,0	122,6	129,2	144,5	152,6	157,5
Fruits et plantes ornementales				210,2	213,3	230,2	240,4	255,5	274,3	295,4	319,7
Produits animaux, total	1.854,6	1.899,8	2.051,9	2.097,0	2.190,8	2.333,5	2.341,9	2.488,7	2.681,2	2.874,2	2.985,3
dont :											
Produits laitiers	1.000,6	1.018,2	1.085,9	1.114,8	1.156,9	1.228,3	1.261,6	1.324,4	1.401,9	1.490,3	1.586,4
Viande bovine	576,9	583,6	634,5	371,4	414,2	441,1	414,9	442,0	468,2	515,7	520,8
Viande porcine	22,5	21,9	29,9	268,0	274,4	283,6	269,7	295,2	319,9	326,3	355,9
Peaux	32,2	32,7	37,9	25,2	29,2	27,7	20,2	23,1	24,4	26,9	22,9
Laine	151,5	151,3	156,5	42,0	43,5	47,1	52,3	57,2	64,5	65,3	57,3
Volailles de consommation et oeufs	1,3	1,8	2,7	5,9	3,8	1,2	0,8	1,6	1,9	1,1	1,8
Animaux vivants	54,8	76,6	88,6	88,1	92,8	118,8	135,3	149,7	185,8	214,0	194,8
Rennes, lapins et autre production animale	14,8	13,7	15,9	12,4	15,1	12,0	13,2	13,9	18,2	19,4	20,1
Prestations de services à d'autres secteurs d'activité(b)	175,9	183,2	187,4	188,8	190,7	177,7	180,1	187,3	200,0	199,2	223,8
Variations des stocks	- 25,2	- 18,2	58,0	32,3	24,9	- 73,9	0,2	- 36,5	- 23,1	- 23,0	- 34,5

a) L'exercice comptable commence le 1er avril - b) Produit des prestations de travail et de transport dans d'autres secteurs d'activité.

Source : Budsjettmemda for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1964, Avgitt juni 1966, Oslo 1966, p.11 - Statistisk Sentralbyrå, Jordbruksstatistikk 1963 (NOS XII 149), Oslo 1964, p.67 - Ibidem 1967, p.75.

Tableau 2<sup>æ</sup> - Production agricole de la Norvège 1957/58(a) - 1967 (% de la valeur de production brute de l'ensemble des produits agricoles)

Produits	1957/58	1958/59	1959/60	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Produits végétaux, total	22,6	22,2	20,2	22,2	23,4	22,4	23,1	24,1	23,1	22,8	24,2
dont :											
Céréales	6,2	6,3	5,7	7,8	8,9	6,6	8,0	8,3	7,6	7,5	8,4
Pommes de terre	4,7	4,5	4,4	4,0	4,2	4,6	3,9	4,7	4,1	3,9	4,2
Foin	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Légumes	11,6	11,3	10,0	3,3	3,4	3,8	3,7	3,7	3,9	3,9	3,8
Fruits et plantes ornementales				7,1	6,8	7,3	7,3	7,3	7,4	7,5	7,7
Produits animaux, total	71,6	71,6	71,3	70,3	69,8	74,3	71,4	71,5	72,2	72,8	71,5
dont :											
Produits laitiers	38,6	38,4	37,7	37,3	36,8	39,1	38,5	38,1	37,7	37,7	38,0
Viande bovine	22,3	22,0	22,0	12,5	13,2	14,0	12,7	12,7	12,6	13,1	12,5
Viande porcine				9,0	8,7	9,0	8,2	8,5	8,6	8,3	8,5
Peaux	0,9	0,8	1,0	0,8	0,9	0,9	0,6	0,7	0,7	0,7	0,5
Laine	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,4
Volailles de consommation et oeufs	5,8	5,7	5,4	5,7	5,1	5,5	5,3	5,2	5,3	5,4	5,4
Animaux vivants	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Animaux à fourrure	2,1	2,9	3,1	3,0	3,0	3,8	4,1	4,3	5,0	5,4	4,7
Rennes et autres produits animaux	0,6	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Prestations de services à d'autres secteurs d'activité	6,8	6,9	6,5	6,3	6,1	5,7	5,5	5,4	5,4	5,0	5,4
Variations de stocks	- 1,0	- 0,7	2,0	1,1	0,8	- 2,4	0,0	- 1,0	- 0,6	- 0,6	- 0,8

a) L'exercice comptable commence le 1er avril - b) Produits des prestations de travail et de transport dans d'autres secteurs d'activité.

Source : Budsjettenda for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1964. Avgitt juni 1966, Oslo 1966, p.11 - Statistisk Sentralbyrå, Jordbruksstatistikk 1963 (NOS XII 149), Oslo 1964, p.67 - Ibidem 1967, p.75.

Tableau 3<sup>e</sup> - Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute et revenu net au coût des facteurs dans l'agriculture norvégienne 1957/58 - 1967 (mio cn)

	1957/58 <sup>a</sup>	1958/59 <sup>a</sup>	1959/60 <sup>a</sup>	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Valeur de production, total	2.590,9	2.653,1	2.878,0	2.981,3	3.140,2	3.141,5	3.278,4	3.479,3	3.715,7	3.949,6	4.178,0
Consommation intermédiaire, total	1.226,2	1.320,6	1.448,5	1.505,4	1.578,8	1.735,9	1.804,1	1.925,3	2.130,2	2.284,4	2.457,8
dont :											
Engrais	119,7	110,8	121,9	149,8	147,7	133,4	143,4	146,6	153,1	163,0	170,8
Aliments pour bétail	449,6	511,6	577,0	592,5	625,7	706,2	710,9	775,5	885,2	957,2	1.033,7
Semences	34,8	37,5	40,3	41,5	45,7	47,6	56,6	52,5	57,4	66,4	65,5
Divers	192,7	209,1	238,3	253,8	261,3	288,0	300,6	321,7	351,0	381,6	420,9
Amortissements	429,4	451,6	471,0	467,8	498,4	560,7	592,6	629,0	638,5	716,2	766,9
Revenu net au coût des facteurs	1.364,7	1.332,5	1.429,5	1.475,9	1.561,4	1.405,6	1.474,3	1.554,0	1.585,5	1.665,2	1.720,2

a) L'exercice comptable commence le 1er avril.

Source : Budsjettmemora for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1964, op.cit. p.12 - Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.67 - Ibidem 1967, p.74.

Tableau 4<sup>z</sup> - Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne 1957/58 - 1967 (en % de la consommation intermédiaire totale).

Consommation intermédiaire	1957/58 <sup>a</sup>	1958/59 <sup>a</sup>	1959/60 <sup>a</sup>	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Consommation intermédiaire totale (mio cn)	1.226,2	1.320,6	1.448,5	1.505,4	1.578,8	1.735,9	1.804,1	1.925,3	2.130,2	2.284,4	2.457,8
dont :											
Engrais	9,8	8,4	8,4	10,0	9,4	7,7	8,0	7,6	7,2	7,1	7,0
Semences	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	2,7	3,1	2,7	2,7	2,9	2,7
Aliments pour bétail	36,7	38,7	39,8	39,4	39,6	40,7	39,4	40,3	41,6	41,9	42,1
Divers	15,7	15,8	16,5	16,9	16,6	16,6	16,7	16,7	16,5	16,7	17,1
Amortissements	35,0	34,2	32,5	31,1	31,6	32,3	32,9	32,7	32,1	31,4	31,2

a) L'exercice comptable commence le 1er avril.

Source : Budsjettnemda for jordbruket, Oversikt over totalregnskapet for jordbruket 1938-1939 og 1951-1964, op.cit. p.12 - Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.67 - Ibidem 1967, p.74 - Calculs personnels.

Tableau 5<sup>a</sup> - Production quantitative de l'agriculture norvégienne 1957/58 - 1967 (1952/53<sup>a</sup> = 100)

Produits	1957/58	1958/59	1959/60	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Produits, total	111	111	119	125	126	122	128	127	132	134	138
Production végétale totale	128	135	129	158	158	144	162	161	161	157	169
dont :											
Céréales	208	213	195	299	337	251	313	341	318	282	336
Pommes de terre	95	101	98	103	106	101	108	102	113	109	104
Produits horticoles, total	114	122	119	130	118	124	131	122	124	131	132
dont :											
Légumes	133	131	116	120	126	116	139	119	134	142	134
Fruits	79	113	112	144	84	105	95	93	73	77	77
Production animale totale	109	108	114	117	120	125	124	126	130	135	139
dont :											
Lait de vache	105	105	109	112	112	115	117	117	117	121	123
Lait de chèvre	119	105	111	111	107	106	125	129	140	149	154
Viande bovine	102	103	105	105	114	122	116	119	117	120	116
Viande porcine	114	106	121	128	131	136	124	129	139	134	135
Oeufs	124	119	127	133	126	129	127	128	131	139	155
Animaux à fourrure	209	239	266	272	389	419	468	504	653	759	936
Prestations de services à d'autres secteurs d'activité	100	103	109	92	86	76	72	72	71	68	71

a) L'exercice comptable commence le 1er avril.

Source : L.S. Arbok 1968, op.cit. p.300.

Tableau 6<sup>a</sup> - Consommation quantitative des moyens de production dans l'agriculture norvégienne 1957/58 - 1967  
(1952/53<sup>a</sup> = 100)

Moyens de production	1957/58	1958/59	1959/60	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Moyens de production, total	124	130	140	147	152	162	166	170	182	189	197
dont :											
Engrais commerciaux	124	120	127	136	135	140	148	151	155	155	161
Semences	134	147	160	162	178	185	208	188	203	224	217
Aliments pour bétail	129	142	158	164	174	190	192	204	225	241	257
Amortissements	116	119	121	123	126	130	133	136	139	141	144

a) L'exercice comptable commence le 1er avril.

Source : L.S.Arbock 1968, op.cit. p.300.

Tableau 7\* - Prix à la production et prix des moyens de production dans l'agriculture norvégienne 1957 - 1967  
(1952 = 100)

Prix	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Prix à la production, total	114	117	122	119	124	130	128	135	145	149	157
Production végétale totale	104	102	107	101	110	129	119	129	132	135	142
dont :											
Céréales	105	105	105	105	111	114	116	116	120	124	129
Pommes de terre	100	121	122	108	108	141	132	133	140	126	148
Produits horticoles	105	95	101	95	112	133	116	136	137	146	148
Foin et paille	85	81	95	93	77	91	103	102	104	115	141
Production animale totale	117	120	125	123	127	130	130	136	148	152	160
dont :											
Lait	122	124	130	127	132	136	138	143	161	166	175
Viande bovine	121	124	129	127	132	133	128	135	144	151	159
Viande porcine	105	109	113	109	109	110	114	119	119	120	132
Laine	129	132	128	138	160	163	168	185	204	196	180
Oeufs	94	104	102	101	101	105	109	113	116	114	113
Prix des moyens de production, total	122	124	127	129	131	137	141	144	156	161	167
dont :											
Prix des moyens de production non durables, total	127	129	131	132	133	136	141	146	156	161	164
dont :											
Engrais commerciaux	107	108	109	107	109	112	116	122	127	129	131
Aliments pour bétail	137	140	145	147	145	149	154	159	168	171	172
Semences	131	123	124	128	130	135	140	144	141	150	151
Carburant	109	103	101	99	99	100	100	99	97	97	100
Prestations de services à d'autres secteurs d'activité	112	119	119	122	126	134	144	150	191	207	228
Autres moyens de production non durables	128	125	125	126	128	131	130	135	148	156	161
Prix des moyens de production durables	114	117	121	125	130	137	141	147	156	162	171
dont :											
Bâtiments	116	120	124	129	136	145	151	159	168	175	186
Machines et équipements mécaniques	110	112	113	116	117	119	119	123	132	134	140
Matériel de drainage	117	122	129	129	129	150	154	158	171	171	171
<u>Prix à la production, total</u>											
Prix des moyens de production total (%)	93	94	96	92	95	95	91	94	93	93	94
<u>Prix à la production, total</u>											
Prix des moyens de production non durables, total (%)	90	91	93	90	93	96	91	94	93	93	96
<u>Prix à la production, total</u>											
Prix des moyens de production durables, total (%)	100	100	101	95	95	95	91	92	93	92	92

Source : L.S. Arbok 1964, op.cit. p.371 - Ibidem 1968, p.292

Tableau 8<sup>æ</sup> - Consommation moyenne des principaux produits alimentaires en Norvège  
1934/38, 1953/56, 1967/68<sup>a</sup>

Produits alimentaires	1934/38	1953/56	1967/68 <sup>P</sup>	Variation 1967/68 par rapport à	
	kg/habitant			1934/38	1953/56
				%	
Farine	119,0	98,2	71,1	- 40	- 28
Pommes de terre de consommation	119,7	92,0	85,6	- 28	- 7
Sucre, sirop, miel	36,9	39,9	44,8	+ 21	+ 12
Légumes	19,3	35,2	36,1	+ 87	+ 3
Fruits	33,1	41,0	64,0	+ 93	+ 56
Viande bovine	21,7	19,9	22,1	+ 2	+ 11
Viande porcine	14,1	13,2	16,6	+ 18	+ 26
Oeufs	6,9	7,3	10,0	+ 45	+ 37
Poisson et conserves de poisson	41,4	39,6	40,1	- 3	+ 1
Lait entier et crème <sup>b</sup>	188,3	230,0	179,6	- 5	- 22
Fromage	5,9	7,9	9,0	+ 53	+ 14
Beurre <sup>c</sup>	7,6	3,8	4,5	- 41	+ 18
Margarine	21,5	24,0	21,1	- 2	- 12
Autres graisses	1,5	3,8	2,1	+ 40	- 45

<sup>P</sup>Provisoire - <sup>a</sup>) Moyennes annuelles - <sup>b</sup>) En équivalents en lait entier - <sup>c</sup>) Y compris le  
beurre intervenant dans la fabrication de la margarine

Source : L.S. Arbok 1968, op.cit. p. 76.

Tableau 9<sup>\*\*\*</sup> - Ventilation de la superficie agricole utile en Norvège 1958-1967 (1.000 ha)

	1958 <sup>a</sup>	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Superficie agricole utile, total	1.031,9	1.030,2	1.033,2	1.030,4	1.024,0	1.030,2	1.016,6	1.007,8	998,6	999,6
dont :										
Céréales <sup>b</sup>	223,8	229,6	232,7	237,4	240,5	242,2	253,6	251,9	246,4	250,2
dont :										
Blé	8,0	9,3	9,1	9,7	9,7	6,9	7,2	4,2	1,8	3,3
Seigle	0,5	1,1	1,4	0,9	1,8	1,1	0,7	0,6	0,3	0,7
Orge	145,2	140,9	144,9	153,6	164,1	179,3	181,7	189,0	187,9	178,6
Avoine	56,5	64,7	65,2	62,1	52,9	43,9	52,1	45,6	41,2	45,0
Fourrages ensilés	11,8	11,4	9,7	9,1	10,9	9,8	10,8	11,6	14,3	21,7
Plantes à racines et à tubercules	69,2	70,4	72,9	69,2	66,3	66,3	64,0	61,6	56,6	51,8
dont :										
Pommes de terre	53,4	55,2	56,8	53,3	50,4	51,6	49,0	48,3	44,6	40,1
Betteraves fourragères <sup>c</sup>	3,8	3,5	3,6	3,4	3,9	3,8	3,9	3,4	3,1	2,9
Choux-navets <sup>d</sup>	8,3	8,2	8,4	8,3	8,0	7,3	7,5	6,9	6,1	6,1
Légumes	5,6	5,4	5,2	5,5	5,4	6,4	5,8	6,0	6,2	6,2
Fruits	22,0	32,9	32,4	29,6	30,0	30,4	29,0	28,0	27,7	27,2
Herbages et surfaces vertes	700,4	682,3	682,2	680,7	670,8	673,0	651,4	645,7	641,2	641,4
dont :										
Prairies <sup>e</sup> , cultivées	443,1	430,3	431,7	436,7	423,5	426,7	418,3	416,6	416,6	419,9
Prairies <sup>e</sup> , permanentes	92,2	76,3	74,2	64,6	61,6	60,3	48,9	46,6	43,5	41,1
Pâturages <sup>f</sup> , cultivés	39,0	56,1	56,5	58,6	61,4	59,6	58,1	58,7	57,7	57,4
Pâturages <sup>f</sup> , permanents	99,3	100,1	100,1	94,1	92,9	93,9	98,6	93,5	95,5	94,5
Surfaces vertes, non utilisées	26,8	19,5	19,7	26,7	31,4	32,5	27,5	30,3	27,9	28,5
Plantes oléagineuses herbacées	.	.	.	.	.	.	3,5	4,8	6,4	9,4
Jachères <sup>g</sup>	9,7	9,5	7,7	7,9	10,8	11,9	9,4	10,0	14,1	13,6

a.) Ecart dans les totaux lorsque les chiffres ont été arrondis. N'est pas tout à fait comparable avec les années suivantes, en raison de différences dans les méthodes d'enquête. b.) Y compris les pois fourragers - c.) Fodder turnips - d.) Swedes - e.) Surfaces vertes fauchées - f.) Surfaces vertes non fauchées - g.) Sans les surfaces vertes non utilisées.

Source : Jordbruksstatistikk 1958, op.cit. p. 8 et années suiv.

Tableau 10<sup>z</sup> - Population active en Norvège dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche 1930, 1946, 1950, 1960

Population active	1930	1946	1950	1960
			1000	
Population active totale	1.163,0	1.368,0	1.388,0	1.406,4
dont :				
Agriculture	304,0	295,3	250,4	188,4
Sylviculture	32,1	38,4	39,6	31,2
Pêche	80,8	72,8	69,5	49,4
			%	
Agriculture	26,1	21,6	18,0	13,4
Sylviculture	2,8	2,8	2,9	2,2
Pêche	6,9	5,3	5,0	3,5

Source : L.S. Årbok 1968, op.cit. p. 265.

Tableau 11<sup>z</sup> - Importance des exploitations agricoles pour les revenus des propriétaires d'exploitation en Norvège 1949, 1959, 1962, 1966

Exploitations	1949	1959	1962	1966
	nombre			
Exploitations, total	212.665	197.532	190.092	171.170
dont :				
Hommes	197.234	184.858	177.880	161.191
Femmes	15.431	12.674	12.212	9.979
Exploitations fournissant un revenu complet, total	87.000	77.257	71.769	58.915
dont :				
Hommes	75.881	69.858	66.847	56.209
Femmes	11.119	7.399	4.922	2.706
Exploitations fournissant un revenu complémentaire, total	54.162	44.620	37.612	34.923
dont :				
Hommes	51.610	42.421	35.894	33.201
Femmes	2.552	2.199	1.718	1.722
Exploitations secondaires, total	71.503	75.655	80.711	77.332
dont :				
Hommes	69.743	72.579	75.139	71.781
Femmes	1.760	3.076	5.572	5.551
	en % du total des exploitations			
Exploitations fournissant un revenu complet, total	40,9	39,1	37,8	34,4
dont :				
Hommes	38,6	37,8	37,6	34,9
Femmes	72,1	58,4	40,3	27,1
Exploitations fournissant un revenu complémentaire; total	25,5	22,6	19,8	20,4
dont :				
Hommes	26,2	22,9	20,2	20,6
Femmes	16,5	17,3	14,1	17,3
Exploitations secondaires, total	33,6	38,3	42,4	45,2
dont :				
Hommes	35,2	39,3	42,2	44,5
Femmes	11,4	24,3	45,6	55,6

Source : Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. p. 65.

Tableau 12<sup>z</sup> - L'endettement<sup>a</sup> de l'agriculture norvégienne 1958-1967

Engagements	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	Mio cn									
Total des engagements	2.283	2.440	2.670	2.830	3.034	3.136	3.376	3.540	3.848	4.034
dont :										
Crédits hypothécaires	1.723	1.820	2.000	2.130	2.274	2.356	2.536	2.660	2.888	3.034
Traites	290	330	360	380	410	420	460	480	520	540
Autres engagements	270	290	310	320	350	360	380	400	440	460
	%									
Crédits hypothécaires	75,5	74,6	74,9	75,3	74,9	75,1	75,1	75,1	75,1	75,2
Traites	12,7	13,5	13,5	13,4	13,5	13,4	13,6	13,6	13,5	13,4
Autres engagements à court terme	11,8	11,9	11,6	11,3	11,5	11,5	11,3	11,3	11,4	11,4

a) Etat au 30 juin de chaque année.

Source : L.S. Arbok 1960, op.cit. p. 306 - Ibidem 1968, p. 133.

Tableau 13<sup>e</sup> - Importations<sup>a</sup> norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 (Mio cn)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>P</sup>
Importations, total	9.359,5	9.448,5	10.446,3	11.542,5	11.885,1	13.012,9	14.169,3	15.787,4	17.169,5	19.626,6	19.325,1
Importations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.406,4	1.438,6	1.656,4	1.663,5	1.817,8	2.023,3	2.205,3	2.234,5	2.513,3	2.477,7	2.441,1
dont :											
Animaux vivants	0,1	0,1	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8	1,2	0,5	1,3	2,1
Viandes et préparations de viandes	43,5	31,1	28,2	26,3	16,2	27,7	35,9	32,2	45,3	39,7	55,4
dont :											
Viande bovine <sup>b</sup>	8,7	3,8	7,4	4,8	3,0	3,1	9,2	7,1	13,7	10,2	.
Viande porcine	23,2	7,8	2,3	1,3	1,6	12,3	16,9	7,6	19,1	20,6	13,1
Produits laitiers et oeufs	3,0	2,2	2,7	7,0	6,1	8,5	6,1	6,5	4,8	3,9	8,7
Poissons et produits à base de poisson	14,5	14,1	18,7	18,2	24,5	28,6	32,9	48,5	61,4	52,5	46,8
Céréales et farine	247,0	260,1	265,0	248,7	293,2	285,4	294,9	317,0	354,4	396,6	357,6
dont :											
Blé et farine de blé	146,0	143,7	139,8	156,9	175,1	149,2	177,8	167,2	179,5	183,6	.
Maïs et farine de maïs	19,8	31,3	22,9	31,9	36,3	33,7	48,1	45,3	43,2	41,5	.
Orge	9,4	13,8	28,0	11,3	11,6	31,8	10,5	19,0	25,3	42,8	40,5
Produits de la minoterie et pâtisseries	4,7	5,2	5,4	8,1	14,0	16,3	24,2	27,1	30,4	36,3	.
Fruits et légumes	277,0	239,5	260,6	269,5	330,1	334,8	338,4	390,5	429,4	415,1	411,7
dont :											
Agrumes	68,5	60,7	61,4	65,4	70,3	76,7	71,4	80,3	85,5	77,1	87,0
Pommes	37,3	26,9	31,6	21,2	39,5	40,0	36,8	37,8	50,4	48,0	44,6
Raisins	17,8	16,6	16,9	23,6	28,9	25,2	29,3	34,6	31,7	31,3	29,8
Sucre et suceries, miel	127,0	124,8	128,5	132,1	125,2	271,0	198,2	173,2	183,3	124,3	131,8
Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits	256,3	204,1	212,3	201,2	218,0	227,2	272,9	262,5	293,8	293,4	289,0
Aliments pour bétail <sup>c</sup>	58,7	69,0	68,3	58,5	95,0	107,1	103,1	106,3	121,7	124,9	112,9
Boissons	23,9	24,2	34,1	34,6	36,1	40,0	43,0	44,7	50,8	53,8	65,0
dont :											
Vins	13,0	14,0	13,4	13,3	14,5	12,9	13,2	16,0	22,4	22,1	22,0
Eaux-de-vie	10,9	10,1	17,4	17,7	17,9	23,4	25,0	23,4	27,1	30,4	35,2
Tabacs et tabacs fabriqués	51,6	52,5	90,7	63,7	80,0	77,8	74,6	74,4	101,1	105,1	131,4
Peaux non travaillées	15,5	18,7	23,5	23,2	30,0	39,1	39,8	36,5	43,7	27,0	26,9
Laine et autres fibres d'origine animale	36,4	44,7	40,9	44,1	42,9	60,5	65,6	43,0	49,5	45,2	32,8
Graines et fruits oléagineux	92,8	98,1	118,5	96,6	112,2	105,1	154,4	160,6	200,8	175,6	169,8
dont :											
Fèves de soja	26,6	36,8	53,6	49,8	54,4	56,1	94,7	105,9	127,5	135,3	111,6
Coprah	39,8	36,6	40,1	26,1	33,9	29,7	34,7	34,4	26,7	23,1	34,1
Arachides	8,8	11,0	9,5	8,4	9,1	8,3	8,2	11,4	13,6	11,5	15,4
Bois et liège	76,5	99,7	188,7	294,1	256,1	234,0	321,7	382,4	470,8	458,8	444,6
Matières premières animales et végétales	39,1	43,7	67,5	62,9	55,0	57,7	67,2	75,0	85,2	90,1	81,5
Huiles et graisses animales et végétales	39,6	101,3	104,2	77,4	88,1	107,3	144,6	64,7	58,7	43,2	50,9
dont :											
Huile d'olive	3,7	4,7	8,0	8,2	8,1	4,8	3,5	6,4	4,7	5,3	.
Huile de soja	1,1	2,2	0,4	4,1	7,4	4,9	0,6	0,9	2,2	2,5	.

<sup>P</sup> Provisoire - <sup>a</sup> Depuis 1959, commerce général, 1958, commerce spécial - <sup>b</sup> Frais, réfrigérés ou congelés - <sup>c</sup> Sans les céréales non moulues.

Source : Norges Handel 1958 (NOS XII 13) Del I (sept 1959 Hefte III), op.cit. p. 16 et années suiv. Statistisk Årbok for Norge 1960, op.cit. p.106 et suiv. et années suiv. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Årg. 56 (1968) décembre, p. 4 et suiv.

Tableau 14<sup>a</sup> - Importations<sup>a</sup> norvégiennes de produits<sup>b</sup> provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées par zones d'origine 1958-1968 (Mio cn)

Zones d'origine	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>p</sup>
Produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.406,4	1.438,6	1.656,4	1.663,5	1.817,8	2.023,3	2.205,3	2.234,5	2.513,3	2.477,7	2.441,1
cont en provenance de :											
CEE	116,3	129,3	154,6	136,9	174,6	236,3	210,4	212,4	209,0	232,6	274,9
dont :											
Belgique/Luxembourg	5,5	4,3	5,3	5,8	6,6	9,5	11,5	7,7	12,5	9,3	7,5
France	24,1	20,2	33,5	22,5	38,5	72,6	56,0	59,2	45,2	59,5	106,8
Italie	27,7	29,5	31,8	35,0	46,3	38,0	36,2	39,3	40,6	56,1	45,0
Pays-Bas	39,3	42,7	50,5	51,5	59,5	72,0	69,5	68,3	74,3	76,9	88,2
Allemagne	19,7	32,6	33,6	22,0	23,8	44,1	37,4	37,9	36,7	30,8	27,5
Autres	216,4	246,5	334,7	430,1	423,8 <sup>o</sup>	517,5 <sup>o</sup>	522,7 <sup>o</sup>	633,5 <sup>o</sup>	706,5 <sup>o</sup>	731,7 <sup>o</sup>	814,0 <sup>o</sup>
dont :											
Danemark	74,4	63,2	71,2	68,0	88,3	131,4	142,3	140,0	158,8	155,6	173,6
Suède	76,4	68,0	96,7	141,4	172,3	177,8	253,9	337,1	407,0	422,6	489,3
Royaume-Uni	51,0	73,2	86,9	87,7	82,5	166,1	100,7	129,6	108,2	113,1	104,6
Amérique du Nord	281,4	331,9	364,1	326,0	371,2	366,7	427,6	388,6	550,7	461,9	403,7
dont :											
Etats-Unis	207,9	276,2	301,0	267,6	326,6	308,3	362,4	324,4	473,9	387,4	353,4
Union soviétique	82,2	79,8	87,8	83,0	65,3	70,8	65,7	81,3	117,8	125,6	65,7
Reste du monde	673,7	606,4	674,3	643,4	740,0	771,5	913,3	875,7	879,8	880,7	850,0

P) Provisoire - <sup>a</sup>/1958, Commerce spécial, depuis 1959 commerce général (CAF) - <sup>b</sup> Les importations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être ventilées par zone d'origine. Il en découle dans la somme de chaque colonne un écart égal au montant de ce poste - <sup>c</sup>/Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.38 et suiv. et années suivantes - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Årg. 56 (1968), décembre, p.37 et suiv. Calculs personnels.

Tableau 15<sup>2</sup> - Exportations<sup>1</sup> norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 (Mio cn)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>P</sup>
Total des exportations	5.314,6	5.788,8	6.291,1	6.651,8	6.941,8	7.664,5	9.219,2	10.308,9	11.168,2	12.411,0	13.839,8
Exportations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.478,3	1.555,0	1.486,6	1.478,8	1.569,5	1.608,9	1.859,5	2.211,9	2.343,9	2.439,5	2.254,5
dont :											
Animaux vivants	0,4	0,2	0,3	0,8	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,3	0,3
Viandes et préparations de viandes	18,6	24,7	24,1	32,4	65,9	52,4	64,0	54,4	44,8	51,1	54,8
Produits laitiers et oeufs	48,1	88,1	84,4	69,5	68,5	80,8	98,0	75,3	84,9	90,8	74,2
dont :											
Beurre	20,5	41,5	37,2	29,4	30,6	25,8	44,1	24,1	20,2	14,9	4,9
Fromage	22,8	39,4	58,4	36,8	36,5	52,5	51,5	46,2	58,2	68,4	63,5
Oeufs	4,6	3,5	6,4	2,8	1,0	1,0	0,4	2,1	2,5	1,5	0,2
Poissons et produits à base de poisson	732,8	780,4	791,2	726,5	829,5	840,3	848,5	993,3	1.054,4	1.009,5	1.012,8
dont :											
Poissons, frais ou réfrigérés	63,5	70,6	74,8	57,7	61,3	61,1	65,6	64,1	78,1	62,8	.
Filets de poisson, congelés	61,9	61,0	71,1	87,4	133,0	159,5	161,4	247,8	262,8	232,2	.
Harengs et esprotts, salés	57,9	48,6	36,9	17,2	18,9	16,6	15,1	15,0	15,5	18,2	.
Morue séchée (stockfish)	171,8	187,7	186,3	156,1	161,9	156,5	125,1	137,7	158,4	131,2	.
Morue salée et séchée	108,2	91,7	115,5	92,5	102,4	112,6	115,2	135,1	169,4	199,8	.
Crustacés et mollusques	31,0	38,1	46,3	51,7	60,1	62,7	71,0	76,5	76,7	76,4	35,0
Conserves de poissons	139,6	176,9	133,5	148,3	163,9	154,6	177,2	175,8	183,9	180,3	182,2
Céréales et farines	3,0	3,4	4,4	9,0	21,9	9,3	9,2	7,5	9,4	12,0	11,5
Fruits et légumes	1,6	4,5	3,8	2,5	9,1	3,0	3,2	6,2	12,6	7,4	10,2
Aliments pour bétail <sup>b</sup>	137,2	128,4	100,4	126,3	70,7	199,0	195,3	343,4	347,9	562,2	468,4
dont :											
Farine de hareng	103,0	88,5	77,4	96,5	47,2	90,7	169,4	314,2	323,7	523,6	458,9
Préparations alimentaires diverses	17,9	17,5	18,6	23,4	24,4	25,2	26,8	32,4	35,8	34,3	37,8
dont :											
Margarine	16,9	16,5	17,3	23,4	21,0	18,6	20,7	24,1	23,2	21,9	21,4
Boissons	1,4	1,5	1,4	1,8	2,8	5,6	7,6	7,5	7,2	7,1	13,5
Tabacs et tabacs fabriqués	1,0	1,4	4,1	5,1	6,6	8,8	9,8	10,3	10,9	13,8	15,7
Peaux non travaillées	103,6	131,0	133,3	140,2	166,4	182,3	194,3	231,7	264,5	241,7	274,2
Laine et autres fibres d'origine animale	8,2	8,0	9,4	8,3	10,0	12,3	11,8	15,8	16,3	12,9	12,4
Bois et liège	69,6	41,1	49,7	37,3	31,5	43,4	82,1	71,5	46,6	43,7	47,7
Matières premières animales et végétales	13,4	19,1	15,9	23,5	21,6	23,6	29,2	32,2	29,6	28,0	23,6
Huiles et graisses animales et végétales	316,1	303,3	243,2	268,4	213,1	206,4	252,6	321,5	367,9	310,4	205,4
dont :											
Huiles de poisson	201,3	191,7	147,3	155,0	118,6	70,2	75,9	118,6	155,8	175,5	92,8
Huiles et graisses préparées	112,7	110,2	88,3	107,8	87,5	130,2	171,0	195,9	205,5	126,9	104,5

P) Provisoire - a) Depuis 1959, commerce général; 1958 : commerce spécial - b) Sans les céréales non moulues.

Source : Norges Handel 1958 (NOS XII 13), Del I (seit 1959 Del III seit 1961 H. III), op.cit, p.16 et années suiv. - Statistisk Årbok for Norge 1960, op.cit. p.112 et suiv. et années suiv. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. årg. 56 (1968), décembre, p.4 et suiv.

Tableau 16<sup>a</sup> - Exportations<sup>a</sup> norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées par zones de destination 1958-1968  
(Mio cn)

Zones de destination	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, total	1.478,3	1.555,0	1.486,6	1.478,8	1.569,5	1.608,9	1.839,5	2.211,9	2.343,9	2.439,5	2.254,5
dont : exportés vers :											
CEE	391,6	401,6	357,1	386,0	405,5	391,3	410,3	562,0	535,7	548,2	515,8
dont :											
Belgique/Luxembourg	27,9	22,5	26,6	21,0	22,4	21,9	28,1	45,9	53,3	57,4	52,5
France	76,8	71,3	45,0	66,9	74,2	70,6	96,9	111,8	112,0	99,0	92,3
Italie	93,6	104,0	97,6	99,7	121,1	122,7	100,5	130,6	134,5	144,6	134,8
Pays-Bas	59,2	46,2	63,3	47,0	42,8	35,0	42,5	91,4	47,6	50,6	55,1
Allemagne	134,1	157,7	124,5	151,3	145,2	141,0	142,3	182,3	188,2	196,0	180,7
AELE	457,1	522,6	498,3	502,6	514,8	546,5	707,8	876,4	900,2	1.004,6	898,2
dont :											
Danemark	26,6	37,4	26,2	33,7	32,2	34,2	40,7	62,6	56,3	63,7	60,5
Suède	110,3	106,2	116,6	140,9	156,8	155,2	185,2	229,9	240,2	253,5	269,2
Royaume-Uni	286,1	319,8	291,1	268,0	252,7	271,2	385,9	462,0	487,0	569,1	473,0
Amérique du Nord	143,5	172,9	155,6	173,2	215,8	218,2	218,8	232,1	303,9	354,4	344,6
dont :											
États-Unis	131,6	159,8	146,2	162,1	202,0	204,4	202,0	213,9	286,6	333,9	321,2
Union Soviétique	88,3	95,0	71,6	60,8	47,5	75,6	98,9	101,1	82,4	53,3	7,2
Reste du monde	389,6	354,9	394,6	347,9	375,9	365,0	391,9	424,5	505,4	466,1	476,3

a) 1958 : commerce spécial, depuis 1959 : commerce général (fob) - b) Les exportations de laine et d'autres fibres d'origine animale n'ont pu être ventilées par zones de destination. Il en découle dans le total de chaque colonne un écart égal au montant de ce poste - C) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.38 et suiv. et années suiv. - Månedstatistikk over utenrikshandelen, op.cit. Arg. 56 (1968), décembre, p.37 et suiv. Calculs personnels.

Tableau 17<sup>z</sup> - Prix de base des céréales alimentaires en Norvège 1958-1968 - 1969/70<sup>a</sup> (cn/qx)

Types de céréales	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69 <sup>b</sup>	1969/70 <sup>b</sup>
Blé	90	90	90	100	102	102	103	106	109	112	112	112
Seigle	83	83	83	93	95	95	96	99	102	105	105	105
Orge	70	70	70	73	75	75	76	79	82	85	93	93
Avoine <sup>c</sup>	61	61	61	64	66	66	67	70	73	78	86	86

a) Campagnes (début : 1<sup>er</sup> juillet) - b) Prix de base fixé par l'accord agricole portant sur la période qui va du 1<sup>er</sup> juillet 1968 au 30 juin 1970 - c) Y compris le méteil.

Source : Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.12 - Ibidem 1959/60, p.12 et 24 et années suiv. - Ibidem 1960, p. 10 - Budsjettmønda for jordbruket, Jordbrukets Totalregnskap 1961 et 1962, op.cit. p.12 - Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. p.68 - L.S. Årbok 1968, p.56.

Tableau 18<sup>a</sup> - Prix de base des céréales fourragères en Norvège 1958/59 - 1966/67<sup>a</sup>

Types de céréales	1958/59	1959/60	1960/61	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Blé	73	73	73	76	80	78	81	84	88
Seigle	68	68	68	71	75	73	76	79	83
Orge	63	63	63	66	70	68	71	74	78
Avoine	54	54	54	57	61	59	62	65	69

a) Campagnes (début : 1er juillet)

Source : Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettet 1958/59, Oslo 1959, p.12 et années suiv.  
 Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettet 1965 og årsmelding og regnskap for  
 kraftformonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67), p. 14 - Ibidem (St. meld.  
 nr 6 - 1967/68), p.16.

Tableau 19<sup>x</sup> - Prix "calculés" des céréales fourragères en Norvège 1960-1966 (cn/q)

Types de céréales	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Blé	45,60	47,10	44,60	49,50	48,20	45,60	44,85
Seigle	34,40	36,60	44,30	46,75	45,60	43,00	43,70
Orge	41,80	36,60	42,35	40,70	44,10	46,35	47,60
Avoine <sup>a</sup>	43,10	42,10	45,10	44,95	44,40	45,75	46,10

a) Y compris le méteil.

Source : Statens Kornforretning, Melding XXXII, 1. Juli - 31. Desember 1960, op.cit. p.35 et années suiv.  
 Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 og årsmelding og regnskap for  
 kraftforbrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67) p.59 - Ibidem 1966 (St. meld.nr 6-  
 1967/68), p. 61.

Tableau 20<sup>a</sup> - Importations norvégiennes de blé<sup>a</sup>, ventilées par pays d'origine 1958/59 - 1968

	1958/59 <sup>b</sup>	1959/60 <sup>b</sup>	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
t										
Importations, total	318.800	309.580	325.139	358.291	312.845	356.100	361.056	385.590	374.089	316.171
dont :										
Blé panifiable, total	296.637	279.185	304.510	324.085	279.657	298.300	294.142	325.948	320.072	267.365
dont en provenance de :										
Australie	-	-	31.357	73.069	87.158	113.000	73.887	35.358	118.752	55.670
Etats-Unis	96.669	52.252	69.692	71.401	37.058	88.200	17.951	184.708	52.014	41.717
Canada	97.997	83.626	99.977	47.373	52.320	44.500	42.818	33.870	49.569	29.870
Suède	-	-	525	-	-	1.300	30.892	20.499	43.177	55.402
Union Soviétique	86.980	99.986	79.603	70.146	50.003	-	-	-	37.895	35.816
Argentine	13.334	19.043	12.009	29.168	18.651	14.000	92.627	38.766	15.438	996
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	620	2.239	-
France	1.657	24.278	2.244	31.417	33.470	37.300	35.967	8.103	988	47.246
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	4.024	-	648
Autres pays	-	-	9.103	1.511	997	-	-	-	-	-
Blé fourrager, total	22.163	30.395	20.629	34.206	33.188	57.800	66.914	59.642	54.017	48.806
dont en provenance de :										
Suède	1.799	7.506	14.720	6.925	11.280	34.800	52.928	32.960	30.834	29.463
Etats-Unis	18.144	11.035	-	7.999	-	400	-	-	17.824	7.699
Danemark	-	1.290	-	-	-	-	-	4.181	-	-
Allemagne	-	-	2.111	-	-	-	-	6.534	2.925	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	8.600	-	-	2.434	-
Autres pays	2.220	10.564	3.798	19.282	21.908	14.000	13.986	15.967	-	11.644
en % du total des importations										
Blé panifiable, total	93,0	90,2	93,7	90,5	89,4	83,8	81,4	84,5	85,6	84,5
dont en provenance de :										
Australie	-	-	9,6	20,4	27,9	31,7	20,5	9,2	31,7	17,6
Etats-Unis	30,3	16,9	21,4	19,9	11,8	24,8	5,0	47,9	13,9	13,2
Canada	30,7	27,0	30,7	13,2	16,7	12,5	11,9	8,8	13,2	9,4
Suède	-	-	0,2	-	-	0,4	8,6	5,3	11,5	17,5
Union Soviétique	27,3	32,3	24,5	19,6	16,0	-	-	-	10,1	11,3
Argentine	4,2	6,2	3,7	8,1	6,0	3,9	25,6	10,1	4,1	0,3
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,6	-
France	0,5	7,8	0,7	8,8	10,7	10,5	10,0	2,1	0,3	14,9
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	0,2
Autres pays	-	-	2,8	0,4	0,3	-	-	-	-	-
Blé fourrager, total	7,0	9,8	6,3	9,5	10,6	16,2	18,5	15,5	14,4	15,4
dont en provenance de :										
Suède	0,6	2,4	4,5	1,9	3,6	9,8	14,7	8,5	8,2	9,3
Etats-Unis	5,7	3,6	-	2,2	-	0,1	-	-	4,8	2,4
Danemark	-	0,4	-	-	-	-	-	1,1	-	-
Allemagne	-	-	0,6	-	-	-	-	1,7	0,8	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	2,4	-	-	0,7	-
Autres pays	0,7	3,4	1,2	5,4	7,0	3,9	3,9	4,1	-	3,7
<sup>a)</sup> Moins la farine de blé et les préparations de blé destinées à l'alimentation du bétail. <sup>b)</sup> Campagnes (début : 1er juillet)										

Source : Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67), p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St. meld. nr 6 - 1967/68), p.47 et p.70. Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et 64 et années suivantes. Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et suiv. - Ibidem 1967, p.7 et suiv. Ibidem 1968, p.7 et suiv.

Tableau 21<sup>a</sup> - Importations norvégiennes de seigle, ventilées par pays d'origine 1958/59 - 1968

	1958/59 <sup>a</sup>	1959/60 <sup>a</sup>	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
	t									
Importations, total	52.172	54.444	48.575	28.444	44.247	50.200	34.981	50.345	28.758	46.217
dont en provenance de :										
Canada	7.066	-	-	2.994	20.208	14.400	7.682	43.705	19.863	28.197
Argentine	2.083	2.091	-	-	-	6.500	16.909	5.539	-	9.285
Etats-Unis	4.275	13.982	27.455	21.506	20.520	15.100	1.279	-	5.420	3.922
Union Soviétique	30.031	26.424	18.638	3.148	3.519	-	-	-	1.550	-
Suède	1.071	1.418	-	796	-	-	-	-	1.010	3.814
Allemagne	526	-	-	-	-	-	444	-	-	-
Autres pays	7.120	10.529	2.482	-	-	14.200	8.667	1.101	915	999
	en % du total des importations									
Canada	13,5	-	-	10,5	45,7	28,7	22,0	86,8	69,1	61,0
Argentine	4,0	3,8	-	-	-	12,9	48,3	11,0	-	32,9
Etats-Unis	8,2	25,7	56,5	75,6	46,4	30,1	3,7	-	18,8	8,5
Union Soviétique	57,6	48,5	38,4	11,1	8,0	-	-	-	5,4	-
Suède	2,1	2,6	-	2,8	-	-	-	-	3,5	8,3
Allemagne	1,0	-	-	-	-	-	1,3	-	-	-
Autres pays	13,6	19,3	5,1	-	-	28,3	73,1	2,2	3,2	2,2
<sup>a</sup> ) Campagnes (début : 1er juillet)										

**Source** : Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suivantes. Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 og regnskap for Kraftformonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67), p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St. meld. nr 6 - 1967/68), p.47 et p.70 - Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et 64 et années suivantes - Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et suiv. Ibidem 1967, p.7 et suiv. Ibidem 1968, p.7 et suiv.

Tableau 22<sup>a</sup> - Importations norvégiennes d'orge, ventilées par pays d'origine 1958/59 - 1968

	1958/59 <sup>a</sup>	1959/60 <sup>a</sup>	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
	t									
Importations, total	-	39.838	-	-	38.229	-	16.744	21.831	63.370	63.486
dont en provenance de :										
Australie	-	-	-	-	267	-	-	-	-	450
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	406
Canada	-	-	-	-	-	-	-	12.583	27.589	-
Etats-Unis	-	25.290	-	-	9.462	-	10.679	-	5.320	-
France	-	13.046	-	-	25.147	-	3.958	2.558	7.473	50.612
Royaume-Uni	-	-	-	-	1.120	-	-	6.690	18.544	2.044
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	4.444	9.974
Autres pays	-	1.502	-	-	2.233	-	2.107	-	-	-
	en % du total des importations									
Australie	-	-	-	-	0,7	-	-	-	-	0,7
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6
Canada	-	-	-	-	-	-	-	57,6	43,5	-
Etats-Unis	-	63,5	-	-	24,8	-	63,8	-	8,4	-
France	-	32,7	-	-	65,8	-	23,6	11,7	11,8	79,7
Royaume-Uni	-	-	-	-	2,9	-	-	30,6	29,3	3,2
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	15,7
Autres pays	-	3,8	-	-	5,8	-	12,6	-	-	-
<sup>a</sup> ) Campagnes (début : 1er juillet)										

Source : Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og 1959/60, op.cit. Vedlegg III et années suivantes - Om Statens kornforretnings virksomhet i budsjettåret 1965 og regnskap for Kraftfôrmonopolet i samme tidsrom (St. meld. nr 12 - 1966/67), p.45 et p.72 - Ibidem 1966 (St. meld. nr 6 - 1967/68), p.47 et p.70 - Statens Kornforretning, Melding XXX, Budsjettåret 1958/59, Oslo 1959, p.36 et p.64 et années suivantes - Statens Kornforretning, Annual Report 1964, Oslo 1964, p.7 et suiv. - Ibidem 1967, p.7 et suiv. - Ibidem 1968, p.7 et suiv.



Tableau 24<sup>æ</sup> - Prix standard, limites supérieures de prix et prix moyens du marché pour les pommes de terre et les principaux produits horticoles en Norvège - 1958/1967 (on/kg)

Produits	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964		1965	1966	1967
							1er sem.	2è sem.			
<b>Pommes de terre :</b>											
Prix standard	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,30	0,30	0,30	0,30
Limites supérieures de prix	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,34	0,34	0,34	0,34
Prix du marché	0,23	0,33	0,23	0,24	0,36	0,27		0,34	0,31	0,30	0,39
<b>Choux blancs :</b>											
Prix standard	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,40	0,40	0,40	0,40
Limites supérieures de prix	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	0,31	0,45	0,45	0,45	0,45
Prix du marché	0,25	0,28	0,27	0,20	0,60	0,28		0,38	0,30	0,37	0,39
<b>Carottes :</b>											
Prix standard	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,50	0,50	0,50	0,50
Limites supérieures de prix	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	0,56	0,56	0,56	0,56
Prix du marché	0,30	0,45	0,37	0,40	0,60	0,38		0,75	0,53	0,55	0,55
<b>Pommes :</b>											
Prix standard	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08
Limites supérieures de prix	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33	2,33
Prix du marché	1,20	1,60	0,90	2,30	2,00	1,90		2,30	2,40	2,48	2,45
<b>Tomates :</b>											
Prix standard	3,08	3,08	3,08	3,08	3,08	3,08	3,08	3,45	3,45	3,45	3,45
Limites supérieures de prix	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45	3,51	3,93	3,93	3,93	3,93
Prix du marché	2,87	2,25	3,20	2,80	3,30	3,80		4,50	4,00	2,80	4,10

Source : Jordbruksstatistikk 1960, op.cit. p.60 - Ibidem 1963, p.64 - Ibidem 1967, p.69.

Tableau 25<sup>3</sup> - Prix à la production<sup>a</sup> des pommes de terre de féculerie en Norvège 1958 - 1967 (cn/q)

Année	Fabrication de farine de pommes de terre (b)	Fabrication d'eau-de-vie (c)
1958	18,00 <sup>d</sup>	19,50
1959	18,00 <sup>d</sup>	19,50
1960	16,50 <sup>d</sup>	19,80
1961	17,50 <sup>d</sup>	20,90
1962	22,00	22,55
1963	23,10	22,55
1964	24,80	24,47
1965	26,00	24,20
1966	26,00	24,70
1967	27,70	25,40

- a) Y compris les primes à la teneur en amidon, les primes de transport et les primes de stockage.
- b) Y compris les pommes de terre utilisées pour la fabrication de sagov, de dextrine et de glucose. Les données concernant les pommes de terre ayant une teneur en amidon de 16,5 %.
- c) Les données concernant les pommes de terre ayant une teneur en amidon de 17 %.
- d) Prix de base à la production, sans les primes à la teneur en amidon, les primes de stockage et les primes de transport.

Source : Etabli d'après L.S. Arbok 1959, op.cit. p.199 et suiv. et années suiv.

Tableau 26<sup>z</sup> - Importations norvégiennes de fruits et légumes<sup>a</sup>, ventilées par zones d'origine<sup>b</sup> 1959-1968

Zones d'origine	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Importations, total	239,5	260,6	269,5	330,2	334,8	334,8	390,5	429,4	415,1	411,7
dont en provenance de :										
CEE	40,2	39,2	43,8	55,8	51,5	48,7	55,3	59,4	63,1	59,7
dont :										
France	1,7	3,2	3,3	3,8	4,4	4,6	5,6	5,6	6,5	6,4
Italie	22,9	22,5	25,3	34,0	26,7	24,2	25,1	27,7	32,1	26,1
Pays-Bas	12,9	10,7	12,5	14,4	16,4	16,3	20,0	21,4	19,5	20,8
Allemagne	2,0	2,1	2,2	3,0	3,3	2,8	3,6	3,5	3,9	5,4
AELÉ	8,1	10,1	10,1	14,8 <sup>c</sup>	19,4 <sup>c</sup>	18,3 <sup>c</sup>	21,5 <sup>c</sup>	27,1 <sup>c</sup>	23,8 <sup>c</sup>	19,8
dont :										
Danemark	2,8	3,7	3,8	6,1	8,8	6,8	7,7	4,8	3,0	4,7
Suède	1,6	2,0	1,5	2,7	3,0	3,3	4,2	8,8	6,0	3,6
Portugal	2,3	2,6	2,9	3,7	4,4	4,1	4,3	4,4	4,8	4,2
Royaume-Uni	1,4	1,7	1,6	1,9	2,6	2,4	3,3	4,0	4,9	5,2
Espagne	52,8	64,1	63,7	68,1	54,4	73,5	77,7	86,6	78,1	84,2
Afrique du Sud	17,9	7,6	20,0	20,0	14,3	15,3	15,8	15,1	15,3	23,0
Israël	18,6	14,7	14,0	19,6	27,3	18,7	20,8	21,7	24,3	23,6
États-Unis	35,7	44,2	41,9	54,4	59,0	57,4	67,4	81,5	69,2	53,3
Australie	4,2	6,6	5,9	6,8	6,1	6,4	6,7	11,7	11,1	12,2
Autres pays	62,0	74,1	70,1	90,7	102,8	100,1	125,3	126,3	130,2	135,9

a) n° 05 de la CTCI - b) Zones ou pays de production - c) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1959, Del. III, op.cit. p.30 et p.106 et années suiv.

Tableau 27<sup>a</sup> - Exportations norvégiennes de fruits et légumes<sup>a</sup>, ventilées par zones de destination<sup>b</sup> 1959-1968  
(Mio cn)

Zones de destination	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Exportations, total	4,5	3,8	2,5	9,1	3,0	3,2	6,2	12,6	7,4	10,2
dont :										
CEE	0,4	0,5	0,4	0,2	0,6	0,6	0,1	2,1	0,2	0,1
dont :										
Allemagne	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,5	0,0	0,3	0,1	0,0
AELE	3,9	3,0	1,8	8,4 <sup>c</sup>	2,1 <sup>c</sup>	2,1 <sup>c</sup>	5,3 <sup>c</sup>	9,3 <sup>c</sup>	6,4 <sup>c</sup>	9,7
dont :										
Suède	2,6	1,7	0,3	5,9	1,4	1,7	3,7	7,2	4,2	8,9
Royaume-Uni	1,0	1,1	1,4	1,8	0,5	0,3	0,2	0,6	1,5	0,3
Autres pays	0,2	0,3	0,3	0,5	0,3	0,5	0,8	1,2	0,8	0,4

a) n° 05 de la CTCI - b) Zones ou pays de consommation - c) Y compris la Finlande

Source : Norges Handel 1959, Del.II, op.cit. p.30, p.106 et années suivantes.

Tableau 28<sup>a</sup> - Effectifs<sup>a</sup>, abattages<sup>b</sup> et poids moyen en carcasse des bovins en Norvège 1958-1967

	1958	1959 <sup>c</sup>	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Cheptel bovin, total	1.116.211	1.104.482	1.128.688	1.180.297	1.158.802	1.121.990	1.101.851	1.059.412	1.040.898	995.676
dont :										
Jeunes veaux de moins d'un mois	296.270	20.571	24.706	26.395	16.924	15.723	16.768	21.090	14.465	15.048
Veaux d'engraissement, 1 mois-1 an	48.894	303.197	309.883	357.981	359.777	348.490	349.190	320.475	340.556	326.483
Boeufs 1 - 2 ans	4.718	43.018	46.924	52.562	54.019	53.477	54.645	57.019	57.382	49.199
Boeufs de plus de 2 ans	144.151	3.330	4.996	4.422	3.967	4.570	3.834	57.019	3.593	2.055
Génisses	622.178	136.890	138.939	134.533	132.064	126.467	125.215	143.630	121.813	124.777
Vaches		597.476	603.240	604.404	592.051	573.263	552.199	517.198	503.089	478.114
Abattages										
Gros bovins	240.878	243.006	241.862	290.043	316.952	292.251	290.893	284.680	283.208	261.444
Veaux	183.985	169.861	157.151	161.340	178.632	161.737	146.383	131.033	121.692	117.862
Poids moyen en carcasse (kg/unité)										
Bovins	.	.	157,7	152,9	153,2	162,0	167,0	169,3	173,6	171,3
Veaux	.	.	22,4	24,9	23,7	23,8	25,2	28,1	29,8	32,4

a) Les données relatives au cheptel bovin sont fondées sur les recensements effectués le 20 juin de chaque année.

b) Abattages autorisés lors des inspections officielles de la viande.

c) Les années suivantes ne sont pas tout à fait comparables avec 1958 en raison de différences dans les méthodes d'enquête.

Source : Jordbruksstatistikk 1958, op.cit. p.23 et années suiv. - Ibidem 1961, p.26 et années suiv. - Ibidem 1963, p.53 et années suiv.

Tableau 29<sup>x</sup> - Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande de boeuf et de veau<sup>a</sup> en Norvège  
1960/61 - 1967/68<sup>b</sup> (on/kg)

Prix	1960/61 <sup>c</sup>	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67 <sup>d</sup>	1967/68 <sup>d</sup>
Prix de gros indicatifs								
Boeufs	6,25	6,45	6,55	6,55	7,03	7,45	8,12	8,30
Génisses	5,80	5,90	6,00	6,00	6,17	6,40	7,27	7,45
Vaches	5,50	5,50	5,55	5,55	5,64	5,80	6,68	6,86
Veaux d'engraissement	8,00	9,50	9,50	9,50	10,09	10,35	10,97	11,15
Jeunes veaux	.	5,75	5,75	5,75	6,01	6,20	6,82	7,00
Prix du marché :								
Boeufs	6,40	6,44	6,68	6,80	7,14	7,48	8,14	
Génisses	5,72	5,74	5,78	5,85	6,06	6,48	7,19	
Vaches	5,34	5,41	5,32	5,36	5,56	5,90	6,63	
Veaux d'engraissement	8,00	9,25	9,24	9,55	10,08	10,29	10,97	
Jeunes veaux	.	6,03	5,73	5,87	5,87	6,10	6,79	

a) Pour toutes les catégories de viande, sauf pour les jeunes veaux, les données concernent les viandes de la qualité norvégienne I.

b) L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> juillet.

c) Les données sur les prix de gros moyens valent aussi pour les périodes 1958/59 - 1960/61.

d) Pour les boeufs, les génisses et les vaches, les données concernent le poids en carcasse moins le suif.

Source : Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.64 - Ibidem 1967, p.69.

Tableau 30<sup>≠</sup> - Prix à la production de la viande de boeuf et de veau<sup>a</sup>  
en Norvège 1958/59<sup>b</sup> - 1967 (cn/kg)

Année	Viande de boeuf	Viande de veau
1958/59	5,87	6,24
1959/60	6,07	6,48
1961	6,07	6,87
1962	6,01	6,84
1963	6,00	6,67
1964	6,30	6,95
1965	6,82	7,45
1966	7,09	7,72
1967	7,44	8,18

a) Y compris les abats comestibles, les os et les peaux.  
b) Exercice comptable (début : 1er avril)

Source : L.S. Arbok 1961, op.cit. p.340 et années suivantes.

Tableau 31\* - Effectifs<sup>a</sup>, abattages et poids moyen en carcasse des porcs en Norvège 1958-1967

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Cheptel porcin, total	423.032	475.063	492.232	534.077	550.440	515.358	535.467	567.944	568.067	590.221
dont :										
Porcelets de moins de 6 mois	228.585 <sup>c</sup>	393.122	400.768	438.797	449.699	427.562	441.107	472.081	476.798	499.660
Porcs d'engraissement	136.958	19.253	21.757	22.995	31.932	22.835	22.010	26.551	21.019	17.137
Verrats reproducteurs	2.644	2.653	3.074	3.085	3.226	2.916	3.122	3.402	3.467	3.289
Truies de reproduction	54.845	60.035	66.633	69.200	65.583	62.045	69.228	65.910	66.783	70.135
Abattages	445.957	480.668	584.946	620.620	670.648	598.952	620.002	699.927	695.569	698.106
Poids moyen en carcasse (kg/unité)	.	.	70,3	70,6	70,0	71,1	73,2	72,6	72,9	73,3

a) Les données relatives au cheptel porcin se fondent sur les recensements effectués le 20 juin de chaque année.  
 b) Abattages autorisés lors des inspections officielles de la viande.  
 c) Les données concernent des porcelets de moins de 4 mois et des porcs à l'engrais de plus de 4 mois et ne sont donc pas comparables avec les données suivantes.

Source : Jordbruksstatistikk 1958, op.cit. p.23 et années suiv. - Ibidem 1961, p.26 et années suiv. - Ibidem 1963, p.53 et années suiv.

Tableau 32<sup>x</sup> - Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande de porc<sup>a</sup> en Norvège 1958/59 - 1967/68<sup>b</sup> (cn/kg)

Exercices comptables	Prix de gros indicatifs	Prix du marché
1958/59-1959/60	5,50	
1960/61	5,50	5,50
1961/62	5,55	5,45
1962/63	5,60	5,61
1963/64	5,65	5,75
1964/65	5,82	5,82
1965/66	5,85	5,86
1966/67	6,19	6,20
1967/68	6,60	

a) Les données concernent la viande de porc de la qualité norvégienne I.  
b) L'exercice comptable débute le 1er juillet.

Source : Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.64 - Ibidem 1967, p.69.

Tableau 33<sup>æ</sup> - Prix à la production de la viande de porc<sup>a</sup> en Norvège  
1958/59 - 1967 (cn/kg)

Année	Prix à la production
1958/59 <sup>b</sup>	4,97
1959/60 <sup>b</sup>	5,09
1961	4,91
1962	4,89
1963	5,25
1964	5,50
1965	5,56
1966	5,70
1967	6,16

a) Y compris les abats comestibles, les os et les peaux.  
b) Exercices comptables, début : 1er avril.

Source : L.S. Årbok 1961, op.cit. p.340 et années suiv.

Tableau 34<sup>3</sup> - Effectifs<sup>a</sup>, abattages<sup>b</sup> et poids moyen en carcasse des chèvres et des moutons en Norvège 1958 - 1967

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Cheptel caprin, total	106.014	100.894	101.384	102.067	98.955	100.600	111.191	107.565	108.942	108.003
dont :										
Chèvres de moins d'un an	22.824	25.162	24.976	24.102	24.883	25.324	28.331	25.198	24.546	22.799
Chèvres de plus d'un an	83.190	75.732	76.408	77.965	74.072	75.276	82.860	82.367	84.396	85.204
Abattages de chèvres	19.793	17.085	20.173	20.097	18.340	18.180	21.580	23.604	25.974	27.774
Poids moyen en carcasse (kg/unité)	.	.	8,2	8,6	9,3	8,8	9,5	10,4	10,4	10,7
Cheptel bovin	1.809.544	1.806.036	1.842.086	1.855.022	1.864.238	1.881.243	1.940.469	1.989.201	2.096.445	2.067.423
dont :										
Agneaux de moins d'un an	938.517	945.227	966.932	978.476	973.767	994.914	1.032.320	1.058.843	1.127.794	1.107.572
Moutons de plus d'un an	871.027	860.809	875.154	876.546	890.471	886.329	908.149	930.358	968.651	959.851
Abattages de moutons et d'agneaux	433.832	411.308	404.557	425.120	445.962	425.648	439.242	474.086	532.355	569.880
Poids moyen en carcasse (kg/unité)	.	.	17,9	17,3	17,6	17,8	17,7	18,3	17,7	18,4

a) Les données relatives au cheptel caprin et bovins sont fondées sur les recensements effectués en janvier de chaque année.

b) Abattages autorisés lors des inspections officielles de la viande.

Source : Jordbruksstatistikk 1958, op.cit. p.23 et années suivantes - Ibidem 1961, p.26 et années suivantes - Ibidem 1963, p.53 et années suivantes.

Tableau 35\* - Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande d'agneau<sup>a</sup> en Norvège 1960/61 - 1968/69<sup>b</sup> (cn/kg)

Exercice comptable	Prix de gros indicatifs	Prix du marché
1958/59-1959/60	6,70	.
1960/61	6,70	6,72
1961/62	7,10	7,10
1962/63	7,25	7,25
1963/64	7,40	7,40
1964/65	7,50	7,50
1965/66	7,85	7,85
1966/67	8,75	8,73
1967/68	8,95	
1968/69	10,20	

a) Les données concernent la viande d'agneau de la qualité norvégienne I.  
b) L'exercice comptable commence le 1er juillet.

Source : Jordbruksstatistikk 1963, op.cit. p.64 - Ibidem 1967, p.69 - L.S. Arbok 1968, p.52.

Tableau 36<sup>x</sup> - Prix moyens à la production de la viande de chèvre, de mouton et d'agneau<sup>a</sup> en Norvège 1958/59 - 1967  
(cn/kg)

Année	Viande de chèvre	Viande de mouton et d'agneau
1958/59 <sup>b</sup>	4,16	6,43
1959/60 <sup>b</sup>	4,77	6,49
1961	5,06	6,87
1962	5,17	6,90
1963	4,90	6,82
1964	5,89	6,95
1965	6,40	7,26
1966	6,36	7,86
1967	6,12	7,70

a) Y compris les abats comestibles, les os et les peaux.  
b) Exercices comptables (début : 1er avril).

Source : L.S. Arbok 1961, op.cit. p.340 et années suivantes.

Tableau 37<sup>z</sup> - Prix fixes à la production<sup>a</sup> et prix moyens à la production<sup>b</sup> pour la laine de mouton en Norvège (cn/kg)

Durée de validité	Prix fixes à la production	Années	Prix moyens à la production
6 octobre 1958 - 4 octobre 1959	10,15	1958/59 <sup>c</sup>	8,38
5 octobre 1959 - 19 septembre 1960	9,50	1959/60 <sup>c</sup>	8,33
20 septembre 1960 - 19 mars 1961	11,90	1961	10,69
20 mars 1961 - 30 juin 1964	13,10	1962	10,49
1er juillet 1964 - 21 février 1965	16,00	1963	10,83
22 février 1965 - 30 juin 1966	16,50	1964	11,98
1er juillet 1966 - 30 juin 1968	14,50	1965	13,01
depuis le 30 juin 1968	12,50	1966	12,31
		1967	11,02
		1968 <sup>p</sup>	10,11

a) Prix fixes à la production garantis par l'accord agricole pour la qualité norvégienne CI.  
b) Prix à la production, compte tenu de toutes les qualités livrées.  
c) Exercices comptables (début : 1er avril).  
p) Provisoire.

Source : L.S. Arbok 1960, op.cit. p.209 et années suiv. - Budsjettmemda, Jordbrukets totalregnskap 1967 of 1968, op.cit. p.41 - Jordbruksstatistikk 1967, op.cit. p.70.

Tableau 38 - Effectifs des volailles<sup>a</sup> en Norvège 1959 - 1967 (1.000 têtes)

Année	Poules, coqs et poulets	dont			
		de moins de 6 mois	de moins d'un an	de moins de 2 ans	de plus de 2 ans
1959	5.283,2	2.272,6 <sup>b</sup>	1.753,8 <sup>c</sup>		1.256,8 <sup>d</sup>
1960	4.868,9	1.760,5		3.108,4 <sup>e</sup>	
1961	4.885,3	1.960,9		2.924,4 <sup>e</sup>	
1962	4.745,2	2.028,0		2.717,2 <sup>e</sup>	
1963	4.611,9	2.017,3 <sup>e</sup>		2.594,6 <sup>e</sup>	
1964	4.573,8	2.072,1		1.818,4	683,3
1965	4.637,4	1.359,9	724,3	1.775,4	777,8
1966	5.105,1	1.331,1	909,1	2.061,1	803,8
1967	5.112,2	1.236,1	994,7	2.030,3	851,1

- a) Les statistiques norvégiennes ne fournissent la composition des effectifs que pour les coqs, poules et poulets.
- b) Animaux nés en 1959.
- c) Animaux nés en 1958.
- d) Animaux nés en 1957 et avant.
- e) Animaux nés l'année précédente.

Source : Jordbruksstatistikk 1961, op.cit. p.19 et années suivantes.

Tableau 39<sup>⌘</sup> - Prix moyens effectivement payés par les laiteries norvégiennes pour le lait entier 1958/59 - 1969  
(cn/kg)

Année	Prix
1958/59 <sup>a</sup>	0,6452
1959/60 <sup>a</sup>	0,6561
1960	0,6538
1961	0,6942
1962	0,7127
1963	0,7120
1964	0,7497
1965	0,8412
1966	0,8697
1967	0,9046
1968 <sup>p</sup>	0,9037
1969 <sup>⌘</sup>	0,9031

p) Provisoire - ⌘ Prévisions - a) Campagnes (début ler avril)

Source : L.S. Årbok 1964, op.cit. p.63 - Ibidem 1968, op.cit. p.46 -  
Budsjettnemda, Jordbrukets totalregnskap 1958/59 og  
1959/60, op.cit. Vedlegg I, tableau 5 - Ibidem 1967 et 1968.

Tableau 40<sup>z</sup> - Prix maximums au consommateur pour les produits laitiers en Norvège 1.4.1958 - 1.7.1968

Début de la durée de validité	Lait entier <sup>a</sup>	Crème <sup>a</sup> d'une teneur de 35 % en matières grasses	Beurre de marque	Gouda	Fromage Gudbrandsdal G. 35
	cn/l				
1. 4.1958	0,73	7,95	9,75	6,70	6,75
1. 9.1958	0,92	7,95	10,10	8,80	8,80
1. 3.1959	0,74	7,80	10,10	7,70	7,70
2. 5.1960	0,69	7,80	10,10	7,70	7,70
27. 3.1961	0,71	7,80	10,10	8,55	8,40
1. 9.1961	0,79	8,05	10,10	8,55	8,40
15. 2.1962	0,79	8,05	10,40	9,10	8,60
1. 7.1962	0,80	8,27	10,40	9,40	8,85
9. 5.1963	0,70	8,27	10,40	7,40	7,40
1. 7.1963	0,72	8,27	10,40	7,40	7,40
12. 8.1963	0,64	8,29	10,40	7,80	7,40
28.12.1963	0,64	8,44	10,40	9,40	8,90
28. 2.1964	0,84	8,44	10,40	9,40	8,90
1. 8.1964	0,99	8,74	11,05	9,40	8,90
1.12.1964	0,92	8,95	10,10	7,70	7,30
1.12.1965	0,91	8,85	10,10	7,70	7,30
18. 2.1966	0,93	8,95	10,10	7,70	7,30
1. 7.1966	1,03	9,45	10,10	8,70	8,25
1. 6.1967	1,11	10,20	10,10	9,25	8,75
1. 7.1968	1,12	10,50	7,85	9,25	8,75

a) Jusqu'au 30 novembre 1965, les données concernent des communes urbaines.

Source : L.S. Arbok 1961, op.cit. p. 170 - Ibidem 1964, p. 156 - Ibidem 1968, p. 181.



Tableau 42<sup>e</sup> - Exportations<sup>a</sup> norvégiennes de beurre, ventilées par pays de destination 1958 - 1967

Pays de destination	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations totales	4.311	6.371	6.754	5.425	5.135	3.798	6.467	3.851	3.529	2.540
dont :										
Suède	-	76	-	27	-	-	-	234	-	-
Italie	653	294	419	-	14	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	2.202	3.205	4.815	2.203	2.631	1.581	3.122	2.590	2.394	1.834
République fédérale d'Allemagne	554	1.130	651	1.803	1.809	1.044	406	152	-	-
Suisse	58	833	-	280	152	544	1.555	305	198	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	401	200
Trinidad et Tobago	-	346	457	514	358	475	512	390	453	383
Antilles britanniques	487	57	76	43	92	79	93	102	28	91
Guyane britannique	60	65	89	62	62	70	56	51	50	29
Autres pays	317	365	247	493	17	5	723	27	5	-
t										
Exportations totales	20.465	41.532	37.230	29.439	30.604	25.794	44.112	24.119	20.175	14.858
dont :										
Suède	-	403	-	159	-	-	-	1.697	-	-
Italie	3.401	1.831	2.120	-	70	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	9.991	20.620	25.823	10.222	14.384	10.235	20.212	15.805	13.607	10.700
République fédérale d'Allemagne	3.006	8.199	4.305	11.815	12.535	7.788	3.203	1.087	-	-
Suisse	371	5.301	-	1.459	653	4.170	11.227	1.999	1.092	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	2.258	1.166
Trinidad et Tobago	-	1.762	2.474	2.782	1.953	2.652	3.028	2.303	2.651	2.241
Antilles britanniques	2.061	319	487	263	560	493	623	678	188	523
Guyane britannique	272	363	552	374	355	422	367	359	348	196
Autres pays	1.363	2.734	1.469	2.365	94	34	5.452	191	31	-
1.000 cn										

a) 1958 Commerce général. Dans les autres années, commerce spécial.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.275 et suiv. et années suivantes.

Tableau 43<sup>e</sup> - Exportations norvégiennes<sup>a</sup> de fromage et de pâte à fromage, ventilées par pays de destination 1958 - 1967

Pays de destination	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations totales	5.748	9.700	10.366	9.502	9.536	13.833	12.317	10.425	13.269	15.467
dont :										
Suède	241	397	278	111	172	452	292	347	343	446
Belgique/Luxembourg	222	187	209	280	288	340	456	329	304	277
Royaume-Uni	2.288	4.107	3.304	3.183	2.922	3.442	3.973	3.522	3.867	4.416
République fédérale d'Allemagne	1.173	2.235	3.411	2.450	2.209	3.630	2.091	686	1.083	1.503
Italie	1.054	1.614	2.387	2.235	1.858	2.490	1.338	251	197	156
Japon	-	-	-	85	956	1.487	2.358	3.165	5.239	5.992
Etats-Unis	347	317	328	347	332	479	578	633	727	850
Australie	23	29	30	11	23	77	113	182	277	307
Autres pays	400	814	419	800	776	1.436	1.118	1.310	1.232	1.520
Exportations totales	22.841	39.366	38.435	36.767	36.535	52.494	51.457	46.217	58.156	68.364
dont :										
Suède	1.028	1.679	1.159	609	981	2.016	1.564	2.017	2.082	2.651
Belgique/Luxembourg	994	900	939	1.309	1.348	1.557	2.172	1.733	1.707	1.618
Royaume-Uni	8.559	16.403	12.546	12.244	11.230	13.246	16.856	15.567	17.519	20.465
République fédérale d'Allemagne	3.850	7.931	10.911	8.166	7.404	12.499	7.782	3.067	5.075	6.760
Italie	3.372	6.010	8.202	7.820	6.400	9.331	5.803	1.339	1.133	969
Japon	-	-	-	301	3.410	4.292	7.418	10.425	17.743	21.230
Etats-Unis	2.327	2.086	2.192	2.293	2.196	3.112	3.775	4.212	4.906	5.762
Australie	146	182	192	66	117	357	584	983	1.488	1.669
Autres pays	2.565	4.175	2.294	3.959	3.449	6.084	5.503	6.874	6.503	7.240

a) 1958 Commerce spécial. Dans les autres années, commerce général.

Source : Norges Handel 1958, Del II, op.cit. p.275 et suiv. et années suivantes.

Tableau 44<sup>z</sup> - Produit et utilisation de la taxe forestière en Norvège<sup>a</sup> 1958 - 1967 (1.000 cn)

Produits et dépenses	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
<b>Produit</b>										
Taxe forestière	76.787	65.118	69.051	76.982	72.913	64.711	74.132	84.430	65.441	70.514
Subventions <sup>b</sup>	.	.	.	.	.	.	.	.	6.285	8.222
Dépenses totales	75.697	71.262	69.496	72.480	75.195	69.385	77.778	77.927	78.736	80.386
dont :										
Infrastructures et voirie	23.256	23.216	21.057	23.024	25.005	24.098	27.022	28.068	28.092	28.556
Abris <sup>c</sup>	9.236	8.235	6.990	6.211	5.465	4.307	4.415	3.642	3.257	2.862
Machines et équipements mécaniques	6.517	7.047	8.240	8.610	9.456	9.373	11.070	10.499	12.939	14.256
Reboisement	30.316	26.245	27.098	28.733	29.089	25.924	29.502	30.025	28.853	29.442
Autres projets	6.042	5.141	5.666	5.489	5.744	5.086	5.269	5.181	5.014	4.466
Alimentation du fonds de la taxe forestière	328	378	445	413	436	597	500	512	581	804

a) Jusqu'à 1965 inclus, taxe sur la sylviculture et taxe sur les investissements. La différence entre le produit et les dépenses est portée au crédit ou au débit du fonds de la taxe forestière (jusqu'à 1965 inclus, fonds de la taxe sur les investissements).

b) Octroyées depuis 1966 aux propriétaires de forêts.

c) Abris pour travailleurs forestiers.

Source : Skogstatistikk 1963, op.cit. p.39 et suiv. - Ibidem 1966, op.cit. p.72 et suiv. - Ibidem 1967, op.cit. p.74 et suiv.

Tableau 45<sup>z</sup> - Exportations norvégiennes de produits forestiers 1961 - 1967 (1.000 m<sup>3</sup> fm)

Produits	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Déchets de bois	3	9	18	38	44	39	29
Bois ronds <sup>a</sup>							
dont :							
Bois de conifères plaqués	44	24	22	47	48	40	34
Bois à papier	245	227	174	148	139	127	139
Poteaux télégraphiques	4	4	3	7	15	14	14
Bois de sciage résineux	36	38	74	98	79	38	26
Copeaux de cellulose	47	102	45	80	137	56	69
Bois de sciage résineux, poli	17	20	40	74	42	26	30

a) Y compris le flottage vers la Suède.

Source : Skogstatistikk 1965, op.cit. p.76 et années suivantes.

Tableau 46<sup>æ</sup> - Importations norvégiennes de produits forestiers 1961 - 1967 (1.000 m3 fm)

Produits	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Bois de chauffage	12	14	27	25	15	23	35
Déchets de bois	18	10	18	21	32	22	30
Bois ronds <sup>a</sup>							
dont :							
Bois de conifères, plaqués	26	39	60	85	124	152	187
Bois feuillu, plaqués	13	7	16	12	10	12	7
Bois à papier } pin et épicéa	1.517	1.246	1.156	1.685	1.853	2.422	2.317
} autres types de bois	124	104	91	99	156	171	133
Poteaux télégraphiques	14	19	17	11	6	9	16
Bois de sciage							
dont :							
Bois de sciage résineux	178	194	144	132	155	216	243
Bois de sciage feuillu scand.	22	24	26	31	27	29	31
Autres types de bois	26	19	25	29	25	30	26
Copeaux de cellulose	6	0	0	4	4	52	62
Bois de sciage résineux, poli	13	9	6	4	4	5	12

a) Y compris le flottage vers la Suède.

Source : Skogstatistikk 1965, op.cit. p.77 et années suivantes.

Tableau 47<sup>\*</sup> - Exportations norvégiennes de produits forestiers<sup>a</sup>, ventilées par pays de destination  
1958 - 1967 (Mio cn)

Pays de destination	1958 <sup>b</sup>	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations totales	69,6	41,1	50,0	37,3	31,5	43,4	82,1	71,5	46,6	43,7
dont : AELE	51,5	31,9	35,2	23,4	21,7	32,2	67,0	54,0	33,3	33,0
dont :										
Danemark	0,3	0,2	0,2	0,1	0,4	0,2	1,3	1,4	0,9	1,3
Suède	4,4	2,5	1,6	6,9	6,8	4,4	19,5	22,6	17,5	16,3
Royaume-Uni	46,8	29,2	33,4	16,4	14,6	27,3	46,0	29,9	14,7	15,2
CEE	6,8	6,0	9,6	12,1	7,2	7,1	11,1	15,1	9,9	8,1
dont :										
France	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,3	0,9	1,0	1,3
Pays-Bas	1,8	1,6	3,0	2,3	2,7	3,4	4,5	6,4	4,1	3,5
Allemagne	4,4	4,1	6,2	9,7	4,3	3,3	6,3	7,2	4,7	3,3
Australie	10,2	2,8	4,3	1,2	1,9	1,6	2,8	1,0	0,4	0,6
Autres pays	1,1	0,4	0,9	0,6	0,7	2,5	1,2	1,4	3,0	2,0

a) Y compris le liège - b) Commerce spécial. Dans les années suivantes : commerce général -  
c) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del I, op.cit. p.17 - Ibidem Del II, p.34 et suiv. et années suivantes.

Tableau 48<sup>z</sup> - Importations norvégiennes de produits forestiers<sup>a</sup>, ventilées par pays d'origine 1958-1967 (Mio cn)

Pays d'origine	1958 <sup>b</sup>	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Importations totales	76,5	97,7	188,6	294,1	256,1	234,0	321,7	382,4	470,8	458,8
dont :										
AELE	49,1	66,5	133,2	236,2	208,9	172,7	217,5	271,3	341,2	345,4
dont :										
Danemark	3,3	3,4	3,1	5,5	6,8	9,8	9,8	12,4	12,4	14,4
Finlande	11,0	21,9	61,6	114,9	60,4	23,4	7,3	5,4	3,9	6,2
Suède	33,2	39,8	67,2	115,1	141,0	138,1	199,6	252,9	324,1	324,2
CEE	2,5	2,0	3,4	3,0	2,4	1,9	2,5	2,6	1,8	2,3
dont :										
France	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1	0,3	0,4
Allemagne	2,1	1,8	3,1	2,6	2,1	1,5	2,2	2,3	1,3	1,5
Belgique/Luxembourg	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3
Union Soviétique	0,6	3,6	17,0	17,7	13,6	16,3	56,7	56,7	77,2	70,9
Etats-Unis	3,2	4,7	5,7	4,3	5,2	6,1	7,5	7,1	10,2	8,3
Autres pays	21,1	22,9	29,3	32,9	26,0	37,0	37,5	44,7	40,4	31,9

a) Y compris le liège - b) Commerce spécial. Dans les années suivantes, commerce général - c) Y compris la Finlande.

Source : Norges Handel 1958, Del I, op.cit. p.17 - Ibidem Del II, p.34 et suiv. et années suivantes.



Tableau 50<sup>z</sup> - Exportations norvégiennes de produits de la pêche 1958 - 1966

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Exportations de produits de la pêche, total	461.993	466.033	444.961	400.152	357.396	403.501	468.873	615.097	661.990
dont :									
Harengs, frais	30.080	40.043	29.931	11.118	14.289	8.059	5.958	9.138	22.163
Harengs, congelés	34.484	43.126	40.124	11.923	16.419	16.674	15.064	12.812	16.749
Harengs, salés	60.263	49.610	31.738	9.969	9.863	8.237	8.028	6.742	6.519
Harengs, épicés	10.538	12.122	12.065	9.316	7.163	4.690	2.871	1.999	2.631
Filets, frais	28.226	29.100	29.435	29.772	28.391	22.861	21.308	20.749	18.622
Filets, congelés	18.038	21.731	26.210	29.712	41.434	50.066	51.879	71.156	72.793
Autres poissons, congelés	14.933	14.926	14.096	18.469	16.333	20.493	19.504	23.016	15.948
Autres poissons, salés	13.688	13.472	6.812	4.843	6.644	5.134	4.668	10.192	7.113
Poissons séchés	37.551	39.995	39.082	32.066	32.181	29.862	23.423	25.669	25.981
Morue salée et séchée	33.467	26.598	30.021	22.879	28.704	30.498	26.477	31.113	36.242
Poissons fumés	3.864	4.660	4.694	4.162	3.646	2.580	2.909	2.322	3.279
Crustacés, frais et congelés	2.880	3.396	4.297	4.675	6.258	7.077	5.632	5.095	3.430
Conserves de poisson	27.849	30.600	28.180	28.016	31.079	29.601	31.062	30.073	29.686
Farine de poisson	106.989	88.677	101.941	128.212	59.702	103.296	182.504	259.336	257.235
Oeufs de poisson, salés et épicés	2.648	3.518	2.190	2.026	324	926	2.168	1.245	101
Huile de hareng, brute	240	625	199	398	125	601	810	33.249	80.363
Huile de poisson	17.763	19.147	16.515	20.392	15.507	18.076	17.735	17.272	15.056
Huile de poisson, raffinée	1.168	1.354	4.020	6.903	8.561	5.716	5.800	4.405	4.574
Autres produits de la pêche	17.324	23.393	23.411	25.301	30.773	39.054	41.073	49.514	43.505
Exportations de produits de la pêche, total	907,9	943,4	932,4	894,0	942,0	993,0	1.097,8	1.436,3	1.546,3
dont :									
Harengs, frais	14,4	20,6	16,9	6,5	9,5	5,8	4,3	7,2	18,0
Harengs, congelés	22,5	29,1	27,6	9,7	13,6	14,2	12,7	11,1	15,3
Harengs, salés	57,9	48,6	36,9	17,2	18,9	16,6	15,1	15,0	15,5
Harengs, épicés	14,7	18,0	19,0	16,7	14,4	10,2	8,0	5,1	7,3
Filets, frais	52,0	54,3	62,1	62,3	64,2	57,3	62,9	60,4	65,9
Filets, congelés	51,9	61,0	71,1	87,4	133,0	159,5	161,4	247,8	262,8
Autres poissons, congelés	38,0	38,7	39,8	56,1	53,5	60,5	63,1	72,3	55,4
Autres poissons, salés	22,7	25,0	13,8	10,9	16,1	13,0	13,0	29,0	19,4
Poissons séchés	171,8	187,7	186,3	156,1	161,9	156,5	125,1	137,7	158,4
Morue salée et séchée	108,2	91,7	115,5	92,5	102,4	112,6	115,2	135,1	169,4
Poissons fumés	5,9	7,3	7,6	7,1	7,6	5,8	7,2	6,3	8,8
Crustacés, frais et congelés	31,0	38,1	46,3	51,7	60,1	62,7	70,6	76,5	68,3
Conserves de poisson	139,6	150,3	135,5	137,5	157,8	146,3	157,1	154,5	166,7
Farine de poisson	120,1	107,4	88,2	111,2	61,3	100,2	186,4	333,0	337,9
Oeufs de poisson, salés et épicés	3,7	4,2	2,8	2,8	0,8	2,2	3,7	2,0	0,3
Huile de hareng, brute	0,3	0,7	0,2	0,3	0,1	0,7	1,0	45,9	96,6
Huile de poisson	34,4	34,1	29,9	29,8	21,3	25,2	29,5	30,2	28,8
Huile de poisson, raffinée	2,1	2,2	6,6	11,7	13,4	9,1	10,2	7,9	8,3
Autres produits de la pêche	16,6	24,4	28,5	26,6	32,1	34,7	51,4	59,2	45,9

Source : Fiskeristatistikk 1960, op.cit. p.33 et années suivantes.

Tableau 51<sup>z</sup> - Exportations norvégiennes<sup>a</sup> de poissons et de produits de la pêche, ventilées par pays de destination 1958 - 1967

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations totales	732,8	780,4	791,2	726,5	829,5	840,4	848,5	993,3	1.054,4	1.009,5
dont :										
AELE, total	189,9	198,9	209,0	206,7	262,2 <sup>b</sup>	269,4 <sup>b</sup>	296,5 <sup>b</sup>	368,2 <sup>b</sup>	360,2 <sup>b</sup>	371,6 <sup>b</sup>
dont :										
Danemark	4,9	6,6	7,2	6,3	10,9	12,9	15,1	20,8	20,0	24,7
Suède	58,0	53,3	62,0	66,9	78,9	83,6	90,1	90,2	116,2	114,4
Royaume-Uni	104,6	121,0	113,1	118,3	133,1	123,8	153,3	178,9	174,8	156,0
Suisse	3,4	4,1	5,1	5,4	6,1	6,9	7,4	9,9	10,2	10,8
Portugal	15,0	8,3	14,4	1,5	13,1	21,6	11,3	25,6	10,0	39,6
CEE, total	125,3	144,4	140,0	139,0	173,6	177,3	176,6	231,8	224,9	200,6
dont :										
Belgique/Luxembourg	8,2	9,2	11,2	11,1	10,9	10,5	11,3	16,9	14,6	16,1
France	12,4	13,8	14,2	17,4	29,2	37,1	41,2	39,6	31,9	29,8
Italie	72,9	78,6	65,6	69,6	83,2	80,7	72,3	93,5	82,4	90,1
République fédérale d'Allemagne	22,3	31,3	36,0	26,2	37,4	37,0	39,1	63,9	80,2	51,3
Australie	10,5	13,0	11,6	10,5	9,7	10,5	12,5	13,1	14,5	15,1
Espagne	16,8	4,7	4,9	3,4	3,0	3,8	1,8	3,9	4,5	4,3
Union Soviétique	34,6	33,2	24,8	4,7	5,0	21,4	30,6	35,5	26,8	24,7
Brsil	42,8	41,2	58,1	52,4	40,0	41,1	23,0	33,9	69,5	83,9
Etats-Unis	81,0	96,7	83,1	93,5	121,0	108,0	94,5	98,7	122,7	115,9
Autres pays	231,9	248,3	259,7	216,3	215,0	208,9	213,0	208,2	231,3	193,4
AELE, total	25,9	25,5	26,4	28,5	31,6	32,1	34,9	37,1	34,2	36,8
dont :										
Danemark	0,7	0,8	0,9	0,9	1,3	1,5	1,8	2,1	1,9	2,4
Suède	7,9	6,8	7,8	9,2	9,5	9,9	10,6	9,1	11,0	11,3
Royaume-Uni	14,3	15,5	14,3	16,3	16,0	14,7	18,1	18,0	16,6	15,5
Suisse	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1
Portugal	2,0	1,1	1,8	0,2	1,6	2,6	1,3	2,6	0,9	3,9
CEE, total	17,1	18,5	17,7	19,1	20,9	21,1	20,8	23,3	21,3	19,9
dont :										
Belgique/Luxembourg	1,1	1,2	1,4	1,5	1,3	1,2	1,3	1,7	1,4	1,6
France	1,7	1,8	1,8	2,4	3,5	4,4	4,9	4,0	3,0	3,0
Italie	9,9	10,1	8,3	9,6	10,0	9,6	8,5	9,4	7,8	8,9
République fédérale d'Allemagne	3,0	4,0	4,6	3,6	4,5	4,4	4,6	6,4	7,6	5,1
Espagne	2,3	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,2	0,4	0,4	0,4
Union Soviétique	4,7	4,3	3,1	0,6	0,6	2,5	3,6	3,6	2,5	2,4
Etats-Unis	11,1	12,4	10,5	12,9	14,6	12,9	11,1	9,9	11,6	11,5
Australie	1,4	1,7	1,5	1,4	1,2	1,2	1,5	1,3	1,4	1,5
Brsil	5,8	5,3	7,3	7,2	4,8	4,9	2,7	3,4	6,6	8,3
Autres pays	31,6	31,8	32,8	29,8	25,9	24,9	25,1	21,0	21,9	19,2

a) 1958 : commerce spécial, dans les années suivantes : commerce général - b) Y compris la Finlande.

Source : Norges Hanel 1958 - Del I, op.cit. p.17 - Ibidem, Del II, p.34 et suiv. et années suivantes.

Tableau 52<sup>z</sup> - Subventions octroyées à la pêche norvégienne 1958 - 1966 (Mio cn)

	1961 <sup>a</sup>	1962 <sup>a</sup>	1963 <sup>a</sup>	1964	1965	1966
Subventions totales	97,2	107,7	130,2	138,8	190,2	178,3
dont :						
Subventions pour le soutien des prix et la péréquation des frais de transport des harengs	43,9	38,0	42,6	43,7	66,4	54,1
Subventions prévues par le règlement relatif à la classification et à la vérification de la teneur en graisse des harengs	0,6	0,5	0,6	0,8	1,1	0,4
Subventions pour le soutien des prix et la péréquation des frais de transport pour les autres poissons	13,7	25,0	41,0	34,2	51,3	53,9
Aides pour l'achat d'appâts	6,7	7,7	7,3	7,2	7,2	7,9
Subventions pour l'achat d'instruments de pêche	17,0	20,6	22,7	27,8	35,2	40,2
Primes de démolition	.	2,9	5,0	7,7	9,0	8,3
Subventions octroyées au fonds social <sup>c</sup> de la pêche	-	-	-	7,4	10,0	3,5
Subventions octroyées au fonds des garanties de la pêche	14,5	13,0	11,0	10,0	10,0	10,0

a) En 1961/63 des subventions pour le soutien des prix ont été octroyées aux mêmes fins par le fonds de régulation des prix (1961 : 21,5 Mio cn; 1962 : 3,9 Mio cn; 1963 : 2,1 Mio cn) - b) Moins les subventions pour les instruments de pêche exportés - c) le fonds a octroyé des subventions pour les primes d'assurance des personnes employées dans le secteur de la pêche - d) le fonds couvre les déficits subis lorsqu'on tombe au-dessous des primes minimums de prise garanties aux équipages.

Source : Fiskeristatistikk 1965, op.cit. p.30 - Ibidem 1966, p.31.

SOMMAIREPage

1. Evolution de l'agriculture et de la sylviculture norvégiennes ...	3
a. Agriculture .....	3
aa. Production et facteurs de production .....	3
bb. Revenu .....	9
cc. Population agricole .....	13
dd. Structure dimensionnelle des exploitations .....	16
ee. Etat financier et patrimonial .....	18
ff. Commerce extérieur .....	19
b. Sylviculture .....	30
aa. Revenu .....	30
bb. Volume de la production de bois .....	31
cc. Commerce extérieur .....	31
2. Principaux traits de la politique agricole norvégienne .....	32
a. Objectifs de la politique agricole norvégienne .....	32
aa. La politique régionale .....	33
bb. La politique de production .....	34
cc. La politique des revenus .....	35
dd. L'efficacité économique .....	35
b. Les instruments de la politique agricole norvégienne .....	36
aa. Mesures relevant de la politique de production .....	37
bb. Mesures réglementant la vente et le marché .....	41
cc. Mesures prises dans le domaine de la politique du crédit .	45
dd. Mesures de politique structurelle .....	48
3. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien des principaux produits de l'agriculture norvégienne .....	56
a. Céréales .....	56
aa. Situation de l'approvisionnement et production des diverses variétés de céréales .....	56
bb. La politique des prix dans le secteur des céréales .....	57
cc. Production, prix et commerce extérieur des diverses variétés de céréales .....	59
cc1. Blé .....	59
cc2. Seigle .....	61
cc3. Orge .....	64
cc4. Avoine .....	68

	<u>Page</u>
b. Plantes à racines et à tubercules, produits horticoles .....	72
aa. Pommes de terre .....	72
aa1. Production et facteurs de production .....	72
aa2. Mesures de soutien et prix .....	76
bb. Betteraves fourragères .....	78
cc. Produits horticoles .....	80
cc1. Production et facteurs de production .....	80
cc2. Production et mesures de soutien pour les légumes ....	81
cc3. Production et politique des prix pour les fruits .....	81
cc4. Commerce extérieur de l'ensemble des produits horticoles .....	85
c. Viande et oeufs .....	87
aa. Bovins et viande bovine .....	87
aa1. Production .....	87
aa2. Prix et mesures de soutien .....	93
bb. Porcins et viande porcine .....	97
bb1. Production et prix .....	97
bb2. Commerce extérieur .....	99
cc. Moutons et viande de mouton, laine, chèvres et viande de chèvre .....	101
cc1. Production et prix de la viande de mouton et de la laine .....	101
cc2. Production et prix de la viande de chèvre .....	107
cc3. Commerce extérieur des moutons et de la viande de mouton, des chèvres et de la viande de chèvre ainsi que de la laine .....	107
dd. Volaille, viande de volailles et oeufs .....	110
dd1. Production d'oeufs .....	110
dd2. Prix et mesures de soutien pour les oeufs .....	110
dd3. Commerce extérieur des oeufs .....	114
dd4. Production et prix de la viande de volailles .....	114
dd5. Commerce extérieur de la viande de volailles .....	117
d. Lait et produits laitiers .....	119
aa. Lait entier .....	119
aa1. Cheptel laitier et production de lait .....	119
aa2. Prix et mesures de soutien .....	120
aa3. Utilisation du lait entier .....	125
bb. Lait de consommation et crème .....	125
bb1. Production, consommation et prix .....	125
bb2. Commerce extérieur .....	128
cc. Beurre .....	129
cc1. Production et consommation .....	129
cc2. Prix .....	133
cc3. Commerce extérieur .....	133

dd. Fromage .....	134
ddl. Production et consommation .....	134
dd2. Mesures de soutien et prix .....	136
dd3. Commerce extérieur .....	137
e. Sylviculture .....	139
aa. Conditions de production et revenus .....	139
bb. Volume de la production de bois .....	141
cc. Mesures de soutien et prix .....	143
dd. Investissements et état financier .....	146
ee. Commerce extérieur .....	147
4. Production, prix, commerce extérieur et mesures de soutien dans le secteur de la pêche en Norvège .....	149
a. Fonds de pêche .....	149
b. Personnes occupées dans le secteur .....	149
c. Débarquements .....	151
d. Flotte de pêche .....	152
e. Utilisation du poisson débarqué .....	153
f. Commerce extérieur .....	153
g. Mesures de soutien et prix .....	156
h. Mesures de politique structurelle .....	159
5. Récapitulation des principales caractéristiques de l'agriculture norvégienne .....	160
a. Principaux traits de l'économie agricole norvégienne par comparaison avec la CEE .....	160
b. Les principaux problèmes actuels de la politique agricole norvégienne, vus sous l'angle des efforts d'intégration de l'Europe occidentale .....	170
aa. Agriculture .....	170
bb. Sylviculture .....	175
cc. Pêche .....	175
c. Influence du projet de création d'une communauté économique nordique (NORDEK) .....	177
Bibliographie .....	179
Annexe statistique .....	

Liste des tableaux

Tableaux dans le texte

	Page
Tableau 1 - Part respective de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit national brut aux prix du marché en Norvège 1958-1968 .....	2
Tableau 2 - Ventilation de la superficie agricole utile en Norvège 1958-1967 .....	7
Tableau 3 - Comparaison des salaires horaires moyens de l'industrie et du bâtiment avec les rémunérations horaires moyennes dans l'agriculture en Norvège 1958-1967 .....	12
Tableau 4 - Personnes occupées en Norvège dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, 1950, 1960, 1965, 1967 .....	14
Tableau 5 - Composition de la main-d'oeuvre agricole en Norvège 1948/49-1965/66 .....	15
Tableau 6 - Structure dimensionnelle des exploitations dans l'agriculture norvégienne - 1949, 1959 et 1967 .....	17
Tableau 7 - Degré d'auto-alimentation de l'agriculture norvégienne 1960-1966 .....	20
Tableau 8 - Importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 ...	23
Tableau 9 - Importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées selon les zones d'origine 1958-1968 .....	24
Tableau 10 - Exportations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 ...	26
Tableau 11 - Exportations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées selon les pays destinataires 1958-1968 .....	29
Tableau 12 - Principales subventions octroyées aux investissements agricoles en Norvège 1957/58-1967 .....	39
Tableau 13 - Les recettes provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires et leur utilisation pour la promotion des ventes 1958-1966 ...	44
Tableau 14 - Ventilation des dépenses du fonds des aliments pour bétail 1961/62-1966/67 .....	46
Tableau 15 - Bilan d'alimentation en blé de la Norvège 1958/59-1967 ..	58

Tableau 16 - Bilan d'approvisionnement en seigle de la Norvège 1958/59-1967 .....	60
Tableau 17 - Bilan d'approvisionnement en orge de la Norvège 1958/59-1967 .....	65
Tableau 18 - Eléments principaux de l'organisation du marché des céréales en Norvège .....	67
Tableau 19 - Bilan d'approvisionnement en avoine de la Norvège 1958/59-1967 .....	69
Tableau 20 - Bilan d'approvisionnement de la Norvège pour les céréales ensilées 1958/59-1967 .....	70
Tableau 21 - Bilan d'approvisionnement en pommes de terre de la Norvège 1961-1968 .....	73
Tableau 22 - Principales caractéristiques de l'organisation du marché des pommes de terre et des produits horticoles en Norvège .	75
Tableau 23 - Bilan d'approvisionnement en betteraves fourragères de la Norvège 1958/59-1967 .....	79
Tableau 24 - La production de produits horticoles en Norvège 1963-1967 .	82
Tableau 25 - Principales caractéristiques de l'aménagement des marchés dans le secteur de la viande et des oeufs .....	88
Tableau 26 - Bilan d'approvisionnement en viande bovine de la Norvège 1961-1968 .....	90
Tableau 27 - Bilan d'approvisionnement en viande de veau en Norvège 1961-1968 .....	92
Tableau 28 - Bilan d'approvisionnement en viande de porc en Norvège 1959-1969 .....	98
Tableau 29 - Bilan d'approvisionnement de la Norvège pour la viande de chèvre, de mouton et d'agneau 1961-1968 .....	102
Tableau 30 - Principaux traits de l'organisation du marché de la laine de mouton en Norvège .....	104
Tableau 31 - La production norvégienne de laine 1959-1969 .....	108
Tableau 32 - Bilan d'approvisionnement en oeufs de la Norvège 1959-1969	111
Tableau 33 - Prix de gros indicatifs et prix de marché pour les oeufs en Norvège 1958/59-1967/68 .....	112
Tableau 34 - Bilan d'approvisionnement en viande de volaille de la Norvège - 1961-1967 .....	115
Tableau 35 - Prix moyens à la production pour la viande de volaille en Norvège 1958/59-1969 .....	116
Tableau 36 - Bilan d'approvisionnement en lait et en produits laitiers de la Norvège 1958/59-1969 .....	121
Tableau 37 - Principaux éléments de l'organisation norvégienne du marché du lait et des produits laitiers .....	124
Tableau 38 - La consommation de lait et de crème en Norvège 1961-1969 ..	127
Tableau 39 - Bilan d'approvisionnement en beurre de la Norvège 1958-1959	130

	<u>Page</u>
Tableau 40 - Bilan d'approvisionnement en fromage de la Norvège 1958-1969 .....	135
Tableau 41 - Le revenu net au coût des facteurs dans la sylviculture en Norvège 1958-1967 .....	140
Tableau 42 - La production en bois destinée à la vente et à l'industrie en Norvège 1958/59-1966/67 .....	142
Tableau 43 - Les "prix de base" pour les bois ronds résineux appartenant à diverses classes de diamètre en Norvège 1958/59-1967/68 .	145
Tableau 44 - Quantités de poisson débarquées dans la pêche maritime norvégienne 1958-1968 .....	150
Tableau 45 - Utilisation du poisson débarqué dans la pêche maritime en Norvège 1958-1966 .....	154
Tableau 46 - Prix moyens des principales variétés de poissons en Norvège 1958-1968 .....	157
Tableau 47 - Personnes actives dans l'agriculture en Norvège et dans la CEE 1950, 1960, 1965 .....	161
Tableau 48 - L'utilisation du sol en Norvège et dans la CEE 1966 .....	163
Tableau 49 - Valeur de la production agricole de la CEE et de la Norvège 1966 .....	164
Tableau 50 - Degré d'auto-approvisionnement pour certains produits agricoles en Norvège et dans la CEE dans la moyenne des années 1964/65 - 1966/67 (CEE) et 1964/66 (Norvège) .....	165
Tableau 51 - Consommation par tête pour les principaux produits alimentaires en Norvège et dans la CEE - 1960/61 et 1965/66	167
Tableau 52 - Niveau des prix de certains produits agricoles en Norvège et dans la CEE 1967/68 .....	169
Tableau 53 - Structure dimensionnelle des exploitations agricoles en Norvège et dans la CEE 1959 et 1966 (Norvège) 1960 et 1965/66 (CEE) .....	173

Tableaux de l'annexe statistique

	Page
Tableau 1 <sup>æ</sup> - Production agricole de la Norvège 1957/58-1967 .....	1
Tableau 2 <sup>æ</sup> - Production agricole de la Norvège 1957/58-1967 (en % de la valeur de production brute de l'ensemble des produits agricoles) .....	2
Tableau 3 <sup>æ</sup> - Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute et revenu net au coût des facteurs dans l'agriculture norvégienne 1957/58-1967 .....	3
Tableau 4 <sup>æ</sup> - Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne 1957/58- 1967 (en % de la consommation intermédiaire totale) .....	4
Tableau 5 <sup>æ</sup> - Production quantitative de l'agriculture norvégienne 1957/58-1967 .....	5
Tableau 6 <sup>æ</sup> - Consommation quantitative des moyens de production dans l'agriculture norvégienne .....	6
Tableau 7 <sup>æ</sup> - Prix à la production et prix des moyens de production dans l'agriculture norvégienne 1957-1967 .....	7
Tableau 8 <sup>æ</sup> - Consommation moyenne des principaux produits alimentaires en Norvège 1934/38 - 1953/56, 1967/68 .....	8
Tableau 9 <sup>æ</sup> - Ventilation de la superficie agricole utile en Norvège 1958-1967 .....	9
Tableau 10 <sup>æ</sup> - Population active en Norvège dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche 1930, 1946, 1950, 1960 .....	10
Tableau 11 <sup>æ</sup> - Importance des exploitations agricoles pour les revenus des propriétaires d'exploitation en Norvège, 1949, 1959, 1962, 1966 .....	11
Tableau 12 <sup>æ</sup> - L'endettement de l'agriculture norvégienne 1958-1967 ....	12
Tableau 13 <sup>æ</sup> - Importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 .....	13
Tableau 14 <sup>æ</sup> - Importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées par zones d'origine 1958-1968 .....	14
Tableau 15 <sup>æ</sup> - Exportations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche 1958-1968 .....	15
Tableau 16 <sup>æ</sup> - Exportations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ventilées par zones de destination 1958-1968 .....	16

Tableau 17 <sup>æ</sup>	- Prix de base des céréales alimentaires en Norvège 1958/59-1969/70 .....	17
Tableau 18 <sup>æ</sup>	- Prix de base des céréales fourragères en Norvège 1958/59-1966/67 .....	18
Tableau 19 <sup>æ</sup>	- Prix calculés des céréales fourragères en Norvège 1960-1966 .....	19
Tableau 20 <sup>æ</sup>	- Importations norvégiennes de blé, ventilées par pays d'origine 1958/59-1968 .....	20
Tableau 21 <sup>æ</sup>	- Importations norvégiennes de seigle, ventilées par pays d'origine 1958/59-1968 .....	21
Tableau 22 <sup>æ</sup>	- Importations norvégiennes d'orge, ventilées par pays d'origine 1958/59-1968 .....	22
Tableau 23 <sup>æ</sup>	- Importations norvégiennes d'avoine, ventilées par pays d'origine 1958/59-1968 .....	23
Tableau 24 <sup>æ</sup>	- Prix standard, limites supérieures de prix et prix moyens du marché pour les pommes de terre et les principaux produits horticoles en Norvège .....	24
Tableau 25 <sup>æ</sup>	- Prix à la production des pommes de terre de féculerie en Norvège 1958-1967 .....	25
Tableau 26 <sup>æ</sup>	- Importations norvégiennes de fruits et légumes, ventilées par zones d'origine 1959-1968 .....	26
Tableau 27 <sup>æ</sup>	- Exportations norvégiennes de fruits et légumes, ventilées par zones de destination 1959-1968 .....	27
Tableau 28 <sup>æ</sup>	- Effectifs, abattages et poids moyens en carcasse des bovins en Norvège 1958-1967 .....	28
Tableau 29 <sup>æ</sup>	- Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande de boeuf et de veau en Norvège 1960/61-1967/68 .....	29
Tableau 30 <sup>æ</sup>	- Prix à la production de la viande de boeuf et de veau en Norvège 1958/59-1967 .....	30
Tableau 31 <sup>æ</sup>	- Effectifs, abattages et poids moyens en carcasse des porcs en Norvège 1958-1967 .....	31
Tableau 32 <sup>æ</sup>	- Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande de porc en Norvège 1958/59-1967/68 .....	32
Tableau 33 <sup>æ</sup>	- Prix à la production de la viande de porc en Norvège 1958/59-1967 .....	33
Tableau 34 <sup>æ</sup>	- Effectifs, abattages et poids moyens en carcasse des chèvres et des moutons en Norvège 1958-1967 .....	34
Tableau 35 <sup>æ</sup>	- Prix de gros indicatifs et prix du marché pour la viande d'agneau en Norvège 1960/61-1968/69 .....	35
Tableau 36 <sup>æ</sup>	- Prix moyens à la production de la viande de chèvre, de mouton et d'agneau en Norvège 1958/59-1967 .....	36
Tableau 37 <sup>æ</sup>	- Prix fixes à la production et prix moyens à la production pour la laine de mouton en Norvège, octobre 1958-juin 1968 .....	37

Tableau 38 <sup>z</sup>	- Effectifs des volailles en Norvège 1959-1967 .....	38
Tableau 39 <sup>z</sup>	- Prix moyens effectivement payés par les laiteries norvégiennes pour le lait entier 1958/59-1969 .....	39
Tableau 40 <sup>z</sup>	- Prix maximums au consommateur pour les produits laitiers en Norvège avril 1958-juillet 1968 .....	40
Tableau 41 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de lait et de crème, ventilées par pays de destination 1958-1967 .....	41
Tableau 42 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de beurre, ventilées par pays de destination 1958-1967 .....	42
Tableau 43 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de fromage et de pâte à fromage, ventilées par pays de destination .....	43
Tableau 44 <sup>z</sup>	- Produit et utilisation de la taxe forestière en Norvège 1958-1967 .....	44
Tableau 45 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de produits forestiers 1961-1967 .....	45
Tableau 46 <sup>z</sup>	- Importations norvégiennes de produits forestiers 1961-1967 .....	46
Tableau 47 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de produits forestiers, ventilées par pays de destination 1958-1967 .....	47
Tableau 48 <sup>z</sup>	- Importations norvégiennes de produits forestiers, ventilées par pays d'origine 1958-1967 .....	48
Tableau 49 <sup>z</sup>	- La flotte de pêche de la Norvège 1960-1966 .....	49
Tableau 50 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de produits de la pêche 1958-1966 .....	50
Tableau 51 <sup>z</sup>	- Exportations norvégiennes de poisson et de produits de la pêche, ventilées par pays de destination .....	51
Tableau 52 <sup>z</sup>	- Subventions octroyées à la pêche norvégienne 1958-1966	52

Liste des graphiques

Graphique 1	- Production agricole de la Norvège 1960-1967 .....	5
Graphique 2	- Consommation intermédiaire incluse dans la valeur de production brute de l'agriculture norvégienne 1960-1967	10
Graphique 3	- Part respective des Etats membres de la CEE et de l'AELE dans les importations norvégiennes de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 1958-1968 .....	22
Graphique 4	- Part respective des Etats membres de la CEE et de l'AELE dans les exportations de produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Norvège 1958-1968 .....	28

Graphique 5	- "Prix de base" des céréales destinées à l'alimentation humaine en Norvège 1958/59-1969/70 .....	62
Graphique 6	- "Prix de base" des céréales fourragères en Norvège 1958/59-1966/67 .....	63
Graphique 7	- Prix standard, limites supérieures de prix et prix du marché pour les pommes de terre de consommation en Norvège 1958/1967 .....	77
Graphique 8	- Prix standard, limites supérieures de prix et prix du marché pour les principaux produits horticoles (pommes, carottes et tomates), en Norvège 1958-1967 ...	84
Graphique 9	- Prix de gros indicatifs, prix du marché et limites supérieures de prix pour la viande bovine et la viande de veau en Norvège 1960/61-1967/68 .....	96
Graphique 10	- Prix de gros indicatifs, limites supérieures de prix et prix du marché pour la viande de porc en Norvège 1958/59-1967/68 .....	100
Graphique 11	- Prix fixes à la production et prix moyens à la production de la laine et prix de gros indicatifs de la viande d'agneau en Norvège 1958-1968 .....	106
Graphique 12	- Prix moyens effectivement payés et prix maximums au consommateur pour le lait entier en Norvège 1958-1959 .....	122
Graphique 13	- Prix maximums au consommateur pour le beurre et le fromage en Norvège - avril 1958-juillet 1968 .....	132

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F (1) D (1)
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F (1) D (1)
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F (1) D (1)
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F (1) D (1)
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F (1) D (2)
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F (1) D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F (1) D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F (1) D (1)
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F (1) D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F (1) D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D (1)
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F (1) D (3)

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

	Date	Langues
N° 17 Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18 Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D(1)
N° 20 Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21 Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22 L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23 La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25 Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26 Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27 Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28 Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29 Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30 Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31 Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32 Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33 Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34 Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35 Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36 L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(1) Épuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F en prép. D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F D en prép.
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I(4)
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – RF d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D en prép.
N° 48	Prévisions agricoles I Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F D en prép.
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F D en prép.
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R F d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F D en prép.

(4) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F en prép. D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F en prép. D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D

